LA RUSSIE

SOUS

NICOLAS IER.

LA RUSSIE

SOUS

NICOLAS IER,

PAR

M. IVAN GOLOVINE.

Festen Muth in schwerem Leiden,
Huelfe, wo die Unschuld weint,
Ewigkeit geschwor'nen Eiden,
Wahrheit gegen Freund und Feind,
Mænnerstolz vor Kœnigsthronen—
Brueder, gælt'es Gut und Blut—
Dem Verdienste seine Kronen,
Untergang der Luegenbrut!

SCHILLER.

PARIS,

CAPELLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Rue des Grès-Sorbonne, 10, près l'École de droit.

1845.

AVERTISSEMENT.

Thomas Golovine, sommé par Boris Godounof de rentrer dans sa patrie, répondit : « Je rentrerai, lorsque trois proverbes « auront cessé d'exister en Russie : « Tout ce « qui est à moi est au tzar ; — Près du tzar, « près de la mort ; — Ne crains pas le juge- « ment, crains le juge[1]. »

Plus de deux siècles se sont écoulés depuis, et n'ont apporté que peu de changement aux malheurs de la Russie. Le séquestre s'allie à la confiscation, en dépit des lois qui les avaient solennellement proscrits ; l'approche du tzar

[1] Thomas Golovine a émigré en Lithuanie, et y est mort. Ses descendants y existent encore.

n'est de bon augure que pour ses courtisans; la persécution s'attache aux hommes indépendants et éclairés, et le juge russe n'est encore qu'un exécuteur des hautes œuvres. Les proverbes d'alors ont été remplacés par des dictons nouveaux, tels que : « Dieu est haut, et « le tzar est loin ; — Qui sert se lamente, » en dépit de cette autre sentence : « La prière « à Dieu, le service au souverain ne sont ja- « mais perdus. » Des abus d'une nature différente sont venus prendre la place des cruautés anciennes; et si j'avais voulu imiter le mâle langage de mon ancêtre, j'aurais dit : « Je rentrerai, lorsque toute la Russie aura été avancée à la quatorzième classe (les employés des quatorze classes ne peuvent être battus); lorsque l'Allemand n'y vaudra pas plus que le Russe, et lorsque la plume aura le poids du fer dans la balance sociale. »

Mon bonheur ne pouvait être complet sans celui de mes concitoyens. N'espérant pas le voir se réaliser de sitôt, et ne pouvant y contribuer assez puissamment dans mon pays, j'ai renoncé à celui-ci, d'autant plus facilement que j'espérais lui être plus utile à l'étranger.

Je ne suis pas le premier et je ne serai pas

le dernier à déplorer l'asservissement de la Russie, à protester contre ses oppresseurs; et jamais je n'atteindrai à l'énergie du poëte russe qui disait :

« En Russie, on honore le tzar et le knout;
« et les Russes, ô les imbéciles! crient : Hourra,
« il est temps de nous battre! »

Ni à la hauteur de cet autre, qui s'écrie :

« J'ai vu la Russie esclave au pied des saints
« autels : agitant avec bruit ses fers, le cou
« plié, elle priait pour le tzar. »

Si j'ai dit du mal de la Russie, c'est uniquement par amour pour elle. On voit avec indifférence, chez les étrangers, les défauts qui, dans nos frères, nous révoltent, et l'on est plus sévère pour ceux qu'on aime que pour ceux auxquels on ne s'intéresse que fort peu. D'ailleurs la Russie est pour moi une notion abstraite, grande et belle, et que je me plais à élever dans l'avenir.

Encore moins ai-je cru devoir user d'indulgence pour le gouvernement. Auteur des maux sans nombre qui attristent la Russie, tout ménagement envers lui aurait été de la pusillanimité. Son injustice envers moi ne m'a cependant pas rendu injuste à son égard ; au

contraire, elle n'a fait qu'accroître ma circonspection, en me démontrant les torts de toute injustice.

Les hommes qui sont au pouvoir n'osent ou ne veulent élever la voix. Ils pêchent dans l'eau trouble, et c'est pourquoi ils maintiennent le trouble. Ce sont là les véritables traîtres à la patrie et les véritables révolutionnaires. L'homme qui a su se rendre libre pour dévoiler l'indignité et l'ignorance du gouvernement, n'excitera-t-il contre lui que l'indignation et le mépris?

La publicité a ce bon côté, que l'erreur croule d'elle-même avec le temps, tandis que la vérité survit et se perpétue. Il n'en sera pas autrement de cet écrit; et tout acharnement contre moi ne sera que le fruit de l'aveuglement ou de la mauvaise foi, qui ne tiennent pas compte des intentions et ne voient que l'effet du moment.

Je n'ai reproduit ici que des anecdotes méritant toute confiance par la source dont elles émanaient. Il suffit qu'elles soient accréditées dans le peuple, pour trouver place, même dans l'histoire; car elles sont toujours l'expression du caractère de l'homme auquel elles

se rapportent. On ne raconte, sur les grands hommes et les bons souverains, que des traits qui les honorent ; sur les rois méchants et incapables, on n'a que des récits pénibles à faire.

Si je voulais dire tout ce que j'ai cru devoir taire, si je faisais connaître les épreuves auxquelles j'ai soumis ce que j'avais à dire, on n'aurait pas de doute sur la véracité de mes récits ; mais il suffira de déclarer que je n'ai absolument rien inventé.

Il ne tient, du reste, qu'à Nicolas de prouver que mon jugement sur son mérite est faux et qu'il est digne de régner sur le peuple confié à ses soins. Qu'il commande à ses acolytes. Qu'il dise à Orlof que désormais il prétend gouverner par la douceur, la franchise et la confiance, et qu'il abolit la police secrète. Qu'il dise à Bloudof qu'après avoir rassemblé les lois russes, il s'est convaincu qu'elles ne sont bonnes qu'à être jetées au feu ; indignes du siècle où nous vivons, de Dieu et des hommes ; et qu'il va les remplacer par des lois justes et sages. Qu'il dise à Panine que les voleurs ne doivent pas être au pouvoir, mais en Sibérie. Qu'il dise à Ouvarof qu'il ne veut

plus du charlatanisme de la civilisation, et la veut pure comme le ciel. Qu'il dise à Pérovsky que son nom doit s'allier à la plus grande œuvre de notre siècle, à l'émancipation des serfs; et que si, d'ici à un temps rapproché, les maîtres n'ont pas affranchi leurs paysans, ceux-ci le seront par la force de la loi, car il ne peut ni ne doit y avoir d'esclaves sur un sol chrétien. Qu'il dise à Nesselrode que la France, ce foyer de la civilisation, mérite toute son estime, et ne peut plus être son ennemie. Qu'il dise aussi que la Pologne a assez souffert, et que, Dieu faisant tomber de ses yeux le bandeau qui les couvrait, il ôte les chaînes à la Pologne.

Et après avoir dit tout cela, qu'il l'exécute. A ce prix, l'histoire réformera son arrêt; elle dira qu'après avoir beaucoup péché, il s'est beaucoup repenti, et elle placera son nom à côté de ceux que les peuples vénèrent.

N'est-ce donc rien que cette désapprobation unanime qui s'élève contre tous ses actes? Pense-t-il qu'il n'y a qu'erreur et mensonge de la part du monde civilisé, et que toute la sagesse et tout l'honneur se trouvent de son côté? Ah! s'il est doux de régner en maître

absolu, il l'est plus encore de rendre libre le peuple qu'on gouverne; mais cette joie n'est donnée qu'aux âmes pures et belles.

Paris, le 14 juillet 1845.

MA PERSÉCUTION.

Le 11 mars 1843, je fus appelé chez M. le chargé d'affaires de Russie à Paris. Je m'y rendis le lendemain à midi. Après m'avoir prié de m'asseoir, il me dit :

— Monsieur, j'ai reçu, en date du 23 février (vieux style), l'instruction suivante :

« Votre Excellence,

« La volonté de S. M. l'Empereur est, qu'à la « réception de la présente, vous mandiez devant « vous le prince Pierre Dolgorouky et M. Ivan « Golovine, et leur déclariez qu'ils aient immédia- « tement à quitter Paris et à se rendre à Saint- « Pétersbourg. Vous n'accepterez aucune espèce « d'excuse, ni maladie, ni autre prétexte, et leur « signifierez qu'en cas de désobéissance, il sera « procédé à leur égard comme envers des rebelles « à la volonté Impériale, selon toutes les rigueurs « des lois.

« Signé Nesselrode. »

Cette lecture faite, M. Kisselef continua :

— Quand voulez-vous partir ?

— Je n'ai quitté la Russie que pour cause de santé, et j'ai toujours regretté de ne pouvoir y rentrer ; mais il me serait impossible de le faire en ce moment.

— Je ne puis recevoir cette excuse.

— J'espère que S. M. l'Empereur aura assez d'humanité pour l'accueillir.

— Vous venez de voir que je ne puis admettre aucun prétexte.

— Ce n'est point un prétexte ; je puis produire des certificats attestant mon état de maladie.

— Quand voulez-vous que je vous délivre votre passe-port?

— J'ai eu l'honneur de vous dire que je ne pouvais partir.

— Que voulez-vous donc que je fasse?

— Faites votre rapport en conséquence.

— Je ne l'ose, écrivez vous-même.

— J'aurai cet honneur.

— Mais vous ne voyez donc pas que c'est la volonté du monarque?

— Ma maladie est la volonté de Dieu.

Je saluai et sortis ; le prince Dolgorouky entra immédiatement après moi.

J'envoyai le même jour la lettre que voici, à l'adresse de M. Kisselef :

« VOTRE EXCELLENCE,

« Mon désir constant a été de rentrer au plus tôt
« dans mon pays, que je n'ai quitté qu'en consi-
« dération de l'état délabré de ma santé. Je me
« serais donc empressé d'obéir à l'ordre de rappel
« que je viens de recevoir; mais ma maladie ne
« me permet pas d'entreprendre un voyage aussi
« pénible et qui pourrait causer ma mort. Espé-
« rant que mes jours pourront encore être utiles à
« S. M. l'Empereur, et craignant qu'une mort pré-
« maturée ne me prive de la faculté de confondre
« la malignité et de détruire la calomnie, je me
« repose sur la clémence et la justice de notre
« très-gracieux monarque, et je sollicite humble-
« ment la remise de mon voyage, jusqu'à l'amé-
« lioration de ma santé; aussitôt que je le pourrai,
« je me mettrai immédiatement en route. J'ai
« l'honneur de joindre ici un certificat de mé-
« decin.

« Paris, ce 12 mars 1843. »

Quelle pouvait être la cause de mon rappel? Mon passe-port n'avait qu'un an et demi de date, et il est permis à tout noble russe de rester cinq

ans à l'étranger. Je n'avais absolument rien à me reprocher. M. le ministre de la police, le comte Benckendorf, n'avait pas daigné me faire connaître ce qui avait porté le gouvernement russe à user de cette rigueur à mon égard. Il avait tout simplement dit à mon frère, que l'empereur trouvait mon séjour à Paris inutile, et il avait eu la bonté de promettre qu'il me *défendrait* à mon retour, s'il était vrai, comme on le lui disait, que *j'avais un bon cœur*. Le prince Dolgorouky avait peu auparavant fait imprimer un opuscule intitulé : « *Notice sur les principales familles de la Russie, par le comte Almagro.* » Cette brochure avait soulevé l'indignation de plusieurs nobles et de quelques hauts fonctionnaires russes. En plaçant sous la protection de la France une Histoire des Romanofs qu'il était sur le point d'achever, le prince s'était attiré son rappel, et comme moi-même je venais de mettre sous presse un traité d'économie politique, je n'eus aucun doute qu'on n'en voulût à mon livre, quoiqu'on en ignorât complétement le contenu.

Est-il défendu aux Russes de se faire imprimer à l'étranger? Avant de procéder à la publication de mon ouvrage, je m'étais adressé au correspondant du ministre de l'instruction publique à Paris, pour savoir si j'étais autorisé à le faire. Il me dit qu'à la rigueur il était interdit de rien faire imprimer à l'étranger; que l'engagement à

signer par ceux qui prennent des passe-ports, contenait cette défense; mais que la plupart du temps on délivrait des passe-ports sans imposer aucune obligation; que tous les jours des Russes publiaient des écrits hors de leur pays, et qu'en conséquence je pouvais faire de même en toute tranquillité. — « Si votre livre, ajouta-t-il, est « contraire à la Russie, le gouvernement vous « punira fort probablement; s'il ne l'est pas, « il fermera les yeux; et s'il lui était avantageux, « il se pourrait même qu'il vous récompensât. » Je lui demandai si je pouvais me fier à ses paroles? — « Vous pouvez, me répondit-il, les « prendre pour officielles. »

J'eus donc hâte de lui faire communiquer la nouvelle de mon rappel, en lui disant que, convaincu de ma parfaite innocence à tous égards, je ne pouvais expliquer cette rigueur que par mon livre. Il eut la complaisance d'écrire immédiatement au comte Benckendorf, pour lui dire que mon ouvrage, tout différent en cela de l'écrit du prince Dolgorouky, était purement scientifique et plutôt favorable que contraire à la Russie.

La loi russe est expresse : elle prescrit à tout sujet de rentrer dans son pays à la première sommation; mais il y a une autre loi non moins explicite, qui dit qu'on peut être exilé dans les provinces de l'intérieur d'après jugement rendu, ou

même *sur une simple disposition du gouvernement*, et les provinces confinant la Sibérie, celles de Viatka, de Perm, de Vologda, sont celles qu'en pareil cas on choisit de préférence. Je me savais innocent; mais qui me disait qu'on ne m'avait pas calomnié? Les espions russes sont très-nombreux à Paris, et à Paris plus qu'ailleurs; il suffit souvent de déplaire à l'un de ces messieurs pour qu'il vous dénonce au pouvoir, enchanté de mériter quelques bonnes grâces, ou au moins de bien gagner ses appointements; car on suspecte et on éloigne ceux d'entre eux qui sont trop avares de rapports. Les dénonciateurs jouissent d'un strict incognito, ne sont pas mis en présence des accusés, et leur parole pèse plus que celle des honnêtes gens. Des personnes parfaitement irréprochables ont été rappelées en Russie sur un simple soupçon de libéralisme, et lors même qu'ils ont échappé à toute espèce de peine, parce qu'on n'avait ni acte ni propos à alléguer contre eux, ils n'en ont pas moins vu leur carrière compromise. Un caprice du comte de Nesselrode m'avait déjà fait renoncer à toute espèce de service; devais-je aller subir de nouvelles humiliations? Mon rappel devenant public, aucune justification n'aurait mis mon innocence à l'abri de toute arrière-pensée. Ma meilleure défense était mon livre; je crus donc devoir le publier, ne pouvant d'ailleurs renoncer

à la satisfaction de faire paraître le fruit de plusieurs années d'études, alors qu'on ne me faisait pas même l'honneur de me demander ce sacrifice. J'aimais et j'aime mon pays autant qu'un autre; et précisément parce que je l'aimais, je voulais, autant qu'il était en moi, contribuer à effacer ce titre de barbares, dont on nous salue dans toute l'Europe.

Si je ne parle ici ni des droits de l'homme, ni des droits de la civilisation, supérieurs à toutes les lois et surtout à des lois iniques, droits méconnus et que je voyais indignement violés en moi, c'est parce que je veux rester à la portée du gouvernement russe.

Je me promis toutefois d'user de tous les ménagements possibles, afin de mettre de mon côté ceux même qui, tout en ne partageant pas mes opinions, méritaient mon estime. Je sauvai donc les apparences en me déclarant malade, ce que j'étais en effet.

Le 13, j'eus chez moi la visite d'un secrétaire de l'ambassade, qui, au nom de son chef, me pria de partir au moins pour l'Allemagne, afin qu'il leur fût possible de présenter ce départ au gouvernement comme une exécution de ses ordres. Je répondis que je n'avais aucune confiance dans les médecins allemands. Il me pria de fixer au moins un terme à mon départ. Ne pouvant assigner un

terme à ma maladie, je ne pus obtempérer à cette nouvelle demande. Le lendemain, la même personne m'invita par écrit à modifier ma lettre dans le sens qu'il m'avait proposé; cette démarche n'eut pas plus de succès que la précédente.

Le jour suivant, un attaché à l'ambassade vint chez moi me dire qu'il avait lu la minute du rapport qu'on venait de préparer sur mon affaire; il ajouta que je payerais les pots cassés si je ne changeais rien à ma lettre; le prince Dolgorouky ayant déterminé l'époque de son retour, le courroux de l'empereur, pensait-il, retomberait sur moi seul. Croyant tout gagner en gagnant du temps, et connaissant l'esprit peu accommodant du tzar, je retirai ma première lettre et la remplaçai par la suivante :

« Votre Excellence,

« Obéissant sans réplique à la prescription que « je viens de recevoir, je me serais mis immédia- « tement en route; mais l'état de ma santé ne me « permet pas de supporter le mouvement de la voi- « ture, et en outre la prochaine ouverture de la « navigation me donnera le moyen de rentrer plus « tôt; je pense donc, conformément à mon devoir, « me mettre en route avec le premier bateau à va- « peur. J'ai l'honneur de joindre sous ce pli

« le certificat attestant mon état de maladie. »

La réponse du comte de Benckendorf à son correspondant ne se fit pas attendre. — « Quant à « M. Golovine, lui écrivait-il, vous pouvez être « parfaitement tranquille sur son compte; *nous « n'avons pas de corps de délit contre lui* (textuel, « la lettre était en français). Aussi ce n'était qu'une « mesure de PRÉCAUTION et non pas de répression. « Cette affaire n'aura pas de suite. »

N'était-ce pas dire assez clairement que j'étais innocent? Mais, en ce cas, pourquoi me poursuivre? Par *précaution?* Ne vaudrait-il pas autant emprisonner les passants, de peur qu'ils ne commettent un crime quelconque? N'était-ce pas faire comme certains propriétaires de serfs qui battent leurs gens, par avance pour leurs fautes à venir, ou bien qui, après avoir reconnu qu'ils ont frappé à tort, promettent d'en tenir compte à la prochaine occasion? Porter le trouble et l'effroi dans une famille, mettre en émoi Paris et Pétersbourg, avouer à la face de l'Europe qu'on rappelait un auteur pour les ouvrages qu'il avait dans son portefeuille ou sous presse, était-ce là ce qu'on appelle une mesure de *précaution?* Il est vrai qu'on m'avait recommandé sous main de ne pas ébruiter l'affaire. Le comte de Benckendorf avait deux réponses à cela : « L'empereur veut que ses su- « jets se tiennent tranquilles à l'étranger, et nous

« ne nous soucions guère qu'ils y publient la « moindre des choses. »

Me fiant sur la lettre du chef des gendarmes à son correspondant, je crus que toute cette affaire resterait sans suite, comme tant d'autres mesures trop précipitées du gouvernement russe, d'autant plus qu'il y avait des antécédents qui m'autorisaient à le penser. J'envoyai deux exemplaires de mon *Économie politique* à Saint-Pétersbourg, destinés, l'un à l'empereur, l'autre au ministre de la police, et me rendis aux eaux des Pyrénées. Le comte de Benckendorf ne prit la peine que de lire la préface qu'il trouva très-incendiaire, parce que j'y réclamais l'hospitalité de la France pour mes idées. Il réprimanda sévèrement son correspondant pour l'avoir induit en erreur sur l'esprit de mon livre. La censure, après de longs doutes, laissa passer mon ouvrage, mais en coupa plusieurs feuillets; et tout cela joint à la nouvelle que le prince Dolgourouky venait d'être exilé à Viatka, était de nature à m'inspirer de justes craintes sur l'avenir qui m'attendait à mon retour.

Bien résolu à ne rentrer en Russie qu'avec de bonnes assurances pour ma tranquillité, et ne recevant pendant plusieurs mois aucun avis, je me décidai à adresser, de Cauterets, la lettre suivante au ministre de la police, en date du 15 août 1843 :

« Monsieur le comte,

« Il y a plusieurs mois que j'ai eu l'honneur « d'expédier deux exemplaires de mon dernier ou-« vrage à Saint-Pétersbourg; je destinais l'un à « S. M. l'Empereur, l'autre à Votre Excellence. Ne « recevant aucune réponse à ce sujet, je dois pré-« sumer qu'une crainte mal fondée aura empêché « mon frère de faire parvenir mes livres à leur « destination. En ce cas, je vous prie, M. le Comte, « de vouloir bien rassurer mon frère, accepter de « lui l'hommage d'un exemplaire, et faire agréer « l'autre à notre auguste souverain, en lui expri-« mant tout le regret que j'éprouve de ne pouvoir « moi-même le déposer à ses pieds, une grave « maladie me retenant encore loin de mon pays.

« Agréez, etc. »

A mon retour à Paris, la légation russe me remit un papier signé Doubelt, daté du 1/12 septembre 1843, et dont voici la teneur :

« Monsieur,

« M. le général aide de camp, comte Benckendorf, « ayant été instruit que, sans avoir demandé d'au-« torisation, vous êtes allé de Paris aux Pyrénées

« pour y faire un traitement d'eaux minérales,
« tandis qu'au mois de mars dernier il vous a été
« communiqué l'ordre SUPRÊME de revenir en Rus-
« sie, et que vous-même avez déclaré par écrit que
« vous partiriez à l'ouverture de la navigation par
« le premier bateau à vapeur, Son Excellence m'a
« chargé de vous faire connaître qu'elle se borne,
« une dernière fois, à vous réitérer l'ordre d'ac-
« complir votre devoir, et de revenir sur-le-champ
« à Saint-Pétersbourg, sans plus vous prévaloir
« d'aucune espèce de prétexte. Dans le cas con-
« traire, Son Excellence fera son très-humble rap-
« port à Sa Majesté l'Empereur, et alors le retard
« même que vous aurez mis à accomplir l'ordre
« suprême, sera de votre part un crime important,
« et vous aurez encouru une responsabilité sévère,
« selon la loi.

« Remplissant par là l'ordre du comte Alexandre
« Christophorovitsch, j'ai l'honneur de vous assu-
« rer de mon sincère dévouement et respect. »

Je répondis incontinent:

« MONSIEUR LE COMTE,

« Que puis-je répondre à l'office que vous m'avez
« fait l'honneur de me faire adresser en date du
« 1er septembre, et qui ne m'a été remis par l'am-

« bassade que le 22 novembre? Si je vous parle
« de mes affaires qui me retiennent ici, votre ré-
« ponse est faite d'avance : vous ne voulez entendre
« aucune objection. Ma maladie, le traitement que
« je suis, n'excitent que votre mécontentement,
« ce qui n'est pas de nature à me rassurer sur
« l'avenir qui m'attend à mon retour. Puis-je par-
« ler de mon innocence? Mais vous en êtes con-
« vaincu comme moi-même; et ne devais-je pas
« voir dans vos paroles : « qu'on n'avait pas de
« corps de délit contre moi, que cette affaire n'au-
« rait pas de suite, » l'autorisation d'aller où bon
« me semble? Faut-il que je proteste de mon dé-
« vouement à mon souverain? L'histoire est là,
« qui dit que nous avons servi le trône comme
« personne; certes, je n'aurai pas été le premier à
« faire exception à cette règle, et je n'ai fait usage
« de la liberté de la presse que pour consolider la
« gloire de mon pays. Il est aisé de le servir
« dans la prospérité, mais il est plus difficile de
« le faire dans l'adversité. Mes crimes sont ma ma-
« ladie et mon intelligence, et vous ne voulez pas
« me laisser, pour dédommagement, la faculté qui
« est donnée au dernier des sujets, de se mouvoir
« à son gré. Il ne me reste donc, Monsieur le
« Comte, qu'à protester de ma vénération pour
« vous, et à me reposer sur la clémence et la jus-
« tice de mon souverain.

« Tels sont les sentiments avec lesquels, etc. »

Le général Doubelt me répondit le 25 novembre (vieux style) :

« Monsieur,

« M. le général aide de camp, comte de Benc-
« kendorf, ayant reçu votre lettre du 12/24 novem-
« bre, a bien voulu déclarer que le gouvernement
« n'a eu à vous accuser d'aucun crime; mais vous
« devenez vous-même coupable *depuis le temps*
« que vous ne remplissez pas l'ordre de Sa Majesté
« concernant votre retour en Russie. Son Excel-
« lence, par un effet de la bonté de son âme, a re-
« tenu jusqu'ici et retient encore son très-humble
« rapport à ce sujet, mais il se pourrait que Sa
« Majesté l'Empereur voulût bien s'informer si vous
« êtes de retour de l'étranger; on sera alors forcé
« de lui soumettre les particularités de cette affaire,
« et vous serez, pour votre retard dans l'accom-
« plissement de la volonté du monarque, comme
« pour *un crime important*, soumis à la responsa-
« bilité, selon toute la rigueur des lois. C'est pour-
« quoi le comte Alexandre Christophorovitsch, se
« bornant, pour une dernière fois, à renouveler ses
« premières intances, m'a chargé de vous prier de
« revenir immédiatement en Russie, ne vous ex-

« cusant plus sur aucun prétexte, et, dans le cas « contraire, Son Excellence se verra forcée de por- « ter le tout à la connaissance de Sa Majesté l'Em- « pereur.

« Remplissant par là la volonté du comte Alexan- « dre Christophorovitsch, j'ai l'honneur de vous « assurer de mes sincères respect et dévouement. »

En même temps, M. le comte me faisait écrire, par une voie privée, que l'empereur n'aimait pas qu'on plaisantât avec lui, et était habitué à ce qu'on lui obéît; qu'il suffirait d'une seule parole de lui pour que le gouvernement français me fît quitter la France. Tant d'arrogance m'indigna; les bruits assez adroitement semés, par les agents russes, que M. Guizot avait offert de faire partir le prince Dolgorouky avec des gendarmes, ne m'intimidèrent pas davantage; je savais jusqu'où pouvait descendre la diplomatie russe, et bientôt je fus complétement rassuré sur ce point. Je me confiai donc à la garde de Dieu, et répondis ce qui suit au ministre de la police :

« Monsieur le comte,

« Dans votre ordre du 25 novembre, vous con- « venez de mon innocence et parlez de la bonté « de votre âme. Je n'ai jamais douté de la pre-

« mière, mais la seconde n'appert guère de votre « lettre. La bonté d'âme, la justice exigent des « dédommagements en faveur des innocents per- « sécutés, et non pas la continuation des persécu- « tions.

« De plus, vous daignez me faire dire que, « pour le retard que j'ai mis à rentrer dans mon « pays, il sera procédé envers moi selon toute la « rigueur des lois, comme pour un crime important. « Il serait difficile, Monsieur le Comte, d'ordonner « et d'ôter en même temps la faculté d'obéir, mieux « que vous ne le faites.

« Persuadé que ma cause est juste, je place mes « espérances dans l'impartialité de S. M. l'Empe- « reur, et je prie Votre Excellence de ne plus tar- « der de faire son rapport sur les causes qui « m'empêchent de revenir bientôt, causes que j'ai « déjà exposées dans mes lettres du 15 août et du « 24 novembre, et qui consistent dans le déran- « gement de ma santé et de ma fortune. »

A la réception de cette lettre, M. Benckendorf écrivit en marge la sentence suivante : « Le jeune homme finira par se perdre de lui- « même. » Puis il fit venir chez lui mon frère, l'embrassa, le fit s'asseoir, et lui dit : « Vous « savez que je suis de vos amis; mais il n'y a pas « de famille sans vilain, et votre frère est le vilain « de votre famille. » — *Ecce homo!*

Le 20/8 février, l'ambassade me fit remettre un écrit du général Doubelt, daté du 20/8 janvier et conçu en ces termes :

« Monsieur,

« M. le général aide de camp comte Benc-
« kendorf ayant reçu votre lettre du 3 janvier
« (nouveau style), et ayant vu que vous ne vous
« empressez pas d'exécuter l'ordre SUPRÊME, con-
« cernant votre retour immédiat en Russie, m'a
« chargé de vous informer que Son Excellence a
« renvoyé la remise de son rapport à S. M. l'Em-
« pereur à quatre semaines encore; mais si, à l'ex-
« piration de ce terme (on avait eu le soin de le
« laisser expirer), vous n'êtes pas arrivé à Saint-
« Pétersbourg, votre désobéissance sera alors im-
« médiatement soumise à S. M. l'Empereur.

« Remplissant par là l'ordre du comte Alexandre
« Christophorovitsch, j'ai l'honneur de vous pré-
« senter, Monsieur, l'assurance de mon sincère
« respect et de mon dévouement. »

La veille, M. Kissélef m'avait communiqué l'ordre qu'il avait reçu du comte de Nesselrode, en date du 26 janvier, et qui prescrivait de lui faire savoir ma décision sur mon retour.

Je n'avais pas d'ordre à recevoir du comte de

Nesselrode, puisque j'en recevais du comte de Benckendorf, et j'avais au surplus fait le sacrifice de ma carrière, pour ne pas être sous la dépendance du ministre des affaires étrangères. Invité par lui à prendre des leçons d'écriture, j'avais pensé pouvoir être plus utile à mon pays comme auteur que comme copiste, et je m'étais en conséquence retiré du service.

Je remis à M. Kisséleff la lettre suivante, à l'adresse de M. de Nesselrode :

« Monsieur le comte,

« J'avais cru m'être expliqué assez catégorique-
« ment au sujet de ma rentrée en Russie, dans
« mes lettres à M. le comte de Benckendorf, en date
« du 15 août, du 24 novembre 1843, et du 3 jan-
« vier 1844. Mais puisque Votre Excellence dai-
« gne intervenir dans cette mesure de haute
« police, elle me fait un devoir de lui avouer que
« je n'ai quitté le service et mon pays que pour
« prendre les leçons de calligraphie qu'elle avait
« bien voulu me prescrire. Je n'avais pas de pro-
« tection, et vous n'aviez pas sans doute à vous
« rappeler, Monsieur le Comte, que le premier
« ministre des affaires étrangères en Russie avait
« le nom que je porte.

« J'espère, toutefois, que vous n'userez pas de

« tout votre pouvoir pour faire dire que les Benc-
« kendorf et les Nesselrode ont réduit un Golovine
« au rôle de proscrit.

« Je saisis cette occasion pour vous exprimer la
« haute considération et les sentiments distingués
« avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Comme je demandais sur cette lettre l'avis du poëte russe B***, il m'engagea beaucoup à la faire partir, disant que le comte de Nesselrode était un homme supérieur; que se rappelant le tort qu'il m'avait fait, il s'empresserait de le réparer. Je ne tardai pas à acquérir une nouvelle preuve de cette double vérité : que les hommes de cœur ne sont pas des hommes pratiques, et que les grands dignitaires sont sujets à de petites haines.

M. de Nesselrode n'eut rien de plus pressé, à la réception de ma lettre, que de la mettre sous les yeux de l'empereur, qui ordonna immédiatement le sequestre de tous mes biens, ma mise en jugement, pour crime de désobéissance et de haute trahison, et mon arrestation, si je mettais le pied sur le territoire russe.

Le prince Dolgorouky fut rappelé de son exil à Viatka, et l'emperereur lança un décret qui défendit aux sujets russes d'aller à l'étranger avant l'âge de vingt-cinq ans, et imposa leurs passe-ports à huit cents francs par an. On n'excepta de cette

2.

mesure que les malades et les commerçants.

Un soir, enfin, Sa Majesté me fit l'honneur de lire ma lettre à la cour, et en petit cercle. — « Qui « aurait pensé, s'écria-t-il, que le frère de notre Go- « lovine serait l'auteur d'une lettre pareille? Et qui « donc ose dire que cet homme écrit bien? Je vous « en fais juges vous-mêmes, Messieurs; cette lettre « est-elle bien écrite?» Et aussitôt ces messieurs de s'incliner, et de dire: « Non certes, Sire; cette let- « tre est très-mal écrite. »

Condamné à la cour, je ne tardai pas à l'être au sénat, qui a prononcé contre moi la peine de l'exil en Sibérie, la privation de mes droits civiques et la confiscation de mes biens.

I.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE RÈGNE DE NICOLAS Ier.

Il ne peut être dans mes intentions de m'arrêter longtemps à l'histoire d'un règne qui n'aura marqué que par des cruautés et des actes de démence; actes utiles, toutefois, en ce sens qu'ils auront servi à combler la mesure des iniquités et à presser l'avénement d'un ordre de choses meilleur.

Alexandre venait de mourir à Taganrog, le 19 novembre 1825. Il emportait avec lui dans la tombe des plans généreux, et laissait après lui des regrets et des inquiétudes: des regrets amoindris par l'administration d'Arakhtschéief, dans les mains duquel il avait laissé flotter les rênes de l'empire, alors que le dégoût s'était emparé de lui; des inquiétudes accrues par un orage qui s'amassait dans l'ombre, et dont on avait un pressentiment général. On n'était rien moins que rassuré sur l'avenir que préparaient à la Russie les frères d'Alexandre.

Constantin était tout au plus propre à renouveler le règne de son père. Fou, capricieux, bon et méchant par accès, il ne pouvait faire espérer un pouvoir égal et intelligent; on connaissait à peine Nicolas. Constantin avait du reste renoncé à la couronne, par suite de son mariage avec la princesse Lovitz, fille d'un simple gentilhomme polonais, Grousinsky. L'acte de sa renonciation et le manifeste d'Alexandre qui désignait Nicolas pour son successeur étaient déposés dans l'église de l'Assomption, à Moscou, et confiés à la garde des trois autorités suprêmes de l'empire, du synode, du conseil et du sénat. Dans sa lettre à l'empereur, du 14 janvier 1822, le grand-duc Constantin déclarait « qu'au cas où jamais il serait revêtu « de la haute dignité à laquelle il était appelé par « sa naissance, il ne se croyait ni l'esprit, ni la « force nécessaires pour l'exercer. »

Nicolas joua avec la couronne, la fit offrir à Constantin, et fit prêter serment aux troupes, « laissant ainsi, quoiqu'il ait prétendu le contraire, sa chère patrie dans l'incertitude sur la personne de son souverain légitime. » Constantin avait déjà réitéré son refus, et Nicolas exigea alors le serment pour lui-même. Ce fut le signal d'une émeute qui éclata soudainement.

L'élite de la noblesse et de l'armée russes, des jeunes gens d'une haute instruction et d'un esprit

éminent, se trouvant mal à l'aise au milieu des institutions qui pesaient sur eux, poussés par un amour sans bornes pour la patrie, voulant à tout prix remédier à ses maux, avaient, dès l'année 1817, formé plusieurs sociétés à l'instar de celles de l'étranger, surtout du *Tugendbund* allemand. Ces associations avaient pour but de répandre les lumières par l'établissement d'écoles publiques, et surtout des écoles à la Lancaster; de travailler à l'émancipation des serfs, par la propagation des idées libérales et par des exemples de généreux affranchissements; de remédier aux abus de la justice, en ne se refusant pas aux fonctions qui pourraient être confiées à leurs membres [1], en encourageant les juges intègres, et en leur donnant même des secours pécuniaires. Ils voulaient ainsi venir en aide, par leur concours, aux efforts du gouvernement qu'ils croyaient insuffisants, et ils pensaient si peu que leurs vues pussent être blâmables, qu'ils ont voulu, à plusieurs reprises, demander l'assentiment du pouvoir. La crainte de ne pas trouver assez d'appui dans sa philanthropie les arrêta.

En 1822, une supplique qui demandait l'autorisation d'ouvrir une souscription pour l'émanci-

(1) Ryléïéf et Poustschine, entre autres, occupaient avec distinction des postes peu attrayants.

pation des serfs, a été présentée à l'empereur et est restée sans résultat. On y voyait figurer les noms des hommes les plus respectables, tels que le comte Vorontzof, le prince Menschikof et les principaux conjurés. M. Vassiltschikof, président actuel du conseil, y avait d'abord donné son assentiment, qu'il retira plus tard. Plusieurs des signataires tombèrent même dans la disgrâce, à la suite de cette démarche.

Formée d'abord sous le nom de l'*Union de salut*, l'association prit plus tard celui de l'*Union du bien public* ou du *Livre vert*, d'après la couleur de la reliure de son règlement. Elle se divisa en société du Nord et société du Midi. La première avait son siége à Saint-Pétersbourg, la seconde à Toultschine. En 1823, celle-ci se joignit à la société des *Slaves réunis*. Moscou leur servait de point de ralliement. Les idées constitutionnelles étaient alors à la mode et s'étaient répandues dans la classe éclairée, à la suite des campagnes de 1813 à 1815. L'organisation sociale devint nécessairement l'objet des méditations de ces réunions, et fut, parmi leurs membres, le sujet de débats fréquents et chaleureux, qui étaient d'ailleurs des conversations particulières bien plus que des délibérations formelles.

Déjà, en 1820, l'existence de ces sociétés avait été dénoncée à l'empereur Alexandre, qui ne crut

pas devoir intervenir ouvertement. Au mois de juin 1824, le sous-officier Scherwood attira l'attention du gouvernement sur ce qu'il qualifiait de complot. Le capitaine Mayboroda, du régiment de Viatka, dénonça à l'empereur Alexandre, dans une lettre du 1er décembre, l'association dont il était lui-même membre. Le sous-lieutenant Rostovtzof, enfin, adressa une autre lettre au grand-duc Nicolas. Ryléiéf en eut la copie, et la montrant à ses confrères, dans la soirée du 13 décembre: « —Vous le voyez, dit-il, nous sommes trahis. Il faut « agir, il faut mourir d'une manière ou d'une autre. « — Les fourreaux sont brisés, s'écria un des con- « jurés, nous ne saurions cacher nos sabres. »

Le 14/26 décembre, comme la garde venait de prêter serment à Nicolas, les conjurés se répandent dans ses rangs, disant aux soldats qu'on les a trompés, que Constantin n'a pas abdiqué, qu'il marche sur Pétersbourg et punira les traîtres. Le prince Stschépine-Rostovsky blesse le général Schénschine qui venait interposer son autorité, et le général Friedericks; il s'empare des drapeaux, et quatre compagnies du régiment de Moscou marchent en pleine révolte contre le palais. Les lieutenants Southof et Panof y amènent un détachement des grenadiers de la garde. — « Entendez-vous ces décharges, crie Nicolas Bestouschef aux marins de la garde; ce sont vos frères qu'on

assassine; » et tout le bataillon court aux armes.

De l'autre côté, le général Alexis Orlof, dont le frère était dans la conspiration, se porte à la tête de son régiment de la garde à cheval, à la défense de Nicolas. 1,300 hommes étaient rangés sous les murs du sénat. Miloradovitsch, le général gouverneur de Saint-Pétersbourg, essaye de les faire rentrer dans l'ordre; Kahovsky le tue. Le métropolitain vient alors en grande tenue élever sa voix; sa voix est couverte par le bruit du tambour. Nicolas ordonne à un escadron des gardes à cheval de charger les révoltés; les gardes à cheval sont repoussés. On amène du canon; un général apporte des cartouches dans le caisson de sa voiture; les artilleurs refusent de tirer. Il met lui-même le feu aux pièces, les insurgés se dispersent. Plusieurs boulets sont lancés dans les différentes directions de la ville, ils tuent et blessent un grand nombre d'habitants inoffensifs; une barque emmène le lendemain les cadavres; tout était rentré dans l'ordre.

Cependant, le même jour, 14 décembre, le colonel Pestel, l'âme et le chef de la société du Midi, était arrêté. Serge Mouravief, prévenu à temps, ne le fut que le 29. Ses camarades le délivrent ainsi que ses frères; ils soulèvent le régiment de Tschernigof et marchent sur Belaïa-Tzerkof. Un détachement du corps de Geismar les at-

teint sur les hauteurs d'Oustinovka. L'arme au bras, les soldats marchent sur les canons, la mitraille déchire leurs rangs; Hippolyte Mouravief tombe mort, Serge est blessé, la cavalerie les charge de tous côtés, et ils mettent bas les armes.

Une enquête minutieuse a lieu à Saint-Pétersbourg; le grand-duc Michel est au nombre de ceux qui y procèdent. Des masses d'individus sont arrêtés sur le moindre soupçon; leurs papiers sont scrupuleusement examinés; à défaut d'actes, on s'attaque aux propos qui peuvent avoir été tenus depuis dix ans, et qui ne se seront conservés que confusément dans la mémoire de ceux à qui on les reproche, comme de ceux qui les ont entendus. En supposant même que la calomnie n'ait pas inspiré de fausses déclarations à certains accusés, la peur a pu en porter quelques-uns à accabler les autres pour atténuer leurs propres fautes. Les paroles sont travesties, commentées; on a recours, *vu la gravité des faits*, à des *mesures extraordinaires;* on emploie *des moyens persuasifs*, l'intimidation ou les voies de rigueur; on accable les malheureux de chaînes, sous le poids desquelles ils étouffent. Aux uns on fait avouer des choses inexactes, signer aux autres des faits controuvés; on confond les temps et les événements. Tour à tour on exagère les actes ou on ravale les intentions et les discours. « La peur

a de grands yeux, » dit le Russe, et la commission d'enquête change en affaire monstrueuse des faits de peu d'importance, en même temps qu'elle cherche à perdre les conjurés dans l'opinion publique. Elle s'attaque à leur dignité personnelle, met en doute leur courage, leur prodigue les épithètes les plus grossières, leur prête des calomnies, raille leurs idées politiques qu'elle qualifie de *philanthropie banale* ou de *tentatives de scélérats*. Il suffit d'examiner avec attention l'acte d'accusation pour se convaincre des contradictions, des non-sens qu'il renferme et de l'absence totale de preuves. Quant à la défense, il n'en put être question; les conjurés avaient des accusateurs prévenus, des juges courtisans et point de défenseurs. — M. Jakouschkine a offert son bras pour tuer l'empereur. Quand?—En 1817! Mais il se rendit aux raisons de Von-Viesen et de Serge Mouravief. En 1823, dans une réunion à Kief, la motion d'exterminer la famille impériale ne put être adoptée, selon l'acte d'accusation lui-même. Serge Mouravief déclara qu'il ne voulait pas du régicide. Bestouschef-Rumine a combattu la même opinion dans une lettre à Jouschinski. Quant à celle qu'il aurait adressée à la société secrète de Pologne, et où il demandait la mort de Constantin, elle n'est jamais partie. A Babrouisk on devait, dit-on, s'emparer du tzar. Qui prouve que ce sont les moyens qui

ont manqué et non pas la volonté? Joukof s'écrie que si le sort tombait sur lui pour tuer l'empereur, il se tuerait lui-même. Nikita Mouravief ne voulait que de la propagande; il trouvait le plan d'exterminer la famille impériale barbare et inexécutable. Mathieu Mouravief, dans une lettre, en date du 3 novembre 1824, à son frère Serge, démontre l'impossibilité de tout bouleversement. Jakoubovitsch voulait, dit-on, se venger d'Alexandre, et le tuer; mais il a repoussé cette accusation, et l'enquête a constaté que les autres membres de la société ont cherché à empêcher l'exécution d'une menace qui n'était qu'une bravade. Quant à l'assassinat de Nicolas, la commission elle-même prête à Jakoubovitsch ces paroles : « Je ne m'en charge pas, j'ai un bon cœur, je ne puis devenir assassin de sang-froid. » — A. Bestouschef ayant émis, toujours sur des on dit, l'opinion qu'on pouvait *pénétrer dans le palais*, Batinkof s'est écrié : « Dieu nous en préserve! » — A en croire l'enquête, Kahovsky a imputé à Ryléiéf l'intention de faire assassiner Constantin; mais Bestouschef et Steinhel ont démenti ce fait.

L'accusation du régicide une fois écartée, passons à l'intention d'établir une république.

Ryléiéf disait qu'une république est une folie; que ce qu'il fallait vouloir, c'était une monarchie limitée, lors même « que dans les monarchies il

ne pouvait exister de grands caractères. » Il ne concédait pas à la société le droit d'établir un ordre de choses nouveau, sans le concours des représentants de la nation. Batinkof disait même que les seules prières dites à la messe pour la famille impériale, rendaient en Russie la république impossible.

Reste le projet d'une constitution. Mais qui donc, dans ce temps-là, n'en avait par rédigé quelqu'une? Il n'y avait pas alors d'homme capable de penser, qui n'eût un plan de constitution dans sa poche, dans son bureau ou dans sa tête. L'empereur Alexandre en avait trois : celle de Navosiltzof, celle de Spéranski et celle de Mardvinof.

Cette constitution, qui n'en était pas une, car, suivant les propres paroles de la commission, « des projets sans liaison, sans base, ne peuvent pas s'appeler des plans, » on ne songeait pas d'ailleurs à l'imposer de force. On voulait éviter toute effusion de sang, et on était persuadé que l'empereur ferait une concession et laisserait convoquer des députés. C'est dans cette intention qu'on s'était rendu sur la place.

Après plus de cinq mois de travail, la commission d'enquête acheva son instruction. L'empereur érigea, pour prononcer sur le sort des inculpés, une cour suprême composée des trois corps de l'État, le conseil de l'empire, le sé-

nat et le synode. On leur adjoignit des dignitaires militaires et civils. Ce tribunal reconnut que les cent vingt et un accusés avaient tous, suivant la loi, mérité la mort; mais faisant appel à la clémence impériale, il classa les accusés en onze catégories, sauf cinq d'entre eux qu'il plaça hors ligne, à cause de l'énormité de leur crime. Ce furent Pestel, Ryléiéf, Serge Mouravief, Bestouschef-Rumine et Kahovsky; ils furent condamnés à être écartelés. Trente et un individus de la première catégorie devaient avoir la tête tranchée. Ceux de la seconde devaient subir *la mort politique;* ceux de la troisième devaient aller aux travaux forcés à perpétuité. Ceux de la dernière devaient servir comme soldats, en conservant leurs droits de noblesse.

L'empereur commua ces peines. Les cinq malheureux condamnés à être écartelés durent être pendus. On les insultait jusque dans le genre de mort qu'on leur destinait. Ceux de la première catégorie furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité. La peine des autres fut allégée en proportion.

Le 13/25 juillet eut lieu l'exécution sur les glacis de la citadelle. Les condamnés assistèrent pendant une heure aux préparatifs de leur supplice. Les autres défilèrent autour des potences; on cassa leurs épées sur leurs têtes,

on jeta au feu leurs épaulettes et leurs décorations. Les cordes destinées à Ryléiéf, Mouravief et Bestouschef-Rumine se rompirent, et on les conduisit une seconde fois à la mort [1]. On ordonna d'ériger des potences à la place des croix, sur la tombe des officiers tués à Oustinovka.

Le lendemain, la place du Sénat, où avait eu lieu la révolte, fut purifiée par une cérémonie religieuse et expiatoire. L'empereur envoya un de ses aides de camp chez la femme de Ryléiéf pour l'assurer de sa protection. Il fit donner 50,000 roubles au père de Pestel et à son frère l'aiguillette d'aide de camp à son service, ce qui fit dire que celui-ci portait au cou la corde de son frère. Le délateur Scherwood reçut 50,000 roubles, une maison et le titre de *fidèle*, ce qui ne l'empêcha pas plus tard d'être expulsé de son régiment pour inconduite. Rostovtzof eut sa carrière faite.

Un manifeste de S. M., du 13/25 juillet 1826, apprit à l'humanité que Nicolas « avait vu avec plai-« sir leurs plus proches parents renier et livrer à « la justice les malheureux sur lesquels planaient « les soupçons de complicité. »

Les soldats qui avaient pris part à l'insurrection

(1) La commission d'enquête s'est plu à qualifier Ryléiéf de sous-lieutenant et de journaliste. Il était chef de bureau et poëte.

furent envoyés en Géorgie, puis employés en première ligne contre les Perses dans la guerre qui éclata bientôt. Les régiments fidèles reçurent des récompenses. On donna à l'un d'eux l'uniforme d'Alexandre; à d'autres, son chiffre; aux Cosaques du Don, son épée.

Fort heureusement, nous n'avons pas besoin d'aller chercher loin la critique de toute cette procédure. Des faits analogues à ceux que nous avons rapportés venaient de se passer dans un pays voisin, tributaire de la Russie, mais jouissant d'une administration plus éclairée. Ils eurent des résultats qui condamnent sans réplique les allures brusques du despotisme, et établissent victorieusement la supériorité du gouvernement constitutionnel. L'enquête faite à Saint-Pétersbourg constata en Pologne l'existence de sociétés secrètes qui avaient même entretenu des rapports avec la société russe du Midi. L'attention du gouvernement fut nécessairement attirée sur elles, et une enquête fut ordonnée à Varsovie. On reconnut, en effet, que, depuis 1821, existait, en Pologne, la *Société Patriotique nationale*, et que, l'année suivante, Mazevski y avait organisé la *Société des Templiers*, à l'instar de celle de l'Écosse. Uminski, Jablonovski, Soltyk, Krzynanovski, étaient membres de ces sociétés qui avaient pour but principal le rétablissement de la Pologne. La commission d'en-

quête indiqua cinq catégories de coupables ; le sénat fut chargé de prononcer sur leur sort. Il leur donna des avocats pour défenseurs; les débats furent publics, et durèrent un mois; après quoi cette cour suprême, qui avait fait faire une nouvelle instruction, écarta, à l'unanimité moins une voix, celle du général comte Krazinski, l'accusation de haute trahison; elle acquitta la plus grande partie des accusés, et condamna les autres à quelques mois de réclusion. L'empereur fit faire une réprimande aux juges, chose qui ne s'était jamais vue, et se donna la consolation d'incarcérer les condamnés dans les cachots de Saint-Pétersbourg, ce qui était une violation de la constitution; et ce fut un des griefs dont se prévalut plus tard la révolution polonaise.

Revenons à la Russie.

Le $\frac{\text{22 octobre}}{\text{3 septembre}}$ 1826, eut lieu, à Moscou, le couronnement de l'empereur, au milieu de pompes et de réjouissances qui firent dire, à une jolie femme, qu'il était bien fâcheux que de telles fêtes fussent si rares. Le peuple fut convié à un festin monstre, à Dévitsche-Polé; et, comme la foule se précipita en désordre sur les mets qu'on lui avait apprêtés, elle en fut chassée par des pompes à incendie. Un manifeste réduisit de cinq ans la peine des condamnés politiques du 14.

Le 16/28 septembre, un manifeste impérial

déclara la guerre à la Perse. Le traité de Gulistan, du 26 octobre 1813, avait laissé accès à des contestations inévitables, en stipulant que les deux parties contractantes avaient la faculté d'étendre leurs possessions territoriales selon leurs convenances, sauf à dédommager la partie lésée. Suivant cette disposition, la Russie avait occupé le littoral du lac Goktcha, en offrant pour compensation à la Perse le territoire compris entre les rivières de Capunaktchay et Tschoudov. Le schah refusa cet arrangement. Le prince Menschikov, envoyé par l'empereur pour aplanir ce différend, fut éconduit. Le khan de Talychyne égorgea la garnison russe d'Arkivan, et Abbas-Mirza, l'héritier de la couronne persane, envahit la province d'Élisabethpol à la tête de 50,000 hommes de troupes régulières. Les peuplades musulmanes du Caucase se soulevèrent à son approche. Madatof défit, le 2/14 septembre, l'avant-garde persane sur la Schamkhor, et occupa la ville d'Élisabethpol. Le 21, Paskévitch vint le joindre avec sa division, et, fort de 9,000 hommes, il défit toute l'armée d'Abbas-Mirza sur les bords de la rivière de Djéham, à deux lieues d'Élisabethpol, qui donna son nom à cette bataille. Les Perses repassèrent l'Araxe. Grabbe obtint des résultats satisfaisants du côté de la mer Caspienne. Paskévitch fut nommé général en chef à la place d'Yermolof, et Benken-

dorf remplaça Madatof dans le commandement de l'avant-garde. Etschmiadzine se rendit sans résistance, dans le mois d'avril 1827. Paskévitch franchit l'Araxe, et défit l'ennemi à la bataille de Djwan-Boulak; le *drapeau victorieux* des vaincus tomba dans les mains des Russes.—Abbas-Abad se rendit à eux le 19/31 juillet. Ces triomphes n'empêchèrent pourtant pas les Perses d'assiéger Etschmiadzine. Krassovsky essaya en vain de leur faire abandonner ce plan; Paskévitch se vit forcé de se porter au secours de son lieutenant. Le prince persan repassa de nouveau l'Araxe, et Sardar-Abad se rendit aux Russes. Après six jours de siége, Érivan fut occupé le 13 octobre. Le 25, Tauris, la capitale d'Adzerbadaidjan, eut le même sort. Alir-Jar-Kan fut également occupé par l'armée russe. La Perse alors demanda la paix, et les conférences s'ouvrirent le 2 novembre. La Russie exigea la cession des khanats d'Érivan et de Nakhitchevan, et 20 millions de roubles argent d'indemnité. Abbas-Mirza accepta ces conditions; mais la ratification du schah se fit attendre trois mois, ce qui força Paskévitch à reprendre les armes. Il occupa, le 15/27 janvier 1828, Ourmiah; Soukhtel entra dans Ardebyl; le 10/22 février, le traité fut signé à Tourkmantchaï. Paskévitch reçut, en récompense de sa conduite dans cette campagne, un million, et le titre de comte d'Érivan.

La Russie gagna deux provinces à cette guerre, qui lui coûta plus de sueur que de sang.

La guerre avec la Perse était à peine achevée, quand éclata celle de la Turquie. Le 14/26 avril 1828, parut le manifeste de l'empereur, suivi d'une déclaration explicative. La Porte y répondit en date du 4 juin. Des deux parts on s'accusait de ne pas avoir observé le traité de Bukharest. La Turquie reprochait à la Russie d'avoir protégé le soulèvement des Grecs, d'avoir soutenu et recueilli Ypsilanti, fomenté des troubles en Moldavie et en Valachie. La Russie, de son côté, accusait le divan d'avoir poussé à la révolte les Circassiens, entravé le commerce de la mer Noire, violé l'amnistie accordée à la Servie, entretenu la résistance de la Perse, et retardé la paix qui venait d'être conclue avec cette puissance.

Aussitôt après la déclaration, le feld-maréchal prince Wittgenstein se mit à la tête d'une armée de 105,000 hommes, et franchit le Pruth, le 7 mai, sur trois points. Iassy et Bukharest furent immédiatement occupés, et le comte de Pahlen fut chargé de l'administration des deux principautés. Le troisième corps passa le Danube le 8 juin, et assiégea Kustendji. Les Cosaques Zaporogues, qui, depuis deux siècles, appartenaient à la Turquie, repassèrent sous la domination russe. Ceux de Nekrazow suivirent leur exemple. Le grand-duc

Michel assiégea Braïlov, à la tête du septième corps. L'empereur s'y rendit en personne le 20 mai. Le 15 juin, on tenta un assaut qui ne réussit pas. Une mine partit trop tôt, une autre ne partit pas du tout; aucune brèche n'était praticable; les troupes se précipitèrent sur les remparts, et y perdirent beaucoup de monde. Le grand-duc fit sonner la retraite. Le lendemain, la mine qui n'avait pas joué fit une brèche considérable. Le pacha turc rendit la place le 18 juin, et se retira avec les honneurs de la guerre. L'empereur donna au grand-duc Michel l'ordre de Saint-Georges de la deuxième classe.

Le 20, Kustendji fit sa soumission. Le 11, Menschikov avait pris Anapa. Le 6 juillet, Bazardschik fut occupé sans résistance. Les Turcs engagèrent sous ses murs une affaire d'avant-garde qui ne fut pas à leur avantage. Le 20 juillet, il y eut un combat sanglant dans la direction de Schoumla; les Turcs se retirèrent dans leur camp, et les Russes élevèrent des redoutes. Le comte Soukhheln se porta sur Varna, et fut repoussé. Ouschakof, qui vint à son aide, n'empêcha pas l'entrée d'un renfort turc dans la ville. Le général Roth cerna la forteresse de Silestrie. Geismar fut chargé de protéger la Valachie. Le 28 juillet, il y eut une affaire chaude devant Schoumla, mais qui resta sans conséquence. Menschikov venait

de prendre le commandement du siége de Varna; l'amiral Greigh cerna la ville du côté de la mer.

En Asie, le général Paskévitch ouvrit la campagne, le 7 du mois de juillet. Le 15, il enleva Kars. Le 26, la forteresse de Poti, la seule que possédassent les Turcs sur la côte orientale de la mer Noire, se rendit à un détachement du corps de Géorgie. Le 4 septembre, Paskévitch remporta une victoire complète sous les murs d'Akhaltzic. Le 8, cette place se rendit après une résistance vigoureuse, qui causa aux Russes des pertes considérables.

Pendant que l'empereur était allé à Odessa presser l'arrivée des renforts et ordonner une nouvelle levée de recrues, le sultan déployait tous les moyens de résistance; il faisait fortifier le Bosphore, réparer les navires, armer et exercer des troupes à Constantinople. Le séraskier Hussein-Pacha était enfermé dans Schoumla avec une armée de 60,000 hommes. Ioussouf et le capoudan-pacha étaient allés défendre Varna. Le grand vizir lui-même se rendit en personne à l'armée. La peste, qui avait éclaté au début de la campagne, exerçait de plus en plus ses ravages dans les rangs de l'armée russe. Les vivres et les fourrages commençaient à manquer, et la cavalerie se démontait à vue d'œil. Les populations, fuyant à l'approche de l'ennemi, laissaient le pays désert. La présence de l'empereur, loin d'être un stimu-

lant et un avantage, n'était qu'une gêne, parce qu'elle entravait l'autorité du général en chef. C'est ce qu'on ne comprit que trop tard.

Le pacha de Widdin prit l'offensive, et força le général Geismar à rétrograder et à abandonner son camp; mais un mouvement énergique donna à celui-ci la victoire, et réduisit les Turcs à fuir derrière le Danube, laissant, entre les mains des Russes, 24 drapeaux et 600 chariots chargés de munitions. C'était le 26 septembre. Le 5 et le 6, le général Roth avait obtenu un succès devant Silestrie. Mais devant Schoumla, les Russes avaient éprouvé un échec dans la nuit du 25 au 26 août.

Les Turcs les attaquèrent sur trois points. Sur le premier, ils enlevèrent une redoute où commandait le général Wrede, qui y trouva la mort avec tous ses soldats; sur le second point, ils obligèrent Rüdiger à détruire ses retranchements d'Eski-Stamboul; sur le troisième, ils prirent un canon. Le lendemain, ils occupèrent Eski-Stamboul, ce qui rétablit la communication des Turcs avec Andrinople. Ces succès permirent à un détachement turc de se porter au secours de Varna.

Le 7 août, l'amiral Greigh fit enlever quatorze bâtiments turcs; puis il fit détruire les magasins et l'arsenal de Néada. Le capitaine Kritzki s'empara de douze canons, encloua les autres, et fit sauter l'arsenal.

Le 21 août, le prince Menschikov fut blessé devant Varna, et remplacé par le comte Vorontzof dans le commandement du siége. La garde impériale vint renforcer l'armée, et, le 12 septembre, le géneral Golovine occupa les hauteurs de Galata; mais ayant envoyé le régiment des chasseurs de la garde pour reconnaître un corps turc qui s'avançait sur la route d'Aïdos, ce régiment fut taillé en pièces. Le général Hartung fut tué dans cette affaire. Le 28 septembre, le général Freytag perdit la vie dans un combat acharné, où les deux partis s'attribuèrent la victoire. Le 30, une brigade russe s'étant trop aventurée, fut maltraitée, et le général Iarnof tué.

Les travaux du siége étant avancés, le brave lieutenant Zaïtzevsky, à la tête de quelques marins, renforcés par les volontaires de la garde, entra, le 7 octobre, dans Varna par la brèche; il s'empara d'un bastion, pénétra dans la ville, rasa une place; mais ne se voyant pas soutenu, il fut forcé à la retraite, après avoir encloué sept canons turcs. Le lendemain, Ioussouf-Pacha envoya un secrétaire pour ouvrir des pourparlers. Le 9, il vint lui-même sur un vaisseau russe; le 10, il se rendit, et alla bientôt recueillir en Crimée le prix de sa trahison. Ses troupes suivirent son exemple, et mirent bas les armes; le capoudan-pacha obtint la permission de rejoindre l'armée turque. Il

sortit, le 12, à la tête de 300 hommes; les Russes entrèrent immédiatement dans Varna. L'empereur envoya douze canons turcs à Varsovie, en mémoire de la mort de Wladislas VI, qui avait été tué en 1444 sous les murs de Varna, réputée imprenable. Ces canons ne parvinrent pas à leur destination; jetés par la tempête sur la côte, ils retombèrent dans les mains des Turcs. Les propriétés de Ioussouf-Pacha en Turquie, son harem et sa famille, furent mis sous le séquestre. Capoudan-Pacha remplaça le vizir, qui fut exilé à Gallopolis. Dans le même temps, le siége de Schoumla fut levé, Silestrie abandonnée; et l'armée russe se retira à Iassi, dans un état de désorganisation complète. L'empereur rentra à Saint-Pétersbourg.

Le 25 janvier, après deux jours de combat, le comte Langeron enleva Kalé; Tournov se rendit le 11 février. Trente chaloupes turques furent détruites devant Nicopolis.

Le 18 février, Diebitsch fut nommé général en chef, en remplacement du prince Wittgenstein, qui prit congé de l'armée le 27. Le comte Toll fut nommé commandant de l'état-major; le président Pahlen fut rappelé à Saint-Pétersbourg; Langeron prit son congé. L'armée russe fut portée à 240,000 hommes; 12 vaisseaux stationnaient dans la mer Noire.

Le 27 février, le contre-amiral Koumani enleva

la place de Sizeboli, à 25 lieues de Constantinople. Plus tard, les Turcs essayèrent en vain de s'emparer de la redoute que les Russes y avaient élevée à la hâte.

A l'approche de Silestrie, le 17 mai, les Russes furent attaqués par une partie de la garnison de cette place, qui fut repoussée et la ville assiégée. Le général Roth eut, le même jour, près de Pravady, un engagement avec le nouveau grand vizir Reschid-Pacha. Renforcé par le général Wachter, il obligea l'ennemi à se retirer; mais celui-ci, secouru à son tour, revint à la charge, et ne lâcha prise que le soir, après des pertes considérables des deux parts. Le général major Rinden fut tué dans cette affaire. Le général en chef russe marcha, le 1er juin, au secours de Roth, et cerna le grand vizir. Le 11 juin, s'engagea le combat de Koulewtscha, qui dura quatre heures d'abord, pendant lesquelles les Russes eurent beaucoup à souffrir; malgré leur supériorité sous le rapport du nombre, le vizir se fraya un passage, et se retrancha dans une position forte, qu'il fut obligé d'abandonner le lendemain, avec une grande perte que les Russes portent à 5,000 tués et 1,500 prisonniers. Le bulletin officiel assimila cette bataille à celles de Kagoul et de Rymnik, laissant à l'histoire le soin de mettre Diebitsch à côté de Roumiantzof et de Souvorof. Le général en chef fit faire alors des

propositions de paix, qui n'eurent pas de suite.

La nouvelle de cette victoire ébranla Silestrie, dont on avait enfin détruit les fortifications extérieures. Des fusées jetées dans la ville y portèrent la consternation; une mine qui ouvrit une brèche dans le cœur de la forteresse acheva de démoraliser les assiégés. Les deux pachas capitulèrent, et se rendirent prisonniers avec leur garnison. Le 1er juillet, les Russes entrèrent dans la place.

En Asie, l'ouverture de la campagne avait été retardée par l'attentat commis à Téhéran, le 12 février, sur l'ambassade russe, qui voulait retenir une femme arménienne, sujette russe. Cette circonstance souleva l'indignation de la population; on se porta en armes sur l'hôtel de l'ambassade, et la foule, ayant eu quelques hommes tués par les Cosaques, massacra tout le personnel de la légation, excepté un seul secrétaire qui se trouva absent. Le schah prévint toute complication, sévit contre les coupables, et envoya son petit-fils à Saint-Pétersbourg, présenter ses doléances à l'empereur. Rassuré de ce côté, Paskévitch reprit les hostilités en Asie, où Akhaltziec était assiégé par les Turcs. Le 13 mai, le général Bourtzof battit Achmet-Khan. Le 1er juillet, Paskévitch, prévenant la jonction du séraskier d'Erzeroum avec Hagki-Pacha dans la vallée de Zevine, se porta d'abord contre le premier, qu'il força de fuir, et

battit, le lendemain, le second, qu'il fit prisonnier. 31 pièces de canon, 19 drapeaux et 1,500 prisonniers furent les trophées de cette double victoire. Le 5 juillet, l'armée russe emporta Hassan-Khale, la clef d'Erzeroum, capitale de la Turcomanie, qui, elle-même, se rendit le 9.

Après la prise de Silestrie, Diebitsch résolut de franchir le Balkan, tandis que le grand vizir l'attendait sous les murs de Schoumla. Les trois corps se rangèrent en deux colonnes, passèrent la rivière Kamtschik, et enlevèrent ou tournèrent facilement les petits postes que les Turcs avaient à leur opposer. Le vizir attaqua Rüdiger, près d'Aïdos, le 24 juillet, mais fut repoussé; et les Russes s'emparèrent, à la suite de ces avantages, d'Aïdos et de Karnabach. Halœ-Pacha ne fut pas plus heureux que le vizir dans ses attaques à Iamboli et à Selimno, qui fut pris d'assaut par les Russes le 11 août.

Le 19, l'armée russe se trouva en vue d'Andrinopole, qui lui ouvrit ses portes le lendemain. De là, elle poussa jusqu'à Eynos. En attendant, ses derrières, sous les ordres de Geismar et de Krassovsky, continuèrent à être sérieusement inquiétés.

Le général prussien baron Müffling pressait le divan de conclure la paix, conformément aux instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, à la suite d'un voyage que Nicolas venait

de faire à Berlin. Le 28 août, arrivèrent à Bourgos les deux négociateurs russes, les comtes Alexis Orlof et Pahlen. Les envoyés turcs, Mehemet-Sadi-Effendi et Aboul-Kadir-Bey, se rendirent, dans le même but, au quartier général russe. Les pourparlers s'ouvrirent le 30, et le 14 septembre la paix fut signée. La Russie conserva le territoire conquis confinant à l'Iméret et à la Géorgie, Anapa, Poti, Akhaltzik, etc., etc. Les Dardanelles furent ouvertes aux navires marchands de toutes les nations. La Porte s'engageait à payer, en 18 mois, 11 millions et demi de ducats de Hollande, et donnait son adhésion au traité du 6 juillet 1827, concernant la Grèce. Elle s'obligeait enfin à restituer aux principautés les établissements de la rive gauche du Danube. Les hospodars devaient être élus à vie, et les impôts, payés jusque-là en nature, seraient à l'avenir perçus en argent.

Le 24 mai, eut lieu, à Varsovie, le couronnement de Nicolas. Il prononça à genoux une prière dans laquelle on remarque ces mots : « Que mon cœur, « ô mon maître et mon Dieu, soit dans ta main, « et que je puisse régner pour le bonheur de mes « peuples et pour la gloire de ton saint nom, d'a- « près la charte octroyée par mon auguste prédé- « cesseur et déjà jurée par moi, afin que je ne « redoute pas de comparaître devant toi au jour « de ton jugement éternel ! »

De Varsovie, l'empereur et l'impératrice se rendirent à Berlin.

Khosrew-Mirza, le fils d'Abbas-Mirza, vint à Saint-Pétersbourg pour implorer le pardon de l'attentat du 12 février 1829.

En février 1830, arrivèrent deux ambassadeurs turcs, qui obtinrent une remise de 3 millions sur la contribution imposée à leur pays.

Le 28 mai, l'empereur ouvrit la diète polonaise par un discours en français, et plein de hauteur. Des plaintes se firent entendre dans cette assemblée, et le tzar y eut peu d'égards. On se plaignait de la suppression de la publicité pour les diètes, de l'enchaînement où on tenait la presse, des tracasseries de la police, et des cruautés de Constantin.

La nouvelle de la révolution de juillet fut l'étincelle qui mit en feu les éléments de mécontentement qui existaient à Varsovie. Le 29 novembre, les porte-enseigne forcèrent l'entrée du palais de Belvédère. Gendre, Lubowicki furent tués; Constantin échappa par une issue secrète, et se réfugia dans les rangs de sa garde. Les troupes polonaises prirent les armes, et s'emparèrent de l'arsenal. Constantin avait 10,000 hommes; il eût pu étouffer la révolte à son germe, mais le courage lui manqua; il aima mieux évacuer Varsovie. Il y fut institué une administration provisoire, sous la prési-

dence du prince Adam Czartoryski. Clopicki reçut le commandement des troupes. Le nouveau pouvoir fit porter dans le camp du grand-duc des propositions d'arrangement, auxquelles celui-ci n'avait pas l'autorité d'accéder. Il se retira en Volhynie. Clopicki fut nommé dictateur, et la diète convoquée pour le 18 décembre. Elle conserva à Clopicki son pouvoir, et créa un conseil national pour remplacer le gouvernement provisoire.

Le 24 décembre, Nicolas publia un manifeste contre « l'*infâme trahison* qui s'était servie de *mensonges*, de menaces et de promesses illusoires pour soumettre à quelques rebelles les paisibles habitants. »

« Le peuple polonais, y est-il dit, qui, après tant d'infortunes, jouissait de la paix et du bien-être, à l'ombre de notre puissance, se précipite de nouveau dans l'abîme de la révolution et des calamités; des *ramas d'êtres crédules*, quoique déjà saisis d'effroi à la pensée du châtiment qui les attend, osent rêver quelques instants la victoire, et nous proposer des conditions, à nous, leur maître légitime! »

Le peuple polonais publia, en date du 10 janvier 1831, un manifeste qui exposait ses griefs. On y lit : « La réunion sur une seule tête des couronnes d'autocrate et de roi constitutionnel était une de ces monstruosités politiques qui ne peu-

vent exister longtemps. Chacun prévoyait que le royaume de Pologne devait être pour la Russie un germe d'institutions libérales, ou succomber sous la main de ferde ses despotes. Cette question fut bientôt résolue... L'instruction publique fut corrompue : on organisa un système d'obscurantisme; on enleva au peuple tout moyen d'instruction; à un palatinat entier, sa représentation dans le conseil; aux chambres, la faculté de voter le budget; on imposa de nouvelles charges, on créa des monopoles propres à tarir la source des richesses nationales; et le trésor, grossi par ces mesures, devint la pâture d'une valetaille salariée, d'infâmes agents provocateurs et de vils espions...

« La calomnie, l'espionnage, avaient pénétré jusque dans l'intérieur des familles, y avaient infecté de leur venin la liberté de la vie domestique, et l'antique hospitalité des Polonais était devenue un piége pour l'innocence. La liberté individuelle, solennellement garantie, était violée; les prisons étaient encombrées; des conseils de guerre, nommés pour prononcer dans des cas civils, soumettaient à des peines infamantes des citoyens dont toute la faute était d'avoir voulu soustraire à la corruption l'esprit et le caractère de la nation. »

Toutes les propositions de la Pologne ayant été repoussées avec mépris par l'empereur de

Russie, la guerre devenait imminente. Chlopicki ne comptant pas sur le succès, donna sa démission de dictateur; remplacé par Radzivill et plus tard par Skzynecki, il prit place dans l'armée polonaise, en qualité de simple volontaire.

Le 25 janvier 1831, sur la proposition du prince Roman Soltyk, la diète polonaise déclara la déchéance de l'empereur Nicolas. L'armée russe envahit la Pologne au mois de février.

On connaît les particularités de cette lutte héroïque, la bataille de Grochov, du 19 et du 20, restée indécise; le combat sanglant de Praga, du 25 du même mois; celui d'Ostrolenka, du 26 mai, où les Polonais disputèrent si opiniâtrément une victoire que les Russes ne surent pas utiliser. Geismar flétrit dans cette campagne les lauriers qu'il avait cueillis dans la guerre de Turquie. Le 14 janvier, Dvernicki lui prit 11 canons; le 19, il fut battu à Waver, et avec Rosen à Dembewilkie. Néanmoins, toutes les tentatives des Polonais pour soulever la Lithuanie, comme la Volhynie, restèrent sans résultat, et ne leur valurent que la perte des corps qu'ils y avaient envoyés. Le 17 avril, Kreutz battit Sierawski; Rüdiger défit Dwernicki et le força à se réfugier en Autriche, où son corps fut désarmé. Chrzanowski et Jankowski, qui le remplacèrent en Volhynie, eurent le même sort. Chlapowski et Gielgud, battus à Vilna par Sacken,

se réfugient en Prusse, et y sont également désarmés. Dembinski seul sut conserver ses troupes et les ramener à Varsovie.

Le 10 juin, mourut Diebitsch, et seize jours après, le grand-duc Constantin. Paskévitch prit le commandement des troupes, passa la Vistule le 29 juillet, et livra, le 6 septembre, le mémorable assaut de Varsovie, où il entra le 8.

Les vengeances de Nicolas furent terribles. Les vaincus se virent traités en criminels. L'amour de la patrie et de l'indépendance, ces vertus qu'on voudrait voir posséder aux Russes, furent taxées de crimes chez les Polonais. On peupla la Sibérie, le Caucase et l'armée, de ces malheureux ; la Pologne fut incorporée à la Russie et en devint une province, contrairement à tous les traités. On prodigua tous les supplices; on ne respecta ni la propriété, ni les liens de famille. L'Europe, vers laquelle la Pologne avait en vain tendu ses bras, assista à ces forfaits sans protester, et laissa s'accomplir impunément toutes ces cruautés. Mais le ciel châtia la Russie de ses fléaux. A la guerre de Pologne succéda celle du Caucase, qui devint une plaie saignante au flanc de l'empire. La révolte, étouffée d'un côté, surgit au sein même de la Russie. Deux cents officiers périrent à Novgorod et à Staraia-Roussa. Au choléra, qui venait de ravager la Russie, succéda la famine, en 1833 et en 1840; la

4.

détresse publique fut à son comble. Le palais d'hiver, à Saint-Pétersbourg, devint la proie des flammes, en 1838; la mort vint ravir une fille à l'empereur. L'histoire enfin, ce juge suprême des rois, n'a pas attendu que Nicolas eût cessé de vivre ou de régner, pour accuser sa tyrannie.

II.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL.

C'est bien à tort qu'on dit tant de mal de la Russie. On y jouit d'une liberté très-large, et la vie ne laisse pas d'y être assez douce encore. Que n'y peut-on pas, grand Dieu ? Prenez du thé soir et matin, ou le soir seulement, dans une coupe ou dans un verre, avec ou sans crème ; prenez-en une, deux, trois, quarante tasses, si le cœur vous en dit ; mettez le sucre dans votre thé ou gardez-le à la main (*v prikouskou*), ou bien encore suspendez-en un morceau au plafond, et que chacun de vous vienne y goûter à son tour ; faites absolument ainsi que bon vous semblera. Mettez ou ne mettez pas de l'eau dans votre vin, personne ne s'en mêle. Buvez des vins français ou espagnols, à votre choix ; portugais même, si vous le voulez ; du vin blanc ou du vin rouge, vous avez toute licence. Vous n'avez pas précisément à craindre de manger toute votre fortune ; le gouvernement

paternel de la Russie a des tutelles pour les dissipateurs. Allez en *droschki* ou en carrosse, à un ou à deux chevaux, à quatre même si vous êtes noble, vous en avez le droit, à moins qu'il ne soit vrai, comme on le prétend, que l'empereur Nicolas, offusqué par le luxe qu'étalaient des jeunes gens sans titre, n'ait limité la prérogative d'aller à quatre chevaux aux dignitaires des quatre premières classes; que vos chevaux soient d'une même couleur ou que leurs robes s'alternent, le choix, à cet égard, n'appartient qu'à vous. Allez au pas ou brûlez le pavé, pourvu que vous n'écrasiez personne; et si ce malheur vous arrive, vous en serez quitte pour la perte de vos chevaux, et quelques coups de bâton donnés à votre cocher [1]. Par exemple, ne dépassez pas l'empereur : la politesse vous en fait une loi; et la convenance est, sur ce point, d'accord avec les règlements.

[1] Le général aide de camp de l'empereur, M. le baron Dellinshausen, rompit un jour la file des voitures à une promenade publique. La police s'en prit à son cocher, et le baron écrivit une lettre virulente au général gouverneur de Saint-Pétersbourg. Le jour de Pâques, comme il vint, à son tour, souhaiter la bonne fête au tzar, celui-ci l'écarta, en disant qu'il n'embrassait pas les perturbateurs de l'ordre public. Le général donna sa démission, et l'empereur lui envoya le cordon de l'Aigle blanc, qui le rattacha au service. C'est ainsi que se raccommodent, pour la plupart, les brouilles de famille.

Êtes-vous pour la brune ou pour la blonde, courtisez celle qui vous séduit. Contez-lui fleurette; entretenez une femme, deux femmes même à la sourdine. Toutefois, ne commettez pas d'adultère; le châtiment vous atteindrait, lors même qu'il n'y aurait pas de plainte de la part du mari : c'est justice. Ne séduisez pas la vierge, vous seriez obligé de l'épouser, à moins que vous ne puissiez établir que vous n'avez pas été le premier à jouir de ses faveurs. Ne vous frottez pas non plus aux élèves du théâtre, si vous ne voulez passer quelques mois au corps de garde, comme le prince V**; l'empereur n'entend pas raillerie à ce sujet. N'enlevez ni dame ni demoiselle, si vous ne voulez pas perdre votre rang, comme le comte F**, qui, pour avoir épousé sa femme sans le consentement de ses parents, descendit de la garde dans l'armée. Si plus tard il est devenu écuyer de S. M., c'est pour avoir conduit l'âne de l'impératrice dans les montagnes de la Suisse saxonne, chance à laquelle tout le monde ne saurait prétendre. Il vous restera bien, sans cela, de quoi faire le Faublas russe et le joli cœur. Vous pouvez, par exemple, vous marier dix fois dans votre vie, sans que cela tire à conséquence, pourvu que vous vous adressiez à des filles qui n'ont pas l'âge voulu pour le mariage. On vous fera divorcer autant de fois que vous serez devenu époux, et vos enfants ne pour-

ront même pas porter votre nom. Toujours les innocents pâtissent pour les pécheurs.

Aimez-vous les spectacles, vous en avez de tous genres : le français, l'allemand, le russe et l'italien, l'opéra et les ballets, à Pétersbourg et à Moscou, voire même à Odessa. Si vous préférez le théâtre français, mettez un habit pour vous y rendre, car l'empereur y va souvent. Gardez-vous bien de rester assis quand il est debout, d'applaudir quand il n'applaudit pas; il ne serait pas bienséant d'en agir de la sorte.

Faites-vous habiller par le tailleur que vous voudrez; mettez-vous comme il vous plaît, pourvu qu'il n'y ait rien, dans votre mise, qui choque l'empereur. Gardez-vous bien de porter une barbe : on vous inviterait poliment à la raser ; la barbe donne sur les nerfs de l'empereur. Ne portez pas les cheveux trop longs, l'empereur est chauve!

Mariez-vous, vous ferez bien, comme dit le grand-duc Michel; ne vous mariez pas, vous ferez mieux. Si vous épousez la fille de quelque grand fonctionnaire, il vous faut pour cela préalablement le consentement de Sa Majesté; c'est logique.

Couchez-vous à l'heure qu'il vous plaît; passez des nuits blanches, si bon vous semble. Seulement ne jouez ni aux jeux défendus, ni trop gros jeu; votre domestique même pourrait vous dénoncer à la police. Ayez le médecin qui possède

votre confiance, trop heureux si vous en trouvez un bon! Lisez les livres que vous aimez, même les livres défendus : on se les procure aisément. Écrivez, publiez, mais en vous renfermant dans les lois qui existent à ce sujet, et en vous conformant aux idées du gouvernement. La censure ne vous garantirait pas de la responsabilité pour les choses qu'elle laisserait passer inaperçues. Promenez-vous, mais saluez bien l'empereur si vous le rencontrez : il y tient infiniment; saluez aussi le grand-duc Michel, quand même il ne vous le rendrait jamais. Ne faites ni le tapageur ni le bretteur; la capitale est la propriété de l'empereur, qui tient aux mœurs et à la paix publique. Ne fumez pas dans la rue, de crainte de mettre le feu quelque part. Il faut servir ou du moins avoir servi : c'est reçu; on est mal vu si l'on ne sert pas. Vous avez en cela tant de choix, depuis la veste du hussard jusqu'à la cuirasse du chevalier-garde et l'habit du fonctionnaire civil! Servez où vous avez quelque parenté, quelque liaison qui puisse aider à votre avancement.

Voyagez si vous aimez les voyages : tout homme bien élevé doit le faire. Allez même en France : l'empereur ne l'aime pas, mais il ferme les yeux. Là, seulement, conduisez-vous avec prudence; ne vous mêlez pas d'écrire, n'entrez dans aucune association, ne fréquentez pas des libéraux trop

exaltés. Si l'on vous rappelle en Russie, revenez sur-le-champ : votre obéissance adoucira les rigueurs de l'exil qui vous attend, et en abrégera le terme.

Quel sort que celui des nobles russes! une vie de rois, de demi-dieux! Un noble retiré dans ses terres, avec une belle femme, à la tête de quelques milliers de paysans et de gros revenus, coule des jours de délices, et mène une existence comme il ne s'en voit pas en ce monde. Vous êtes maître souverain dans vos terres; tout s'incline et plie devant vous, tout rampe dans la poussière et tremble à votre voix. Ordonnez-vous cent ou deux cents coups de bâton à Pierre ou à Jacques; il en sera comme vous l'aurez dit, et son dos aura incontinent la couleur du charbon. Vous n'aurez qu'à jeter le mouchoir à la femme qui vous aura plu : on n'est pas sultan pour rien. Laissez dire, après tout, ces philanthropes, ces saute-ruisseaux qui nous arrivent de l'Europe. Nous en avons vu, et des plus beaux, qui nous jetaient à la face notre sauvagerie, notre cruauté, et qui, se réveillant un beau jour dans les bras d'une noble dame russe, élevés jusqu'à sa couche, devenus seigneurs de ses terres et de ses vassaux, s'en vont depuis lors disant qu'il n'y a rien de tel que la vie d'un boyard. Faiseurs de phrases, allez, nous savons ce que vous valez, et ce que nous valons nous-mêmes!

Prêchez la morale à d'autres qu'à nous ; nous avons la nôtre.

Dans ce peu de mots se peint la Russie tout entière. On y vivote, on y ménage la chèvre et le chou; on cherche des excuses à tout, et l'on se dit qu'en fin de compte, il y a des compensations. Le noble se croit libre, et pense qu'il ne doit s'en prendre qu'à lui-même s'il va échanger sa liberté pour des grades, pour des distinctions, et, de maître suzerain qu'il était, se faire serviteur. Il a sa cour, sa résidence, sa propriété; qu'il y reste. Le serf pense que son état est naturel, fixé par les décrets du Très-Haut, et qu'il serait infiniment plus malheureux s'il était libre. Le militaire ne pense à rien; on ne lui en laisse pas le temps, et on l'accable d'exercices pour occuper ses loisirs. L'employé ne songe qu'à orner sa boutonnière ou à remplir sa poche, et tout marche par cette volonté de fer qu'imprime le souverain.

Mais où marche-t-on? Vers une révolution? Elle est pour longtemps encore impossible; car le bois dont on fait les révolutionnaires ne se trouve pas en Russie. Les quelques hommes libres qui s'y rencontrent regardent les baïonnettes, laissent passer, et il faut du temps avant que l'armée se révolte. Il n'y a de possible en Russie, en fait de révolution, que des révolutions de palais, et cela, lorsqu'elles sont consenties ou ordonnées par

les héritiers de la couronne eux-mêmes. Ainsi, Ivan V et Pierre III n'ont disparu que sur l'ordre de Catherine II; ainsi Alexandre, devant opter entre son propre exil et l'abdication forcée de son père, se prononça pour ce dernier parti, et alors on dépassa ses intentions. Il faut au moins, à juger selon toutes les apparences, une génération ou deux avant qu'il n'y ait de révolution en Russie. Mais les décrets du Très-Haut sont impénétrables. En fait de probabilités, le calcul se trouve souvent en défaut. Que de fois la tempête éclate au moment où on s'y attendait le moins! Le tremblement de terre, l'inondation, ne s'annoncent pas à l'avance, et l'on périt souvent, alors qu'on se croit le plus en sûreté : les révolutions ont toujours pris au dépourvu les rois. Les masses sont inflammables à l'excès; qu'une étincelle vienne, elle peut venir du gouvernement lui-même, et l'incendie s'allumera vite. Déjà le gouvernement est soucieux; il s'inquiète de tout, inquiète tout le monde, et se fait par là un tort infini. Une moustache à la lèvre d'un bourgeois, une barbe au menton d'un fonctionnaire civil, un marchand sans barbe, suffisent pour lui donner de l'inquiétude. Il voit là des indices précurseurs de la civilisation, du libéralisme, de l'orage qui s'apprête; il les poursuit à outrance; et ses pauvres sujets, traqués de toute part, en viennent à songer au

libéralisme, auquel ils ne pensaient pas le moins du monde.

En attendant, tout est tranquille. On ne se plaint hautement que là où l'on ne craint pas d'être entendu : chez soi, dans quelque terre déserte. On baisse la voix dans les villes ; on ne souffle mot dans les capitales. On gémit, et l'on plie sous la férule impériale. On bat ou l'on est battu ; on est marteau ou l'on est enclume, ou même l'un et l'autre à la fois : heureux ceux qui ont à choisir ! L'empereur gronde ses affidés ; ceux-ci prennent leur revanche sur leurs subordonnés, qui, ne trouvant plus les paroles assez énergiques, lèvent la main sur ceux qui, à leur tour, trouvant la main trop légère, s'arment du bâton, remplacé plus loin par le fouet. Le paysan est battu par tout le monde : par son maître, quand celui-ci daigne s'abaisser jusque-là ; par le bailli et le *starosta*, par les autorités publiques, le *stanovoi* ou l'*ispravnik*, puis par le premier venu, par le passant, qui n'est pas un paysan. De son côté, le malheureux n'a, pour se dédommager, que sa femme ou son cheval. Aussi la plupart des femmes sont battues en Russie, et c'est pitié de voir comment on y traite les chevaux. A Pétersbourg, c'est un bruit continuel de fouets, et tous les coups portent sur les pauvres animaux. Pierre Ier, dans son ardeur de réformes, aurait dû remplacer le

fouet russe par un fouet long, avec lequel on se passerait l'envie de battre en battant l'air.

Voulez-vous assister au lever d'un petit maître russe, non pas précisément de l'un des seigneurs de l'ancienne roche, mais d'un gentilhomme appartenant à cette classe de fashionables, frisés et musqués, qui vous parlent philanthropie en trois ou quatre langues toutes très-joliment estropiées, qui dansent plus ou moins agréablement, et chantent même la *Marseillaise?* Commençons par le petit lever: d'abord ce sont des questions sur le temps, le jour, le quantième : le laquais doit y répondre couramment. Puis il commence à habiller son maître en lui passant dans le lit même les chaussettes aux pieds, puis ses caleçons qu'il boutonne soigneusement, puis sa robe et ses pantoufles. Après une quantité innombrable de pipes bourrées, allumées et arrosées par un nombre infini de verres de thé, commence le grand lever. Oh! là, le pauvre valet de chambre est sûr de faire quelques bévues qui lui valent autant ou cent fois autant de coups de poing et de coups de pied appliqués indifféremment sur toutes les parties du corps. Ne se trompe-t-il dans aucune partie de son service; c'est à sa propre toilette qu'on s'en prend, et c'est même par là qu'on commence, pour s'égayer le cœur et se divertir l'esprit, aussi bien que pour se mettre en train. — « Tu es toujours

sale comme un peigne; ta veste est déchirée au coude, ton habit râpé, ton linge malpropre; »et vlan! les coups pleuvent; Dieu sait quels coups, et Dieu sait où! On ne s'enquiert pas si le malheureux a de quoi se mieux vêtir, et on sait que les habits de gala lui sont interdits. Arrive-t-il, par quelque bonheur imprévu, qu'on n'ait rien trouvé à redire à son costume, on s'en prend à sa mine; de deux choses l'une: ou bien elle est sale, ou elle est triste; et alors on la tiraille de tous côtés, on la pince, on la relève par des coups sous le menton, on la courbe vers la terre en arrachant des poignées de cheveux. — « Pourquoi es-tu si sournois? Relève-moi cette tête; regarde dans les yeux de ton maître. As-tu peur de lui? Je ne veux pas de cet air triste. Qui te verrait penserait qu'on te tyrannise, qu'on te rend malheureux. L'es-tu, voyons? » Et le pauvre animal de répondre: « Non, monseigneur, je suis bien satisfait de vous. » Si c'est une dame et qu'elle ait besoin de châtier un homme, elle en appelle un autre, et lui ordonne de le souffleter en sa présence.

Le maître de police bat le commissaire du quartier; celui-ci l'officier de police, qui s'en donne sur le soldat de ville, qui passe sa mauvaise hu meur sur le premier individu à qui il a à reprocher la moindre chose.

Chassez le naturel, il revient au galop.

Le Russe suce la manie de battre avec le lait de sa nourrice, et cette manie ne le quitte qu'à la tombe. « Le premier coup de poing que je reçus à l'étranger pour un coup de cravache, telle fut ma première leçon de liberté, » a dit le prince K**. Et s'il m'était permis de parler de moi-même, je dirais que je ne passe pas un jour hors de mon pays sans mieux comprendre les droits de la liberté et de l'humanité, sans mieux apprécier la valeur et la dignité de l'homme; et si j'y reste, c'est précisément parce que je me sens ainsi devenir meilleur. Que voulez-vous? il y a des choses qui sont dans l'air. Les goûts, les habitudes d'un pays se gagnent involontairement. Le marquis de Custine, après un séjour de trois mois en Russie, était devenu cruel au point de laisser courir un poulain tout un relais auprès de sa mère. Des Européens sont devenus cannibales avec les sauvages de cette espèce; qu'il soit permis aux Russes de devenir libres avec des hommes libres. Et si actuellement j'écris, c'est pour qu'il ne reste rien de toutes les atrocités qui se commettent en Russie tous les jours et en plein jour. Il y a un proverbe national qui dit : « Ne sors pas la poussière de la maison; » et c'est ce qui fait que la maison devient et reste sale. Il faut retourner la phrase et dire : « Balaye ta chambre le plus souvent possible. » — « Lavez votre linge sale en famille, »

dit-on; mais si la famille néglige ce devoir, ne faut-il pas appeler à son aide les étrangers? La publicité et le grand jour feront plus que tous les décrets impériaux. C'est par les sentiments qu'il faut prendre même des hommes bruts. On se corrige de ses travers quand on a à en rougir, bien plus que lorsqu'on ne fait qu'en souffrir. La publicité est le salut du monde, et serait celui de la Russie, si l'on voulait l'y laisser pénétrer. Ouvrez les portes des tribunaux, et la justice viendra y siéger; rendez publics les actes du gouvernement, et celui-ci deviendra meilleur. Qu'on le sache donc bien : la justice suprême, à laquelle rien n'échappe, n'est pas seulement dans l'autre monde; elle se trouve également ici-bas. Il y a un tribunal devant lequel il faut comparaître, de son vivant même: c'est le tribunal de l'opinion publique. Que les méchants tremblent, et que les bons se réjouissent!

Ce n'est pas là ce que pensent les Russes de l'ancienne roche. L'étranger n'a rien à leur apprendre, et le séjour qu'ils y font les guérit des arrière-pensées de liberté qu'ils peuvent avoir emportées avec eux. « En France, disent-ils, il n'y a pas moyen de se faire servir; chacun fait le maître, et traite avec vous d'égal à égal; il n'y a pas d'obéissance, et, partant, il ne peut y avoir d'ordre. Nous ne voulons pas de ce régime. Le gouvernement

y est faible, méprisé au dehors, peu respecté au dedans, tandis que tout tremble au nom et à l'aspect de notre tzar. L'immoralité est à son comble en France; on vend tout, et l'on vole sur tout.

« Du despotisme, il y en a ici presque autant que chez nous; le despotisme est dans le sang du Français, et partout où la loi lui laisse quelque arbitraire, l'agent de l'administration publique se dédommage de toutes les entraves qu'il trouve ailleurs à son bon plaisir. L'intérêt seul guide la France. Voyez comme ce boutiquier salue humblement le chaland en équipage, lui si fier quand il va saisir quelque malheureux dans son grenier! C'est encore l'intérêt qui siége dans le parlement : on n'y entend crier que celui qui veut parvenir, ou ceux qui en ont perdu l'espoir. L'opinion publique est entre les mains de quelques particuliers qui trafiquent de la presse comme d'une denrée ou d'une épice, et se vendent au plus offrant. Si l'empereur voulait, il aurait toute la presse pour lui, et les journaux de Paris se battraient pour avoir ses roubles. Ils vivent de subventions, et desservent leurs abonnés aux frais des gouvernements qui les payent. »

Est-ce la peine de réfuter toutes ces attaques? Les étrangers ont tort de tant médire de la France, et ils devraient se rappeler que s'ils mangent, boivent et s'habillent tant soit peu bien, c'est

grâce à ce pays, qui leur a appris et leur apprend tous ces petits riens qui constituent la vie entière. La cuisine française est encore la meilleure du monde, et celle que les étrangers préfèrent; les vins français sont supérieurs à tous les autres; les modes, les meubles, viennent partout de Paris; et le jour où les autres peuples voudront être libres, c'est encore de la France qu'ils apprendront à l'être.

— « N'écrivez jamais contre la Russie, me faisait dire un jour une des plus hautes intelligences de ce pays; quiconque lève la plume contre sa patrie devient meurtrier. » Il le disait au moment où le gouvernement ordonnait la séquestration de mes biens, et cherchait à m'ôter tout moyen d'existence. L'amour de la patrie était, même dans cet homme d'élite, supérieur à l'amour de la vérité, et la crainte de faire connaître à l'étranger les travers de son pays surpassait en lui le désir de les voir s'effacer. Faut-il donc attendre que la vérité se fasse jour en Russie? Mais notre génération n'y verra pas naître la liberté de la presse. L'étranger n'a que trop de moyens de connaître nos défauts, soit en visitant notre pays, soit en apprenant notre langue; et les connaissances incomplètes qu'il acquiert de la sorte nous sont souvent plus défavorables que ne peut l'être la vérité dite sans voile et tout entière.

Plus que d'autres, nous avons de légitimes droits à l'indulgence et au respect de l'Europe. A peine éclos, nous marchons à pas précipités dans la civilisation, et nous pouvons nous consoler, en partie au moins, de nos travers par le spectacle des défauts des autres. Je serais impardonnable si je prenais plaisir à montrer sous un jour défavorable le peuple russe; loin de là, c'est une tâche pour moi bien pénible, je ne la remplis qu'à contre-cœur; mais j'y vois un devoir sacré qu'aucune considération ne doit m'empêcher d'accomplir. Peu de gens se trouveront dans ma position, j'aime à le croire; et, en compensation de tout le mal qui en découle, il serait insensé de ne pas profiter du seul bien qui puisse en résulter. Je n'ai pas appelé sur moi la persécution, comme les amis du gouvernement se plaisent à le dire; j'ai, au contraire, tout fait pour la détourner; mais, sentinelle perdue de la civilisation, j'ai dû la défendre à tout prix.

J'aime mon pays autant qu'un autre, mais j'aime encore plus l'humanité; et dussé-je me faire des ennemis de mes amis les plus chers, je ne cesserai de combattre tout ce qui est une violation de ses lois universelles et impérissables.

III.

ASPECT DU PAYS.

Je quittai la Russie pour la première fois au printemps de l'année 1836. La neige couvrait la route de Moscou à Saint-Pétersbourg, et là il neiga le 21 mai (vieux style[1]). La traversée de la Baltique fut prompte et heureuse; en trois jours et demi nous fûmes débarqués à Travemünde. Je croyais aborder sur une autre planète : le calendrier marquait douze jours de distance entre les deux pays; il y avait des mois, à en juger par l'aspect de la nature. L'herbe était aussi verte en Allemagne qu'elle était jaunę en Russie; les blés y étaient aussi hauts que je les avais laissés petits; les arbres apparaissaient dans toute la beauté de leur parure : tandis qu'en Russie il n'y avait ni

[1] La Russie a encore le vieux calendrier de César, et attend un nouveau Pierre le Grand qui la mette sur ce point au pair avec les pays civilisés.

fleurs ni feuilles, et nous-mêmes arrivions enveloppés de fourrures.

Le plus beau jour de la vie d'un Russe est sans contredit celui où il fait le trajet de Travemünde à Lubeck. Rien ne peut se comparer à son bonheur. Sa curiosité est excitée à un haut degré; tout lui cause une surprise agréable; il laisse des frimas derrière lui, un beau soleil resplendit sur sa tête, et lui jette des rayons qui sont tous des rayons d'espérance. Il jouit de la vie dans la plénitude de ce mot; il n'a plus à désirer le paradis, car il l'a vu sur cette terre. On trouverait difficilement des expressions pour reproduire tout l'enthousiasme que les Russes éprouvent et manifestent plus ou moins ouvertement dans cette circonstance. Ce sentiment se modifie suivant l'âge, le caractère, les précédents de chacun, et prend autant de formes diverses qu'il y a d'individus; mais, chez tous, il tient du délire. Il s'en faut de bien peu que ces nouveaux pèlerins ne baisent la terre, comme les navigateurs qui découvrent de nouveaux parages; c'est à grand'peine s'ils n'adorent pas le soleil, qu'ils ont soin de saluer même à leur départ, comme l'astre d'un autre monde et le prophète d'une autre vie, d'une vie de bonheur et de délices [1].

[1] Je me suis plu à reproduire ici les idées que j'avais émises, à mon retour des pays étrangers, dans une revue russe en 1838.

Un an et demi après, je rentrai dans mon pays par la Prusse. Je m'en approchai le cœur tremblant, craignant qu'il ne pût soutenir aucune comparaison avec les contrées que j'avais visitées, et ne sachant si j'y trouverais les dédommagements suffisants aux déceptions que j'attendais. J'étais comme celui qui va revoir sa fiancée après une longue absence : M'aimera-t-elle ? l'aimerai-je ? nous conviendrons-nous ? Que pourrai-je faire pour elle, et que voudra-t-elle faire pour moi ? Telles étaient les questions qui m'agitaient. Déjà mon pays s'annonçait à moi de plus en plus, à chaque pas que je faisais en avant. Le duché de Posen en offre un avant-goût assez prononcé. J'avais déjà revu ces *kaftans* gris dont se couvre la classe des paysans russes ; le froid devenait plus intense, et les neiges étaient plus profondes. Nous étions dans le mois de mars ; je quittais un printemps naissant, j'entrais dans le fort de l'hiver. C'était à rebours ce que j'avais rencontré au départ. La douane fut par nous affrontée courageusement, et traversée sans accidents fâcheux. On me fit bien payer au poids de l'or le droit d'entrer des gants et des cigares, mais on me fit grâce d'un flacon d'odeur et d'une collection de mouchoirs, et on eut surtout la délicatesse de ne pas visiter mes papiers : je me consolai donc. Il n'en fut pas de même de quelques étrangers qui m'accompagnaient ; on leur fit la

guerre sur tout, et on les chicana jusque sur leur linge et leurs habits, qu'on trouva trop neufs.

J'entrai dans le pays à l'aube du jour, et le premier incident qui fixa mon attention fut un coup de fouet que mon postillon asséna à un paysan qui passait inoffensif à côté de lui dans un traîneau plat. J'en eus le cœur navré; le paysan ne souffla mot, et reçut le coup en plein dos, en ayant soin toutefois de s'affaisser un peu. Le postillon était satisfait de lui-même, et laissa errer sur ses lèvres un sourire de béatitude. Je pensai un moment à rebrousser chemin. C'est donc toujours, me dis-je, le pays du knout? et je me pris à songer. Les idées amères se succédèrent en moi, pendant que le traîneau glissait, avec la rapidité de l'air, sur une mer de neige qui n'offrait pas la moindre distraction à mes tristes pensées.

La Lithuanie se déroulait à mes regards dans toute sa monotonie; j'entrais dans des villages sales et infects, habités par des juifs polonais; je voyais ceux-ci coiffés de singuliers turbans à la turque, et vêtus de longues tuniques: c'était l'Asie! Ainsi se réalisaient, par une sorte d'avant-goût, mes projets de voyage en Orient. C'est bien assez, me dis-je, de la barbarie qu'on ne peut éviter; son aspect n'a rien de si piquant ni de si intéressant, qu'on doive affronter pour elle les périls d'un si lointain voyage. Une heure de conversation avec

des gens civilisés vaut bien mieux que des années passées à étudier des mœurs sauvages et des habitudes grossières. A d'autres l'étude du mal! j'ai bien assez à faire pour approfondir le bien.

Le froid allait toujours croissant, et bientôt j'éprouvai de la difficulté à respirer; le vent refoulait le souffle dans ma poitrine, et me coupait la parole. J'avais bien eu la précaution de me munir d'une pelisse d'ours excellente; mais j'étais chaussé un peu à la légère, et j'eus bientôt les pieds gelés. Je fais grâce au lecteur du reste de mon voyage, et me hâte d'arriver à Saint-Pétersbourg.

On connaît à peu près ce que c'est qu'un voyage en Russie. Excepté la route de Pétersbourg à Moscou, qui est la plus belle chaussée de l'Europe, et où la plupart des relais présentent de très-beaux hôtels, il n'y a, partout ailleurs, ni routes dignes de ce nom, ni aucune espèce de ressources pour les voyageurs. Au midi, la chaussée ne dépasse pas Toula, et sur la route de l'étranger elle s'arrête à Narva, qui n'est qu'à quarante-cinq lieues de Pétersbourg : excepté dans les villes de gouvernement, on ne peut trouver que difficilement de quoi apaiser la faim la moins exigeante. Les maîtres de relais ont bien une bouillotte, mais rarement du thé; un lit, mais des draps de lit sont un luxe inouï, excepté dans les provinces allemandes. Aussi le voyageur qui aime tant soit

peu ses aises est-il astreint à traîner avec lui tout l'attirail d'une maison, depuis le cuisinier jusqu'à la vaisselle et les draps. Les hôtels, même dans les capitales, sont d'une malpropreté inouïe; ils sont pleins de vermine, et ceux même que tiennent les étrangers n'en sont pas exempts.

La vitesse avec laquelle on court la poste en Russie est grande; mais elle a souvent été exagérée, et ne surpasse guère celle de la malle-poste française. Les particuliers ne l'obtiennent qu'à force d'argent ou de coups, et les avantages en sont détruits, pour eux, par les retards qu'on leur fait subir aux relais. L'attelage se fait avec lenteur, les cordes de harnais se rompent souvent, les chevaux même manquent parfois; et il arrive encore qu'au moment où vous mettez votre pied dans l'équipage, on vient dételer vos chevaux pour les mettre à la voiture de quelque haut fonctionnaire arrivé impromptu. Les voitures publiques n'existent que sur la route de Moscou et de Riga, et un méchant chariot est tout ce que l'administration des postes met à la disposition des voyageurs.

On ne saurait se faire une idée de toutes les vexations que les étrangers subissent à leur arrivée à Saint-Pétersbourg. Les Français y sont plus exposés que les autres. Après des déclarations très-longues et très-détaillées sur toutes choses, déclarations qu'ils donnent par écrit, ils ont à

subir un interrogatoire du chef de la police secrète; en voici un échantillon :

— Dans quelle intention êtes-vous venu en Russie? demandait le général Doubelt à un Français de mes amis.

— Mon général, j'ai voulu connaître le pays.

— Vous avez pour cela choisi une bien mauvaise saison.

— J'avais pensé que l'hiver était l'époque la plus convenable pour étudier la Russie.

— Je vous demande pardon, l'été est ce qu'il y a de mieux. Monsieur a été militaire?

— Oui, mon général.

— Et vous voudriez assurément vous mettre au courant de tout ce qui concerne notre armée?

— Je n'ai pas cette prétention; il y a longtemps que j'ai quitté le service, et je n'ai pas conservé beaucoup de goût pour tout ce qui s'y rapporte.

— Comptez-vous faire un long séjour en Russie?

— Quelques mois.

— Et quelle route prendrez-vous pour repartir?

— Je compte m'en retourner par Odessa et Constantinople.

— Vous prendrez du service en France?

— Général, mon présent et mon passé peuvent être de votre ressort, mais je crois que l'avenir me regarde seul.

— Je suis vraiment confus de vous avoir fait toutes ces questions, mais le service m'en faisait un devoir.

Pouschkine a très-bien décrit Pétersbourg dans quatre vers : « Ville somptueuse, ville pauvre, « aspect régulier, voûte des cieux d'un vert pâle, « tristesse, froid, et granit! »

Les maisons sont plus belles de loin que de près; la brique y remplace la pierre de taille et le marbre; les édifices sont construits pour la vue plus que pour la durée, et se détériorent aussi vite qu'ils s'élèvent. Aucun goût ne préside à la disposition de l'ensemble. Les places sont de vastes champs; la verdure et les fontaines sont des choses inconnues. Tandis qu'à Berlin vous avez le Thiergarten, à Vienne le Prater, à Londres une quantité de parcs, à Paris les Champs-Élysées; à Pétersbourg, vous n'avez qu'un jardin d'été assez mesquin. L'aspect de quelques parties de la ville, surtout des quais, est imposant, et il y a des églises, des ponts et des monuments remarquables. L'empereur actuel a beaucoup contribué à l'embellissement de Saint-Pétersbourg, et a cela de commun avec les grands monarques comme avec les grands tyrans. L'ostentation et la vanité qu'il y met sautent à tous les yeux; la lettre N se dessine sur tous les ponts de la chaussée de Moscou.

Si Pétersbourg est une ville étrangère et toute

d'imitation, Moscou est une ville nationale et entièrement russe; l'une est la résidence impériale, et l'autre la capitale de la Russie. Pétersbourg est un ramassis d'industriels et de courtisans, d'étrangers et d'employés; Moscou est la résidence des nobles et le siége des manufacturiers. Là, les rues sont plus étroites et plus variées; les habitants plus rapprochés, moins méfiants, et plus occupés de choses sérieuses et vraiment utiles. Les commérages de province y remplacent bien les intrigues de la cour, mais l'immoralité de celle-ci n'y tend pas ses filets. L'absence des militaires ajoute au calme de la vie ce qu'elle ôte à l'ornement des réunions et au faste des processions. Les diverses polices, officielle et secrète, s'y étalent moins pompeusement, et échappent même aux yeux de l'habitant. Tout ceci contribue puissamment au charme de la vie, et fait de Moscou le réduit paisible des hommes qui placent le bonheur ailleurs que dans l'avancement obtenu au service impérial.

Les mille et une églises, toutes d'architecture nationale, les couvents, aussi riches que nombreux, y conservent la véritable piété moscovite. Les souvenirs historiques qui planent sur Moscou rappellent des jours d'épreuves et de souffrances, des temps de troubles et de discordes, et rattachent à cette ville tous les cœurs véritablement

russes; ils leur promettent de beaux jours de liberté dans l'avenir, et les consolent de la splendeur qu'ils laissent à Pétersbourg, par la pensée de la tyrannie qu'on voudrait voir enterrée dans les marais de cette ville.

Excepté Odessa, cette cité toute méridionale, tout italienne, et le point le plus avancé de la civilisation européenne sur le sol de la Russie, les autres villes de cet empire ressemblent à des villages sauvages, et qui ne diffèrent que par leur étendue. Des églises plus ou moins belles et toujours trop nombreuses, des édifices de gouvernement plus ou moins prétentieux, sur des places très-vastes et uniformes, tel est le principal et à peu près l'unique ornement de toutes les cités de l'intérieur, qui sont mal pavées, presque pas éclairées la nuit, et où le nombre des maisons en bois l'emporte de beaucoup sur celui des constructions en pierre. Le *gastinoï-dwor,* ce bazar russe, est l'ornement de rigueur de toutes les villes. Il se compose d'une enfilade de boutiques attenantes et réunies en un seul édifice, se distingue par plus ou moins de richesse dans les marchandises, et fait une diversion à la monotonie de la ville, par les cris perpétuels des marchands qui s'arrachent les chalands ou se disputent avec les acheteurs.

Les villages russes sont exclusivement composés

de cabanes en bois couvertes de chaume ou de planches, et qui forment une seule rue souvent démesurément longue, entrecoupée de hangars, et ornée d'une ou de deux églises. Ce mode de construction rend les incendies fréquents et dangereux; incommode pour la culture, il contribue pourtant à animer la vie des habitants.

L'absence de montagnes rend les paysages russes d'une uniformité désespérante. Les seules qui s'élèvent dans l'intérieur de l'empire sont suffisamment caractérisées par leur nom d'*élévation plate*. Le sapin, le pin et le bouleau sont presque les seuls arbres de la Russie supérieure. Là les villes et les villages sont très-rares, et on ne trouve presque pas d'habitations isolées. Le désert commence aux portes de Saint-Pétersbourg, et s'étend, avec de rares interruptions, dans tous les sens, changeant de nom et d'aspect. Le sable et le marais se disputent le territoire; l'agriculture elle-même laisse un tiers du sol cultivé en jachère et la moitié du terrain en friche. Au midi, dès qu'on entre dans le gouvernement d'Orel, l'aspect du pays change, en même temps que le climat se fait sensiblement meilleur. Le sol noir remplace l'argile et le sable qui dominent dans les provinces du nord; la végétation devient visiblement plus riche et plus forte, l'air plus doux; mais la richesse du peuple ne suit pas toutes ces améliorations de la nature.

Le manque de communications, l'éloignement des centres de commerce privent la contrée de débouchés, et avilissent le prix des denrées, qui est d'autant plus bas que leur abondance est plus grande.

Le climat est, dans le nord de la Russie, d'une rigueur extrême; souvent, en hiver, le thermomètre se brise par l'effet du froid, et ne laisse plus aucun moyen d'en préciser l'intensité. L'hiver commence au mois d'octobre et finit avec le mois d'avril; il ne reste donc plus que cinq mois pour les trois autres saisons réunies, qui se confondent les unes dans les autres, et justifient le mot : qu'en Russie il n'y a que deux hivers, l'un blanc et l'autre vert; en été même, les gelées sont, en effet, très-fréquentes pendant la nuit, et la température passe presque subitement d'un extrême à l'autre. A midi, la chaleur est tout africaine, et à huit heures du soir on est obligé de se couvrir d'un manteau.

Dans aucun pays le nombre des femmes laides n'est aussi considérable, et celui des femmes jolies plus petit, qu'en Russie. Dans la haute société seulement, et dans les provinces éloignées des grandes routes, on trouve des types de véritable beauté. En revanche, les femmes sont très-robustes et très-fécondes, et les hommes sont généralement d'une beauté remarquable. La civilisation, l'ins-

truction, la sensibilité sont, en Russie, le partage presque exclusif des femmes; et leur supériorité sur les hommes est incontestable, pour tout ce qui tient à la culture de l'esprit. Ce phénomène s'explique par la différence dans le genre de vie des deux sexes. L'intelligence des hommes est absorbée par le souci de l'avancement, des croix et des *tschinns;* pour les militaires surtout, le mépris des lettres est de mode, mais la mode heureusement n'étend pas jusque-là son empire sur les dames.

IV.

CARACTÈRE DU PEUPLE.

Il n'y a pas de tâche plus compliquée, plus embarrassante et plus ingrate à la fois que celle de tracer le caractère d'un peuple. Le caractère d'un individu est souvent difficile à définir : combien plus ne doit pas l'être celui d'une nation entière, et surtout d'une nation qui, comme la Russie, est un amalgame de tant de races? De même qu'on trouve des hommes de génie et des idiots chez tous les peuples, ce qui fait qu'aucun d'eux ne peut prétendre au monopole des uns ou des autres; de même on trouve des cœurs froids dans les pays chauds, des hommes et des femmes passionnés dans les contrées froides. Aussi est-on autorisé à dire que les capacités et les sentiments ne se règlent ni sur la position géographique d'un pays, ni sur les origines des nations, mais bien plus sur les individualités. La vanité et l'orgueil, la duplicité et la fausseté, l'égoïsme et l'avarice,

sont des vices communs à tous les hommes; et l'on serait fort en peine de dire s'ils sont plus répandus dans une nation que dans une autre. Nous reconnaissons de plus que tous les peuples, depuis les Français et les Russes jusqu'aux Chinois et aux Juifs, sont ou peuvent être presque également courageux et moraux; ces qualités varient seulement selon les circonstances, ou prennent des formes différentes en s'appliquant à des objets divers. La civilisation, en outre, comble de plus en plus les distances entre les nations, aplanit les différences qui les distinguent, et tend à généraliser leurs caractères. En Russie, elle a cet effet plus qu'ailleurs, parce qu'elle n'y est pas née d'elle-même, qu'elle a été importée de l'étranger, et inoculée au peuple tout d'un coup. Mais comme son œuvre n'est pas achevée, le caractère du peuple n'est pas encore établi définitivement, et son état actuel n'est que transitoire. Pour le bien apprécier, il faudrait l'étudier dans toutes les nuances que lui impriment les différences des origines, des classes et des occupations. Mais comme néanmoins il y a quelques points généraux qui dominent toutes ces variétés, et d'autres qui sont particuliers à la nation russe, nous essayerons de les saisir, convaincus à l'avance de tout ce qu'il y a d'ingrat dans une telle entreprise; car on ne loue jamais assez un peuple pour lui

plaire; et le blâme qu'on lui adresse, quelque légitime qu'il soit, blesse toujours sa susceptibilité.

Le Russe est naturellement bon et doux, meilleur et plus doux que les autres peuples; c'est un point sur lequel on s'accorde assez volontiers. Il y a bien encore en lui de la barbarie primitive, comme il a aussi déjà emprunté quelques défauts à la civilisation moderne; mais le fond est digne d'estime sous plus d'un rapport, et s'il ne pourrit pas avant d'être mûr (crainte puérile et ridicule), si le gouvernement ne lui fait pas prendre un pli qu'il serait ensuite trop tard d'effacer, il pourra, avec le temps, se placer haut dans l'opinion générale.

Une disposition fâcheuse et malheureusement trop fréquente chez ce peuple, c'est la fourberie. Ne trouvant pas à son esprit de digne et suffisante occupation, le Russe le dirige vers la tromperie, qu'il considère encore comme le moyen le plus aisé de parvenir. C'est là l'effet d'un manque de civilisation et un fruit de l'esclavage. Ne sentant pas ses forces, ou n'osant pas en faire usage, il a recours à la ruse dans la plupart des cas. C'est aussi une preuve de son malheur: ne connaissant pas de remède à ses souffrances, et ne pouvant échapper aux maux qui l'accablent, il est plus sujet qu'un autre à tomber dans de funestes écarts,

tels que la fourberie, l'ivrognerie et la débauche en général. Mais l'aberration même de son esprit peut servir à en donner la mesure; le filou russe est de force à rivaliser avec les premiers filous du monde, et l'on cite de lui des traits surprenants de supercherie

Un officier, prévenu qu'on volait sur les bateaux à vapeur à leur départ pour l'étranger, tenait avec soin les mains sur ses poches, tout en causant avec un ami dont il était venu prendre congé. La cloche sonne, il embrasse son ami, et reporte aussitôt les mains à ses poches; mais il les trouve vides.

Un autre dépose son lorgnon sur le buffet d'un foyer, et le surveille d'un regard attentif; mais, dans le moment où il porte un verre à sa bouche et lève les yeux pour boire, le lorgnon disparaît.

Pour ne pas reproduire des faits qui peuvent s'être passés dans d'autres pays, ou qui se répètent partout, sans qu'on puisse discerner le lien de leur origine, j'en citerai un qui m'est arrivé à moi-même. Me rendant de Tver à Moscou, je louai un cocher qui devait me rendre à une heure fixe dans cette dernière ville. En route, et pendant la nuit, il me demanda une partie de l'argent qui lui revenait. Réveillé en sursaut, je lui donnai huit roubles de plus qu'il ne réclamait, ce dont je ne m'aperçus que le lendemain.

Quinze jours plus tard, il me voit sur la même route, me reconnaît, et vient à moi le chapeau à la main. Je croyais qu'il allait me rendre mon argent, et m'applaudissais de trouver en lui un honnête homme. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque je le vis réclamer huit roubles encore, disant que, dans mon sommeil, je m'étais trompé de compte! Le tour me parut trop plaisant pour me fâcher; et mon homme ne fit aucune difficulté de reconnaître ses torts, du moment que je lui eus accordé de l'esprit.

La filouterie est poussée à un si haut degré en Russie, qu'on dirait vraiment qu'elle est dans l'air ou dans le sang. Le commerce et la fabrication russes sont certainement les moins honnêtes du monde. La Chine et l'Angleterre ont à s'en plaindre au même degré. Les Chinois assez confiants pour recevoir, sans les visiter, les rouleaux de drap russe, trouvent au fond des morceaux de bois; les Anglais achètent de la graisse pour du suif. En vain leur gouvernement a protesté contre cet abus un nombre infini de fois; en vain l'empereur lui-même a lancé des décrets pour le réprimer. Un Français, chargé par le gouvernement de démasquer toute cette fraude, a failli être tué par les fabricants; et les employés n'ont pas été à l'épreuve des séductions auxquelles il avait résisté, car ses dénonciations sont restées sans résultat. Le petit

négoce ne vit que de rapines : vous achetez un objet dans la boutique, et vous en emportez un autre chez vous. Il faut être toujours sur ses gardes ; les domestiques sont aussi voleurs que les cochers et les cuisiniers. Si c'est un peu partout de même, la chose n'est nulle part poussée aussi loin qu'en Russie : là, les employés même de l'administration publique prennent des deux mains, n'attendent pas qu'on leur donne, demandent et marchandent, acceptent les gros présents et ne dédaignent pas les petits.

Nulle part l'ivrognerie n'est aussi répandue qu'en Russie. Cela tient à plusieurs causes : à la pauvreté, au désespoir qui naît de l'état précaire et de l'absence de sécurité pour les propriétés, à l'incertitude de l'avenir, et surtout au défaut de lumières. Le temps et le gouvernement peuvent beaucoup contre ce fléau : le premier, en éclairant les masses, et le second en cherchant de plus nobles sources de revenu que l'industrie des eaux-de-vie, dont il accapare le monopole en se faisant le premier cabaretier du pays.

L'adresse est une qualité assez propre aux Russes : sans autre outil qu'une hache, le paysan vient à bout des constructions les plus compliquées et de boiseries très-délicates. L'intrépidité et la dextérité des ouvriers maçons, en Russie, est vraiment surprenante : on les voit, pendus

à des hauteurs immenses, travailler avec une grande précision.

Le Russe possède à un très-haut degré la faculté de l'imitation, et c'est à tort qu'on lui refuse celle de l'invention. Jusqu'ici il a eu trop à faire pour reproduire ce que les autres ont fait; le jour où il n'aura plus à imiter, il saura créer.

Pour l'esprit, comme en général pour le caractère, le Russe tient le milieu entre le Français et l'Allemand. Il a parfois la profondeur de l'un et le brillant de l'autre. Il est moins lourd que l'Allemand, moins petillant que le Français, plus pratique que le premier, moins inconstant que le second, moins routinier que tous les deux.

L'esprit russe, ou pour mieux dire l'esprit slave, réunit en lui les deux éléments et concilie les deux caractères. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il est appelé à régénérer le monde, car je ne crois pas que le monde se désorganise et touche à sa destruction; mais je suis d'avis qu'il est destiné à réconcilier l'esprit français et l'esprit allemand, à compléter l'un par l'autre, à fondre et combiner tous les deux, et à reculer peut-être avec le temps les bornes de leur action.

Comme nous l'avons dit, il est très-difficile de préciser la moralité d'un peuple, et surtout d'établir en ce point sa supériorité ou son infériorité vis-à-vis d'un autre. Comparé à ses voisins d'Eu-

rope, le Russe a moins de cette immoralité d'imagination, fruit d'une civilisation avancée; mais il a aussi moins de cette moralité de principes que peut donner seule une forte et sage éducation. Son immoralité sensuelle n'a ni pour cause, ni pour excuse, ni pour ornement, cette imagination qui explique et rachète celle des peuples policés. S'il est débauché, il l'est jusqu'à la brutalité, par le cœur plutôt que par l'esprit; et les séductions qu'il trouve dans son pays ne sont pas de nature à motiver ou à atténuer ses écarts. La femme (je parle de la femme du grand monde) est plus raffinée dans ses licences, grâce aux fruits aigres-doux du romantisme français; mais elle ne prend pas assez de peine ou n'a pas assez de tact pour dérober ses intrigues, et le peu de retenue de quelques dames russes leur a valu une célébrité européenne. Ce relâchement est d'autant plus funeste, qu'en se répandant il mine le bonheur domestique, seul refuge des Russes, si pauvres en plaisirs et consolations, et contribue à détruire les liens de famille, que d'autres causes encore rendent très-peu solides.

Tout vierge encore, le Russe est fort de corps et d'âme : il endure facilement les fatigues et les privations, et pourrait aisément supporter toutes les souffrances, si sa moralité était à l'unisson de sa force matérielle. Son sang-froid et sa cons-

tance lui donnent souvent une supériorité incontestable sur les autres nations; mais sa nonchalance et son insouciance sont tout asiatiques. Effets du manque de civilisation, elles sont, à leur tour, une des causes qui l'entretiennent. Le Russe n'a du zèle et de l'application que par accès, et sa paresse est un des principaux obstacles au développement du pays.

Il est plus ambitieux qu'on ne l'est ailleurs : l'organisation politique de son pays lui en fait une loi; mais comme en même temps elle paralyse son zèle et comprime l'essor de ses capacités, les carrières manquées, les ambitions refoulées ne sont nulle part plus fréquentes que dans ce pays, où les mécontentements, ne pouvant se faire jour dans une opposition légitime et ouverte, aboutissent à une apathie désolante ou à une perte certaine. Il est consolant pourtant de voir que, pendant que les uns immolent tout à leur carrière, honneur, parenté même, il en est d'autres qui ne trouvent pas que les dons du gouvernement puissent racheter les humiliations qu'il mêle à ses grâces.

Le Russe est pieux, hospitalier, généreux, trois qualités communes aux peuples primitifs, et que la civilisation tend malheureusement à affaiblir. Mais sa piété tient de la superstition, et consiste presque uniquement dans la scrupuleuse observation des rites. J'ai vu un filou fouiller d'une

main la poche d'un passant, et de l'autre faire le signe de la croix, au son de la cloche qui appelait aux vêpres. Le Russe fait perpétuellement le signe de la croix; il le fait devant chaque église et chaque image, en entrant dans une chambre et en en sortant, en se mettant à table et en la quittant, en se couchant et en se levant.

Après le tzar du ciel, c'est le tzar de la terre que le Russe adore le plus. Il est pour lui le représentant et l'élu de Dieu, comme il est le chef de l'Église, la source de toute béatitude, et la cause première de toute crainte; sa main gratifie aussi largement que son bras frappe loin et fort. Amour, peur, courtisanerie, tout se confond dans cette déification du monarque, qui ne sert le plus souvent qu'à masquer la cupidité des uns et la pusillanimité des autres. Le tzar est le centre de tous les rayons, le point de mire de tous les yeux, le *soleil rouge* de tous les Russes; c'est ainsi qu'ils le nomment, et le vestibule du Kremlin, où les anciens tzars apparaissaient au peuple, s'appelait le vestibule rouge : *Krasnoïé kryltzo*. En public, tous les regards sont fixés sur l'empereur; dans les salons, les conversations ne roulent que sur lui et sa famille; dans la solitude même, les esprits en sont occupés de préférence. Tout ce qu'il fait est bien fait, et mérite d'être imité. Tout le monde se promène là et au moment où il se promène;

tout le monde adore la danse, parce qu'il aime à danser; et il n'est personne qui n'affectionne le service militaire, parce que l'empereur en est un zélé partisan. Le tzar est le père de tout le peuple, et nul n'a d'autres parents que lui; quand son intérêt parle, toute autre voix est étouffée. Les parents des conjurés de 1825 dansaient à Moscou, pendant qu'on faisait traverser la ville à ces malheureux : et de cette mère qui a accepté trois cents roubles, en récompense de ce qu'elle avait ramené son fils déserteur, ou de l'empereur qui les lui a accordés, on ne sait lequel a été le plus spartiate. On fait bien du libéralisme à huis-clos, mais on jette la pierre à celui qui se révolte, et on fuit un libéral compromis comme un lépreux. Ceux qui, à diverses époques, se sont sacrifiés pour le bien du peuple, ont recueilli plus d'indifférence et de haine qu'ils n'ont rencontré de sympathie. Il s'est trouvé des parents qui ont abandonné leurs enfants et leurs frères en Sibérie sans le moindre secours, alors qu'ils jouissaient des biens dont ils étaient devenus les héritiers par leur condamnation, et qui ne correspondaient avec eux qu'à contre-cœur: aussi leur conduite a été pour ces malheureux le plus grand des supplices. M. L** apportant un jour des lettres de ces exilés à leurs parents, ceux-ci les refusèrent, disant qu'elles ne venaient pas par la voie.

officielle. Il est consolant de dire pourtant que telle n'a pas été la conduite de tous, et l'histoire conservera religieusement la mémoire de la princesse de Troubetzkoï, née comtesse Laval ; de madame Naryschkine, née Kanavnitzine ; de madame Rosen, qui n'ont pas voulu séparer leur destinée de celle de leurs maris. La France a toujours et partout une noble part à tout ce qui est dévouement. La demoiselle de compagnie de madame Ivaschef, une Française, après avoir caché à tous les yeux son amour pour le fils de cette dame, alla en Sibérie lui offrir sa main, alors que, de brillant officier des gardes, il n'était plus qu'un malheureux galérien. Elle l'aida à porter le poids de ses souffrances, et vient de rentrer avec lui en Russie.

Rien n'égale le bonheur d'un Russe quand l'empereur lui parle ; aussi est-ce un spectacle curieux de voir comment les courtisans sont à la piste d'une seule parole du souverain. Immobiles, l'oreille tendue, l'œil fixe, ils attendent un mot, se pressent autour de celui qui a été assez heureux pour le recevoir, ou se retirent, la mine longue et l'air désappointé, quand ils ont été trompés dans leur attente. Le commandant Baschoutzky demandait, pour seule grâce, à l'empereur Alexandre que, chaque fois qu'il le verrait à la cour, il lui dît à l'oreille le mot d'*imbécile*. — Un ambassadeur de France voulant adresser la

parole à Paul I, et contrarié de le voir parler sans cesse à un de ses favoris : — Sire, dit-il, c'est là apparemment quelque grand de votre empire? — Sachez, lui répondit le tzar, qu'il n'y a de grand que celui à qui je parle, et cela tant que je lui parle.

Il y a bien encore quelque chose au-dessus de l'honneur d'une conversation avec le souverain, c'est une de ces liaisons qui semblent rapprocher de sa famille ceux qui en sont *honorés;* mais n'en a pas qui veut. Si, à la cour, on ne va pas jusqu'à féliciter le mari trompé par un membre de la famille impériale, c'est par jalousie autant que par convenance; mais on manque rarement d'envier son sort, et lui-même est assez peu maître de son bonheur pour s'en applaudir ouvertement.

La barbarie, la tyrannie et l'immoralité sont nées et ont toujours vécu dans une indigne promiscuité. Ce sont de proches parents, parmi lesquels on ne saurait distinguer la mère de la fille : l'une produit et entretient l'autre. La tyrannie ne s'établit et ne subsiste que grâce à la barbarie qu'elle propage et soutient à son tour; l'immoralité en découle nécessairement, et couronne l'œuvre. Pour étudier les tristes effets de l'alliage de ces trois éléments, il faut aller en Russie. Le Russe ne sait pas s'arrêter aux limites de l'obéissance; il les confond avec la bassesse, et l'ordre

avec l'esclavage. Il voit dans le libéralisme un défaut de calcul ou d'esprit, toutes les fois qu'il n'ose pas le qualifier de trahison. On trouverait en Russie peu de gens en état de comprendre que la liberté est une condition et un effet de la dignité de l'homme; et le Russe ignore généralement que le courage moral et le courage civil sont tout aussi difficiles, et pour le moins aussi honorables, que le courage purement matériel. Les libéraux russes ne sont, en très-grande partie, que des mécontents; et les hommes éclairés vivent en paix avec leur conscience, grâce à cette funeste persuasion que le gouvernement absolu est le seul qui convienne, pour le moment, à leur pays. On ne veut pas comprendre que, lors même qu'il en serait ainsi, il est du devoir sacré d'un honnête homme de contribuer de tout son pouvoir au développement de la civilisation, et de hâter l'ordre de choses qui en découle nécessairement; car si un gouvernement libre est un effet de la civilisation, il en est à son tour la cause; et je crois que l'on pourrait commencer par l'un aussi bien que par l'autre. La Russie est un pays de serfs et d'employés; les vertus qui accompagnent la liberté ou qui en découlent y sont ignorées. C'est le gouvernement qui fait les Russes ce qu'ils sont, et qui doit porter la responsabilité de tous leurs défauts. C'est à lui, bien plus qu'au caractère

des Russes, qu'il faut attribuer cette haine qu'on leur porte; et cette haine est si forte, si générale à l'étranger, qu'il m'est arrivé d'y rencontrer des compatriotes qui n'osaient avouer leur nationalité.

C'est une erreur de croire que la haine de l'esclavage, l'amour de la liberté, le mépris de la tyrannie, soient un effet exclusif de la civilisation; ils tiennent uniquement au sentiment de la dignité, et se rencontrent chez les peuples incultes aussi bien que chez des peuples civilisés.

V.

GENRE DE VIE.

Le Russe est très-sédentaire; le climat lui en fait une loi, et ses mœurs tiennent de celles de l'Orient par leur indolence. Il est plus volontiers couché que debout, et sort en voiture plus qu'à pied. La paresse est même un défaut assez général des Russes. Un équipage est de première nécessité dans ce pays: la mode en fait une loi; les grandes distances à parcourir dans les villes le rendent presque indispensable; le bon marché des chevaux et des fourrages, et la facilité qu'ont les nobles de prendre leurs cochers parmi leurs serfs, en rendent l'entretien peu coûteux. Aussi n'y a-t-il pas de si petite fortune ni de si pauvre diable qui n'ait son véhicule. La quantité des équipages dans les villes est innombrable; mais leur qualité est, pour cela même, rarement supérieure; l'on ne voit que peu d'attelages bien assortis, et les carrossiers russes ne peuvent encore

rivaliser avec ceux de l'étranger. A Saint-Pétersbourg, le nombre des *droschki* et des traîneaux de louage est inouï ; outre ceux qui stationnent à des endroits qui leur sont assignés, et ce sont les meilleurs, il en circule des milliers dans toutes les parties de la ville. En hiver, tous les paysans qui ne trouvent pas de travail à la campagne viennent, avec leur cheval et un méchant traîneau, voiturer les habitants de Saint-Pétersbourg pour des prix excessivement modiques. Il n'y a pas encore de tarif pour les voitures de place, ce qui cause des disputes perpétuelles et donne lieu sans cesse à des rixes et à des voies de fait. Les droschki longs sont tout ce qu'on peut se figurer de plus primitif, de plus léger et de plus incommode, en fait d'équipages. C'est une planche longue posée sur des ressorts portés par quatre roues à fleur de terre, couverte d'un coussin et flanquée d'ailes qui garantissent assez mal de la boue, avec un petit siége devant pour le cocher, et souvent même sans cela. Dans ce cas, le phaéton se met à cheval sur le droschki, en tortillant sa robe autour de ses jambes, et appuyant ses pieds à côté des roues qui l'éclaboussent sans pitié. Le maître se place également à cheval derrière lui, et peut au besoin établir une autre personne entre lui et le cocher. Celle-ci s'accroche tant bien que mal, au risque de tomber par terre, au premier mouvement un

peu brusque. Le droschki rond est un acheminement vers le cabriolet. Il y a aussi des droschki couverts, qui sont des espèces de *cabriolets-mylords;* mais leur usage disparaît de plus en plus, pendant qu'il se propage à Berlin comme à Paris.

Les maisons sont rarement bien entretenues: à Moscou surtout, on est sûr de trouver dans presque toutes une partie sale. Le confort et l'élégance, le goût et le luxe font pourtant de grands progrès dans l'ameublement. Le nombre des domestiques est exorbitant; mais ils sont pour la plupart très-mal vêtus, nourris et payés. Les antichambres en sont encombrées, et ils contribuent plus à la saleté qu'à la propreté de la maison.

On se garantit très-bien du froid en Russie, grâce à l'abondance des fourrures et au bon marché du bois. Saint-Pétersbourg est redevable de ce dernier avantage à la grande quantité des barques qui y arrivent de l'intérieur, et qui, une fois déchargées, sont dépecées pour servir au chauffage de la ville. Par suite, le bois y est moitié meilleur marché qu'à Moscou, qui n'a pas de navigation intérieure. En hiver, les portes sont doubles et bien calfeutrées; les poéles sont immenses, et construits d'après un système qui condense si bien la chaleur, qu'il suffit de les chauffer une fois par jour, pour entretenir constamment la

température à un très-haut degré. Quelques personnes croient que la grande chaleur qui règne dans les appartements des Russes est défavorable à leur santé, surtout dans les chambres à coucher; d'autres pensent avec M. Virey qu'elle est la cause de leurs dispositions passionnées. Ce qui fait plus de tort à la santé que la chaleur des habitations, c'est sans contredit l'humidité des campagnes marécageuses qui environnent Saint-Pétersbourg : on y a reconnu la cause première des affections scrofuleuses auxquelles la population est sujette. Les tapis et les cheminées sont un luxe, et le progrès n'en a pas encore généralisé l'usage. Les pelisses abritent parfaitement contre les rigueurs du climat, ce qui fait qu'on se trouve, en Russie, plus à son aise par les plus grandes gelées que dans les autres pays, où le froid prend souvent les habitants au dépourvu.

La cuisine russe est fort indigeste, et, à part quelques plats, inabordable pour les personnes délicates. Aussi se voit-elle reléguée dans les classes inférieures, et remplacée, dans les autres, par la cuisine française. Deux ou trois soupes, le gruau et les gâteaux russes conservent seuls encore leurs droits aux tables les mieux servies. En général, on fait bonne chair en Russie, et les repas y sont aussi nombreux que somptueux. Il s'y fait une consommation prodigieuse de vin de

Champagne; il s'en boit, dit-on, plus en Russie qu'il ne s'en récolte en France, et le Russe apprend le nom de Cliquot en même temps que les mots de père et de mère. Ce vin y coûte pourtant le double de ce qu'il se vend à Paris, le fisc russe s'adjugeant un verre chaque fois que le particulier en boit un.

Les meilleurs vins de Bordeaux vont en Russie; mais le Bourgogne ne supporte pas le voyage par mer. Plusieurs vins de la Crimée rivalisent heureusement avec les vins de France, et pourraient être d'une grande ressource pour le pays, si on savait les utiliser. Néanmoins, l'usage du vin n'est pas encore répandu : le *kwas* et l'eau-de-vie en tiennent lieu dans les ménages modestes.

Le thé est la boisson favorite des Russes, et il y a des personnes qui en prennent toute la journée, comme les Espagnols du chocolat. Un touriste allemand remarquait que, pendant que l'Europe civilisée demandait à hauts cris de l'or, les Russes demandaient du thé, *tschaï*.

Les Russes fument beaucoup, et leur tabac est d'assez bonne qualité, la régie n'ayant pas encore passé par là. Les jeunes gens poussent la manie de fumer jusqu'à la folie et ont des grooms à leur service, spécialement chargés de bourrer et d'allumer les pipes. Qu'on entre ou qu'on

sonne, ils ne demandent pas ce qu'on veut, et accourent aussitôt avec une pipe et du feu. Jadis on mettait beaucoup d'ostentation dans les pipes, et de luxe dans les bouts d'ambre : aujourd'hui la quantité a remplacé la qualité. Le cigarre commence déjà à faire prévaloir ses droits sur la pipe.

Les bains de vapeur sont, à peu de chose près, ce qu'ils étaient de temps immémorial; ils sont pour le peuple, à la fois, une affaire de luxe, de plaisir, de propreté et de santé.

L'usage du linge n'a pas pris tout le développement désirable; c'est encore un objet de distinction pour les personnes bien élevées. Beaucoup de gens n'en changent que lorsqu'ils vont au bain, une ou tout au plus deux fois par semaine. — Tu mets donc tous les jours une chemise blanche? disait un officier russe à son camarade, habitué de Paris. — Et toi, donc? demanda celui-ci. — Il y a pour cela le samedi, répondit naïvement le premier. Aussi voit-on encore des personnes préférer la toile de couleur, parce qu'elle est moins sujette à se salir, ou du moins à paraître sale.

Les cartes sont le passe-temps habituel des Russes, et occupent leurs soirées plus que la danse et la conversation. Le *whist* et la *préférence* ont remplacé le pharaon et le lansquenet; les employés y ont surtout acquis une grande supériorité.

La véritable économie est ignorée en Russie; on est prodigue ou avare, et l'un plus souvent que l'autre. Quelques marchands entassent leurs écus, se privent de tout plaisir dans la vie, et parviennent, par leurs épargnes plus que par leurs spéculations, à se faire des fortunes souvent colossales, que les fils dissipent plus vite que les pères ne les ont acquises. Les nobles, en revanche, dépensent ordinairement bien au delà de leurs revenus, et font des dettes dont ils remettent le payement à l'époque de leur mariage ou de leur avancement au service. On considère comme tout à fait bon genre, en Russie, de ne pas payer ses dettes et de *faire aller* ses créanciers. Le service public crée une sorte de droit à cet égard, en garantissant les employés militaires et civils de certaines poursuites. Aussi n'y a-t-il pas de pays où il soit plus difficile de se faire payer, et où le crédit soit moins développé. Les plus sages commencent à se retirer à temps dans leurs terres, pour y réparer les brèches que le séjour de la capitale a faites à leur fortune.

Le noble a le choix entre le service public, la vie dans ses terres et le voyage à l'étranger. Pour servir, il faut faire abnégation de toute individualité et de toute indépendance, se cuirasser de patience, d'indifférence et d'insensibilité, et n'espérer d'avancement qu'à force de persévérance dans tous ces tristes éléments de succès. Il faut

toujours flatter, toujours plier et ne jamais se plaindre, encore moins se permettre d'avoir une opinion à soi. On ne saurait habiter Pétersbourg sans servir, au moins pour la forme, c'est-à-dire, sans être inscrit dans une administration quelconque; dans la province, on ne peut que difficilement échapper au service des fonctions électives.

La vie de propriétaire est monotone et insipide; l'hiver surtout est insupportable à la campagne, et toute personne tant soit peu aisée va le passer à Moscou, ou au moins dans le chef-lieu de sa province, où il trouve la ressource des clubs, de quelques bals donnés par la noblesse, et du jeu. Les propriétés sont très-dispersées, et leurs maîtres ne se voient que rarement; mais, en revanche, ceux-ci passent quelques jours ensemble chaque fois qu'ils se rencontrent. La chasse ou la pêche ne s'organisent que rarement en commun; les journaux circulent bien dans un certain cercle, mais les conversations languissent ou ne roulent que sur des sujets arides.

Les plus civilisés, les plus mécontents ou les plus riches vont se distraire ou se consoler à l'étranger, dont le séjour manque rarement d'être d'un grand profit pour leur esprit, lors même que le cœur reprend au retour son ancien pli. Les voyages sont, pour le Russe, une économie aussi

souvent qu'un luxe, ce qui n'empêche pas que le tzar ne fasse tous ses efforts pour empêcher les excursions de ses sujets à l'étranger. Les difficultés ajoutent aux séductions, et l'émigration des nobles russes devient tout à fait systématique. On ne thésaurise que pour aller à l'étranger, et l'on y reste jusqu'à l'épuisement de ses dernières ressources, ou jusqu'à l'expiration du passe-port, qui est de cinq ans pour le noble et de trois ans pour le bourgeois; celui-ci est censé mettre plus de diligence dans ses affaires, y apporter plus de dextérité, ou n'en avoir que de moins importantes que le noble, qui, en fait d'affaires, n'a que celles du plaisir. La manie des voyages est, chez les courtisans, plus forte que leur complaisance pour le souverain. Le grand duc Michel lui-même disait un jour que, s'il était simplement général russe, il ne manquerait pas d'aller à Paris.

La vie du marchand russe est toute différente de celle du noble. Il joue aux dames au lieu de jouer aux cartes, va en charrette au lieu d'aller en carrosse, et a la faculté de porter la barbe longue, licence que ne peut se permettre aucun noble. Il est fidèle à la cuisine russe, boit son vin de Champagne non frappé, et son thé dans la soucoupe au lieu de le prendre dans la tasse. Il emploie son superflu à parer les images de ses patrons et à orner sa femme, le tout avec un mauvais goût par-

fait. Ses enfants n'ont rien de plus à cœur que de quitter le costume national et de se vêtir en petits maîtres.

Le paysan met sa coquetterie dans l'ornement de sa chaumière. Les chaumières russes ressemblent beaucoup aux cabanes de la Suisse ; les plus belles se composent de deux étages, et se distinguent par la grande profusion des ciselures en bois. Parfois la peinture vient s'y étaler dans des couleurs très-éclatantes. Les paysans tant soit peu aisés entretiennent une grande propreté dans l'intérieur de leur maison, jusqu'aux *taracans*, qu'un préjugé populaire considère comme des hôtes de bonne fortune. Le poêle et le lit sont les pièces curieuses de leur cabane. Le poêle prend le milieu ou la plus grande partie de la chambre, et le lit est une soupente en bois qui forme un second plafond, où couche toute la famille, et parfois plusieurs ménages qui dorment sous le même toit, père, mère, mari, femme et enfants, les uns à côté des autres.

Le paysan russe se marie volontiers et jeune; car une femme est pour lui tout à la fois une ouvrière, une servante et une ménagère. Il ne tient pas absolument à la trouver innocente, et les filles des villages ont presque toujours des amants avant d'avoir un mari. Il est d'une politesse et d'une candeur ravissantes ; il salue volon-

tiers et souvent. S'il trouve quelqu'un au travail, il lui dit : « Dieu vous aide! »; et s'il voit quelqu'un manger, il lui crie : « Pain et sel! »

Les jours de fête, les villages présentent un aspect animé; les costumes s'embellissent, le kaftan gris est remplacé par le bleu, la chaussure d'écorce fait parfois place à la botte ou au soulier. Les femmes se coiffent de leur plus beau bonnet, qui est une espèce de shako d'étoffe plus ou moins belle, ornée de ganses et de pierreries.

Les chants et la danse occupent les loisirs de la population réunie; le jeu vient s'y joindre parfois. Les chants sont d'une gaieté assez triste et d'un esprit équivoque; mais les chœurs les relèvent assez bien.

La *balalaïka* remplace la guitare et accompagne les voix et la danse, où les talons et les bras jouent le principal rôle. Les *garcilki* sont un jeu très-répandu et très-décent. Les joueurs se placent sur deux rangs, les uns derrière les autres, les hommes donnant la main aux femmes. A la tête se met l'acteur principal qui *brûle*, et de là le nom donné à ce jeu : il tourne le dos à la société. Le dernier couple se sépare et court en avant; celui qui brûle doit chercher à s'emparer de la femme avant son cavalier. S'il y parvient, celui-ci le remplace, et ainsi de suite.

Les montagnes russes sont un divertissement de

rigueur en hiver. Les gamins les construisent avec la première glace, et le carnaval les voit s'élever, même dans les capitales, à l'usage du peuple. A Pâques, lorsque la glace a disparu, on les élève en bois.

La haute société de Pétersbourg a des montagnes à elle qu'elle appelle *anglaises*, à cause du club anglais qui les dirige.

Les fêtes de Pâques se célèbrent d'une manière originale; elles durent au moins une semaine qui se nomme la semaine sainte. Les personnes qui s'adressent alors des souhaits, suivant l'usage, s'embrassent à trois reprises; et il y en a qui ne se bornent pas à exercer leurs droits sur leurs connaissances; elles s'adressent de préférence aux jolies femmes qui auraient mauvaise grâce à s'y refuser, à moins qu'elles n'appartiennent à la haute société, où les mœurs étrangères ont pris le dessus sur les usages nationaux et les habitudes religieuses. L'empereur embrasse toute sa cour et tous les officiers de la garde le premier jour des fêtes. L'impératrice leur laisse baiser sa main. Il est d'usage de dire dans ces cas : « Christ est ressuscité, » et de répondre : « En vérité ressuscité. » Un jour que l'empereur Nicolas salua ainsi un soldat en sentinelle qui était juif, celui-ci lui répondit que c'était un affreux mensonge. Le tzar ordonna de ne plus faire monter, ces jours-là, la garde aux juifs.

Les œufs peints et leurs imitations en porcelaine, en sucre ou en cire, sont offerts et reçus en profusion. On s'amuse à les casser les uns sur les autres, ou à les faire rouler dans des tubes; le gagnant est, dans le premier cas, celui dont l'œuf casse l'autre; et celui qui le touche, dans le second.

La Russie est très-riche en gibier de toute sorte, et la chasse y est facile à l'excès. Celle de l'ours est pourtant aussi dangereuse que divertissante. Cet animal, national par excellence, a des mœurs étranges parfaitement connues des habitants. Il affectionne le blé, et se rend souvent la nuit dans les champs. La framboise est son fruit de prédilection, et plus d'une femme s'est trouvée face à face avec un ours, en allant cueillir ses fraises. Une d'elles, surprise de voir un de ces animaux à deux pas, se trouble et lui assène un violent coup de corbeille sur la tête. La bête, prise à l'improviste, fut saisie d'une peur panique et s'enfuit à toutes jambes. On dit qu'on la trouva morte à quelques lieues de là. D'autres faits de ce genre prouvent aussi que cet animal est sujet à des frayeurs subites capables de lui causer la mort. En hiver, il se couvre de feuilles mortes, et reste couché à la même place, suçant sa patte pour toute nourriture. Les paysans l'affrontent quelquefois seuls avec un couteau de chasse; ils le

laissent alors tranquillement poser ses pattes de devant sur leurs épaules, afin de lui ouvrir plus facilement le ventre dans cette position. D'autres fois, ils vont à deux, armés de fourches, trouver l'ours dans son réduit, le saluent amicalement, l'appelant de son nom de Michel, et font tranquillement un bout de chemin à ses côtés; puis l'un d'eux fait un geste offensif contre l'animal qui aussitôt se porte sur lui, présentant ainsi le flanc à l'autre chasseur qui lui enfonce sa fourche dans les reins et le terrasse facilement, avec l'aide de son compagnon. Quelquefois on le prend par ses défauts, qui sont l'opiniâtreté et la gourmandise; les piéges de cette nature réussissent surtout avec les oursins. Ainsi, entre autres, on leur lance des boules garnies de clous, qu'ils s'obstinent à écraser, et plus les clous leur font de mal, plus ils se les enfoncent dans les pattes; ou bien encore on leur jette une barrique enduite de miel qui s'attache à leur tête, présentant ainsi un point de mire facile au chasseur, qui peut, de cette façon aussi, les prendre vivants. Quand l'ours est blessé, la fureur révèle en lui toutes ses forces; il brise les arbres, ou, à leur défaut, il arrache des monceaux de terre qu'il jette dans l'air. S'il renverse un homme, il lui ouvre de préférence le crâne; aussi le malheureux qui se voit sans défense a soin de tomber, devant lui, de manière

à présenter à ses griffes la partie la moins noble du corps.

Les loups sont très-répandus, grâce à l'absence de battues régulières; mais, dans les provinces de l'ouest, qui sont les plus dégarnies de bois, ils deviennent, comme les ours, de plus en plus rares. Inoffensifs et timides en été, on les voit en hiver s'approcher des habitations et s'attaquer aux hommes et aux animaux. Ils se jettent toujours sur les seconds plutôt que sur les premiers, et dévorent avant tout celui des leurs qui est blessé ou tué. Les parties qu'ils aiment le mieux sont, dans l'homme les mollets, et le sein chez les femmes. Le cri du cochon les attire facilement : aussi, quand on veut leur donner la chasse, attache-t-on à son traîneau des cochons de lait qu'on fait crier.

Le coq de bruyère est le gibier principal de la Russie, qu'il ne quitte jamais, et on le chasse hiver comme été. En hiver, on construit une sorte de hutte avec des branchages, en avant ou au sommet de laquelle on place des coqs empaillés qui servent à attirer le gibier. Les mœurs de ces oiseaux valent la peine d'être étudiées de près. Ils ont des éclaireurs qui vont avertir la bande de l'approche du chasseur : ils fuient alors, mais ne s'envolent pas; ils ont des chefs qui sont les plus vieux et les plus expérimentés d'entre eux, et qu'il est difficile de tuer; ce sont les derniers qui se laissent

prendre au piége du coq empaillé. Le coq de bruyère sourd est deux ou trois fois aussi grand que celui des champs. Il n'est sourd que lorsqu'il chante, et, dès qu'il s'arrête, le moindre bruit le fait s'envoler; aussi le chasseur se voit-il obligé de se diriger sur son chant: tant que celui-ci dure, il est libre de ses actions, et peut même manquer l'oiseau sans en être entendu; mais il doit s'abstenir du moindre mouvement dès que le coq se tait.

La gelinotte se trouve en grande profusion en Russie; la bécasse y est très-répandue dans toutes ses variétés, depuis l'inapprochable krohnschnöpfel jusqu'à la facile doube qui préfère la Russie aux autres pays de l'Europe. La perdrix rouge et le faisan ne se trouvent qu'au midi, et sont très-nombreux au Caucase; la perdrix blanche est aussi répandue que la perdrix grise; le lièvre et le renard sont aussi nombreux que le lapin et le chevreuil sont rares.

VI.

DU GOUVERNEMENT RUSSE.

Le gouvernement russe a pour traits distinctifs l'arbitraire et la rapacité. Il n'a jamais pu concevoir qu'on puisse régner sans opprimer, ni comprendre que la douceur assure le bonheur du peuple et la sécurité du pouvoir, plus que la cruauté, qu'en Russie on appelle juste sévérité, comme on confond la tyrannie avec la puissance.

L'empereur Nicolas est l'ennemi déclaré de la liberté, et toute sa politique se réduit à lui faire une guerre à outrance. Il croit que la liberté est le désordre, et il ne peut pas comprendre qu'il n'y a pas d'ordre sans elle, qu'il n'y a qu'abus du pouvoir et indignité des sujets sous le régime de l'esclavage. Nicolas a étouffé la liberté en Pologne, et il fait tout pour en retarder l'avénement en Russie. Dans une lettre qu'il écrivait à l'empereur d'Autriche, au début de la seconde campagne de Turquie, il lui disait que, pour qu'il fût en me-

sure de lui prêter main-forte contre le libéralisme qui dresse sa tête jusqu'aux pieds des trônes, ce qu'il déplore comme lui, il importait que François II n'encourageât pas la résistance du sultan, résistance qui réclamait l'emploi de toutes les forces de la Russie.

Quand donc les souverains voudront-ils se convaincre que leur intérêt et celui de leurs peuples ne sont qu'un? que, sans liberté, il n'y a ni richesse ni civilisation? La supprimer, c'est commettre un vol; la donner, c'est acquérir le premier titre à la gloire et à la reconnaissance du monde. Pour cela, il ne faut pas être un Washington; il suffit d'être honnête homme. Un gouvernement doit non-seulement ne pas restreindre la liberté de son peuple, il doit élever celui-ci et le rendre apte à en jouir. Nicolas fait souvent parade de sa franchise, et, à l'entendre, le gouvernement constitutionnel répugne à sa loyauté, parce qu'il commande des menées et des intrigues que son caractère désapprouve. Qu'y a-t-il donc là qui mérite de l'admiration? La franchise du despotisme n'est que l'impudeur du vice.

Les dilapidations des employés surpassent, en Russie, tout ce qu'on peut s'imaginer. Tous les fonctionnaires, petits ou grands, volent ouvertement et impunément, depuis les munitions jusqu'aux vivres des soldats et aux médicaments des

hôpitaux. On vole, en quelque sorte, jusqu'à des hommes, en cachant le nombre de ceux qui succombent dans chaque affaire, jusqu'à la fin de la campagne. On continue ainsi à recevoir les vivres et l'équipement pour ceux qui, disparus des rangs, ne disparaissent des listes qu'au terme de la guerre. Au Caucase, où les hostilités ne discontinuaient pas, cet abus avait atteint des proportions inouïes; les rangs étaient vides, les listes étaient pleines, et les poches aussi [1]. Le capitaine vit de son escadron ou de sa compagnie; le colonel, de son régiment; le général, de sa brigade, et ainsi de suite. En cédant le commandement de son corps d'armée, on s'entend avec son successeur, et tout est dit [2]. Les officiers de police, qui reçoivent un millier de francs d'appointements, ont des pelisses et des chevaux de plusieurs milliers de roubles. Les chefs de police ont des maisons, et les gouverneurs des hôtels. On fait sa fortune au service

[1] En 1813 et 1814, le colonel P** avait soin de faire indiquer, dans les morts, les soldats qui font le gruau de leurs pelotons, parce qu'ils portent, à cet effet, des pots de fer qu'il fallait remplacer, ce qui était autant de gagné pour leur chef insatiable, et pourtant riche par sa femme.

[2] On cherche actuellement à remédier à ces abus, en enlevant aux chefs militaires tout ce qui concerne l'administration de leur corps d'armée; on en charge une commission spéciale.

plutôt qu'ailleurs, et, dans certains emplois, plus vite que dans d'autres. Une main lave l'autre; les employés, petits et grands, se partagent leurs bénéfices; et malheur à celui qui voudrait faire de la probité! la pauvre brebis innocente serait dévorée par ces loups rapaces. Avec de l'argent, on gagne en justice les plus mauvaises causes, et l'on se rachète de tous les crimes. Veut-on faire un procès? on ne se demande pas si l'on a plus de droits que son adversaire, on examine seulement si l'on est plus riche que lui; sûr alors d'avoir les juges de son côté, on agit. L'empereur lui-même se déclare impuissant contre ce fléau, et c'est à peine si on ne lui vole pas ses propres effets [1]. A

[1] Il circulait, de mon temps, à Berlin, une anecdote précieuse :

L'empereur, pendant un de ses séjours dans cette capitale, fit voir au prince Auguste une tabatière qu'il destinait au peintre Krüger, et que le prince trouva magnifique. Lorsqu'elle eut été donnée à l'artiste, S. A. R. exprima le désir de la revoir, et quelle ne fut pas sa surprise de trouver une tabatière fort ordinaire, à la place de celle qui lui avait été montrée. Il en parla à l'empereur qui, reconnaissant qu'on l'avait volé, répondit qu'il aurait trop à faire s'il voulait déraciner un tel vice.

Cela ne l'empêcha pas de faire casser et exiler les fournisseurs qui avaient si mal approvisionné les corps russes aux manœuvres de Kalisch, en 1835, et on le vit plus tard, au

son tour, il a confisqué les biens des Polonais au profit de l'État, et ce raffinement de cruauté ne saurait trouver de justification dans notre siècle.

M. Gejelinsky trafiquait de la signature même de l'empereur. Chef de la chancellerie du comité des ministres, il effaçait ou modifiait, pour des sommes considérables, les décisions impériales écrites au crayon. Un employé, qu'il avait éloigné, le dénonça. L'empereur le fit appeler devant lui, et lui promit de la clémence s'il avouait son crime; cela fait, il fut mis en jugement. Devant le tribunal, il nia l'aveu qu'il avait fait à Nicolas. Il fut dégradé et fait soldat. Puis, cédant à une faiblesse blâmable, l'empereur le fit recevoir dans la quatorzième classe, afin de lui donner la faculté de jouir des propriétés qu'il avait si illégalement accumulées. Après cet événement, les décisions que l'empereur donne au crayon sont recouvertes d'un certain vernis qui empêche la falsification.

Le gouvernement russe a, pour principe et pour unique but, ses propres intérêts; le bonheur du peuple est pour lui d'une importance subordonnée. Le bien-être matériel est tout ce qu'il consente à lui procurer, et, comme cela est impossible sans la civilisation, et qu'il craint la civilisation, parce

Caucase, dépouiller le prince D* de ses aiguillettes d'aide de camp, pour en revêtir son beau-frère, le jeune baron Rosen.

qu'il ne la comprend pas, il se voit condamné au supplice des Danaïdes. — « Ce que je veux, avant tout, « disait l'empereur Nicolas, c'est assurer du repos « à mon Alexandre, c'est rendre tranquille le « règne de mon fils. » Et ce fils, accourant un jour à sa rencontre pour le féliciter d'avoir échappé au fameux coup de fusil de Posen, ce coup mystérieux, qui n'est parti, suivant toute apparence, que d'une voiture de sa suite, le tzar le réprimanda sévèrement. — « Il ne faut même pas, dit-il, faire « naître dans le peuple la pensée qu'on peut tirer « sur le tzar.

« — Il ne faut pas donner des idées au peuple, « disait un jour le comte de Benckendorf à l'au- « teur russe B***, qu'il sermonnait pour un article « patriotique; ce sont les bêtes qui servent à traî- « ner le char! »

Tout, dans ce gouvernement, se réduit à l'empereur, tout se meut et vit par lui seul. Depuis la couleur d'un pantalon, le bouton d'un habit, jusqu'aux procès les plus compliqués, tout passe ou est censé passer par ses mains, et rien ne peut se faire sans son ordre ou sa sanction. Son intérêt doit être la règle et le premier devoir de tout employé, et le gouvernement russe a la naïveté d'écrire au frontispice de sa législation : « L'empe- « reur de toutes les Russies est un monarque au- « tocrate dont la puissance est illimitée. — Dieu

« lui-même ordonne d'obéir à sa volonté suprême,
« non-seulement par crainte, mais par conviction.»
Swod, t. I, sect. I, art. 1.

« Le pouvoir du gouvernement, dit l'article 80
« du même code, appartient dans toute son étendue
« à l'empereur. » C'est lui qui fait et refait les lois.
L'article 60 établit bien que les lois n'ont pas de force rétroactive, mais l'article suivant excepte toutes celles où il est expressément dit qu'elles s'appliquent aux temps antérieurs à leur publication. L'article 70 dit formellement, en outre, que tout oukase distinct ou spécial à une cause particulière, ou bien à un certain ordre de faits, prive les lois générales de leur effet pour ces mêmes causes, et il ajoute que les priviléges accordés par l'empereur à des individus ou à des sociétés peuvent contenir des clauses contraires aux lois générales, qui perdent alors, pour ces cas, leur efficacité. Tous les jours on voit des exceptions aux lois générales passer sous l'égide de ces mots : « *ne v primer drougnim*, sans tirer à conséquence pour autrui. » Jamais la tyrannie n'a tenu un langage plus naïf, et n'a mis moins de ménagements

[1] Le catéchisme, à l'usage des provinces polonaises, parle du culte à rendre à l'empereur, et il y est dit qu'il faut se soumettre aux décrets de sa justice, à l'exemple du Christ qui est mort sur la croix. M. de la Mennais s'écrie à ce sujet : « Il a été donné à cet homme de reculer les bornes du blasphème.»

pour s'exprimer dans toute sa latitude; loin de rougir d'elle-même, elle veut faire croire et croit qu'elle est le seul salut du peuple russe.

L'intérêt du monarque est le fil qui traverse tout le labyrinthe de la législation russe .C'est là ce que les gouverneurs des provinces ont à surveiller d'abord; l'intérêt du pays ne vient qu'après. La censure est chargée de le garantir avant toute autre chose. L'empereur marche l'égal de Dieu; dans les églises, on prie pour le tzar plus que pour l'humanité et pour la loi du Christ, et la liberté de religion n'est écrite dans les lois qu'afin que Dieu soit prié, dans toutes les langues et selon tous les rites, pour le bonheur du souverain [1].

Le pouvoir judiciaire n'appartient pas moins au tzar que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. L'empereur peut suspendre, modifier, faire reviser ou casser toute espèce de jugement, atténuer ou aggraver une peine, et Nicolas a plus souvent fait usage du second que du premier de

[1] *Svod*, t. I, art. 45. « La liberté de religion est acquise, non-seulement aux chrétiens des différents rites, mais aussi aux Hébreux, aux mahométans et aux païens, afin que tous les peuples résidant en Russie glorifient Dieu, le Tout-Puissant, dans les différentes langues, selon la loi et le rite de leurs ancêtres, bénissant *le règne des monarques russes*, et priant le Créateur de l'univers d'accroître la prospérité et la puissance de l'empire. »

ces droits. La prescription n'est qu'une illusion. Un aide de camp de Diebitsch, le baron B**, est recommandé par le feld-maréchal au tzar pour une affaire terminée depuis plus de quinze ans, et l'empereur ordonne qu'elle soit revue au plenum du sénat. Les lettres de change qui avaient motivé la vente aux enchères d'une propriété de son père, furent reconnues illégales, pour avoir été données à des courtisanes, et la personne qui avait acheté cette propriété à l'encan en fut dépouillée sans aucun dédommagement.

Le tzar est président du conseil de l'empire; mais sa voix n'y compte pas seulement pour deux, en cas de partage : elle compte pour tout, lors même qu'il se prononce contre la majorité, quelque forte qu'elle soit. La volonté du conseil n'est suivie que quand elle est unanime; il suffit qu'un membre émette un avis différent des autres, pour que l'empereur puisse le faire prédominer. Il n'y a pas de mal sans compensation, disent les Russes qui trouvent une excuse à tous les abus, et chaque fois que la majorité fait erreur, l'empereur fait bien de se prononcer contre elle; mais le jour où il voudra favoriser un courtisan, châtier un adversaire, il n'aura pas de peine à trouver une voix au moins qui émette l'opinion qu'il voudra faire prédominer.

« En Russie il n'y a point de loi, a dit Pousch-

« kine; la loi est clouée à un poteau, et ce poteau « est couronné. » Les légistes russes n'ont aucune idée du droit, et les administrateurs ne croient pas à la sainteté de la loi. Il y a autant de lois qu'il peut y avoir de cas particuliers; ce qui fait que la législation est aussi élastique que la conscience des juges. Il n'y a pas de lois en Russie; il n'y a que des ordonnances, des oukases émanant du caprice du maître, ou dictés par des circonstances isolées, et de tels décrets ne méritent pas le nom de lois, lors même qu'ils en ont la force[1]. La loi a une base morale et raisonnable : elle découle de faits constatés et qui se reproduisent souvent, de besoins avérés, et est l'expression d'une utilité incontestable; les ordonnances au contraire ne sont que l'inspiration d'une volonté isolée, d'un besoin passager, vrai ou faux. La confiscation des biens a été abolie par Catherine; elle est rétablie par Nicolas, à la suite de la révolution polonaise. L'émigration était tolérée à la condition d'une remise au gouvernement sur les biens exportés; Nicolas l'a fait assimiler à la haute trahison, à l'occasion d'un Polonais qui est allé s'établir en

[1] L'impératrice Catherine ayant convoqué des députés pour procéder à la confection des lois, un d'eux demanda s'il y aurait des oukases, et, sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il s'écria qu'il n'y avait rien à faire alors, et repartit aussitôt pour sa province.

Suisse. Deux chartes, celles de Michel Romanof et de Catherine II, permettaient aux nobles de résider à l'étranger; Nicolas, par antipathie pour les idées libérales, met un terme de cinq ans à leur séjour au dehors, puis il impose leurs passeports, et en soumet la délivrance à des difficultés de tout genre.

Le gouvernement russe sait à merveille que toutes les indignités dans lesquelles il se complaît, ne peuvent subsister qu'à l'abri de la plus grande ignorance et de la plus profonde immoralité. Aussi le principal secret de sa politique est-il l'abrutissement et la démoralisation de son peuple. La dignité humaine est une chose qu'il ignore; il la fait consister dans l'aveugle obéissance à ses décrets, et quiconque a le sentiment de sa valeur individuelle est taxé par lui de rebelle. Il veut commander en despote et qu'on lui obéisse en esclave. M. Koukolnik mit en scène un drame intitulé : *La main du Très-haut*, drame plein d'un tzarisme classique. Le tzar enchanté le mande chez lui. Le poëte, qui avait eu un frère compromis dans la révolte de 1825, paraît devant le monarque tout tremblant. Celui-ci s'informe de la cause de son trouble, et le rassure en lui disant : « Tous les « jours il arrive que de deux frères l'un est un « lâche et l'autre un honnête homme. » M. Polévoï qui osa trouver à redire à ce fameux drame, fut

saisi à Moscou, arraché à sa famille, entraîné à Saint-Pétersbourg, sous l'escorte d'un gendarme, dans le chariot d'un courrier, et cette secousse produisit un tel bouleversement dans tout son être, que, d'auteur libéral, il devint un écrivain courtisan. A la suite de cet événement, on fit les vers suivants : « La *main du Très-Haut* a accompli trois « prodiges : elle a sauvé la patrie, élevé Koukolnik et perdu Polévoï. » On n'ose pas, en Russie, avoir sur les choses les plus puériles, sur les questions d'art ou de littérature, une autre opinion que celle de l'empereur. Une fois qu'il a émis la sienne, il n'y a plus qu'à la partager ou à se taire. Un jour que je demandais à un journaliste s'il nous ferait la critique de l'histoire de M. Boutourline, général aide de camp de l'empereur, il me répondit tout naïvement : « Je n'ai pas deux têtes sur mes épaules. »

Le gouvernement russe est un gouvernement militaire, fort et résolu, mais brutal et prompt, ignorant et cruel. Les formes qu'on observe ailleurs sont, pour lui, une superfluité, et seraient en effet un ridicule, du moment qu'elles ne devraient masquer que sa cruauté. La politesse de M. Doubelt avait fait de lui le bouffon de la police secrète, et, chaque fois que l'empereur veut être poli, il se fait violence. Comme la mer et comme Mirabeau, le bel homme n'est jamais si beau que dans la colère.

Sous le régime du sabre et de la moustache, le citoyen paisible se sent mal à l'aise; le talent est déplacé là où règne la force brutale, qui, tout en rougissant d'elle-même, le craint, le hait, le méprise et le persécute. La civilisation ne peut régler sa marche sur le tambour; ce bruit lui est odieux : elle le fuit, se cache, se désespère, et se consume dans une triste inaction. « La persécution, dit un proverbe allemand, est le lot de la capacité en Russie. » Passe pour la persécution : le talent peut s'en faire un laurier, toutes les fois qu'on veut reconnaître sa puissance et l'honorer tout en le poursuivant; mais, partout où la barbarie est au pouvoir, elle affecte du mépris pour le talent, comme pour une chose futile, source de déceptions plutôt que moyen de succès. Elle n'encourage que celui qui la divertit, et ne souffre tout au plus que celui qui ne lui porte pas ombrage. Qui dit un savant, en Russie, dit un homme bizarre, un pauvre diable, une sorte de manœuvre; un professeur (*outschitil*) y va de pair avec les domestiques; un littérateur est un homme qui a manqué sa vocation. Qu'on accueille et qu'on reçoive un artiste, c'est le plus souvent avec un excès d'enthousiasme ou d'indifférence qui dépasse la mesure des convenances. Le chanteur perd sa voix en Russie; le peintre ne peut y faire que des soldats ou des portraits; l'architecte de

génie n'y pourra faire adopter un seul plan qui ne ressemble à des édifices connus. L'empereur raye un portrait de Krüger, parce qu'il trouve à son uniforme huit boutons au lieu de neuf, et le lui renvoie à Berlin. Le comte Benckendorf ne laisse pas partir pour l'Italie un peintre célèbre : « Qu'avez-vous à faire là-bas, avec des paysans? » lui dit-il; et celui-ci, poussé à bout, lui répond : « Eh qu'ai-je donc à rester ici, avec des laquais? » Le président de l'Académie des beaux-arts invite M. B. à aller étudier le genre d'un peintre obscur de Düsseldorf, et celui-ci lui répond : « Nous n'avons rien de commun : il boit de l'eau et moi du vin. » Un autre peintre russe présente quelques toiles d'église qui lui avaient été commandées, et l'empereur, non-seulement ne les reçoit pas, mais le fait expulser de l'Académie, qui osait le trouver très-utile comme maître de dessin.

M. Pétschérine, un des élèves les plus distingués de l'institut des professeurs, se rendit à Naples, après avoir achevé son cours d'études à Berlin. Le secrétaire de la légation russe à Naples a l'imprudence d'écrire par la poste, à un ami à Saint-Pétersbourg, qu'il venait de faire la connaissance de M. Pétschérine, homme de tête, mais républicain enragé. Comme de rigueur, la lettre est décachetée, lue à la poste, et l'ordre est

donné de placer M. Pétschérine sous la surveillance de la police secrète. A son retour, venant occuper une chaire de philologie à Moscou, il voit un mouchard siéger à son cours. Indigné justement d'un tel procédé, il demande un congé pour aller à l'étranger, et va se fixer en Suisse. M. Strogonof, le curateur de l'Université de Moscou, lui écrit pour le sommer de revenir, promettant d'oublier le passé; M. Pétschérine répond qu'il sait le sort qui l'attend en Russie, qu'il y sera gorgé d'or et de décorations, mais qu'il préfère à cet état la misère avec l'indépendance. Ses tristes prévisions ont été dépassées : ses parents l'eurent bientôt abandonné. Son père, général russe, lui avait déjà refusé tout appui du jour où il n'avait pu faire prévaloir sa volonté en lui faisant embrasser la carrière militaire. Ses connaissances profondes et variées ne lui donnant pas les moyens d'exister, il attenta à sa vie, mais ne sut pas se l'ôter, et alla enfin s'enfermer dans un couvent belge. Que la paix l'y suive, et que son nom soit marqué au front du gouvernement russe!

La faveur du souverain, des services publics de longue durée, loin de mettre un homme à l'abri des vexations, ne font que l'y exposer davantage. « Sont-ce tes décorations qui te rendent si fier? crie un jour l'empereur à un de ses généraux; c'est moi qui te les ai données, et je puis te

les ôter. » — « Vous ne savez pas faire marcher vos cadets, » dit le grand-duc Michel au général Sch**, et le vieillard se met en ligne et au pas avec les porte-enseignes. Tout récemment, en 1843, l'empereur étant entré pendant les manœuvres dans la tente du prince d'Oldenbourg, et voyant sur le tapis une tache d'huile qu'on n'avait pas eu le temps de faire disparaître, écrivit dans l'ordre du jour : « Je remercie le prince D* pour sa *cochonnerie*, » ce qui porta le grand écuyer à donner sa démission.

Chassez le naturel, il revient au galop.

Le prince, tout en se retirant du service, ne put maîtriser ses goûts de courtisanerie, et fit demander à l'empereur la permission de conserver la voiture et la livrée de la cour. Nicolas répondit qu'il ne s'était pas attendu à une pareille bassesse de la part du prince D*.

C'est une question difficile que celle de savoir si, en Russie, la brutalité de l'absolutisme l'emporte sur la lâcheté des courtisans : vivant l'une par l'autre, elles sont nécessairement égales et méritent d'être flétries au même degré.

On envisage comme une grâce particulière de l'empereur, quand il daigne tutoyer quelqu'un de ses sujets; et ses affidés, par imitation, tutoient leurs subordonnés, qui n'osent se permettre la même familiarité.

Peut-on s'étonner, après tout cela, que tel ministre ait frappé impunément, de sa propre main, un chef de relais? Tout le monde, en Russie, en a, plus ou moins, fait autant dans sa vie; mais c'était aux chefs à donner le bon exemple.

Un général, aide de camp de l'empereur, a failli se porter aux mêmes violences envers un maître de poste de l'Allemagne, qui, en le menaçant d'user des mêmes procédés, apaisa son courroux.

On accuse l'empereur seul de tout le mal qui se commet en Russie. C'est là une conséquence nécessaire du régime absolu; bon ou mauvais, l'exemple est toujours contagieux, quand il vient d'un personnage auguste; mais il n'en est pas moins vrai que, là où les bonnes choses ne s'exécutent pas, par la négligence des fonctionnaires, les ordres cruels, les mesures mal entendues pourraient souvent aussi être ajournés indéfiniment. « Les abus, disait un homme d'esprit, sont le salut de la Russie; » tant il est fréquent d'y voir désobéir aux ordres déplacés.

Les amis du bien et du pays excusent souvent tous les abus qui se commettent par l'absence d'hommes capables. Ces hommes n'ont pourtant jamais manqué aux grands souverains. Pierre Ier a bien su trouver, dans la rue, un Menschikof, élever un Schafirof, employer un Dolgorouky, distinguer un Scheremeteff, honorer un Golovine;

Catherine a eu ses Potemkine, ses Orlof, ses Roumiantzof et ses Souvarof. Le génie et le talent se pressent autour d'un trône qui leur donne de l'éclat, et fuient celui qui ne sait les apprécier. Moins que jamais, les hommes capables manqueraient à Nicolas, s'il savait s'en servir; mais ils s'éloignent du service, se cachent au fond de leurs terres, ou promènent leur oisiveté à l'étranger; c'est que ces hommes exigent des procédés et ne voudraient s'associer qu'à des actions méritoires.

Le parti allemand est tout-puissant en Russie; et si les provinces de la Baltique sont, aux gouvernements russes, dans le rapport de trois à cinquante, les fonctionnaires d'origine allemande qui entourent le pouvoir, sont, aux Russes, dans le rapport inverse, celui de cinquante à trois. Les hautes dignités de l'empire, les charges de ministres, d'ambassadeurs, de généraux et d'officiers supérieurs, sont de préférence données à des Allemands. Pierre, en faisant la conquête des provinces allemandes, ne se doutait pas qu'il leur assujettissait son propre pays. S'il affectionnait les étrangers, ce n'étaient pas ceux dont il peuplait la Sibérie. Plus civilisés que les nationaux, les Allemands ont conquis la Russie, tout en se laissant conquérir. Ce fait s'est reproduit en Chine avec les Mongols, en Italie avec les Barbares, en Grèce avec les Romains: les conquérants sauvages n'ont imposé le joug aux

peuples civilisés que pour se soumettre eux-mêmes aux vaincus. Mais ici la politique a fait plus que la civilisation. Le secret du succès des Allemands n'est pas dans leur esprit : le Russe en a cent fois autant que le Finnois, et l'éducation des Russes, pour être plus variée, n'est pas moins profonde que celle des Allemands. Ceux-ci doivent leur succès à la persévérance qui les caractérise, et qu'explique l'état de dénûment qui les cloue à leur poste, genre de capacité qui se traduit admirablement par le mot allemand *Sitz-Fleisch.*

Le secret de la préférence systématique que le gouvernement soi-disant russe donne aux Allemands est dans la confiance qu'ils lui inspirent. Animés, pour le trône, d'un dévouement à toute épreuve, ils n'ont, pour le pays, que de l'indifférence, que de la haine ou du mépris pour le peuple. « Je ne sers pas la Russie, disait un étranger de distinction, je sers mon maître, Alexandre Pavlovitsch. » On comprendra donc aisément la haine que les Russes portent aux Allemands. « Faites-moi Allemand, » disait Yermolof à l'empereur Alexandre, qui lui laissait le choix d'une grâce. — « Votre *tschinn?* demande-t-on à un personnage d'une comédie. » — « Allemand, » répond celui-ci. — « Avant de songer à devenir militaire ou fonctionnaire civil, songe à devenir Allemand, » disait un père à son fils; et, lorsque celui-ci revint dans son pays,

avec toute l'érudition germanique, il trouva l'accès fermé partout. C'est que la vertu nécessaire, pour parvenir dans le gouvernement, ne se gagne pas, c'est un héritage qui tient au sang et non à l'esprit.

Le trône de la Russie est accessible aux deux sexes; mais les hommes passent avant les femmes, et les aînés avant les cadets. A la mort de l'empereur, le sceptre appartient à son fils aîné; s'il meurt sans héritiers mâles, au frère puîné, et ainsi de suite, jusqu'à l'entière extinction des branches masculines, après quoi l'empire tombe en partage à la ligne féminine la plus proche du dernier tzar.

Le mari de l'impératrice jouit des droits attribués aux épouses des empereurs, sauf le titre de Majesté Impériale.

Si la couronne venait à échoir, par hérédité, à une princesse, souveraine dans un autre pays, elle aurait à opter entre les deux trônes, et entre les deux religions, si elle appartenait à un culte autre que celui de la Russie.

Les personnes régnantes ne peuvent professer d'autre religion que la religion grecque.

Les enfants issus du mariage d'un membre de la famille impériale avec un individu qui n'appartient à aucune maison régnante, ne peuvent prétendre au trône.

Tout héritier de la couronne est libre d'y renoncer formellement.

La majorité du souverain est fixée à l'âge de seize ans. Le mineur appelé à régner doit avoir un tuteur et un gouverneur, qui peuvent être ou la même personne ou deux personnes différentes. Leur choix appartient à l'empereur, qui peut les désigner de son vivant.

S'il n'y a pas pourvu, ces fonctions reviennent de droit au père ou à la mère du jeune souverain, ou, à leur défaut, à son oncle. Le régent doit avoir auprès de lui un conseil de six personnes à son choix. Les membres de la famille impériale peuvent y être admis, mais n'en font point partie intégrante.

Les armes de l'empire de Russie sont un aigle noir à deux têtes et à trois couronnes dans un champ d'or, avec un sceptre d'or dans la serre droite et un globe dans la gauche. L'écusson porte les armes de Moscou : le saint Georges, sur un cheval blanc, perçant un dragon de sa pique [1]. L'aile droite de l'aigle est ornée de trois écussons portant les armes des royaumes de Kasan, d'Astrakhan et de la Sibérie; et sur l'aile gauche sont

[1] C'est là une interprétation fausse et arbitraire des armes primitives de Moscou. Elles ne figuraient que le tzar lui-même, auquel on a gratuitement substitué saint Georges.

celles dela Pologne, de la Tauride et de la Finlande. Sur la poitrine de l'oiseau pend la chaîne de l'ordre de Saint-André.

L'impératrice reçoit, outre l'entretien de sa maison, 600,000 roubles par an. Elle les conserve, après la mort de son époux, tant qu'elle réside en Russie; mais, si elle quitte le pays, elle n'en touche plus que la moitié.

L'héritier présomptif reçoit, en sus de l'entretien de sa maison, 300,000 roubles par an. Sa femme a 150,000 roubles durant la vie de son mari, et le double si elle devient veuve. Leurs enfants ont chacun 50,000 roubles, jusqu'à leur majorité ou mariage.

Les autres enfants de l'empereur ont 100,000 roubles avant la majorité, et 150,000 roubles après. Ses filles et petites-filles ont 1 million de dot; les arrière-petites-filles 300,000 roubles, et les descendantes plus éloignées 100,000, etc.

VII.

DE LA POLITIQUE RUSSE.

La pierre angulaire de l'empire de Russie, de sa puissance, de sa richesse comme de sa politique, c'est Pierre le Grand. On le retrouve partout, et partout sublime, admirable. Tandis que d'une main il dispersait sur la Baltique la flotte suédoise, avec des navires qu'il avait fait sortir du néant; que, vainqueur à Pultava, il érigeait dans des marais impénétrables une ville merveilleuse, il montrait de l'autre la route de Calcutta, s'établissait sur la mer Caspienne et la mer Noire, cette mer dont les courants ont toujours porté les navires russes droit sous les murs de Byzance. S'il échouait à Khiva; s'il était réduit par le traité de Pruth, où l'avait entraîné l'engouement du triomphe, à raser Azov, qu'il venait de prendre sur les Turcs, il enlevait des provinces entières à la Perse, couvrait le Caucase d'un réseau de forteresses échelonnées de façon à retenir les incursions de ses

hordes de brigands. Se posant d'un pied ferme en Europe, sur les ruines de la puissance suédoise, il ouvrait ainsi, en Asie, un vaste champ de conquête matérielle et morale à la Russie, et faisait le premier pas vers l'empire universel. Ses successeurs suivirent sa politique; mais cette politique de géant n'était pas à leur taille, et maintenant encore, comme alors, la Russie est à deux pas de Constantinople et de Calcutta, ces deux points principaux de l'empire universel, deux routes qui mènent à la tombe ou à la conquête, deux pas terribles à franchir et qu'elle ne franchira peut-être pas!

Les armes lui ont valu quelques conquêtes; la diplomatie a miné le sol qui sépare la Russie de la Méditerranée et de l'Océan Pacifique; mais la force nécessaire pour faire sauter cette distance a manqué jusqu'ici. Engagée dans cette voie de conquête, la Russie pourra difficilement reculer; c'est une pente rapide qu'il est plus aisé aujourd'hui de descendre que de remonter. Vaincre ou mourir, telle a été jusqu'ici la seule alternative des puissances conquérantes, et toutes celles qui ont aspiré à l'empire universel ont échoué à la moitié de leur route. La Russie fera-t-elle exception à cette règle générale?

Des progrès notables, disons-nous, ont été obtenus dans la voie indiquée par Pierre le Grand.

La Pologne ne sépare plus la Russie de l'Europe; la Turquie, dépouillée de plusieurs parties de son territoire, n'est plus qu'un cadavre, et, avec quelque talent militaire, l'occupation de Constantinople est une chose facile. La Perse subit la loi des Russes; le Caucase, qui se rit encore de leur puissance si aveuglément dissipée dans cette contrée, n'est pas un obstacle indomptable. Khiva, la Bukharie subissent l'influence moscovite; de sorte que lorsque la Russie bouge, l'Asie tremble, l'Inde s'émeut, et Londres est consternée. C'est dans l'Orient que convergent toutes les graves questions de la politique; c'est là, encore une fois, que le sort du monde devra se décider. Pétersbourg ne peut rester la capitale de la Russie; c'est un camp avancé dont son fondateur n'a jamais voulu faire une résidence continuelle. Constantinople ou Calcutta, voilà les capitales naturelles de l'empire. Le colosse étouffe dans ses steppes sans mer, et il étend ses bras vers l'Océan. L'atteindra-t-il? Pendant que la Russie envahirait l'Orient, l'Allemagne resterait plongée dans son sommeil léthargique; la France ne pourrait rien sans l'Angleterre, et n'aurait d'ailleurs qu'à opter entre la possession de l'Asie par les Anglais ou par les Russes. L'Angleterre et la Russie pourraient donc se partager le monde; la première, menacée sérieusement dans les Indes, laisserait facilement

s'établir la seconde sur le Bosphore ; mais alors l'Autriche voudrait avoir sa part; la France opposerait son *veto*, et si l'on dédommageait celle-ci par l'Égypte, il faudrait céder la Pologne à l'Allemagne, ce qui ne serait encore qu'un échange tout au profit de la Russie.

Jusqu'ici, la cour de Saint-Pétersbourg a cherché à séparer la France de l'Angleterre, dans des vues mesquines et personnelles. Elle y avait réussi un moment; mais n'ayant pas envie de s'attacher la France, elle a vu son œuvre détruite. Elle pourra susciter des occupations à la France, endormir ou intimider l'Allemagne ; mais l'Anglais veille toujours, et le génie de Pierre le Grand n'a pas passé à ses descendants. Toutes ces questions sont donc ajournées; et il eût mieux valu pour la Russie qu'on les eût laissées dormir jusqu'à la venue de l'homme qui saurait les résoudre d'un seul coup. La constance qui distingue la politique russe lui est plus contraire que favorable; en attirant sur elle l'attention générale, elle rend impossible le secret et l'imprévu, qui, en politique, sont les premières conditions du succès.

On croit néanmoins le danger vivace et pressant. En effet, la Russie une fois établie dans les Indes, c'en est fait de l'équilibre politique; les conquêtes qu'elle fait en Asie sont des avantages qu'elle gagne sur l'Europe. Nul doute que l'Asie

ne doive être tributaire de l'Europe, et il faut hâter de tous ses vœux l'assujettissement de la barbarie à la civilisation. Nul doute que l'Asie ne gagne à la conquête de la Russie; mais quel sera alors le sort du monde, le sort de la liberté? L'esclavage, et surtout l'esclavage militaire? tant que la Russie sert sous cette bannière, les amis de la liberté ne peuvent souhaiter le succès de ses entreprises guerrières. Du jour où elle tiendra le sceptre de l'univers, c'en est fait des libertés du monde. Il pourrait y avoir alors même des guerres glorieuses, puisque l'indépendance en serait le but; mais l'issue en serait funeste à leur noble cause. Même après avoir triomphé au dehors, la Russie succombera au dedans. Ce n'est pas avec le mal qui la travaille, mal latent et assoupi, mais non moins terrible, qu'elle peut se hasarder à de nouvelles conquêtes. Les meilleures qu'elle ait à faire pour le moment, sont à l'intérieur. Là, elle peut décupler sa population, la civiliser, l'enrichir. Sous le coup d'une grande secousse intérieure, ses parties se disloqueraient, et les peuples soumis viendraient exercer sur elle de cruelles représailles. Tandis qu'après avoir triomphé des dangers domestiques, après avoir résolu les questions de sa vie intime, elle pourra, avec moins de crainte, braver les dangers extérieurs. Le rôle que la Russie est appelée à jouer en Asie, lui est assuré par la force

des choses par sa seule position géographique : il est beau, il est grand; mais pour être à même de l'accomplir, conformément aux lois de l'équité et de la perfectibilité, il faut qu'elle-même ait progressé dans la voie de la civilisation, afin de ne pas commettre, par de nouvelles conquêtes, de spoliation sur ses maîtres en lumière et en liberté.

Tel est l'idéal, et il est toujours beau d'avoir devant soi un vaste horizon, lors même qu'on n'en atteint jamais les bornes; mais ce n'est pas là la réalité. Celle-ci est triste et modeste.

De ce point de vue, Calcutta et Constantinople ne sont que des chimères, et Varsovie est le boulet de galérien qui enchaîne la Russie à un volcan toujours prêt à faire éruption. Il en est de Constantinople, pour elle, comme d'Alexandrie pour la France, de Rome pour l'Autriche. Quant à Calcutta, son occupation n'existe que dans l'imagination des agents anglais, qui voudraient donner le change sur leurs propres menées, en inquiétant l'opinion publique par les projets d'un pays assez vain pour laisser accréditer de tels bruits, assez inhabile pour ne pas les démentir.

Pour arriver à Calcutta, les Russes devraient traverser des pays inconnus et malsains, eux pour qui la chaleur seule est un ennemi invincible; combattre des populations aguerries contre les-

quelles ont échoué bien des puissantes tentatives. Il leur faudrait engloutir dans ce pays des armées entières; il leur faudrait aussi, pour une telle entreprise, être plus riches qu'ils ne le sont. L'argent, cette première condition de la guerre, leur manque, et leur manquera longtemps encore. En supposant même que la Russie puisse faire la conquête des Indes, quel intérêt y trouverait-elle en ce moment? Son industrie et son commerce sont entièrement nuls. La première ne peut seulement pas suffire aux besoins du pays, et le second est dans les langes; or, ce sont l'industrie et le commerce seuls qui rendent importante, pour l'Angleterre, la possession des Indes.

L'Europe peut donc détourner ses yeux de Calcutta. Il ne saurait y avoir là, pour elle, un sujet de craintes sérieuses. Chercher la Russie de ce côté, c'est s'exposer à la manquer ailleurs, là où elle menace de plus près l'avenir du monde. Quand on prête à la Russie une tendance systématique vers l'Océan Pacifique, une persévérance admirable à détruire les points qui l'en séparent, on fait plus d'honneur à sa politique qu'elle n'en mérite. Je n'en veux d'autres preuves que la fin malheureuse de M. Vitkévitsch. Longtemps l'Angleterre a pensé qu'à Kaboul, comme à Lahore, il avait agi conformément à ses instructions; et pourtant, à son retour de l'Orient, après une au-

dience chez le comte Nesselrode, il s'est brûlé la cervelle. Le ministre lui avait dit qu'il serait forcé de le mettre de côté pour un certain temps, et il n'a pas ajouté assurément que c'était pour complaire à l'Angleterre, ou au moins pour assoupir ses méfiances; autrement le jeune officier ne se serait pas tué. Le gouvernement se donna beaucoup de peine pour étouffer cet événement, et le cadavre de Vitkévitsch disparut comme celui d'un simple matelot.

Grâce à la vigilance de l'Europe, le projet d'occuper Constantinople est, sinon entièrement abandonné, au moins indéfiniment ajourné, et l'on a vu Nicolas, en 1833, soutenir la puissance du sultan qu'il n'a pu détruire, au moment où elle menaçait de s'écrouler sous les coups d'Ibrahim. Voulait-il attacher par la reconnaissance ceux qu'il n'a su dompter qu'à demi par les armes, ou bien craignait-il de voir l'empire ottoman se consolider sous le sceptre du pacha d'Égypte, au point de pouvoir braver sa puissance? Mais la reconnaissance des Turcs n'est pas à l'épreuve de leur haine invétérée pour les Russes; elle n'étouffera jamais la voix des intérêts bien entendus, et cette vieille politique qui veut qu'on laisse s'abîmer un ennemi, par les discordes intestines, est encore la meilleure. Quant à l'influence étrangère qu'on eût voulu annuler en Turquie, si elle a été suffisante

pour prévenir l'intervention russe, elle saura bien rendre éphémère toute alliance des deux empereurs. Quoi qu'il en soit, le trait chevaleresque de Nicolas n'a abouti qu'à une manœuvre stérile et à un protectorat pour le moins assez illusoire. Il n'en a pas été autrement en 1840. Au moment où les troupes russes allaient entrer en Syrie, pour appuyer les décisions des alliés à l'égard de Méhémet-Ali, l'Angleterre, jalouse de toute intervention russe, l'avait rendue inutile par ses éclatants succès sur mer.

Un fait évident, c'est l'affaiblissement consécutif de la politique russe, depuis le règne de Nicolas. Jamais elle n'a été plus impopulaire, plus discréditée dans l'opinion publique, cette reine de notre siècle dont la puissance s'accroît de plus en plus. Elle est détestée en Allemagne, abhorrée en Italie, ruinée en Grèce, exilée de l'Espagne, muette en France. Ses principes antihumains et obscurantistes minent sa consistance et son avenir. Elle se détruit d'elle-même, par ses tendances absolutistes et par son langage hautain, que ses forces ne justifient en aucune façon, et dont on est parvenu à découvrir le vide. Réduite à l'Autriche, qui, tout en s'inquiétant de ses empiétements, s'unit à elle, en raison des dangers de l'absolutisme; vue d'un mauvais œil, même en Prusse, elle ne se maintient en Allemagne que par les liai-

sons qui existent entre les cours; liaisons de familles, toujours éphémères. Elle est aussi impopulaire chez les peuples slaves, que les Russes y sont bien venus; ils préfèrent, malgré tout, le régime autrichien au régime russe; et la conformité de religion, de langue, n'est pas à même de détruire la répugnance qu'inspire le gouvernement russe. Nicolas, en portant les malheurs de la Pologne à leur comble, a détaché de la Russie tous les cœurs, et a créé, à la cause de la liberté, un appui formidable qui ne tardera pas à porter ses fruits.

On loue bien encore la dignité et la résolution de la politique russe, et il serait surprenant, en effet, qu'avec un peuple de soixante millions d'hommes, courbés sous la loi de l'absolutisme, son langage ne fût pas net et décisif. Appuyé sur une armée nombreuse, qu'on peut recruter à l'infini; sans avoir à craindre aucune opposition sérieuse; assis sur un sol qui ne tente personne, car personne ne veut conquérir des neiges et des sables; n'étant pas gêné dans ses mouvements par le contrôle national, le gouvernement russe, qui connaît l'humeur guerrière de son peuple, sorti vainqueur de tant de luttes, et peu disposé à souffrir de transaction avec l'ennemi, peut et doit ne se laisser intimider par aucune menace, et est en mesure de menacer à son tour. Mais ce qui donne de la dignité véritable et de la force réelle à une poli-

tique, c'est son but, ses tendances; et, sous ce rapport, la Russie n'a pas toujours été irréprochable. Quant à ses moyens, ce ne sont pas les plus moraux qu'elle préfère, et sa fourberie passe à tort pour de l'habileté.

Ses diplomates ont la réputation d'être habiles, grâce à des qualités traditionnelles qu'ils acquièrent dans leur long service, et qui consistent dans une ruse routinière, monnaie qui s'use à chaque dupe qu'elle fait. La diplomatie russe est certainement celle qui a le plus contribué à compromettre sa cause, car on ne croit plus à sa nécessité, et on n'aime pas ses allures.

On ne peut se figurer le peu de bienveillance que montrent les légations russes pour leurs compatriotes, et l'on croit que c'est pour les dégoûter de venir à l'étranger, qu'ils se refusent à la moindre obligeance envers eux. L'un refait ses appartements, l'autre sa fortune, et ils ne peuvent donner des fêtes; un troisième n'en fait annoncer que lorsqu'il prévoit la mort de quelque grand personnage qui le forcera à les contremander; un quatrième dit, à qui veut l'entendre, que ses rapports, avec la cour auprès de laquelle il réside, sont trop peu affectueux pour qu'il puisse lui demander le moindre acte de courtoisie. L'arrogance est la règle générale pour tous, et la politesse n'est qu'une exception pour quelques-uns.

VIII.

DE LA POLICE RUSSE.

Je fis, pour la première fois, connaissance avec la police de Saint-Pétersbourg, en 1840, en automne. J'avais fait une tournée aux bains de mer de Reval, et revenais par le bateau à vapeur. Comme c'est le même qui va en Suède, nous fûmes arrêtés à Cronstadt, pendant deux mortelles heures, avant qu'on eût accompli toutes les formalités ridicules auxquelles sont sujets les étrangers à leur entrée en Russie. Arrivés à Saint-Pétersbourg, à l'heure du dîner, on plaça une barrière qui nous interdit la sortie du bateau jusqu'à la venue de l'employé chargé de la distribution des passe-ports. Malgré les difficultés et les accidents du voyage, nous étions exacts au rendez-vous, et l'employé ne l'était pas. Il y a un proverbe russe qui dit que sept hommes n'en attendent pas un seul, et nous nous trouvions au moins soixante-dix, dont plusieurs étaient plus haut placés et plus titrés

que l'employé de la police, pour ne pas parler des autres qualités qu'on estime moins en Russie. Son arrivée fut le signal de notre délivrance; il se vit aussitôt abordé par les plus pressés qui, faisant valoir leurs titres, furent servis avant les autres. Ce fut d'abord un gentilhomme de la chambre, le prince T**, qui obtint le premier son passeport, puis tous ses gens. L'employé avait bien fait quelque objection pour ces derniers; mais, le prince persistant, il appela Lafleur et Frontin avant les autres passagers. Un tailleur vint ensuite, priant le fonctionnaire de ne pas faire attendre un compatriote: l'employé était Finnois, et le tailleur juif. Je riais de ce spectacle plus que je ne m'en fâchais, lorsque, de simple spectateur, un incident me força de devenir acteur. Le conseiller d'État, R**, vint me prier de lui faire avoir ses passe-ports, étant lui-même occupé près de sa femme qui, tout le temps de la traversée, était restée au lit par suite d'une opération qu'elle avait subie à Reval. Je ne doutai pas que de si graves raisons ne me fissent obtenir un tour de faveur pour M. et madame R**, et j'abordai, le chapeau à la main, l'employé, rassuré d'autant plus sur sa courtoisie qu'il parlait français, ce qui passe généralement, en Russie, pour l'indice d'une certaine éducation.—Monsieur, lui dis-je, auriez-vous l'extrême complaisance de délivrer le passe-port

de madame R**; elle est souffrante, et il faut le temps de prendre des mesures pour la transporter chez elle. — Monsieur, me répondit-il cavalièrement, votre dame peut attendre.

Désappointé, je lui répliquai que c'était en agir fort à son aise. Aussitôt les personnes, les dames surtout, qui assistaient à cette scène, vinrent m'exprimer leurs regrets et l'intérêt qu'elles portaient à la malade. Un mot amenant l'autre : — Il y a, en fin de compte, dit une dame, quatre heures que nous attendons. Aussitôt l'employé nous jeta du haut de son siége ces mots : — Il n'est pas vrai que vous attendiez depuis quatre heures.

L'impertinence me fit perdre patience, et je répondis :

— Monsieur, on ne vous adresse pas la parole.

— Qu'est-ce à dire?

— Cela veut dire que vous n'avez pas à vous mêler des conversations qui ne vous regardent pas.

— Qui êtes vous?

Je me nommai.

— Où servez-vous?

— Là où vous ne servez pas.

— Je vous défends de vous en aller sans ma permission.

Prévoyant que cette permission se ferait trop attendre, je partis sur-le-champ, et le lendemain

je reçus l'invitation de passer chez le grand maître de la police, le général-major, Kakoschkine.

— Monsieur, me dit-il, votre premier pas, *à votre retour de l'étranger*, a été caractérisé par un manque d'égards envers les employés du gouvernement.

— Je ne suis allé qu'à Reval, lui répondis-je, renversant ainsi par ce seul mot tout cet échafaudage d'idées incendiaires qu'on est censé puiser à l'étranger.

— Votre permis portait Helsingfors.

— Lors même, mon général, que j'y serais allé, je ne serais pas sorti des limites de l'empire russe.

— N'importe d'où vous veniez, vous devez respecter les fonctionnaires.

— Je puis vous assurer, mon général, que je sais ne manquer de respect envers aucun de ceux qui le méritent.

— Et qu'avez-vous dit lorsqu'on vous a demandé où vous serviez?

— Cette question était parfaitement superflue; votre employé tenait entre ses mains nos passeports, il pouvait donc savoir au juste où je servais; je n'ai, du reste, répondu que ce qui était exact; je ne sers pas, en effet, où il sert.

— Et vous trouvez que cela n'est pas offensant?

— J'ai toujours pensé, Excellence, que toute espèce de service était également honorable; la

manière seule dont nous nous en acquittons établit la dignité; et si votre employé s'est formalisé de mes paroles, parce qu'il les a prises comme un reproche sur la manière dont il accomplissait son devoir, je ne serai pas assez impoli pour le contredire sur ce point. Voulez-vous me permettre de vous expliquer comment les choses se sont passées?

— Je ne veux entendre aucune excuse.

— Vous avez pourtant reçu sa plainte.

— Oui, et je ne vous la montrerai pas.

— Mais je puis, à mon tour, avoir des sujets de plainte.

— Des plaintes: je veux alors que vous me les présentiez dans les vingt-quatre heures.

— Je puis le faire même plus tôt; et au moment où j'allais me retirer, il me cria :

— Où allez-vous?

— Plaît-il, mon général?

— Allez-vous-en.

Comme j'entr'ouvrais la porte, il cria aux employés de la chancellerie qu'on eût à ne rédiger pour moi aucune espèce de plainte.

Quelques heures plus tard, je reçus chez moi la visite de deux de ces messieurs, qui m'offrirent leurs services, à condition que je ne les trahirais pas. Je leur remis l'exposé que j'avais rédigé, payai l'un, et crus pouvoir me dispenser

de rien donner à l'autre ; et comme je lui tendais la main vide, lui, qui la croyait pleine, faillit m'en enlever la peau, pensant y trouver un assignat.

Plus tard, je rencontrai un de ces employés qui me dit, avec le plus grand mystère, que M. Kakoschkine avait demandé au général-gouverneur qu'on me mît sous la surveillance de la police. Je pensai que cet homme voulait de nouveau me rançonner, et le remerciai de l'intérêt qu'il me témoignait. Je n'entendis plus parler de cette affaire, et n'ai rien appris sur la suite qu'on lui aura donnée.

Une autre fois, à la fête de Cathérinhof, où tout le monde fume, comme j'allumais mon cigare, un officier de police, à moitié ivre, s'approche de moi, et, faisant mine de me frapper sur les doigts, me dit : — « Comment oses-tu fumer là où la famille impériale se propose de se promener ? » Un officier de la garde, qui se trouvait avec moi, m'épargna la peine de me mettre en colère, et prit énergiquement ma défense, mais ne put parvenir à savoir le nom du *kvartalnoï*, qui se renferma dans un silence prudent.

Un soir que je sortais du théâtre français et m'approchais de la porte par où venait un vent froid, je me couvris juste à l'entrée du corridor. L'officier de police qui se trouvait à côté me dit : —« Monsieur, vous mettez trop tôt votre chapeau. »

Une autre fois, on me vola une pelisse dans une maison particulière. Les maîtres de celle-ci envoyèrent sur-le-champ à la police un domestique à qui on fit attendre inutilement des heures entières le retour du commissaire. Le lendemain, on le renvoya de nouveau, et il me rapporta la réponse que voici : « — Dites à votre maître que puisqu'il n'a pas daigné m'attendre hier, je ne suis pas disposé à faire des recherches. » Je dois dire pourtant qu'il m'est venu, plus tard, un scrupule : le voleur pouvait fort bien n'être que le domestique lui-même qui, alors, aura inventé cette solution donnée à l'affaire.

Comme je faisais un jour le récit de toutes ces vexations à un fonctionnaire public, il me répondit que j'avais vraiment du malheur, et qu'il ne ne lui était jamais rien arrivé de pareil. Il se peut, en effet, que, destiné à dévoiler les infamies du gouvernement russe, le sort ait voulu me les faire éprouver par moi-même; mais pour preuve que les autres ne sont pas exempts de vexations pareilles, je vais citer les faits suivants qui sont parvenus à ma connaissance entre mille autres restés inconnus :

Le jeune prince V** avait eu pour maîtresse une Française à laquelle il fit des rentes après s'être marié. Cette dame habitait, depuis, la rue de Vosnessenkaia, à Saint-Pétersbourg, et elle eut le malheur de plaire à l'officier de police de son

quartier. Les assiduités de celui-ci ayant été repoussées, sa colère en fut excitée, et il s'obstina comme une bête fauve à la poursuite de cette pauvre femme. Le misérable soudoya l'épicier du coin, le portier de la maison, la femme de chambre même de cette dame, pour l'espionner. La domestique eut bientôt des plaies sur le corps à la suite d'une maladie de débauche. Le kvartalnoï dénonça aussitôt la dame, pour coups donnés à sa femme de chambre, coups qui lui auraient causé des blessures. Il obtint contre elle un ordre d'arrestation, et se présenta à sa victime, lui offrant deux moyens d'échapper à la poursuite : c'était de se livrer à lui ou bien de payer dix mille roubles; et comme cette dame repoussait cet ignoble traité avec indignation, il la fit saisir dans son lit et emporter dans ses draps à la police où elle fut écrouée. Elle écrivit lettres sur lettres au comte Benckendorf qui n'avait pas l'habitude de lire celles qu'on lui adressait. Elle dépérissait dans un sale cachot, et y resta jusqu'à ce qu'enfin sa femme de chambre, qui était serve du gouvernement de Tver, poussée par le remords, allât avouer le tout à son seigneur, qui parvint à faire délivrer l'innocente, sans faire punir le coupable.

Un jeune fiancé loue, le jour de ses noces, des diamants pour sa femme, qui lui sont volés dans la nuit. Il va trouver le commissaire de police

qui, après avoir entendu sa plainte, ouvre un bureau et lui fait voir ses bijoux. Le jeune homme se précipite pour les prendre. — « C'est six mille roubles, lui dit le commissaire. » Le pauvre employé lui fait observer que, vivant de ses appointements, il ne saurait où prendre une pareille somme, et le commissaire referme à clef le tiroir où se trouvaient les pierreries. Le jeune marié court aussitôt chez le général Kakoschkine, et lui raconte les détails de ce qui venait de se passer. — « Je n'ai pas de tels employés, » lui dit le grand maître de police, et il le congédia avec un salut majestueux.

Un homme prend un voleur en flagrant délit et le conduit à la police. — « Ah! c'est une ancienne connaissance! » s'écrie le commissaire, et il le fait relâcher.

Un médecin avait donné des soins à la famille du commissaire du premier arrondissement de Saint-Pétersbourg. Celui-ci lui demanda comment il pourrait le récompenser de ses peines? — « Si vous voulez me faire un grand plaisir, lui répondit le médecin, ce serait de me donner la montre que je vois suspendue à votre mur. » C'était celle qu'on lui avait volée il y avait quelque temps, et qui était restée dans les mains de la police.

Le prince M** déclare à la police qu'on lui a volé sa pelisse. Quelques jours après, un kvartalnoï vient l'avertir que toutes les recherches pour

retrouver son manteau ont été infructueuses. Comme le prince le reconduisait dans l'antichambre, il le vit revêtir sa propre pelisse : il resta ébahi, sans en faire la remarque à l'obligeant officier de police; car c'est ainsi qu'on nomme les sergents de ville en Russie; c'est surtout ainsi que M. Kakoschkine se plaît à les désigner, même en russe; il a même voulu leur faire avoir l'épaulette, ce que l'empereur a eu le bon esprit de refuser.

Le comte Benckendorf perd mille roubles en billets d'assignation, et avertit la police. Le général Kakoschkine les lui fait retrouver immédiatement; mais voilà que le valet de chambre du comte, en faisant ses habits, découvre la somme dans la doublure de la redingote. L'argent fut restitué à M. Kakoschkine; mais M. Kakoschkine ne fut pas destitué; au contraire, il n'eut qu'à se louer du ministre, qui lui rendit un service signalé dans la circonstance suivante.

M. Pérovsky, ministre de l'intérieur, voulant régulariser la vente des comestibles, fit faire, chez un boucher de Saint-Pétersbourg, la saisie de son livre courant, où se trouvaient inscrites, jour par jour, les quantités de viande qu'il délivrait *gratis* aux employés de la police. Le ministre dénonça cette malversation à l'empereur, qui chargea le comte Benckendorf d'ordonner une enquête, tout en lui recommandant de ménager son cher aide

de camp Kakoschkine, dans le cas où il le trouverait trop compromis. Bientôt on rapporta à M. Pérovsky le fatal livre, en le priant de le faire sceller, formalité qu'il avait omise. Cela fait, il se trouva que le boucher n'avait rien donné à la police. Au livre en question on en avait substitué un autre parfaitement semblable, mais d'où les articles à la charge de la police avaient disparu. L'affaire en resta là.

Un passager avait été dévalisé dans un wagon sur le chemin de fer de Pavlovsky; en descendant à Pétersbourg, il déposa sa plainte dans les mains fidèles d'un officier de police: je dis fidèles, parce qu'elles ne rendent rien de ce qu'elles prennent. Celui-ci exigea des témoins, demandant si quelqu'un avait vu le voleur sur le fait. — Moi, répondit un vieillard. — *Qui es-tu?* répliqua le kvartalnoï. — Le conseiller d'État intime ***. — Pardon, excuse, Votre Excellence. — Que veux-tu que je te pardonne? l'insolence est ton métier.

M. Roidofnikine, chef du département asiatique, fut mis au violon pour avoir traversé une place d'exercice. Quand il s'agit de dresser procès-verbal, il déclara ses titres. — Que ne parliez-vous plus tôt, lui dit le commissaire? — C'est qu'on ne m'a rien demandé, répondit l'homme d'État, qu'on relâcha aussitôt avec tous les égards qui lui étaient dus.

Un ancien militaire dit un jour dans une société, à Pétersbourg, que c'était une erreur de croire que le duel fût défendu en Russie, car il avait, dans sa vie, tué un des officiers de son régiment, sans avoir eu à en répondre. Les murs ont des oreilles dans ce pays, et ces mots furent rapportés à la police, qui s'assura de celui qui les avait proférés, et se mit en quête de la personne qu'il assurait avoir tuée. Elle découvrit bientôt un individu du même nom, qui avait été militaire, et qui, depuis, avait pris un emploi civil. Un colonel des gendarmes vint le trouver.

— C'est vous qu'on nomme ***? lui dit-il.

— Pour vous servir.

— Vous avez connu, ou vous connaissez M***.

— Nous avons été du même régiment; mais j'étais officier, et lui porte-enseigne, ce qui fait que nous avons eu très-peu de rapports ensemble.

— Monsieur, pourriez-vous me dire comment vous passez votre journée?

— Rien de plus facile; je passe mes journées comme je passe les semaines, les mois et les années. Je vais, Monsieur, tous les jours que le bon Dieu fait, à mon bureau, au département des postes; tous les samedis, je vais au bain, et tous les dimanches à la messe.

— Pourriez-vous avoir l'obligeance de vous déshabiller devant moi?

— Pourquoi cela, s'il vous plait?

— Je ne puis vous le dire; mais il faut absolument que je vous voie nu.

— Je suis vraiment très-honteux, et vous m'obligerez beaucoup de ne pas insister.

— Vous me voyez désolé; il le faut, et je ne sais quel parti prendre.

— Eh bien, je vous offre un moyen : venez samedi aux bains, et votre curiosité sera satisfaite, quel qu'en soit l'étrange motif.

Le colonel fut exact au rendez-vous; et après avoir visité le corps de l'ex-officier, il lui dit que son ancien camarade s'étant vanté de l'avoir tué, la police avait pensé qu'il pouvait l'avoir du moins blessé, et l'avait chargé, lui, de tirer cette affaire au clair. Il était enchanté de pouvoir rapporter à ses supérieurs qu'il n'en était rien.

Le général D*** se lia avec une artiste française qui avait, avant lui, connu un jeune homme qui était resté lui devoir trois mille roubles pour prix de ses faveurs. Elle pria le général de la faire rentrer dans ses fonds. Son ancien amant fut en effet arrêté à la foire de Nijni-Novgorod, sans qu'il se doutât de la moindre chose, et amené, avec des gendarmes, dans un chariot de poste, à Saint-Pétersbourg, où le général D*** lui enjoignit d'acquitter sa dette en vingt-quatre heures. Force lui

fut de s'exécuter avec le moins de mauvaise grâce possible.

M. Michalovsky, avocat de la cour de Varsovie, avait été compromis dans la révolution de Pologne; et la troisième section de la chancellerie de l'empereur, tel est le nom officiel de la police secrète en Russie, donna l'ordre de l'arrêter et de le conduire à Viatka où il devait passer deux ans en exil. A sa place on se saisit d'un autre M. Michalovsky, notaire de Vilna, et on l'expédia à Viatka. Une fois arrivé, il protesta, et l'erreur fut reconnue; mais il n'en expia pas moins la faute d'autrui, et subit, dans toute sa durée, l'exil encouru par son homonyme, car M. Benckendorf ne voulut jamais avouer à l'empereur cette méprise, et aima mieux en faire porter la peine à un innocent.

Ce fait n'est pas unique dans son genre, et en rappelle un autre qui s'est passé sous le règne de Paul Ier. Cet empereur voulut absolument qu'on amenât devant lui un criminel que le général-gouverneur de Pétersbourg ne savait où découvrir. Ne pouvant faire oublier l'affaire à son maître, et craignant son courroux, le comte Pahlen fit saisir un pauvre Allemand au moment où, arrivant de son pays, plein d'insouciance et très-innocent, il se présentait à la barrière de la capitale. On lui arracha les narines, on le *knouta* et on l'expédia en

Sibérie. Ce fut l'empereur Alexandre seulement qui lui fit restituer ses droits, et le dédommagea en lui accordant, sur sa demande, la franchise pour faire entrer en Russie des limes de l'Allemagne.

L'expulsion de M. Kalergi fait également peu d'honneur au gouvernement russe. C'est ce gouvernement qui, par ses agents, a semé le trouble en Grèce, espérant faire tomber ce royaume entre ses mains; lui seul a provoqué la dernière révolution, pensant qu'après l'expulsion de la branche actuellement régnante, la Grèce se verrait réduite à se mettre sous la protection de la Russie. Puis, lorsque ce mouvement a eu produit un effet tout à fait contraire à celui qu'il en attendait, et doté la Grèce d'une constitution, le gouvernement russe a voulu se justifier de la part qu'il y avait prise, en donnant l'ordre au frère du général grec de quitter l'empire.

— S'il faut absolument que je vous dise pourquoi on vous renvoie, lui disait le comte de Benckendorf, c'est parce que l'empereur trouve la conduite de votre frère indigne envers lui, et indigne envers son roi.

— Excellence, lui répondit M. Kalergi, je n'accorde à personne le droit de trouver la conduite de mon frère indigne. Un homme qui a servi vingt ans son pays, qui est criblé de blessures, qui a été prisonnier chez les Turcs, où il a eu

les oreilles coupées, ne peut être qu'un homme honorable.

—Monsieur, répondit le chef de la police, après un langage pareil, vous n'avez qu'à plier bagage et partir.

Le roi Othon, instruit de cette manœuvre, s'écria : « Je ne comprends pas pourquoi l'empereur se mêle de mes affaires. M. Kalergi est mon général aide de camp, et de plus mon meilleur ami. »

M. J*** a l'imprudence, dans un souper à Florence, la veille de Pâques, de tirer sa montre et de dire : « A l'heure où nous sommes (il était minuit), le drapeau tricolore flotte sur les murs du Kremlin, et une nouvelle conjuration a triomphé. » Son oncle lui-même va le dénoncer au comte Benckendorf. Arrivé à Vienne, M. J*** est expédié pour Pétersbourg; et là il nomme des innocents comme ayant participé à ce complot, qui n'avait existé que dans son imagination. Le gouvernement acquiert la conviction que toutes ses dépositions sont de pure invention; il ne mande pas moins les personnes désignées. L'un, M. R., est arraché par des gendarmes à sa paisible retraite, dans ses terres; un autre, M. F., est appelé de Naples; et lorsqu'il prouve qu'il n'a jamais connu M. J***, on lui dit qu'il peut repartir. M. J*** lui-même, après avoir passé six mois au cachot de Schlüsselbourg, est envoyé, avec la camisole de force, à Viatka. Son oncle avait été chargé de

faire une descente chez sa propre sœur, la mère du jeune homme; et, pendant qu'il s'entretenait avec elle dans le salon, ses agents forçaient, dans la pièce voisine, un bureau, où ils ne trouvaient que des papiers parfaitement innocents. Cet excellent parent se présente enfin pour recevoir le salaire de toutes ses infamies; et, peu satisfait des récompenses qu'on lui donne pour avoir dévoilé *le monstre de neveu*, il quitte le service, et, de retour dans son pays natal, il lance contre la Russie un ouvrage qui a fait quelque sensation en son temps. Voilà ce qu'on a à attendre de ces zélés serviteurs qui n'ont ni foi, ni loi, ni famille, ni patrie, et dans lesquels le gouvernement russe est assez aveugle pour mettre sa confiance. Quant à la famille de M. J***, indignée des procédés qu'elle avait subis, et craignant de nouvelles persécutions, elle vendit ses biens et s'expatria.

Un magnat russe, le comte K*, vivait retiré dans ses terres de Pskov. Allant un jour à Saint-Pétersbourg faire acte de présence à la cour, quelle ne fut pas sa surprise de s'entendre réprimander par le tzar, sur des paroles qu'il n'avait tenues qu'en présence de son fils seul. De retour chez lui, comme un de ses amis allait entamer une conversation politique, il lui imposa silence, en lui disant de se méfier de son fils, qui était là.

La police secrète de la Russie a ses ramifica-

tions dans la haute et la basse société. Des dames convaincues d'espionnage sont reçues dans le monde, et reçoivent chez elles; des hommes, qui sont entachés de la même réputation, ne sont pas plus maltraités pour cela, et portent leur honte avec une certaine fierté. Il n'y a pas un seul régiment de la garde qui n'ait plusieurs espions. Aux théâtres, et surtout au théâtre français, il se trouve souvent plus de mouchards que de simples spectateurs. Il y a enfin tant d'espions, que la manie d'en voir partout est devenue générale. Cela sert à merveille le gouvernement. Ne pouvant se tenir en garde contre tout le monde, les moins ombrageux reviennent de leur frayeur, et, confondant les espions avec les gens honorables, ils se laissent aller à des confidences toujours très-dangereuses; les autres, au contraire, se méfiant de tout le monde, mettent tant de retenue dans leurs paroles, qu'il n'y a pas de conversations plus insipides que celles des salons de Saint-Pétersbourg. La correspondance prend aussi le même caractère, grâce aux précautions de même genre dont le gouvernement l'entoure. La poste a un bureau secret, spécialement chargé de décacheter les lettres. Celles des personnes suspectes le sont toujours; celles qui viennent de l'étranger le sont presque en masse, et pour les autres, on en ouvre environ la dixième.

Il y aurait à établir plusieurs catégories d'espions. Les uns sont aux appointements, d'autres exercent sur la foi des traités ou en vue de la générosité du pouvoir; d'autres sont des complaisants ou des bavards, que l'on ménage et qu'on exploite; d'autres, enfin, des agents provocateurs qui occupent une place plus ou moins distinguée dans la société. Voici le portrait de l'un d'eux: c'est un conseiller d'État, un père de famille, un riche rentier. Il donnait une soirée chez lui, et s'était entouré de jeunes gens plus inexpérimentés les uns que les autres. La révolution de Pologne venait d'éclater. L'éclaireur de l'opinion publique amenait nécessairement la conversation sur cet événement. Il condamnait beaucoup le gouvernement russe, disant que sa conduite envers les Polonais n'avait pas de nom, et traînait ses mots de manière à prendre quelqu'un dans ses filets. Le secrétaire d'État, M. B**, indigné d'un tel procédé, l'aborde, et lui dit à haute voix: « Vous, Monsieur, qui êtes une autorité en matière de langue russe, pourriez-vous me dire comment se traduisent les mots français *agent provocateur?* »

Il y a des espions en uniforme, ce sont les gendarmes; des espions déguisés, ce sont les officiers de police; des espions fashionables, des espions voyageurs qui résident à l'étranger ou qui reçoi-

vent des missions extraordinaires; certains fonctionnaires le sont *ex officio*. Les gouverneurs des provinces ont des rapports périodiques à faire sur les personnes surveillées ou celles qui méritent de l'être. Les ambassadeurs ont la haute surveillance sur leurs compatriotes. Le fait suivant mettra cette vérité en lumière.

En 1826, à la suite de la révolte de Saint-Pétersbourg, les ministres résidant près des cours étrangères reçurent l'ordre de surveiller la conduite et les opinions politiques de leurs compatriotes, et d'en instruire, par des rapports, leur gouvernement. L'ambassadeur russe à Naples, M. le comte St*, écrivit aussitôt que l'un de ses attachés fréquentait tout ce qu'il y avait de plus *carbonaro* dans la ville. C'était le même qui venait d'enregistrer et de serrer à son rang l'instruction que son chef avait reçue. Celui-ci lui fit conseiller de partir. On se retrace facilement les craintes du pauvre secrétaire. M. Tatistschef le rassura à Vienne, tant bien que mal; mais ses angoisses redoublèrent en arrivant à la frontière russe. Il était nuit; tremblant, il réveille l'employé, qui se met à feuilleter dans un gros livre, répétant à tout moment son nom, qu'il vient de lui dire, et qui, ainsi répété, chaque fois le fait tressaillir. — Quel est donc, demande-t-il enfin, ce livre que vous examinez avec une telle

attention ? — Monsieur, lui répond l'employé, c'est un livre tel, que celui qui y est inscrit n'a ni entrée ni sortie.... Votre nom ne s'y trouve pas. » Délivré de ce premier danger, il ne fut rassuré que par le comte de Nesselrode, qui convint que son chef avait été trop ombrageux, et lui donna une place à Constantinople.

La partie de la législation russe dont l'exécution est spécialement confiée à la police, présente des dispositions trop curieuses pour ne pas être rapportées. Là, nous pouvons nous dispenser de commentaires, et nous borner simplement à transcrire. Nous prenons au hasard dans le tome XIV du *Svod.* L'art. 216 est ainsi conçu : « L'ivrognerie est défendue à tous et à chacun. » L'art. 219 porte que quiconque passe plus de temps, dans l'année, en état d'ivresse qu'en état de raison, est retenu dans une maison de correction, jusqu'à ce qu'il soit amendé. L'art. 227 prescrit une amende équivalente à une demi-journée d'entretien dans la maison de correction, contre l'homme qui entrerait dans un bain public de femmes, ou contre la femme qui entrerait dans un bain d'hommes. Ceux qui ne seraient pas à même d'acquitter l'amende sont obligés de chauffer les poêles dans la maison de correction.

L'article suivant prescrit de demander aux malades qui entrent aux hôpitaux pour des mala-

dies résultant de la débauche, par qui ils ont été infectés; si ce sont des femmes de mauvaise vie, on doit les traiter à l'hôpital, et après leur guérison les renvoyer dans leurs foyers : on rend les femmes des soldats à leurs maris, en obligeant ceux-ci, par écrit, à ne pas les laisser se livrer à la débauche; et les femmes des serfs à leurs propriétaires, en leur faisant payer les frais de guérison. Dans le cas où ceux-ci ne voudraient pas s'en charger, on les expédie en Sibérie.

L'article 3 s'exprime en ces termes : « Tous doivent être respectueux dans l'église, y entrer avec piété et sans effort. »

L'article 7 ordonne de se tenir devant les images saintes ainsi que l'exigent la bienséance et la sainteté du lieu.

L'article 8 prescrit de ne pas causer pendant l'office, de ne pas changer de place, de ne pas distraire l'attention des fidèles par aucune parole, action ou geste; mais de se tenir dans la crainte, le silence et le respect.

L'article 13 ordonne d'envoyer devant les tribunaux ceux même qui n'entrent dans l'église qu'avec effort, quelque soit leur rang.

L'art. 24 porte : « Tout *orthodoxe* doit, au moins une fois par an, se confesser et communier, à partir de l'âge de sept ans. »

Les articles 33 et 34 ont pour objet de détruire

les restes de l'idolâtrie et des traditions païennes.

Les articles 35 et 36 défendent, en outre, les fausses prédictions et la nécromancie.

L'art. 46 est ainsi conçu : « Il est défendu aux personnes nées dans le sein de la religion orthodoxe, et à celles qui s'y sont converties, de prendre une autre religion, même chrétienne. » Ceux qui commettent ce crime sont mis en jugement. Leurs serfs orthodoxes passent sous tutelle, et ils ne peuvent habiter leurs propriétés.

IX.

NICOLAS Ier.

Quand on parcourt la galerie des portraits des Romanofs, l'œil s'arrête avec plaisir sur les traits mâles et nationaux de Pierre Ier, dont les défauts furent ceux de son pays et de son siècle, et dont les qualités étaient celles du génie. On aime à les retrouver dans Anne Ire, à qui on pardonne ses vices en souvenir de son oncle, si même on ne les rejette sur son indigne courtisan, le Courlandais Biren. Puis toute ressemblance se perd dans Pierre III, et le Russe se demande d'où vient celui-ci? Ces traits, cette allure lui semblent d'un Allemand, et il murmure péniblement le nom de Holstein-Gotorp. Non, jamais sa bouche ne se prêtera à cette dissonance; jamais le Russe ne se familiarisera avec l'idée qu'il est régi par des Allemands. Aussi se garde-t-on bien de lui révéler que ses souverains sont d'origine étrangère, et

met-on tout en œuvre pour leur conserver le nom chéri des Romanofs. *Nemetz*, l'Allemand, est un mot odieux pour le Russe : il veut dire *muet;* et ce fut jadis le nom générique qui désignait tous les étrangers, pour celui qui s'appelait lui-même *le Slave*, ou l'homme de la parole [1].

Mais revenons à notre galerie. Après tout, Pierre III est le petit-fils de Pierre I[er], et le Russe a un amour sans borne et sans fin pour ses tzars, leurs petits et arrière-petits-fils. Pourtant, depuis quand une mère transmet-elle le nom de ses pères à ses enfants? et pourquoi les Holstein-Gotorps sont-ils des Romanofs?

Passons sur Pierre III; après lui, vient sa femme Catherine II, et le Russe, se rappelant qu'il lui doit la Crimée et la Lithuanie, prend volontiers en amitié cette femme si verte, qu'il affuble de son nom favori de *matouschka*, mère. Mais à l'aspect de Paul I[er], le Russe reste pétrifié. Ces traits ne parlent pas à son cœur, ils ne reproduisent ni ceux de Catherine, ni ceux de Pierre III; encore moins rappellent-ils les Romanofs. On connaît l'infirmité du chef de la branche des

[1] Cette antipathie des Russes contre les Allemands est partagée par les Polonais, dont un proverbe disait que, tant que la lumière serait lumière, le Polonais ne serait pas frère de l'Allemand.

Holsteins, et l'ordre donné par le sénat à Catherine d'admettre Soltykof dans la couche impériale; ordre vraiment cruel, si ce magnat ressemblait à son fils! Comment le sénat aurait-il commis la maladresse de faire une offre pareille à une femme qui se connaissait en hommes aussi bien que Catherine? Étrange jeu de la nature! Paul ressemblait comme deux gouttes d'eau à un Finnois de Strelna; et ses cheveux roux, son nez retroussé, son entêtement proverbial, font supposer quelque étrange substitution. Le sénat a ordonné qu'il naquît un fils à Catherine; mais s'il ne lui est venu qu'une fille, et une fille morte? Le besoin qu'avai tle pays d'un héritier du trône, l'ambition que nourrissait Catherine de conserver le pouvoir, la proximité de la maison des orphelins, où se trouvent tant d'enfants de la Finlande, prêtent à des suppositions qui peuvent être des réalités, et on est tenté d'admettre qu'à une fille née morte, on aura substitué l'enfant de quelque honnête Finnois. Car, encore une fois, pourquoi ce nez retroussé, ces cheveux roux, et plus encore cette haine de Catherine pour son fils Paul?

Pouschkine se plaisait à figurer la nationalité de la race régnante d'une manière assez bizarre. Il versait dans un vase un verre de vin rouge pur, en honneur de Pierre Ier, dont l'origine russe ne pouvait être contestée; il y ajoutait un verre d'eau

pour le père de Pierre III : il aurait dû s'en tenir là, et renverser la coupe ; mais, fidèle au principe du gouvernement russe, qui fait passer les Gotorps pour des Romanofs, il versait un autre verre d'eau en l'honneur de Catherine II, princesse d'Anhalt. Cette fois il aurait dû peut-être ajouter un verre de vin ; mais, de crainte de se compromettre, il passait outre, et versait un quatrième verre d'eau pour Maria Féodorovna, la mère de Nicolas Ier, puis un cinquième pour l'impératrice actuelle ; et il obtenait enfin une liqueur si faiblement rougie, qu'il excitait un rire général lorsqu'il priait son auditoire de décider si c'était là du vin ou de l'eau, et si, par comparaison, les tzars actuels de la Russie étaient des Russes ou des Allemands.

Autant Paul était laid de corps et de cœur, autant sa femme, la princesse de Würtemberg, fut belle ; et de cette union naquirent Alexandre, qui ressemblait à sa mère, beau de corps et d'esprit comme elle ; Constantin, qui ressemblait en tout à son père, et était aussi laid que méchant ; Nicolas, qui n'est beau que de corps ; et enfin Michel, qui n'est ni très-bon ni très-beau.

Après son usurpation qui fut un crime, selon les propres paroles de Nicolas, qui s'étonnait un jour qu'on pût l'appeler Grande, après ses débauches, l'histoire doit reprocher à Catherine II la

mauvaise éducation qu'elle a donnée à ses enfants. Elle détestait Paul comme un fils indigne d'elle, et qui lui aurait été imposé; elle ne pouvait se réconcilier avec l'idée qu'il dût lui succéder sur le trône. Elle négligea son instruction; ce qui, joint à son caractère de fou, lui valut une mort violente. Catherine consacrait tous ses soins à son petit-fils Alexandre; mais l'éducation de celui-ci fut trop étrangère aux mœurs de son pays, et peu conforme au génie de sa nation; le courage lui a toujours manqué, du reste, pour accomplir ce que son esprit avait reconnu juste et utile. Faible autant que bon, astucieux autant que libéral, il ne sut que jeter dans le peuple des germes de liberté, que son successeur s'est plu à détruire.

Frappé des troubles que lui léguait son frère, Nicolas pensa que, pour bien régner, il suffirait en tout de faire le contraire de ce qu'aurait fait Alexandre : de poursuivre la liberté à outrance, de chercher à être aussi national que son prédécesseur avait été étranger, aussi orthodoxe que l'autre avait été catholique. Il trompait ainsi l'espoir qu'il avait donné à son avénement au trône, dans ses divers manifestes, proclamant que son règne ne serait en tous points que la continuation de celui de son frère.

L'éducation de Nicolas a été aussi nulle que

celle de ses autres frères qu'onne destinait pas au trône[1]. Pendant toute la durée du règne d'Alexandre, il ne s'éleva pas au-dessus du rang d'un général de division, et il a contracté dans ce poste un esprit étroit et une prédilection pour l'état militaire que depuis il a portée jusqu'au ridicule. Il est d'une telle ignorance qu'il écrit *mné* (à moi) sans *jate*, ce qui équivaut à écrire en français Nicolas sans *s;* et son despotisme est tel, qu'aucun homme d'État n'a osé jusqu'ici lui révéler la faute d'orthographe qu'il commet si fréquemment. Il est étonnant que pas un auteur russe ne se soit avisé jusqu'ici d'abolir cette malencontreuse lettre, ne fût-ce que pour faire sa cour au souverain[1].

La lecture favorite et quotidienne de Nicolas consiste dans l'*Abeille du Nord*, le journal le plus

[1] Le grand-duc Constantin ne savait pas écrire deux mots de russe; mais, en revanche, il écrivait assez bien le français. J'ai entendu dire qu'un étudiant de Moscou a été envoyé en exil, parce que, dans une collection d'autographes qu'il avait recueillie, il s'en trouvait un du grand-duc Michel, qui portait pour signature: « Le bienveillant Michel, » bienveillant, en russe, avec un *jate*. Il est notoire que la plupart des ministres russes ne savent pas écrire correctement leur langue, et tous n'ont pas pour excuse de connaître trop de langues étrangères, ce qui est le cas des princes de la famille impériale.

nul qui se soit jamais publié dans les deux hémisphères. Sa Majesté se plaît à faire en marge des remarques au crayon. On lit sur une de ces feuilles, qui sont toutes soigneusement déposées à l'Ermitage, qu'il faut mettre en grand romain les noms des tribunaux de gouvernement, de district, etc.

Le vaisseau de ligne *la Russie* est un témoignage accablant du despotisme peu éclairé de Nicolas. Ayant visité le navire sur le chantier, il trouva qu'on n'y circulait pas assez aisément, ordonna d'augmenter les espaces, et fit prévaloir son opinion sur celle des gens du métier. Aussi ce vaisseau devint-il le plus mauvais marcheur de toute la flotte russe, et l'on ne s'en sert que très-peu.

Lorsqu'il lui prend fantaisie de commander le mouvement d'un navire, et cela lui arrive presque chaque fois qu'il va en mer, le capitaine du vaisseau a bien soin de se mettre derrière lui, afin d'empêcher par ses signaux la stricte exécution des ordres de S. M., qui aurait pour effet inévitable la perte du navire avec son auguste passager.

Son coup de canon à Schoumla est la parodie de Napoléon à Montereau. Un officier d'artillerie croyait le but trop éloigné pour tirer; Nicolas lui enjoignit de faire feu, et le boulet resta en route.

La campagne de Turquie a imposé silence aux courtisans qui avaient essayé de préconiser les talents militaires de Nicolas. Il faut lui rendre cette justice que, depuis, il a eu le bon esprit de renoncer à faire la guerre par lui-même, et de se borner à présider aux manœuvres. On ne peut pas commander avec plus d'élégance; sa voix domine toutes les autres, et il serait difficile d'exercer les troupes mieux qu'il ne le fait. On admire en lui la facilité avec laquelle il distingue, dans les rangs les plus éloignés, la moindre faute dans la mise d'un soldat ou d'un officier. Pas un bouton, pas une agrafe n'échappe à sa vigilance. C'est là un talent commun à toute la famille impériale; et que de fois les amis de la patrie se sont dit, à la vue de ce coup d'œil pénétrant, avec un soupir inexprimable, que si cette capacité avait été appliquée à des objets plus importants, plus dignes de captiver l'attention d'un monarque, il en serait résulté de précieux avantages pour le pays.

— Tenez ferme, disait un jour Nicolas au général Mouravief, devant tout le corps diplomatique présent aux manœuvres de Schlüsellbourg; je vais vous battre.

— Sire, répondit l'intrépide guerrier, je n'ai jamais été battu à la guerre.

Il battit, en effet, S. M. à plate couture, ce que celle-ci ne lui pardonna jamais.

— Comment avez-vous trouvé mes licenciés? lui demanda-t-il lorsqu'il vint passer en revue son corps d'armée.

— Sire, répondit le trop franc Mouravief, il fallait les voir, il y a de cela quinze jours, lorsqu'ils arrivaient de leurs foyers : ils ressemblaient alors à un troupeau de mendiants.

L'empereur s'en vengea cruellement. Comme il vit le lendemain s'approcher le corps que commandait Mouravief : « Votre corps, lui dit-il, a l'air d'un troupeau de mendiants. » Le brave général quitta le service, et le pays souffrit doublement de ne pas avoir en Nicolas Ier un Frédéric II.

Et que sont en effet les licenciés, si ce n'est une des plus malheureuses conceptions qui se puissent voir? Toute vérité n'est pas bonne à dire; mais quand le pays en souffre, on ne saurait la proclamer assez haut.

L'empereur a réduit le service actif du soldat, de vingt-cinq à vingt-deux ans pour les régiments de ligne, et de vingt-deux à quinze pour ceux de la garde. Pendant le reste du temps, les soldats restent en disponibilité, tenus de venir s'exercer tous les ans aux manœuvres, et, en cas de guerre, de rentrer sous les drapeaux. Mais on a oublié le principal, c'est-à-dire, de pourvoir à leur entretien. Après avoir cessé d'être villageois, ils cessent d'être bons soldats. Inutiles à l'ar-

mée, ils deviennent une charge pour les campagnes, et, ne trouvant que difficilement des moyens d'existence, fomentent le trouble et le mécontentement parmi les populations rurales. Les propriétaires les craignent, les paysans les repoussent, et l'État a ainsi créé des prolétaires dangereux et aguerris, à la place de soldats disciplinés.

Ce que l'on conteste le plus rarement à Nicolas, c'est la force de caractère, qui, à ce que l'on prétend, s'est révélée en lui, à un haut point, le jour même de son avénement au trône. Mais il paraît néanmoins qu'on a eu de la peine à lui persuader de paraître devant les insurgés; et il est certain qu'avant de quitter le palais, il a prié Dieu avec ferveur. Était-ce de la piété, ou de la peur? On le croit assez dissimulé pour afficher l'une et pour cacher l'autre. Sur la place même, on l'a vu pâle et tremblant, pendant que ses *satellites* disaient : « Tout est perdu, » au moment où tout allait pour le mieux. Les insurgés, n'ayant pas de chef militaire, sont restés dans l'inaction toute la journée, et la résolution n'est venue à Nicolas que le soir. On amena alors du canon, douze canons contre treize cents hommes, lorsqu'on en avait plus de treize mille de troupes fidèles! On tira à cent pas sur les révoltés, puis on tira sur le peuple, le long de la rue des Galères et des

quais. Une femme, qui en ce moment regardait par la croisée, eut la tête emportée par un boulet. « Quel triste commencement de règne! » s'est écrié Nicolas en rentrant au palais.

Son ancien instituteur, le baron D*, lui demanda un jour d'où lui vint tant d'aplomb, à lui que, de tout temps, il avait connu si faible? — Il y allait de ma couronne, répondit-il. Le jeu valait en effet la peine de se montrer courageux. — Je n'ai fait que mon métier, a-t-il dit au marquis de Custine, dans un accès d'étrange modestie.

Un journal officiel a raconté que, rencontrant dans le palais une compagnie de grenadiers insurgés qui ne lui rendirent pas son salut, Nicolas leur dit qu'ils se trompaient de route, et qu'ils eussent à aller rejoindre les mutins sur la place d'Isaac. Les courtisans sont allés plus loin, et ont dit qu'il avait commandé l'exercice aux sapeurs de garde au palais, s'était fait coucher en joue, avait soutenu leur regard, et puis avait fait baisser les armes.

Lorsqu'enfin la révolte eut avorté, et comme on conduisait prisonniers et garrottés les soldats du régiment de Moscou, le grand duc Michel leur apparut pour la première fois ce jour-là, et leur adressa les plus sales injures. Un d'eux s'étant permis de garder son bonnet sur sa tête, reçut

dans la figure le poing de son altesse impériale [1].

Après la victoire, Nicolas usa de clémence. La commission pénale avait condamné les principaux conjurés à être écartelés : le tzar commua cette peine en celle de la potence. La potence, c'était chose nouvelle en Russie; il était réservé à Nicolas de l'introduire. On ne trouva pas de bourreau; on en fit venir de Suède. Dans le cours de l'exécution, trois patients tombent, encore vivants; on va consulter Nicolas sur ce qu'il fallait faire. — Les rependre, fut sa réponse [2]. Mouravief remonte en disant en français ces mots : « Dans ce f.... pays, on ne sait seulement pas pendre un homme. » Ryléiéf a dit que, comme ancien militaire, il eût mérité d'être fusillé.

Un poëte écrivit, à la suite de toutes ces exécutions, un quatrain immortel : « A peine monta-t-il au trône qu'il fit des siennes. Il éléva cinq potences et bannit cent exilés. »

[1] Le soldat, témoin oculaire de cette scène, en me la racontant sur son lit de mort, témoigna l'indignation d'un vrai militaire, pour ne pas dire d'un véritable gentilhomme.

[2] Le roi de Danemark a fait preuve de plus d'humanité dans une circonstance pareille. Ayant fait arrêter le supplice d'un condamné au moment où celui-ci avait déjà posé sa tête sur l'échafaud, il reconnut que la mort était bien méritée, mais en fit la remise, en considération des angoisses qu'il avait subies.

Le Chénier russe, Ryléiéf, fut au nombre des pendus. La fleur de la noblesse fut fauchée sans pitié. Et que voulaient les conjurés? Une constitution qu'Alexandre même avait appelée de tous ses vœux; en en donnant une à la Pologne, il avait exprimé son ardent regret de ne pouvoir en faire autant pour son pays. Qui sait? il y a peut-être eu, parmi les conjurés, des hommes qui n'ont trempé dans le complot que pour faire la cour à leur souverain?

L'ex-ambassadeur Markof était sur son lit de mort, lorsque son neveu vint lui raconter les détails de la révolte, et termina son récit en disant : « Enfin, c'était tout comme en France. — Tu te trompes, mon ami, lui répondit son oncle; en France, des savetiers ont voulu être des princes; ici, des princes ont voulu être savetiers. » Si ce n'était là qu'un reproche, il pourra devenir une louange.

Un jour, l'empereur fit appeler chez lui un de ses généraux; il était tout bouleversé. — As-tu connaissance de cette brochure? lui demanda-t-il, en lui présentant un projet de constitution pour la Russie, qu'on venait de trouver dans les papiers de Constantin.

— Non, sire; et vous-même, répondit le général, l'auriez-vous ignorée?

— Aurais-je, sans cela, jugé les conjurés du 14 comme je l'ai fait? répliqua l'empereur tout effaré. Apprends-moi qui l'a rédigée.

Le général ne put lui apprendre que le nom du copiste, le prince V***.

Le sort des victimes d'un noble égarement, de ceux que les Russes mêmes ne désignaient que sous le nom de « malheureux, » ne fut pas adouci à la suite de cette découverte. Les événements heureux advenus au sein de la famille impériale, ou les entreprises qui avaient besoin du secours divin, ont seuls apporté quelque soulagement à leur position. Ainsi, lors de la déclaration de guerre à la Turquie, Nicolas, en sortant de l'église de Kasan, ordonna au comte Benckendorf de faire ôter les chaînes aux condamnés politiques du 14; mais, à l'expiration de leur peine des travaux forcés, le comte voulut leur assigner pour séjour les villes principales de la Sibérie, afin, disait-il, de pouvoir les mieux surveiller. — Y penses-tu? lui répondit Nicolas; les faire jouir de la vie dans les grands centres de population! Et, prenant lui-même une carte de la Sibérie, il indiqua, de ses propres mains, les lieux les plus déserts et les plus éloignés de ce triste pays, comme devant être ceux de leur résidence. Aussi, tous ces infortunés ont plus souffert aux colonies qu'aux travaux forcés, qui n'étaient nullement pénibles par eux-mêmes, et leur offraient au moins la consolation de vivre en commun.

Il est vrai de dire qu'à la première plainte con-

tre la personne chargée des condamnés à Nertschinsk, et qui les avait reçus en robe de chambre en leur disant, « Qu'avez-vous été ruminer là-bas? On va vous faire passer ici votre humeur turbulente, » Nicolas la cassa, et la remplaça par un homme bon et éclairé, l'ancien chef du régiment de chasseurs à cheval qui portait son nom, et dont les exilés eurent tout lieu de se louer, le général Léparsky.

Citons encore ce fait à l'honneur de Nicolas: Un des conjurés, le prince Obolensky, était de ses ennemis personnels. A toutes ses questions il répondait en français, sans lui donner d'autre titre que celui de *monsieur*. La commission, pour plaire à l'empereur, condamna le prince à la mort. Nicolas raya son nom, en disant : « C'est une bassesse. »

Mais un colonel du régiment de Moscou, avec qui Nicolas avait eu des différends au service, fut plus maltraité que les autres, et fut celui qui participa le moins aux grâces si rares et si restreintes de son ancien chef.

— Que vous a donc fait votre empereur? demandait Nicolas à l'un des conjurés, alors qu'il leur faisait l'honneur de les questionner lui-même. —Nous n'avions pas un empereur, nous en avions deux, répondit celui-ci : l'un votre frère, et l'autre Araklitschéiéf. Et comme il continuait sur ce

ton, le grand-duc Michel, présent à l'interrogatoire, s'écria : — Il faut lui fermer la bouche avec une baïonnette. — Vous demandiez tout à l'heure, répliqua l'accusé, pourquoi il nous fallait une constitution? C'est pour que de pareilles choses ne se disent pas.

Le premier succès a enhardi Nicolas, et l'a rendu plus intraitable encore; il a aussi procédé avec plus de résolution dans des circonstances moins importantes. Lors de la révolte du choléra, il s'est fait conduire en calèche sur le marché au foin à Saint-Pétersbourg; là, il a dit à un rassemblement de *moujiks* de prier Dieu, et les moujiks ont ôté leurs bonnets. Il leur a dit de se mettre à genoux, et ils se sont agenouillés. Aussi, a-t-on reproduit l'empereur dans cette occasion mémorable, en aquarelle et en peinture. Mais on oublie qu'il a apostrophé l'attroupement par ces paroles : « Êtes-vous des Français? » et on ne dit pas que les avenues étaient gardées par la force armée.

A Novgorod, il s'est présenté seul avec Orlof, et armé seulement d'une épée, devant les colons mutinés, et les a fait rentrer dans l'ordre par un juron énergique. Le juron, dit le Russe, est le beurre au gruau, le sel à la sauce; et ce jour-là le Holstein valait un Romanof. Mais les exécutions qui suivirent ce soulèvement égalèrent en cruauté les excès auxquels se sont portés les révoltés. Si

les colons ont écorché vifs leurs officiers, il y en eut parmi eux qui reçurent jusqu'à douze mille coups de verges.

Un jour que Nicolas exerçait les troupes, il s'éleva un orage ; l'empereur pâlit, et, prenant décidément son parti, il enfonça son chapeau jusqu'aux oreilles, et éleva la voix : — *Ne svoï brat, ne schoutit*, se dirent des soldats malicieux; ce qui peut se rendre par ces mots : « Le gaillard d'en haut n'est pas des nôtres, il ne plaisante pas. »

L'opiniâtreté et la cruauté ne peuvent s'appeler force de caractère. L'homme véritablement fort, et qui a la conscience de sa force, est naturellement doux. Nicolas a été aussi faible que cruel, avant d'être empereur. Il arrachait les moustaches et les favoris aux soldats de sa brigade, et tremblait dans l'antichambre d'Alexandre, n'osant ni avancer, ni entrer; ils se poussaient du coude Michel et lui, et s'envoyaient l'un l'autre dans le cabinet de l'empereur. Un soldat du génie avait été condamné à être passé aux verges : Nicolas, alors chef du génie, augmenta de sa plume le nombre des coups qu'il devait recevoir. Son aide de camp, M. P***, lui fit observer qu'il était inutile de rien changer au jugement, car il était sûr que le malheureux succomberait sans cela. Nicolas se rendit à ces raisons; mais ce qui étonna le plus son

aide de camp, c'est qu'il parlait de tout cet incident comme d'une chose indifférente. Néron avait pleuré en signant un arrêt de mort!

C'est au manque de lumières, autant qu'au manque d'énergie, qu'il faut attribuer l'avortement des plans louables que Nicolas a conçus à son avénement au trône. Il a voulu abolir les *tschinns*, introduire la publicité des débats judiciaires, et il a reculé devant le seul nom d'avocats qu'il eût fallu instituer. C'est encore par ignorance, plus que par crainte de la noblesse, qu'il laisse l'émancipation des serfs à l'état de projet.

Tourmenté de son origine allemande, Nicolas se met au supplice afin de passer pour Russe. Ainsi, il appelle souvent l'impératrice du nom de *baba* (femme de paysan). Un jour qu'il alla avec elle dans les casernes de Préobrajensky, il dit aux soldats : «C'est, je crois, la première fois, depuis Élisabeth, qu'une *baba* tzarine vient aux casernes.»

Il a la prétention, non-seulement d'égaler, mais même de surpasser Pierre le Grand; il veut paraître plus national que lui, et conserver les usages que Pierre avait proscrits avec violence. « Je t'ai vu avec une barbe, dit-il un jour à un négociant: pourquoi l'as-tu rasée? Il ne faut pas abandonner les mœurs de ses pères. »

Puis, par une bizarre contradiction, il défen-

dit, dans son oukase de 1837, aux employés civils, de porter la moustache ou la barbe « *à la mode juive ou française.* » Il visait à l'esprit, et oubliait que si Pierre rasait la barbe de la sauvagerie, Nicolas rase celle de la civilisation.

En revanche, la moustache fut décrétée pour toute l'armée[1]. Revenant d'un voyage, l'empereur se présenta chez lui avec une légère moustache. L'impératrice le complimenta sur cette innovation, et désira la lui voir conserver; pour lui complaire, il la fit adopter à l'armée. « J'y ai mis de l'opposition, disait le grand-duc Michel; mais puisque l'empereur le veut absolument, je me laisserai pousser une moustache d'une aune. » Il tint parole, et donna l'exemple aux courtisans.

Quoi de plus national que la coiffure *à la jeune France*, qu'on appelait aussi *à la moujik?* Mais il suffisait qu'elle fût adoptée à Paris, pour que Nicolas et la cour prissent à tâche de la ridiculiser. Rencontrant un sieur Jakovlef habillé et coiffé à la parisienne, l'empereur lui fait signe d'approcher, le fait monter dans son équipage, » et le conduit au palais, où il le présente à l'impératrice. « Je vous présente, dit-il, l'homme le

[1] La cavalerie légère la portait seule jusque-là.

plus élégant de mon empire. Promenez-vous, » cria-t-il au jeune homme. Puis, après l'avoir dévisagé, il lui ordonna d'aller se faire raser. Les courtisans ont raconté très-longtemps cette anecdote, comme un trait d'esprit de l'empereur. Lorsqu'ils ont vu qu'on ne faisait qu'en hausser les épaules, ils ont voulu la nier; mais il était trop tard.

Pour faire comme le tzar, une grande dame manda un jour chez elle un coiffeur français de Saint-Pétersbourg. Il fut introduit dans le salon; et la maîtresse de la maison, le présentant à la société : « Voici, messieurs et mesdames, dit-elle, ce que c'est qu'une coiffure à la moujik. » Le coiffeur qui me racontait ce fait ajouta qu'il était bien tenté de faire voir autre chose, mais qu'il avait été arrêté par l'exemple de son confrère de Moscou, qui fut impitoyablement fustigé par les gens d'un prince russe devant lequel il s'était permis de se présenter sans redingote, au moment où S. Exc. était entrée avec sa femme dans sa boutique.

Nicolas fut moins heureux avec le comte Samoïlof. Sa toilette, fraîchement arrivée de Paris, lui déplut souverainement, et il le fit représenter sur le théâtre de Moscou. Le comte pria l'acteur de passer chez lui, le complimenta sur son talent, et lui fit présent de trois boutons en diamant,

avec le prix desquels l'artiste s'acheta une maison dans le faubourg de la ville.

Après Pierre le Grand, c'est à Napoléon que Nicolas eût voulu ressembler, et ce n'est pas à sa volonté qu'il faut s'en prendre s'il n'y réussit pas. A défaut de grandes victoires, il l'imite dans certaines allures. Un soldat, au Caucase, fit sauter un fort près d'être pris par les Circassiens; l'empereur ordonna que le nom de ce brave fût appelé le premier dans son régiment, et qu'un grenadier répondît à sa place : « Mort pour la gloire des armes russes. »

Nous ne voulons pas ici établir de parallèle, par respect pour le grand homme; nous prendrons un seul fait de la vie de Bonaparte. Un auteur écrivit contre lui un pamphlet virulent; Napoléon lui donna l'épaulette, en lui disant : « Servez-vous de l'épée pour moi, comme vous vous êtes servi de la plume contre moi. » A côté de cela, voyez Nicolas s'en allant lui-même, au crépuscule, regarder à l'étalage des libraires s'il n'y verrait pas les *Mémoires d'un maître d'armes*, par Alexandre Dumas ; et lorsqu'il les surprend entre les mains du prince de Darmstadt, nouvellement arrivé à Pétersbourg : « Sachez, lui dit-il, qu'il ne faut pas lire des livres défendus dans mon empire ».

Une autre fois, il voit les *Paroles d'un Croyant*

chez l'héritier de la couronne ; et apprenant qu'elles venaient de la librairie de Bellizard, il fit mettre celui-ci en jugement. Le malheureux put se racheter à prix d'or ; mais le nom de *libraire de la cour* disparut de son enseigne.

La civilisation est l'ennemie mortelle de Nicolas; la liberté est sa bête noire; et la France, qui représente l'une et l'autre, est l'objet constant de ses animosités. Autant les relations de ce pays avec la Russie ont été affectueuses sous la Restauration, autant elles sont devenues peu amicales depuis la révolution. A l'avénement de Louis - Philippe, Nicolas s'écria qu'il eût mieux aimé sur le trône un soldat de Napoléon. Lorsque la nouvelle de la révolution de juillet arriva à Saint-Pétersbourg, l'empereur salua l'ambassadeur de France par ces mots : « Vos Bourbons sont des dindons; ils se font chasser pour la troisième fois de la France. » Puis, s'enfermant avec le prince Lieven, il lui dicta l'ordre à tous les Russes de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et celui de défendre au pavillon tricolore l'entrée des ports russes. Quinze jours après, le ministre des finances lui représenta que le commerce s'était arrêté à la suite de sa défense. « Eh bien ! qu'on la retire, » dit-il avec l'imperturbable sang-froid du génie. Sa conduite envers Louis-Philippe a toujours été brutale; celle du roi des Français, au contraire, s'est distinguée

par la politesse, et a été pleine de ménagements et de prévenances. Qui ne connaît la réponse hautaine que le tzar fit à la lettre tout affectueuse par laquelle Louis-Philippe l'instruisait de son avénement au trône? Plus tard, il retira son ambassadeur, pour le remplacer par un simple chargé d'affaires. On avait dit que ce n'était là qu'une mesure d'économie, et qu'on avait fait de même envers l'Angleterre et l'Autriche. Mais MM. Brunof et Médéme sont des ministres plénipotentiaires, et M. Kissélef n'est qu'un simple chargé d'affaires. « La France, avait dit l'empereur, n'est pas une puissance digne d'avoir un de mes ambassadeurs. »

Qui a perdu à cette mesure? Les Russes les premiers, qui ne sont plus représentés en France comme ils auraient dû l'être. Et d'où vient tant de présomption? « Je puis, avait dit Nicolas à Pahlen en le nommant au poste d'ambassadeur à Paris, je puis vous soutenir par cent mille, au besoin par deux cent mille baïonnettes, mais pas au delà. » Or, ces deux chiffres sont trop modestes pour donner droit à tant de morgue.

« Louis-Philippe, disait un jour Nicolas, ne sort donc jamais de Guizot et de Thiers? — Que voulez-vous, sire, lui répondit un ministre, l'un est sa main droite et l'autre sa main gauche. — Au train dont les affaires vont en France, répliqua

l'empereur, il paraît que le roi des Français n'a que deux mains gauches. »

« — C'est encore à la civilisation qu'on doit la révolution de juillet, disait le comte Benckendorf à l'empereur pendant leur voyage en Finlande. — Je commence à m'apercevoir, répondit celui-ci, qu'il faut opposer des bornes à la civilisation. Un homme instruit ne voudra plus obéir à un chef ignorant. » — Au lieu de civiliser les chefs, il veut abrutir tout le monde. Dieu ne souffrira pas ce forfait.

« C'est une bien belle chose que la liberté, disait Nicolas, un jour qu'après son dîner au palais Anitschkine, il s'était retiré dans son cabinet, avec quelques fidèles; mais je vous demande ce qu'ils en ont fait, ces messieurs d'au delà du Rhin? — Et vous-même, sire, qu'avez-vous fait pour elle? »

Il aurait tout donné pour ne plus avoir de contact avec la France. Vingt fois il a voulu faire partir les Russes de Paris. On assure que le comte Pahlen lui a répondu, en recevant un pareil ordre: « Je suis votre ambassadeur, et non point votre maître de police. » Si ce mot n'est pas ce que l'ambassadeur a dit, il est au moins ce qu'il aurait pu dire en pareille occurrence.

L'amiral Tschitschagof, ayant répondu à l'ordre de partir, qu'il avait de l'empereur Alexandre la

permission de résider en France, Nicolas le raya des membres du conseil de l'empire; sur quoi l'amiral lui renvoya ses diplômes, qui lui assuraient une pension de 50,000 roubles. Le noble boyard aima mieux la misère que d'obéir à des ordres ridicules.

On ne délivre point de passe-ports pour Paris, et tous les Russes qui s'y trouvent n'y viennent qu'en contrebande; mais, comme le fruit défendu est toujours le meilleur, il en arrive plus qu'il n'en viendrait si la prohibition n'existait pas.

Les hauts fonctionnaires qui visitent Paris se gardent bien de se faire présenter à la cour, et les plus marquants ne mettent même pas le pied dans cette ville de perdition. Ainsi le comte Vorontzof, général-gouverneur d'Odessa, lors de son dernier voyage en France, n'a pas dépassé Rouen, où les autorités et les sommités russes sont allées le saluer.

Enfin, le traité du 15 juillet n'a été fait, selon l'expression même de la diplomatie russe, que pour donner une chiquenaude au gouvernement français. Cette fantaisie a coûté beaucoup à la Russie, et ne lui a rien rapporté. La France a eu le bon esprit de ne pas prendre trop à cœur les mauvais procédés de ses amis les ennemis, et la Russie a été frustrée, dans son attente d'une guerre générale contre la France.

D'où vient cet acharnement de Nicolas contre la dynastie actuellement régnante en France? La

révolution de juillet, suite indispensable de l'attentat porté à la constitution que les alliés eux-mêmes avaient garantie, a rendu un grand service à la cause monarchique, en maintenant le trône; et la faute de la révolution de Pologne est au gouvernement russe, mais nullement à la France.

Les cruautés de Nicolas contre les Polonais font saigner tous les cœurs. Les Russes ne peuvent vouloir de cette conquête au prix du déshonneur que ces persécutions rejettent sur eux. Le poëte russe (Pouschkine), dans la chaleur même du patriotisme, ne s'écriait-il pas: « Celui qui tombe dans la lutte est sacré; nous n'avons jamais foulé nos ennemis terrassés? » Si Alexandre a su respecter les droits des pays conquis, pourquoi Nicolas ne le peut-il pas? S'il ne sait pas régner humainement sur la Pologne, y organiser un gouvernement libre et éclairé, qu'il y renonce! *L'ordre qui règne à Varsovie* est pire que la plus complète anarchie. Nous ne sommes pas dans les temps de sauvages envahissements; et le *Væ victis!* doit être rayé du droit des gens. Pourquoi faire déchirer des frères par des frères? Pourquoi traiter les amis de la patrie et de l'indépendance plus mal que des prisonniers de guerre, plus durement que des criminels? Le Kremlin a été vengé à Prague; aller au delà, c'est pousser jusqu'à l'auto-da-fé. Si le coq gaulois n'a pour la Pologne que des cris;

si l'aigle française l'a meurtrie dans ses serres protectrices, que n'est-ce à la Russie à la relever, à elle qui a eu la gloire de la vaincre?

Les persécutions récentes des catholiques et des juifs ont détruit la seule liberté qui honorât jusqu'ici le gouvernement russe, la liberté des cultes. Les grecs-unis (catholiques dont l'office se fait en slave) ont été incorporés par la force à l'Église grecque. Les mariages mixtes ont été soumis à l'obligation d'élever les enfants à naître dans la religion grecque, contrairement à la loi antérieure, qui voulait que les fils suivissent la foi de leur père, et les filles celle de leur mère. L'intimidation, la cupidité, la violence, tout a été mis en œuvre pour augmenter les prosélytes à la religion dominante en Russie. Les prêtres polonais n'ont pas eu l'énergie des martyrs, et ceux d'entre eux qui tenaient à leur foi plus qu'à leur gouvernement ont été remplacés par des ecclésiastiques dévoués à l'empereur. Est-ce la haine de la religion catholique ou la haine de la Pologne qui pousse Nicolas à ces cruautés? On le croit assez indifférent en fait de religion. Il se repose en tout, à cet égard, sur le procureur général du synode, qui met toute sa confiance dans un certain M. Skriptzyne, chef du département des cultes étrangers, et dans M. Engelhardt, gouverneur civil de Mohilev, dont l'acharnement contre le catholicisme va jusqu'au

fanatisme, et n'a été égalé que par la haine de l'ancien général-gouverneur, prince Khavansky, pour les propriétaires de la Russie Blanche.

Les pauvres juifs ont été en butte à des avanies de tout genre. A Mstislavl, des objets de contrebande ayant été saisis chez eux, les juifs se portèrent à des excès, repoussèrent une compagnie d'invalides, en blessèrent plusieurs, et reprirent leurs marchandises. L'empereur ordonna de faire soldat le dixième des habitants. Les juifs s'émurent, intriguèrent, sacrifièrent des sommes considérables; ce qui disposa les autorités à atténuer les faits et à sauver les coupables. Pour en finir d'un seul coup avec la contrebande, Nicolas fit raser, sur une étendue de cinquante verstes à la frontière, le sol, réduit ainsi en désert, et les pauvres juifs furent bannis de leur Eldorado. Non content de cette atroce mesure, et alliant le ridicule à la cruauté, il vient de prescrire aux juifs de revêtir le costume national.

Qui pourrait retracer toute les persécutions auxquelles des innocents ont été en butte sous ce règne malheureux? Qui pourrait compter tous les actes de cruauté de Nicolas?

M. H** raconte, dans une lettre privée qu'il confie à la poste, un fait qui courait tout Pétersbourg, à savoir, qu'un *boutoschnik* a assassiné un négociant. On attend la nuit pour venir le sai-

sir dans son lit, auprès de sa femme enceinte, qui en fit une fausse couche; et lui, il a passé trois ans en exil.

M. Jakovlef, un des premiers richards de la Russie, perd au club anglais, à Saint-Pétersbourg, 100,000 roubles aux kigles. L'ordre de sa déportation à Viatka fut donné, et ne fut révoqué que parce que son père fit don de 100,000 autres roubles aux établissements de bienfaisance, dont le chef est en même temps, par une étrange dérision, le chef de la police secrète, police que le Japon et la Chine n'ont pas égalée, et, de toutes les institutions, la plus malfaisante.

M. Kologrivof a été, par un indigne subterfuge, tiré de Paris et fait soldat au Caucase, pour avoir pris part à la révolution de juillet. « Vous avez le goût militaire, lui dit l'empereur; allez me servir au Caucase. » Pour l'arracher de Paris, sa mère ayant demandé sa grâce, l'empereur répondit qu'il eût à revenir, à la seule condition d'entrer au service; et ce service fut celui d'un soldat.

M. D** a eu le même sort pour s'être engagé dans la légion étrangère en Algérie, poussé qu'il y fut par un manque d'argent.

Un espion fashionable s'aboucha avec un noble courlandais, M. B**, qui, à Paris, avait fréquenté des sociétés politiques, et le livra aux autorités russes, qui l'exilèrent à Vladimir.

Bestouschef, après avoir rendu fameux, dans les lettres, le nom de Marlinsky, qu'il prit lors de son exil en Sibérie, fut envoyé comme soldat au Caucase; et le jour où, après avoir gagné son épaulette à la pointe de son épée, il rentrait dans la société, ce jour on l'expédia, lui et quelques hommes, contre un corps de Circassiens dix fois plus nombreux; et ils furent taillés en pièce.

M. Madvinof a été destitué pour avoir autorisé la publication du portrait de Bestouschef, non de Bestouschef qui avait été dégradé pour sa participation à la révolte de 1825, mais de Marlinsky, qui avait reconquis la noblesse par son épée. « Ceux qui ont mérité d'être pendus, dit le grand-duc Michel à l'empereur, vont être suspendus ;» visant ainsi au calembour, qui est sa manie.

M. Tschédaeff a été déclaré fou, de par Sa Majesté l'autocrate, pour s'être permis d'écrire, dans une revue de Moscou, qu'on ne pouvait pas passer raisonnablement vingt-quatre heures en Russie; que les Russes ne sont pas des Européens, parce qu'un tzar leur a ouvert une fenêtre glacée sur l'Europe, et qu'un autre les y a promenés tambour battant; et enfin pour avoir ajouté que la Russie, en préférant la religion grecque à la religion catholique, s'est retardée dans la civilisation. Le censeur Boldoref, qui avait laissé passer cet article, fut exilé au couvent de Vassilevsk, et M. Tsché-

daeff fut astreint à la visite journalière d'un médecin, qui devait lui verser de l'eau froide sur la tête.

Le bas officier Angel avait été condamné, par le tribunal militaire, pour une faute d'insubordination; l'empereur a aggravé sa peine.

Un grenadier qui avait fait mine de tuer son capitaine, qui le frappait souvent et sans raison, fut condamné à être passé aux verges. L'empereur écrivit de sa propre main que le premier millier de coups lui serait donné sur la tête.

Le prince Sanguschko avait été condamné à l'exportation en Sibérie, pour avoir participé à la révolution de Pologne. L'empereur ajouta à l'arrêt qu'il ferait la route à pied.

Madame Gracholska va, avec son fils, voir son mari émigré en Suisse, et l'enfant déclare vouloir rester auprès de son père. L'empereur fit mettre la mère en jugement à son retour en Russie. Les nobles du gouvernement de la Podolie se cotisent pour lui donner les moyens de faire le voyage de la Sibérie; la collecte produit 14,000 roubles. Nicolas en fait retenir treize mille au profit des invalides, disant que mille roubles suffisent pour faire le trajet.

Les lenteurs de Diebitsch, dans la campagne de Pologne, lui valurent, de la part des Prussiens, le surnom de : *So bald kann nicht*, Ne peut sitôt, qui parodiait son titre de *Zabalkanski* (le Trans-

balcanien). Il paraît que la cause de ses irrésolutions était sa maîtresse, d'origine polonaise, qui paralysait ses mouvements et l'empêchait d'utiliser ses victoires; à moins qu'on ne veuille voir en lui l'instrument d'une intrigue de haute région, Nicolas n'eut pas le courage de le destituer, et Diebitsch mourut du choléra ou du poison, pris de gré ou de force, c'est ce que l'histoire n'a pu éclaircir encore. Puis vint la mort de Constantin, au moment même où il allait être un objet de gêne pour son frère. Son médecin ne l'assista pas à sa mort, et fut remplacé par celui de la ville, qui fut décoré; le gouverneur de la province est aussi récompensé.

Il suffit qu'une mort soit utile à un souverain pour qu'on l'accuse aussitôt, si peu que les circonstances s'y prêtent. La princesse Lovitz mourut également, au moment même où l'on était embarrassé sur l'étiquette avec laquelle on devait la recevoir à la cour de Saint-Pétersbourg. Je sais qu'il y a des serviteurs complaisants qui outre-passent les volontés de leurs maîtres; mais en effet voilà bien des morts venues à propos, surtout lorsqu'on y ajoute celle d'Élisabeth.

L'empereur a pour les militaires une prédilection qui dépasse toutes les bornes. Il croit qu'un militaire est capable de tout, et plus propre à faire un fonctionnaire civil qu'un bourgeois. La

plupart de ses ministres ont été ou sont encore des militaires. Le comte Cankrine lui-même n'a pas échappé au ridicule de vouloir le devenir, et a été fait général sur sa propre demande. En faisant son aide de camp, le comte Strogonof, ministre de l'intérieur, l'empereur a rendu un aussi mauvais service au pays qu'au comte lui-même, qui est plus honnête homme que savant administrateur. Le comte Pahlen fut un autre général que Nicolas appela à une charge civile.—Sire, lui dit-il, je n'ai fait toute ma vie que le métier des armes; vous m'appelez à un rude poste. — Et moi donc, lui répondit l'empereur, ai-je jamais fait de la politique avant de monter au trône? Et pourtant je ne m'en suis pas mal tiré, comme tu sais.

En Pologne, le ministre de l'instruction publique a été le général Golovine d'abord, puis le général Chipof; et ils s'en sont tirés assez mal tous les deux. Les curateurs de la plupart des universités sont des militaires, et celui de Dorpat, le général Kraftström, passa sans transition du commandement d'une brigade à celui de l'université, réalisant ainsi le mot de Griboïédof : « Je vous donnerai un sergent pour Voltaire. » Les étudiants racontent sur son compte des anecdotes trop curieuses pour ne pas être rapportées.

Toutes les fois qu'aux promotions latines il entendait le mot *curator*, il se levait aussitôt de

son siége ; et pensant qu'il était question de lui et qu'il ne pouvait en être parlé qu'en termes très-flatteurs, il saluait gracieusement celui qui venait de proférer le mot fatal.

— Combien d'années de service avez-vous? demanda-t-il un jour à un professeur de gymnase. — Vingt-deux ans, lui répondit celui-ci. — Et vous n'êtes pas encore devenu professeur d'université? repartit le chef des savants, croyant faire entrevoir à son interlocuteur une perspective flatteuse, et ignorant qu'on ne devient pas curé pour avoir été sonneur de cloches toute sa vie.

— Tous ces pots devraient être égaux, disait-il, en parcourant le Jardin botanique, au célèbre professeur Ledebuhr.—Comment cela pourrait-il être, lui observa celui-ci, à moins de couper les plantes? — Eh bien! faites-les couper.

— Qu'on me raye cet étudiant, dit-il un jour en voyant un jeune homme en habit bourgeois, qui portait un bonnet de l'université. — Il est déjà rayé, répliqua le pedell. — Qu'on le raye une seconde fois, repartit M. le curateur.

— Les lois n'ont pas de force rétroactive, lui objectait un étudiant qui croyait défendre son droit. — Vous voulez que les lois de Sa Majesté n'aient pas de force active? Vous êtes un rebelle, cria le général; et il chassa le jeune homme de sa présence.

Les chefs de la police sont des militaires, et on ne sait que trop combien ces messieurs procèdent cavalièrement. — On se plaint beaucoup de ta police, disait un jour Nicolas à Kakoschkine, grand maître de police à Saint-Pétersbourg; on dit qu'elle est par trop impolie.—Sire, lui répondit son aide de camp général, si elle était autrement, elle ne serait pas aussi *vigilante*. L'empereur ne trouva pas de réplique, et ne sut pas dire que la police doit être polie, tout en étant vigilante.

Pour comble de ridicule, la tiare elle-même a été placée sous le schako. L'aide de camp général Protassof a été fait grand procureur du synode! Il n'y a là rien qui doive surprendre, le tzar lui-même est patriarche. Il fait et défait les saints. Il a fait canoniser Mitrophane, pour occuper le peuple et enrichir la province de Voronesch. Il a réuni Saint-Stanislas aux saints de l'Église grecque. Lorsqu'il fut question d'introduire l'ordre polonais de Saint-Sthanislas, le clergé fit observer que ce saint n'était pas un saint russe.— Eh bien! qu'on ne donne pas cet ordre aux prêtres, a répondu l'empereur; et tout fut dit.

Puisque nous en sommes aux décorations russes, disons un mot de celle de *la Boucle,* que Nicolas a créée. Elle est destinée à être un signe de distinction pour quinze ans et plus de service irré-

prochable, comme si le service était généralement si peu irréprochable en Russie, qu'il faille distinguer celui qui mérite cette qualification.

Un jour, dans une petite capitale de l'Allemagne, le chargé d'affaires de France jouait au whist avec celui de Russie, qui portait cette marque de distinction. Le Français le pria de l'initier dans le secret de cet ornement; et lorsqu'il eut appris que le chiffre placé sur la poitrine de son partner disait le nombre de ses années de service : « On vous marque donc, reprit-il, comme du bétail ? » Un duel a failli s'ensuivre, et l'employé russe fut rappelé pour avoir compromis les insignes impériaux.

Un homme servait à table, au club de Moscou, avec une boucle à la boutonnière, indiquant vingt ans de service. « Celui-là ne renversera pas au moins les plats sur nous, dit un malin, » qui fut aussitôt mandé à Saint-Pétersbourg, où le comte Benckendorf lui lava la tête. Je ne sais s'il n'eût pas mieux aimé recevoir quelque plat sur son habit.

Restait un ridicule de plus, c'était de concéder cette même distinction aux femmes. Nicolas n'y a pas manqué, et il a institué la *Marque de Marie*.

L'empereur cache avec soin à sa femme ses petites et grandes infidélités. Celle-ci a plus de mérite encore à ne pas s'apercevoir qu'elle est trompée,

ou du moins à ne pas faire paraître qu'elle le voit, quoique la demoiselle d'honneur qui est honorée, pour le moment, des bonnes grâces de l'autocrate, soit très-souvent de service auprès de l'impératrice, et n'ait pas toujours assez de tact pour ne pas lui faire sentir la préférence dont elle est l'objet.

Il faut rendre à Nicolas cette justice, qu'il est assez constant dans ses liaisons illicites, et garde longtemps ses maîtresses, tout en se permettant quelques caprices. Celle qui le captive actuellement le séduit par l'esprit et par l'amabilité, plus que par les grâces physiques. Ce sont là toutes choses d'ailleurs assez naturelles et parfaitement excusables, surtout si l'on veut considérer que l'empereur est encore dans la force de l'âge, et que l'impératrice a une santé complétement dérangée, à tel point que les médecins lui ont interdit tout rapport avec son mari; et cela nullement pour complaire aux goûts du tzar[1].

Nicolas est moins indulgent pour les autres que pour lui-même. Il a plus d'une fois sévi, avec

[1] — « Qu'est-ce qui n'est pas en faute devant son tzar, en péché devant Dieu? » disait M** à sa femme, après avoir acquis la certitude qu'elle le trompait avec l'empereur. Un tel relâchement de mœurs dans les sujets explique bien des fautes dans les princes.

beaucoup de rigueur, contre les déréglements de cette espèce. Il a forcé le général en chef R.......à épouser sa maîtresse, qu'il avait vue passer dans une voiture aux armes du général; et le prince S. T., à se marier à une demoiselle d'honneur qu'il abandonna presque aussitôt.

Un colonel des mines, aussi laid que peu aimable, était marié à une Italienne, aussi belle que passionnée. Le résultat de cette union mal assortie fut ce qu'il est toujours en pareil cas. La jeune femme se lia avec un jeune et joli garçon nommé Souch..., et de cette liaison naquit un fils que son père légal prit en affection, lui trouvant une grande ressemblance avec lui-même. « Dieu sait comment sont faites les femmes d'à présent, disait à ce sujet une dame de l'ancien régime; elles ne savent seulement pas tromper leurs maris. » La charmante Italienne prit en mauvaise part les caresses que le colonel prodiguait à son fils, et lui découvrit tout crûment la vérité. Celui-ci ne se posséda pas de rage, et adressa aussitôt son rapport à l'empereur, qui fait tout, et tout seul, en Russie. Le divorce fut ordonné, l'Italienne expulsée du pays avec sa mère, et son amant mis aux arrêts, puis exclu du service; car le service est mêlé à tout en Russie : tantôt on l'inflige comme une peine, et tantôt on en prive ceux que l'on veut punir.

Nicolas est un bon père de famille ; mais est-ce bien là un mérite qui mérite tant de louanges, et les animaux les plus féroces n'aiment-ils pas leur progéniture? Si les femmes trouvent que l'empereur Nicolas est un bel homme, en revanche les phrénologues n'ont pas une haute idée de son crâne. Ils disent qu'on n'y rencontre pas les signes de la causalité; les médecins affirment qu'il contient de l'eau; les historiens prétendent que les Holstein-Gotorp perdent l'esprit, passé l'âge de quarante ans. Cette fois peut-être, comme tant d'autres, les femmes ont seules raison. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empereur est un homme grand. Il y a des centaines de grenadiers, de cuirassiers et de cadets même qui ont eu l'insigne honneur de se mesurer avec lui, sous le rapport de la taille.

Son œil est celui d'un despote ; rien ne le flatte tant que de voir des gens qui ont peur de lui; celui qui le fixe d'un œil immobile ne sera jamais de ses favoris. L'anecdote suivante nous servira de preuve.

Un jeune fiancé se promenait dans les jardins d'Alexandrovka (c'est le Trianon de Péterhof, qui est le Versailles russe). Tout en pensant à l'amour et à son futur bonheur, il entra, par distraction, dans les allées réservées à la famille impériale. Deux grenadiers l'accostent d'une manière cavalière et le somment de se retirer; mais le jeune homme

leur fait voir son uniforme de la chancellerie impériale; et les soldats dont la consigne ou l'intelligence n'étaient pas à la hauteur d'un tel stratagème, le laissèrent passer. Enhardi par ce résultat inattendu, l'employé se hasarde plus loin. Tout à coup l'empereur apparaît devant lui, sublime, menaçant; et le fixe de son *regard d'aigle*. Le jeune homme se trouble, pâlit, reste stupéfait, et sent ses genoux fléchir sous lui. Sa peur, si subite et si grande, calma l'empereur, et empêcha l'explosion de sa colère; mais elle produisit un effet tel sur le pauvre employé, qu'il en fut sérieusement malade.

Sa fiancée, qui n'avait pas le temps ou l'envie d'attendre, prit un autre époux : cette infidélité causa un tel chagrin au malade, que son état empira au point qu'il dut quitter le service, et chercher à l'étranger le moyen de rétablir sa santé et d'échapper à son désespoir.

Repnine, le général-gouverneur de la Petite Russie, commit de grandes malversations durant son administration. La remontrance que lui en fit le comte Benckendorf produisit sur lui un effet que la bienséance me défend d'indiquer plus clairement. Cette nouvelle satisfit l'empereur, et le flatta tellement, qu'il fit suspendre toute poursuite contre le prévaricateur.

Un aide de camp de l'empereur fut destitué pour avoir gesticulé en lui parlant; un autre dut

passer de la cavalerie dans l'infanterie, du régiment des chevaliers gardes à celui de Préobrajenski, pour un mauvais calembour, disent les uns, pour s'être permis des airs trop familiers, disent les autres.

Deux étudiants, n'ayant pas salué l'empereur, furent mis au corps de garde, et mandés devant Sa Majesté, à qui ils déclarèrent qu'ils arrivaient de leur province, et n'avaient pas reconnu le souverain. L'explication lui parut assez satisfaisante pour qu'il les fît dîner à son palais. Grande fut la rumeur dans toute la capitale, on ne tarissait pas de louanges.

Voulant être impartial avant tout, accommodant quand même, je me suis bien des fois adressé aux personnes le mieux informées, aux courtisans les plus dévoués, les priant en grâce de me désigner au moins une seule belle action de Nicolas, prêt à m'éprendre pour lui de tout l'enthousiasme que les belles actions peuvent inspirer. Les uns me balbutièrent des monosyllabes et restèrent court, d'autres appelèrent mon attention sur la dignité de sa politique étrangère, ou me débitèrent des mots vagues sur la noblesse de ses sentiments; j'ai fini pourtant par trouver des personnes qui m'ont cité des traits qu'elles appelaient chevaleresques.

Je promets d'avance de compléter ce chapitre

par tous ceux qu'on voudra me communiquer et prouver. Voici, en attendant, ce que j'ai recueilli :

Un colonel donna un soufflet à un porte-enseigne. Celui-ci tira son pistolet, et l'étendit roide mort. L'empereur demanda si le pistolet était chargé au moment de l'insulte; et, sur la réponse affirmative, il gracia le meurtrier.

Un officier en fit autant avec son colonel, qui ne l'avait insulté qu'en paroles. Nicolas s'écria que cette mort lui resterait sur la conscience.

Un autre officier, qui laissa impunie une offense grave qu'il avait reçue de l'un de ses camarades, fut exclu du régiment par ordre suprême.

Mais à côté de ces petits faits, que j'ai recueillis avec si grande peine, combien d'autres se pressent sous ma plume, qui prouveraient que ces traits louables n'ont été dictés que par des accès de caprice, et nullement par des principes bien arrêtés!

MM. Issakof et Likhatschef, deux capitaines d'artillerie de la garde, eurent, après l'exercice et hors des rangs, une altercation avec un capitaine qui avait passé de la garde polonaise au service de la Russie. L'un de ces messieurs lui dit qu'il était un traître. Ils furent mis en jugement, et le tribunal prononça que les arrêts auxquels ils avaient été préalablement assujettis leur seraient

comptés comme peine suffisante. L'empereur fit réprimander le tribunal, nomma une commission, et fit envoyer les deux accusés dans des forteresses éloignées, comme officiers de ligne.

Au Caucase, un noble dégradé reçut, dans les rangs, un coup de poing de son sergent, et lui passa aussitôt sa baïonnette à travers le corps. Il fut condamné au supplice des verges, et le général Labantzof ordonna à tous les dégradés, qui sont très-nombreux au Caucase, d'assister et de contribuer à l'exécution, en faisant ainsi l'office de bourreaux.

Malgré tout, je ne crois pas Nicolas tyran par nature, il ne l'est que par conviction. Il est persuadé que, s'il agissait autrement, les affaires ne marcheraient pas ; et il est très-satisfait de la manière dont elles marchent sous son règne. L'habitude qu'il s'est faite de son régime lui a nécessairement fait prendre du goût à la cruauté; car, à force de tyranniser, on devient tyran. Pour régner sur la Russie, il faut, disent les Russes, une main de fer; mais encore faut-il que cette main soit gantée. Nicolas est bien le bras de fer, mais il a oublié les gants.

X.

L'ENTOURAGE DE NICOLAS.

L'IMPÉRATRICE a, de tout temps, exercé une influence bienfaisante sur son époux, en tempérant sa fougue et ses excès; aussi tout le monde tremble à l'idée qu'elle doit, suivant toute apparence, mourir avant lui; l'on présume que sa mort produira sur Nicolas l'effet qu'a produit sur Ivan IV la perte de sa première femme. Sans qu'elle ait des qualités supérieures, l'atmosphère dans laquelle elle vit n'a pas pu détruire les bons principes qu'elle a puisés à la cour de Prusse.

Le GRAND-DUC HÉRITIER DU TRÔNE ne promet pas beaucoup, au dire des personnes qui l'ont approché de près; mais ce ne sont pas toujours ceux qui promettent qui tiennent le plus, et son père, par la manière dont il gouverne, lui aura rendu la tâche facile. Il lui sera aisé de contenter le peuple, après un règne aussi dur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a un bon cœur, et c'est beaucoup.

Enfant encore, son père lui demanda ce qu'il eût fait des conjurés du 14? — « Je leur aurais pardonné, » répondit le tzarewitsch. On lui trouve beaucoup de ressemblance avec son oncle Alexandre, ce qui parle aussi en sa faveur. Son instruction n'a pas été aussi brillante que le croit son père, qui s'est chargé de la compléter par lui-même. Il faut espérer qu'il ne réussira pas en tout à le refaire à sa façon et à son image.

Le jeune GRAND-DUC CONSTANTIN NIKOLAÉVITSCH est le phénix de la famille. On le dit pétri d'esprit. A la première leçon de langue russe qu'il prit de M. Plétnef, comme celui-ci allait s'en aller, le grand-duc le retint de son propre élan, en lui disant qu'il voulait étudier encore. Un jour, s'approchant d'un officier des chevaliers gardes, il lui dit : « Comment se fait-il que je vous voie en vert tous les jours, qu'hier soir vous fussiez en rouge, et que vous soyez maintenant en blanc? » L'officier se mit en devoir de lui expliquer cette transfiguration, et Constantin Nikolaévitsch répliqua : « Je comprends, vous faites comme les paillasses. » En sa qualité d'amiral, il se donna le plaisir d'arrêter son frère aîné, qui se trouvait sur son navire; ce qui lui valut à lui-même, de la part de son père, des arrêts prolongés.

Le GRAND-DUC MICHEL, frère de l'empereur, a un cœur bon, sous une écorce dure, et l'esprit porté

au calembour. On assure l'avoir vu pleurer à la vue des soldats russes qu'on tuait en Pologne, pendant que son frère Constantin se frottait les mains en disant : « Que pensez-vous de mes Polonais? » On ne dit pas si Michel a donné des larmes aux soldats qu'il a immolés à Braïlov, mais on prétend qu'il n'a pas voulu porter l'ordre de Saint-Georges qui lui fut conféré pour le déplorable siége de cette place. C'est d'ailleurs le plus grand courtisan de la Russie; en public, on le voit toujours, courbé en deux, parler à son frère avec une vénération manifeste. C'est le premier serviteur du tzar. Je l'entendais dire avec regret, dans un bal : « Tous mes collègues m'ont devancé au service. »

A une certaine époque, néanmoins, il y a eu de la brouille entre les deux frères, et alors Michel s'en allait à Moscou ou à l'étranger, où il faisait semblant de s'amuser beaucoup; et il recherchait la popularité parmi les nobles, comme parmi les officiers. L'empereur le réprimandant un jour sévèrement de ce qu'il fraternisait avec des inférieurs, il répondit qu'il ne s'attendait pas à être traité de la sorte par son frère et son souverain.

Sa femme, la GRANDE-DUCHESSE HÉLÈNE, est une femme d'esprit, ce qui lui attire, de la part de l'impératrice, une jalousie qui se trahit souvent par de petites querelles de ménage. Une fois que la grande-duchesse revenait de l'étranger, ses cof-

fres furent scrupuleusement visités à la douane; ses toilettes perdirent un peu de leur fraîcheur, mais n'en éclipsèrent pas moins, à la cour, toutes les autres par leur nouveauté. Passons aux ministres.

Ainsi que sept villes de la Grèce se disputaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère, ainsi quatre puissances pourraient revendiquer la gloire d'avoir le COMTE DE NESSELRODE pour sujet. Il est venu au monde en vue de Lisbonne, sur un navire anglais, de parents allemands, au service de la Russie. Aucun prêtre luthérien ne se trouvant d'ailleurs à bord du vaisseau qui a vu naître le petit diplomate, il a été baptisé suivant le rit de la religion anglicane. Il pourrait donc être réclamé par la Grande-Bretagne puisqu'il est né sous son pavillon, et que le navire d'une puissance est considéré comme partie de son territoire. Mais l'Angleterre est assez riche en hommes d'État pour en céder un à la Russie, que cela tire ou non à conséquence.

Sa famille est originaire de Vestphalie; les Nesselrodes sont comtes de l'Empire, et, par suite, le chancelier a toujours refusé obstinément le titre de comte russe, que l'empereur lui à offert à plusieurs reprises. Ce n'est pas ainsi qu'agissaient les Russes comme lui, et bien avant lui, comtes du saint-empire; les Golovine et les

Menschikof n'ont pas balancé un moment à accepter les titres de leur pays; mais M. de Nesselrode n'est pas assez courtisan pour être national, et pense qu'un titre du saint-empire est bien préférable à un titre russe équivalent. Pourtant il se ferait violence, et accepterait le titre de prince, si toutefois on voulait bien le lui donner. En attendant il prend patience, en se faisant doter, dans le midi et l'est de la Russie, de vastes terres où il s'adonne à l'élève des moutons.

Le comte Nesselrode fut marin, puis cuirassier, et officier de la garde à cheval. L'empereur Paul lui trouvant la figure d'un diplomate, le comte passa aux affaires étrangères. On sait combien Paul Ier était peu physionomiste; il lui est arrivé plusieurs fois d'intervertir les rôles, de transformer les maîtres en valets et les valets en maîtres, par pure fantaisie. Devenu diplomate de par le tzar, Nesselrode parvint, comme tant d'autres, par le beau sexe, quoique la femme à laquelle il s'adressa ou qui s'adressa à lui n'ait jamais brillé par sa beauté. Ce fut là son coup d'essai et de maître à la fois. On joua à coup sûr, et les conditions du marché furent stipulées d'avance. La comtesse Gourief, fille du ministre des finances, après avoir brigué sans succès plusieurs bons partis, aux yeux desquels sa richesse ne rachetait pas sa laideur, s'adressa, faute de mieux, à Nesselrode : celui-ci apporta pour dot

le pouvoir dont elle se chargea de le revêtir. Depuis, sa femme est restée toute-puissante sur lui : quiconque n'est pas assuré de son assentiment ne peut compter sur rien. Pour plaire à la comtesse, il faut flatter ses goûts artistiques : elle aime les tableaux et les bustes, et ne dédaigne ni les copies, ni les originaux.

Le comte a toujours eu une jolie écriture, et s'est fait, à l'école des grands maîtres avec lesquels il a eu des rapports, une rédaction à sa taille. Il est petit et remuant. Il porte habituellement sur son habit le crachat de Saint-André, avec la médaille de la campagne turque, manière très-adroite de faire sa cour au héros de Varna. Les cartes sont sa passion, et on dit qu'il y a perdu son âme; mais il n'y a perdu que cela : ses mérinos prospèrent à vue d'œil.

Le comte Nesselrode est le chef du parti allemand. Les deux tiers du personnel des affaires étrangères sont composés d'Allemands : des Lippmann, des Ostensacken, des Beck, des Molcke, des Fuhrmann; et la Russie est représentée, en Angleterre, par un Brunow; en France, par un Pahlen ; en Prusse, par un Meyndorf; en Autriche, par un Médéme; à Stockholm, par un Krüdner; à Berne, par un autre Krüdner; à Hambourg, par un Struve; à Copenhague, par un Nicolaï; à Dresde, par un Schröder; à Téhéran, par un second

Médéme. Un jour que l'on conseillait au comte Nesselrode de chercher à placer des Russes à l'étranger, il répondit avec flegme : « Les Russes ne m'ont jamais fait que des bévues. » Il s'agissait alors de M. Kakoschkine, qui, en effet, paraît en avoir commis à Turin. Mais qu'a donc fait M. de Nesselrode lui-même? Le traité du 15 juillet, une bravade qui a tourné au ridicule; l'abandon de la politique constante vis-à-vis de la Turquie. — Nous avons trop à faire avec la Pologne pour nous occuper de la Turquie, disent les diplomates russes. — Nos rapports avec la France sont compromis. — Tel est le bon plaisir de l'empereur, répondent-ils. M. le chancelier n'y peut rien. — Nos intérêts sont souvent sacrifiés à l'Angleterre. — Ce sont des avances que nous faisons. — La Prusse se plaint de nos procédés à son égard. — Le pays avant tout, disent les créatures du comte. — Qui vivra verra.

Le COMTE BENCKENDORF était un bon homme dans toute la force du terme, car il était aussi bon que borné. Pour parvenir, il a dessiné des frégates dans l'album de l'empereur Paul, ce qui lui a valu les aiguillettes d'aide de camp du tzar. Il était général de division à l'avénement de Nicolas, qui le mit à la tête de la police secrète, de cette machine infernale enfantée par la peur et la démence. Tout le monde s'accorde à dire que le

comte Benckendorf fit, dans ce triste poste, le moins de mal possible, ce qui est un mérite négatif assez grand. Mais un ami maladroit est pire qu'un ennemi intelligent, et le peu d'esprit du comte a perdu bien des gens que des hommes plus pénétrants auraient pu sauver, utiliser même.

Le titre officiel de l'emploi qu'occupait M. Benckendorf est celui de chef du corps des gendarmes, ce qui implique celui de chef des espions. L'empereur a placé un officier supérieur de gendarmerie dans chaque ville de province, pour surveiller les administrateurs et les administrés. — J'ai trouvé là des hommes bien précieux, disait-il un jour au prince Vassiltschikof. — Que n'en faites-vous donc des gouverneurs? lui répondit le président du conseil. Il aurait pu dire aussi bien : Que ne les mettez-vous au conseil de l'empire? Quand on charge des prévaricateurs de surveiller des dilapidateurs, ils font cause commune, et, pour rendre leurs bénéfices suffisants, ils doublent les extorsions. C'est aussi ce qui arriva dans cette circonstance. Les surveillants se mirent de pair avec les surveillés, et furent bientôt de connivence avec tous les employés qui s'engraissaient aux dépens des sujets. Voici entre autres ce qui se passa à Novgorod. Le gouverneur de cette province, M. Soukovkine, commit tant de malversations, qu'elles parvinrent à la connaissance de l'empereur, sans que les auto-

rités compétentes en eussent été averties auparavant, grâce à la parenté de M. S* avec Kleinmichel, déjà en grande faveur auprès de Nicolas. S.M. en fit instruire M. Bloudof, qui avertit le comte de Benckendorf. Le ministre de la police adressa aussitôt une sévère réprimande au colonel des gendarmes de Novgorod, qui n'avait fait aucun rapport sur les abus qui se commettaient dans le cercle de sa surveillance. Celui-ci se trouva être un Allemand, et l'Allemand, comme dit le Russe, ne brûle ni ne se noie. Il alla se jeter aux pieds de la comtesse Orlof, qui faisait alors ses dévotions dans un couvent de Novgorod, et que la piété disposait à la clémence. Le rusé colonel lui jura que sa bonté d'âme le perdait, car c'était par bonté pure qu'il avait fermé les yeux sur tous les abus qui se commettaient dans la province. La comtesse écrivit à son époux, et le pardon du colonel fut assuré.

Dans les derniers temps, le comte Benckendorf n'avait plus ni mémoire, ni ardeur au travail. Il ne lisait pas les lettres qu'on lui adressait, et oubliait les choses les plus importantes : il a oublié des hommes en exil et d'autres en prison. Le général Doubelt était son factotum; celui-ci prenait des deux mains: aussi a-t-on voulu, plus d'une fois, le destituer; mais le comte Benckendorf ayant déclaré qu'il quitterait aussitôt le service, on a fermé les yeux, en attendant que le comte en eût fait

autant ; puis, lui mort, on a oublié de les ouvrir.

On sait que le comte Benckendorf était directeur de plusieurs compagnies de bateaux à vapeur et autres, ce qui était pour lui une source de revenus, et constituait aux entrepreneurs une protection plus ou moins illicite. Il ne dédaignait pas non plus les petits présents faits adroitement. Il y a tel collier d'émeraudes qui a valu un cordon de Saint-Stanislas à M. L**; il y a certains diamants, offerts à l'occasion d'une noce, qui ont valu au comte B** la conservation de son titre de comte, déjà fortement contesté. « Sa famille étant aussi riche que puissante, il n'eût pas été bon de l'en priver, » dit M. de Benckendorf à l'empereur; et tout en resta là. Mais je ne m'appesantirai pas sur ces petites misères, si répandues en Russie, où c'est déjà un mérite que de prendre peu ou de ne recevoir qu'indirectement.

Le comte Benckendorf est mort au sein de la religion catholique, grâce à l'influence magique de madame Krüdner, à laquelle il consacrait, dans les derniers temps, sa fortune, son temps et son repos. Il s'était épris pour elle de cet amour de vieillard qui ne finit qu'à la tombe, amour tout platonique et tout malheureux qui accéléra sa fin. Sa conversion, qui ne transpira qu'après sa mort, scandalisa beaucoup l'empereur et la cour; mais elle a, dit-on, sauvé un grand nombre d'innocents,

devenus ses coreligionnaires. Madame Krüdner l'appelait la meilleure âme du monde. Cette opinion est devenue celle du pays entier, et je me plais à ne pas la contredire pour ma petite part, me rappelant surtout les torts que le comte peut avoir eus à mon égard.

Le COMTE ORLOF, qui vient de remplacer le comte Benckendorf, est un des intimes de Sa Majesté; il doit sa carrière à la journée du 14. Chef du régiment de gardes à cheval qui est caserné le plus près du palais, il se rendit à sa tête le premier, sur la place d'Isaac. Depuis, il fut comblé de faveurs et de caresses. Un jour pourtant que l'empereur lui frappait sur le ventre, le favori eut la fantaisie de s'en formaliser, et de dire qu'il était vieux, et qu'il avait besoin de repos. — « Qu'à cela ne tienne, répondit le tzar; va où bon te semble. » Orlof fut consterné; il redoubla aussitôt d'assiduité et de prévenances auprès du monarque, qui oublia cet incident, mais qui, dans une autre occasion, disait : « Il n'y a d'indispensable pour moi que Tschernyschef. » Fait ministre de la police, le comte Orlof a dit un mot profond : « Je ne comprends pas l'utilité de toute cette institution. » Puisse-t-il en concevoir un jour toute l'inutilité, et contribuer à l'abolir!

M. TSCHERNYSCHEF, ministre de la guerre, doit sa carrière à l'habileté avec laquelle il a exploité

les archives de France en 1811, et s'est procuré les plans et les projets de la campagne de 1812. Fait général, il est entré à Cassel, et, depuis, il a toujours dans la bouche : « Quand j'ai pris Cassel. »

A l'avénement de l'empereur Nicolas, il a déployé une cruelle énergie dans la persécution des conjurés. Un officier, injustement accusé et fort de sa conscience, s'emporta contre lui à un mouvement de colère, et fut, pour cela, traité plus mal que les coupables. Il surveilla lui-même la condamnation du comte Tschernyschef, afin de s'emparer de ses biens. L'empereur alla le présenter à la mère de l'accusé, pour essayer de le lui faire adopter; mais cette digne femme répondit qu'elle recevait volontiers le général aide de camp de Sa Majesté, mais qu'elle ne pouvait voir en lui un parent. L'affaire fut alors portée au conseil de l'empire, et, comme le secrétaire rapporteur ne pouvait trouver de loi à l'appui de la demande faite pour le transfert des biens du comte Tschernyschef au général, un noble et spirituel membre du conseil dit : « Cherchez bien, il faut que cela se trouve. » Le secrétaire persistant dans son opinion, le comte M** ajouta : « Il y a une loi qui veut que le bien du supplicié revienne au bourreau, » faisant ainsi allusion à une loi anglaise qui lègue au bourreau les bottes de celui qu'il a exécuté.

Déchu de ses espérances, Tschernyschef porta

ses vues du côté du mariage. Trois femmes, qu'il épousa l'une après l'autre, ont fait sa fortune. Le titre de comte ne lui fit pas défaut, et il a été remplacé par celui de prince.

Le COMTE CANKRINE était le seul homme d'État, en Russie, qui possédât de la science et des connaissances, quoique un peu arriéré sur la partie qu'il administrait. C'était un très-bon teneur de livres; mais la chimie, la mécanique, la technologie, lui étaient complétement inconnues. Le sentiment du devoir dominait en lui toute nationalité allemande; il voulait réellement le bien de la Russie, tout en ne négligeant pas ses propres affaires, que son poste lui permettait de soigner mieux qu'aux autres. On a reproché à Colbert sa fortune; permis de reprocher à M. Cankrine la sienne, lors même qu'il laisse le soin de la dépenser à ses enfants. Il s'est amassé 400,000 roubles de rente. « Tout y passera, dit-il; mes enfants s'en chargent. »

Il était le partisan le plus chaleureux du régime prohibitif, en même temps que du système industriel; et le développement fébrile qu'il a imprimé aux manufactures ne rachète pas les souffrances de l'agriculture, à laquelle il avait refusé sa sollicitude. Un cœur véritablement russe ne serait jamais tombé dans cette erreur, et aurait compris que la Russie est, avant tout, un pays agricole.

La question du servage a trouvé en défaut la science du ministre. Ses dispositions sur les monnaies n'ont été qu'un tâtonnement dans l'obscurité, où, à force de tomber mal, il lui est arrivé quelquefois de toucher juste. Il s'est pourtant opposé aux dissipations de l'empereur avec une persévérance que le tzar qualifiait d'entêtement, sans pourtant oser trop le brusquer. Le mérite de Mazarin a été de donner Colbert à Louis XIV. Le comte Cankrine, en se donnant pour successeur M. Vrontschenko, a rendu un assez mauvais service à la Russie.

Le COMTE KLEINMICHEL, comte par la grâce de Nicolas, comme presque tous les comtes et princes qui le servent, est une créature du comte Arakhtschéiéf, et une créature ingrate envers son ancien chef. Il a été le premier à lui tourner le dos, dès que l'empereur l'eut abandonné. Aussi Arakhtschéiéf, lorsqu'on est venu lui demander des renseignements sur son ancien aide de camp, a répondu qu'il ne le connaissait pas. Comme pourtant les plaintes qu'avait soulevées son administration parvenaient à ses oreilles, il s'écria : « Ne vous plaignez pas trop, je vous donnerai mon Petrouscha ; » et celui-ci en effet marche déjà à pas de géant sur ses traces, autant dans la faveur du maître que dans la haine du peuple. On assure que le grand-duc Michel a dit au chef des voies et com-

munications, au moment où il venait de faire fustiger des cadets et de les envoyer comme simples soldats au Caucase : « Vous avez fait une tache au règne de mon frère. » La noblesse murmura hautement pour la première fois ; les mères élevèrent leurs voix, et reprirent leurs enfants à ce bourreau.

Le secret des liens qui unissent cet homme à Nicolas n'est pas autant dans la conformité de leurs goûts et de leurs caractères, que dans des ménagements réciproques. Il faut bien que le souverain ait soin de celui qui a soin de ses maîtresses.

Le comte Kleinmichel est le fonctionnaire le plus brutal de l'empire russe ; ce qui est beaucoup dire pour un pays où il y a tant de gens qui se font une gloire de l'être.

Le palais d'hiver, si tyranniquement rebâti, a édifié la fortune du comte, et le plafond de la salle de Saint-Georges, en s'écroulant, ne l'a pas entraînée. « Sois tranquille, lui dit l'empereur, j'en porte seul la faute ; je me suis trop pressé. » Et comme il y avait un colonel qui, regardant le plafond, laissait sortir de sa cravate une idée de barbe, l'auguste monarque passa sur lui sa mauvaise humeur.

Les prédécesseurs de M. Kleinmichel, dans son poste de chef des voies et communications, ont été MM. Toll et Bétancourt, deux hommes de bien

et de talent, qui ont joui d'une haute estime dans le public, mais qui n'ont pu faire adopter leurs plans au gouvernement, si prodigue pour lui-même, et si avare pour les objets d'utilité publique. Voyant qu'avec huit millions il n'y avait pas moyen de songer à doter la Russie de routes bien faites, M. Bétancourt avait reporté toute sa sollicitude sur le corps des cadets confié à ses soins, et l'avait organisé à l'instar de l'École polytechnique; mais là aussi l'esprit allemand ne manqua pas de prendre le dessus sur l'esprit français; et le prince de Wirtemberg, qui prit la direction des affaires après M. Bétancourt, remit le tout sur l'ancien pied. Le comte de Toll a été auprès de Diebitsch un chef d'état-major distingué, tant dans la campagne de Turquie que dans celle de Pologne.

M. le comte Kisséléf, ministre des domaines, est un des chefs de l'opposition russe, du parti libéral et réformateur; opposition qui n'en est pas une, libéralisme qui n'en a que le nom, réformes qui manquent de plan. On le croit l'ennemi le plus dangereux de l'empereur, tant ses mesures ont pour effet inévitable le mécontentement, et paraissent devoir amener des révolutions.

Libéral modéré, n'osant faire une opposition ouverte, homme d'État médiocre, se trouvant sous l'influence de principes si contraires, il ne peut suivre une marche assurée. On ferait bien mieux,

au lieu de voir dans ses mauvaises mesures des arrière-pensées de révolution, de ne les attribuer qu'à la mauvaise foi de ses agents. Ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est d'être le partisan de l'émancipation des serfs ; mais le parti des anciens Russes lui ferme la bouche, chaque fois qu'il lui reproche de ne pas avoir de paysans. Les possessions considérables de ses adversaires devraient pourtant leur imposer un langage plus désintéressé.

M. Ouvarof, ministre de l'instruction publique, qui n'est pas encore comte, mais ne peut tarder à l'être, est un homme qui ne manque ni de connaissances ni d'esprit, mais qui pèche par le cœur. Son amour-propre et sa vanité n'ont d'égale que l'envie qu'il porte à tous ceux qui avancent plus vite que lui. « Moi et l'empereur nous avons décidé, » dit-il à tout bout de champ ; puis, se reprenant, il recommence : « L'empereur et moi nous avons pensé. » La *nationalité et l'autocratie* sont la devise de son administration. Il est aussi dévoué à l'absolutisme qu'il a été libéral autrefois : il l'est même beaucoup plus. M. Ouvarof est trop bon philologue pour être savant dans les autres branches de l'instruction, ce qui ne l'empêche pas de dicter ses lois en maître souverain à la médecine comme à la jurisprudence.— « Vous avez tort de vouloir professer l'économie politique, disait-il

à M. Tsch...; l'économie politique n'est pas une science : vous devriez plutôt vous charger de l'histoire. » Il est juste de dire que, malgré tout, le ministère de M. Ouvarof a été utile à l'instruction publique, surtout sous le rapport du haut enseignement.

On a d'ailleurs la tâche facile, quand on vient au ministère après un Schichkof. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires* que ce dernier a laissés : Il allait à Moscou avec l'empereur Alexandre ; et comme celui-ci s'était éloigné de l'équipage, le ministre, resté seul, se prit à contempler le ciel. Il y distingua, dit-il, deux nuages, dont l'un ressemblait, par sa forme, à un dragon *tel qu'on le représente sur le papier*, et l'autre à une écrevisse. Les deux nuages marchèrent l'un sur l'autre, et entamèrent un combat acharné ; le dragon fut rompu. Le ministre y vit l'image de la guerre qui venait de commencer (c'était en 1812) ; mais des deux parties belligérantes laquelle devait être l'écrevisse ? « Évidemment la Russie, s'écrie-t-il, car les deux mots commencent en russe par la lettre *r*. »

Le PRINCE VOLKHONSKY, ministre de la cour, a été l'ami et le souffre-douleur de l'empereur Alexandre, qui poussait souvent la familiarité jusqu'à le traiter on ne peut plus mal. Un jour qu'on lui servit de mauvais thé, il fit avaler au prince toute la bouilloire. Une autre fois que M. de Vol-

khonsky s'exprimait avec dédain sur le compte des dames polonaises, le chevaleresque Alexandre, qui aimait alors madame Naryschkine, née princesse Czetwertinski, lui riposta par un soufflet ; et à Paris, en 1814, au moment de son départ, comme on lui présenta une voiture mal attelée, le tzar gronda le prince comme un palefrenier.

L'anecdote suivante donnera au lecteur une idée de l'administration du prince Volkhonsky en particulier, et de celle du gouvernement russe en général. Une bague disparut de la caisse aux bijoux. On demanda à la sentinelle si elle n'avait vu entrer personne dans la pièce où le vol avait été commis, et si, dans le cas où il serait venu quelqu'un, elle reconnaîtrait la personne qui était entrée. Sur sa réponse affirmative, on fit circuler le soldat dans le ministère, et il n'eut pas de peine à désigner l'employé qu'il avait vu entrer. Le prince Volkhonsky frappa ce malheureux, et le chassa du service, avec un certificat qui portait en propres termes : « Renvoyé pour soupçon de vol. » La carrière du jeune homme se trouvait ainsi ruinée à jamais ; sa famille et lui étaient déshonorés pour toujours. Le bonheur voulut qu'il eût pour père un général en retraite, homme de caractère et de principes. Celui-ci écrivit sur-le-champ une lettre à l'empereur, où il lui disait que, n'ayant pas de preuves du crime de son fils, il ne savait s'il devait

le chasser de sa présence, ou le serrer sur son cœur. Il priait, en conséquence, le souverain, non comme tzar, mais comme père, d'ordonner une enquête sur cette affaire. Il revêtit son uniforme, et alla remettre sa lettre à Nicolas, à la garde montante. On reconnut alors que le voleur de la bague était un suisse de l'hôtel. L'empereur prit le jeune employé à sa chancellerie; mais le prince Volkhonsky fut conservé dans son poste.

Le fait suivant prouvera une fois de plus combien les ministres eux-mêmes, en Russie, sont peu désintéressés.

Un marchand de châles persans, à Moscou, est mandé chez l'impératrice, pendant son passage dans cette ville. Elle choisit deux châles, s'enquiert du prix, et ordonne qu'on les achète. Les châles furent pris; mais le marchand ne reçut qu'avec peine une partie de son argent. On lui imposa un rabais forcé. M. R**, bijoutier de la ville, eut à se plaindre d'un procédé analogue de la part du ministre de la cour.

M. Pérovsky marquera honorablement dans les annales de l'administration russe; il l'emporte de beaucoup sur tous ses prédécesseurs, par son activité comme par son ardeur pour le bien. Son entrée au ministère de l'intérieur a été signalée par de louables dispositions. Il a fait une razzia utile contre les gouverneurs, et en a rem-

placé beaucoup assez heureusement. Il s'était pris corps à corps avec l'indigne police de Saint-Pétersbourg, et n'a lâché prise que devant la protection impériale : ce qui a valu à M. Kakoschkine le nom de *Cachecoquin*. Les agents du ministère avaient découvert à Pétersbourg l'existence d'une bande de voleurs, de plusieurs centaines d'hommes. M. Pérovsky demandait le renvoi de M. Kakoschkine ; mais S. M. se contenta de réprimander celui-ci, et répondit au ministre que c'est grâce au grand-maître de police qu'elle dort tranquille depuis vingt ans. Les malfaiteurs furent punis, mais des intrigants surent persuader à l'empereur qu'il avait sévi contre des innocents. Le crédit et le zèle de M. Pérovsky en essuyèrent une grave atteinte.

De tous les choix que Nicolas a faits pour le ministère de l'intérieur, celui de M. Pérovsky paraît le plus heureux. M. Lanskoi était un homme nul ; M. Zagrévsky un homme borné, qui, lors du choléra à Moscou, faisait soumettre à la fumigation les bariques de thé. Il réveillait ses employés pour des ordonnances *importantes*, qui prescrivaient un nouveau mode d'essuyer les plumes. Son successeur, M. Bloudof, a été un ministre intelligent et probe, mais sans système et sans énergie, quoiqu'on l'ait accusé d'être allé jusqu'à la cruauté dans la rédaction du compte rendu du comité

chargé de l'enquête sur les conjurés de 1825, travail qui lui a fait faire une carrière brillante. Il a depuis remplacé le comte Spéransky à la rédaction des lois, sans remplir la lacune qu'a laissée la mort de ce digne homme, le seul légiste savant de la Russie. Le comte Strogonof, qu'on appela à la place de M. Bloudof, et qu'on faisait passer pour une tête forte, se montra plus que faible. Déjà, dans le temps où il avait été général-gouverneur de Kharkof, il avait donné plusieurs preuves d'inhabileté, mais qui passèrent inaperçues, grâce à la faveur de Bloudof. Un jour l'empereur lui désigna une rue de Kharkof qu'il aurait voulu voir disparaître : le comte Strogonof fit mettre aussitôt à chaque maison des placards qui désignaient l'époque où elle devait être rasée, ou remplacée par une autre. Il n'écouta ni plaintes ni prières, et fit exécuter ses dispositions à la lettre. Le fait qui amena son éloignement mérite d'être raconté. Un ex-officier de la garde réclama la protection du grand-duc Michel pour une place de *gorodnitschi*. Son Altesse lui donna une lettre de recommandation pour le comte Strogonof, qui, ayant consulté ses registres, déclara ne pas avoir de place vacante. Mais l'officier ne se découragea pas, et eut recours au chef de la chancellerie du ministre ; celui-ci fut d'avis que, pour cinq mille roubles, il se trouverait un emploi disponible. L'of-

ficier alla instruire le grand-duc du résultat de sa démarche, et S. A. lui fit toucher les cinq mille roubles sur sa propre cassette. Le même soir, rencontrant M. Strogonof au palais, il lui apprit comment il était devenu son créancier; puis il instruisit l'empereur de tout ce qui venait de se passer. Sa Majesté s'écria qu'elle aimait mieux avoir à son service des hommes d'esprit qui volent, que des individus qui laissent voler sans s'en apercevoir. Il se refroidit aussitôt pour son ministre, qui lui demanda un congé de quatre mois. — De quatre ans si tu veux, lui répliqua l'empereur. Ce fut alors que M. Strogonof sollicita le poste d'ambassadeur à Vienne. Nicolas lui répondit que c'était lui seul qui désignait les titulaires à de tels emplois. Le ministre ne se fit pas expliquer ce refus plus ou moins poli, plus ou moins spirituel, et se retira à Paris, où on le voit suivre assidûment des cours publics : mieux vaut tard que jamais. Il est vrai que ces cours sont des cours de médecine.

Le PRINCE MENSCHIKOF, ministre de la marine, est plus spirituel et riche que profond et indépendant. On le voit des heures entières attendre le comte Kleinmichel pour le consulter sur la tenue de jour pour les marins. Le comte est une autorité en cette matière, qui est le côté faible de l'empereur; et l'esprit de Menschikof lui fait tant

d'ennemis, qu'il lui faut bien rechercher l'appui des forts. M. de Nesselrode est son plus grand adversaire.

Le COMTE PANINE a été trop bon diplomate pour un bon ministre de la justice; mais le général PROTASSOF présidant le synode, M. Panine peut d'autant mieux siéger au sénat, qu'on ne lui conteste ni de l'aptitude ni de l'ardeur au travail; ce n'était pas précisément le fort de son prédécesseur, M. DASCHKOF, qui se faisait un devoir de ne pas *importuner* l'empereur.

Le PRINCE VASSILTSCHIKOF, prince de par Nicolas, président du conseil de l'empire et général en chef, est un homme bien intentionné; mais il n'a qu'une faible influence sur l'empereur, qui ne se laisse conseiller, du reste, par personne.—« Il y a quinze ans que je règne, il est trop tard pour m'apprendre à gouverner,» répondit Nicolas un jour que le prince le priait de modifier une mesure aussi sévère qu'injuste. Son prédécesseur, le comte Navassiltzof, ancien curateur de l'université de Vilna, a laissé après lui une triste mémoire. Il n'a pas craint, à Vilna, de compromettre des innocents pour s'élever, et de provoquer des complots pour avoir la gloire de les déjouer.

M. PASKÉVITSCH, comte d'Érivan, prince de Varsovie, a un nom européen et une réputation militaire incontestable. Sa campagne de Perse est

admirable, et celle qu'il a faite dans la Turquie d'Asie est une critique amère de la guerre faite de ce côté du Bosphore. Il est vrai que, dans ces deux pays, il a eu affaire à des troupes peu aguerries. Le bonheur est certes pour beaucoup dans ses exploits; mais, comme le disait Souvorof, à qui l'on reprochait aussi de n'être qu'heureux, le mérite doit bien être pour quelque chose dans des victoires suivies. Il a fallu avoir recours à Paskévitsch pour achever la guerre de Pologne, et son arrivée seule releva l'esprit de l'armée. Les fautes commises par les Polonais sont évidentes; mais elles n'ôtent que bien peu au mérite de Paskévitsch, qui a su les utiliser comme il a su réparer les siennes. Devenu lieutenant de la Pologne, il a été assez heureux, dans ce poste, pour modérer les cruautés de son maître.

Yermolof a été un des meilleurs généraux de la Russie. C'est lui qui a fait les plans de Borodino et de Koulm, des deux batailles qui ont fait le plus d'honneur aux armes de son pays. Soit qu'il ait eu avec Nicolas des différends à Paris en 1814, où l'on assure qu'il remit à sa place le grand-duc, qui se mêlait d'une revue où il commandait en chef, en lui adressant ces paroles énergiques : « Vous êtes assez jeune pour apprendre, et pas assez vieux pour enseigner; » soit qu'il ait mis peu d'empressement à faire prêter serment à Nicolas par son

corps d'armée; soit enfin par une conséquence de la victoire du parti allemand, qui, après la révolte de 1825, l'a emporté sur le parti russe, qui comptait Yermolof parmi ses chefs, il est de fait que le brave général tomba en disgrâce. Paskévitsch fut d'abord envoyé pour surveiller sa conduite, avec des droits égaux. Yermolof voulut le perdre, et l'envoya avec une division contre tout le corps d'Abaz-Mirza, le suivant avec le gros des troupes, prêt à réparer l'échec qu'aurait dû essuyer son lieutenant. Il n'en fut rien. Paskévitsch battit les Perses, et Yermolof fut rappelé. Moscou le reçut avec enthousiasme; mais il fut assez impolitique pour reprendre l'uniforme, et la popularité le quitta. Brave, habile, national, libéral par mécontentement autant qu'il avait été despote dans son administration, il resta un reproche vivant adressé à l'empereur. Une sorte de remords lui fit envoyer le cordon de Saint-André, lors de l'érection du monument de Koulm.

XI.

DES CLASSES DU PEUPLE.

DE LA NOBLESSE.

Il y a deux espèces de noblesse en Russie : la noblesse héréditaire et la noblesse personnelle. La première est acquise au grade d'officier dans l'armée ; dans le service civil, à la huitième classe, qui équivaut au rang de major ; elle peut être conférée par l'empereur, comme elle est aussi attachée à certains ordres qui se donnent aux nobles personnels ou aux membres du clergé ; les marchands ont été privés de cette prérogative par le décret du 30 octobre 1826.

Les officiers, en passant au service civil avec un grade inférieur à la huitième classe, conservent leurs droits de nobles héréditaires.

Les enfants nés avant la promotion de leur père à la noblesse héréditaire sont nobles, toutes les fois que le père acquiert la noblesse par un grade ou par un ordre. S'il la reçoit de la faveur de l'empereur, l'acte de collation doit indiquer, d'une manière spéciale, si elle doit remonter aux enfants

déjà nés. Celui dont le père et le grand-père ont servi, chacun au moins vingt ans, dans des grades qui donnent la noblesse personnelle, a droit à la noblesse héréditaire.

Celle-ci se divise en six degrés : 1° les nobles avec des titres de prince, de comte et de baron; 2° les familles anciennement nobles; 3° les nobles militaires; 4° les nobles de la huitième classe; 5° les nobles de création impériale; et 6° les nobles étrangers.

La noblesse personnelle est attachée, dans le service civil, aux grades inférieurs à la huitième classe, ou bien elle se confère par une nomination de l'empereur. L'ordre de Saint-Stanislas la donne aux membres du clergé catholique et aux Baschkires.

Dans les derniers temps, l'empereur Nicolas a voulu rehausser la noblesse, en ne conférant l'hérédité qu'à la cinquième classe dans le service civil; mais, en limitant le service du soldat à quinze ans dans la garde, et celui du bas-officier à douze ans, il a rendu plus facile l'accès du grade d'officier, et par conséquent de la noblesse héréditaire. On est devenu, il est vrai, plus exigeant pour les examens des candidats; mais la faculté laissée à ceux-ci, pendant un certain temps, de choisir entre l'épaulette d'officier et une pension de 340 à 500 roubles assignation par an, n'a pas peu con-

tribué à discréditer la noblesse; le nombre de ceux qui préféraient l'argent à l'anoblissement devint si grand, qu'on dut supprimer cette disposition. L'accès en a d'ailleurs été rendu plus facile encore pour les grades civils, par ce qu'on a fait pour favoriser sous le rapport de l'avancement les licenciés des universités.

L'institution actuelle de la noblesse russe est toute révolutionnaire. Que Pierre ait voulu fortifier son pouvoir ou relever le peuple en affaiblissant la noblesse, il n'est pas moins certain qu'il a révolutionné le pays, et préparé le règne de l'égalité. Pour cela il avait deux moyens à prendre : détruire les droits de la noblesse, ou les généraliser en les rendant d'un accès plus facile. Il a préféré le second plus souvent qu'il ne s'est servi du premier; et depuis, ses successeurs n'ont fait que continuer sa politique, sans en comprendre la portée.

La noblesse est actuellement tombée dans l'opinion publique; et si elle ne sert plus de digue au pouvoir, elle ne lui sert pas non plus d'appui. Envahie par le peuple, elle a été minée dans sa base; et ses richesses se dissipant de jour en jour, elle perd le dernier prestige de sa puissance. Toutes les terres sont engagées à la couronne, et l'existence du servage paralyse le développement de la richesse. Le jour où tout le peuple sera devenu

noble, ou seulement lorsque le nombre des nobles sera immense, ce jour, la noblesse aura fait place à la démocratie. Que deviendra alors le trône?

La noblesse russe a la faculté d'entrer au service public sans pouvoir y être forcée, à moins d'un décret nominal de l'empereur.

Les nobles ont le droit d'aller à l'étranger avec des passe-ports, et d'y prendre du service, avec l'autorisation du gouvernement; mais ils sont obligés de rentrer sans délai dans le pays, au premier appel.

Tout noble retiré du service peut porter l'uniforme du gouvernement où il est inscrit.

Le noble ne peut être privé, sans jugement, de la vie, de l'honneur, ni de ses biens; il doit être jugé par ses *pairs* [1], et la sentence doit être confirmée par l'empereur.

Le noble est affranchi de toute peine corporelle avant comme pendant le jugement, et ne peut y être soumis que pour un fait postérieur à celui qui l'a privé de la noblesse.

Les crimes qui entraînent la perte de ses droits sont ceux de trahison, de vol et d'assassinat.

Le noble russe est exempt des impôts personnels et du recrutement. Ses maisons de campagne ne peuvent être occupées par des troupes.

[1] Il est dérisoire d'appeler des juges ordinaires, des employés anoblis *pairs* d'anciens nobles.

Le noble héréditaire a le droit d'établir dans ses propriétés toute espèce de fabriques et d'industrie; il peut le faire également dans les villes, en s'inscrivant dans une *guilde*. A cette condition, il est admis à faire aussi tout genre de commerce.

Il peut acquérir des biens-fonds avec des serfs, mais il ne peut posséder des serfs sans avoir des terres.

Les affranchis devenus nobles héréditaires ne peuvent, avant la troisième génération, acquérir les biens dans lesquels ils ont été inscrits eux-mêmes comme serfs; et, dans le cas où un tel bien tomberait à l'un d'eux en héritage, il doit être placé immédiatement sous tutelle, ou vendu dans les six mois.

Excepté les Tatares anciennement établis, il n'y a que les chrétiens qui aient droit de posséder des serfs chrétiens.

Le bien d'esclaves qui échoit à un noble personnel passe à la couronne, qui en paye un prix fixé par *âme*, selon les différentes provinces. Il est payé en outre 50 roubles argent pour toute femme mère de famille [1].

Comme on le voit, tous ces droits sont négatifs plutôt que positifs, et ne donnent rien de plus que

[1] En Russie, les femmes ne sont pas comprises parmi les *âmes* qui appartiennent aux nobles.

ce qui, dans les pays civilisés, appartient à tout le monde [1]. Il ne faut rien moins que la naïveté de la législation russe pour énumérer, dans ses codes, des droits comme ceux que nous venons d'indiquer. Aussi ne pourront-ils, avec le progrès de la civilisation, rester l'apanage exclusif d'une classe; le temps en fera table rase. Les distinctions d'hommes libres et de serfs une fois abolies, les priviléges des nobles disparaîtront et deviendront le patrimoine de la nation entière, comme ils sont celui de l'humanité. — « Les droits de la noblesse, disait un jour un professeur russe célèbre, qui aurait pu être un écrivain distingué aussi bien qu'il est devenu un haut fonctionnaire, les droits de la noblesse russe consistent à entrer au service, si on veut bien l'y admettre; à le quitter, si on veut la laisser partir; à aller à l'étranger, si on lui donne un passe-port; à acheter des biens-fonds, si elle a de l'argent. » Et ces droits sont les mêmes pour les descendants de Rurick ou de Guidemine, et pour le dernier parvenu.

La noblesse de chaque gouvernement forme un corps séparé, et a la faculté de s'assembler pour se

(1) Le dernier chiffonnier en France peut, s'il le veut, prendre du service, en sortir à son gré, voyager avec un passe-port à l'étranger; il peut, s'il en a le moyen, acheter des nègres dans les colonies; il est exempt des peines corporelles, et ne peut être non plus puni sans jugement.

concerter sur ses intérêts communs. Ces sortes d'assemblées ont lieu par gouvernements et par districts, et elles sont ordinaires ou extraordinaires.

Les assemblées ordinaires, pour les gouvernements, se tiennent tous les trois ans, habituellement du mois de décembre au mois de janvier. Celles des districts les précèdent de trois mois.

Le droit de siéger dans ces assemblées, avec voix délibérative, appartient aux nobles héréditaires qui ont au moins cent paysans ou 3000 dessiatines de terre labourable. Ceux qui ont 50 paysans, au moins, peuvent y assister, mais non délibérer. Les colonels ou conseillers d'État, et les fonctionnaires investis de grades supérieurs, n'ont besoin que de cinq serfs pour être électeurs. Dans les gouvernements des deux capitales, de la Tauride et d'Astrahan, les nobles propriétaires de maisons ou de biens de campagne, etc., qui leur rapportent au moins 600 roubles argent, prennent une part active aux assemblées. En outre, on ne peut en être membre avant l'âge de 21 ans révolus, et si l'on n'a acquis au moins la quatorzième classe au service actif.

Le noble qui possède en même temps, dans plusieurs gouvernements ou districts, les propriétés requises pour avoir droit aux élections, y participe dans chacun de ces gouvernements ou dis-

tricts. Celui qui a, dans différents gouvernements ou districts, de petites parcelles de propriétés, qui réunies forment 100 paysans ou 3000 dessiatines, a le choix du lieu où il veut exercer ses droits d'électeur.

Les petits propriétaires ont la faculté de mettre leur avoir en commun, jusqu'à ce que la quantité des terres ou des paysans possédés réponde à celle qui est exigée par la loi; et alors ils envoient à l'assemblée un représentant.

Les tuteurs et possesseurs viagers de propriétés dont l'importance satisfait aux conditions fixées par la loi, peuvent prendre part aux assemblées s'ils remplissent les autres conditions voulues.

Le père peut se faire représenter par un fils, et la femme par un de ses parents, ou même par un étranger noble.

Les nobles qui ont été chassés du service ou mis en jugement pour crime, sont privés du droit de siéger à l'assemblée.

L'assemblée de la noblesse a le droit d'avoir une maison à elle, un secrétaire, des archives et un sceau.

Les assemblées de gouvernement ont pour mission d'élire aux différents emplois qui sont de leur ressort, de débattre les intérêts de leur gouvernement, et de présenter leurs opinions au gouverneur, au ministre de l'intérieur et à l'em-

pereur lui-même, auquel ils peuvent adresser des suppliques en mains propres. Elles ont à faire choix de trois députés, pour le cas où le pouvoir croirait nécessaire de les mander auprès de lui, afin de conférer sur les plaintes et les demandes de la noblesse. Ces assemblées peuvent, après en avoir reçu l'autorisation, envoyer des députés auprès de l'empereur, *pour lui rendre grâce des droits et des priviléges qu'il aurait octroyés à la noblesse.*

Les assemblées de chaque gouvernement, et particulièrement le maréchal et les députés, sont chargés de vérifier les titres des nobles de la province, et de veiller sur le livre de la noblesse.

L'assemblée de la noblesse ne peut, en aucun cas, comparaître devant les tribunaux, et ne s'y défend que par des délégués.

Si elle prenait des décisions contraires aux lois, elle encourrait une amende de 150 roubles argent; le maréchal du gouvernement payerait en sus 60 roubles, et les maréchaux de district 30 roubles argent.

Le chef du gouvernement ne peut en faire partie, quand même il aurait des propriétés dans la province même. Le procureur du gouvernement doit y assister simplement pour donner les éclaircissements nécessaires sur les lois, mais il ne peut prendre une part active aux travaux.

Les maréchaux des gouvernements, comme

ceux des districts, élus par les assemblées de la noblesse, dans chacune de ces circonscriptions, ont pour mission d'ouvrir, de présider et de clore les assemblées dont ils émanent, d'y maintenir l'ordre, de leur faire part des volontés et des dispositions du pouvoir central, et d'administrer les sommes appartenant à la noblesse selon ses dispositions. Ils reçoivent le serment des employés élus par la noblesse, et sont membres du bureau du recrutement.

Les maréchaux des gouvernements ont en outre à délivrer les certificats nécessaires aux nobles qui voudraient entrer au service, et *à tenir prêts les chevaux de renfort nécessaires à l'usage de la famille impériale.* Ils prennent part à la mise en tutelle des biens des nobles qui maltraitent leurs serfs, qui seraient par trop prodigues, ou qui s'éloigneraient de la religion orthodoxe.

La noblesse de chaque district désigne un député pour l'*assemblée des députés*, qui ne relève que du sénat, et est présidée par le maréchal du gouvernement. Celle-ci est chargée de la formation du livre nobiliaire; elle y ajoute les personnes qui lui auraient fourni les preuves irrécusables de leur noblesse, délivre les diplômes et en donne avis à la géroldie, qui révise ses décisions. Elle participe aussi à la mise en tutelle des propriétés des nobles.

Lors de l'assemblée générale, la noblesse de chaque district choisit un maréchal de district, le juge du ressort, un *ispravnik*, les juges des deux tribunaux, et les inspecteurs des magasins de blé. Elle a aussi à élire des candidats aux charges qui sont distribuées par tout le gouvernement. Ce sont: le maréchal du gouvernement, les présidents des cours criminelle et civile, le juge de paix, le curateur du gymnase, qui est aussi celui des écoles; les adjoints des trois tribunaux pénal, civil et de paix; le secrétaire de la noblesse, et les membres de la commission de la bienfaisance publique.

L'élection du maréchal du gouvernement se fait parmi les anciens maréchaux, en commençant par le titulaire actuel, les maréchaux de district anciens ou en exercice, et les présidents des chambres. Si ceux-ci refusent, la noblesse est libre de choisir un nouveau candidat. On vote sur chaque candidat par des boules pour ou contre.

Les assemblées de gouvernement peuvent, à la majorité des deux tiers des voix, exclure tout noble qui a été flétri par un jugement quelconque, ou qui a commis un acte déshonorant, avant même qu'il n'ait été jugé. On ne peut appeler d'une telle décision qu'au sénat, et dans le cas seulement d'irrégularité dans le scrutin.

Les membres qui ont réuni le plus de voix, après les élus aux différents postes, deviennent

des suppléants naturels pour chacune de ces fonctions, et s'appellent candidats.

Les maréchaux des districts peuvent être choisis parmi les nobles héréditaires qui ne réunissent pas, comme propriétaires, les conditions de l'éligibilité; et, une fois qu'ils ont passé trois ans dans cette charge, ils acquièrent le droit de prendre part aux assemblées.

Les présidents des deux cours peuvent être élus parmi les nobles étrangers au gouvernement. Ils doivent avoir occupé les postes d'assesseurs, un emploi équivalent à la sixième classe, ou bien appartenir à la septième.

Les nobles personnels peuvent être élus aux places d'adjoints, et, faute d'autres aspirants, à celles d'*ispravniks*.

Les postes judiciaires ne se renouvellent que tous les six ans, les autres à chaque assemblée de la noblesse.

Le maréchal du gouvernement et le curateur des écoles doivent être confirmés par l'empereur.

Tout noble a le droit de déclarer à l'avance qu'il n'acceptera point telle ou telle place. Celui qui a occupé un poste supérieur ne peut être, sans son consentement, investi d'un emploi inférieur.

Dans les gouvernements d'Archangel, d'Olonetzk, de Viatka, de Perm, et dans tous ceux de la

Sibérie, il n'y a pas d'élections, à cause du trop petit nombre de nobles résidant sur les lieux.

Quelque limités que soient les droits des assemblées de la noblesse, le cercle d'activité dévolu à certains postes, qui sont à leur nomination, est assez étendu pour que cette institution puisse être utile, si elle était convenablement exercée; mais la défaveur qui s'attache au service public en Russie est telle, et les principes de déloyauté y ont pénétré si profondément, que les postes inférieurs sont considérés comme une flétrissure. En vain des patriotes généreux ont voulu se dévouer pour les relever dans l'opinion; ils ont échoué dans leur tentative, et ont dû les abandonner à des gens qui n'ont d'autres moyens d'existence que les dilapidations inséparables, en Russie, de tout emploi public.

Les charges de présidents des deux cours sont rarement occupées par des personnes élues au sein de la noblesse, où l'on en trouve peu qui réunissent les conditions voulues pour ces postes; et, la plupart du temps, c'est le gouvernement lui-même qui les fait occuper par des fonctionnaires de son choix. Des malversations ayant été constatées dans le gouvernement de Novgorod, Nicolas a lancé, l'année dernière, un décret outrageant pour tout le corps de la noblesse : il disait que, si elle ne savait pas faire un usage convenable des droits

qu'il lui avait concédés, il les lui retirerait. Le geai se parait là des plumes du paon. Ce n'est pas Nicolas, mais Catherine II, qui a accordé le droit d'élection à la noblesse. Qu'arriverait-il, si les nobles qui occupent certains postes d'administration intérieure, étaient remplacés par des agents du gouvernement ? Le bien que font encore les premiers serait détruit ; la vénalité et la partialité passeraient toutes les bornes, et le peu de probité qu'on doit à la présence des nobles, dans les emplois, disparaîtrait. Tant que le gouvernement ne sera pas devenu moral, et que ses agents ne seront pas indépendants, on ne peut songer qu'à étendre la part des nobles dans l'administration; et l'on ne doit s'appliquer qu'à relever les fonctions qui leur sont dévolues.

Pour se faire une juste idée de la noblesse russe, il ne faudrait pas la confondre dans un ensemble, mais distinguer plusieurs catégories. Les hommes de cour et les fonctionnaires n'ont rien de commun avec la noblesse proprement dite. Leur vie est réglée d'en haut ; leur esprit est rétréci par l'étiquette de la cour ou la routine de leur emploi; leur cœur ne bat pas à l'aise dans leur uniforme étroit, ou sous le poids des décorations. Dans la province, on trouve des gens qui tous, après avoir servi plus ou moins longtemps et occupé des postes plus ou moins importants,

ont abandonné cette carrière, soit par nécessité, soit par goût pour la vie rurale, ou bien simplement par aversion pour le service public. Les uns s'occupent avec succès de leurs terres plutôt que de leurs serfs; les autres se sont volontairement exilés et retirés du monde, dans l'espoir chanceux d'un meilleur avenir. A côté d'eux, on rencontre une nuée de petits seigneurs qui n'ont jamais quitté la province, qui ont servi, soit à l'intérieur, soit dans les régiments de ligne, et ne se sont jamais affranchis des préjugés enracinés dans leur caste. L'ignorance la plus crasse s'allie souvent chez eux à des principes d'une moralité plus qu'équivoque. Des exceptions se rencontrent toutefois dans les deux catégories, et l'on trouve parfois des cœurs chaleureux parmi les fonctionnaires, des esprits éclairés parmi les propriétaires.

La noblesse russe est la tête et le cœur de la nation; elle est même la nation tout entière; car, malheureusement encore, elle seule a des droits, quoique illusoires, tandis que le reste du peuple n'a que des obligations. C'est dans ses rangs que se trouvent les gens les plus civilisés et les plus distingués sous tous les rapports. Jusqu'ici sa seule vertu était un patriotisme qui s'est révélé, autant par de grands sacrifices, lors des guerres nationales, que par un dévouement aveugle au trône, qu'elle considère comme la seule garantie du bien-

être public et privé. La liberté sera nécessairement, pour elle, la première conséquence et l'effet immédiat de la loi du progrès. Déjà, en 1825, plus de cent nobles se sont sacrifiés pour cette sainte cause. La littérature et l'armée doivent à la noblesse leurs premières illustrations. Les Pouschkine et les Karamzine, les Souvorof et les Koutouzof étaient nobles, avant de devenir de grands auteurs ou de grands capitaines. C'est sur la noblesse que doit donc reposer l'espoir des réformes nécessaires à la Russie; car c'est bien moins d'elle que du gouvernement que vient tout obstacle au développement de la nation.

Il faudrait aussi distinguer la noblesse selon les différentes provinces. Les Allemands n'ont rien de commun avec les Russes; les petits Russiens ne leur ressemblent guère plus. La noblesse des provinces de la Baltique (je parle de celle qui aime mieux s'occuper de ses intérêts et de ceux du pays que de briguer, à la cour, des distinctions qui excitent la jalousie des nationaux), la noblesse allemande, dis-je, a le sentiment de sa dignité, une civilisation vraiment européenne, des mœurs et des usages honorables. L'empereur Alexandre, qui éprouvait souvent du dégoût pour les bassesses de ses courtisans, se trouvant un jour à un bal, à Réval, dit tout haut à ses généraux : « Voyez, ici, on ne salue pas comme chez nous. »

Dans la petite Russie, les Tatares n'ont pas laissé cette trace profonde de leur domination, qui a démoralisé de fond en comble la Russie proprement dite. Le servage n'y a même été introduit que par Élisabeth, qui s'avisa un jour de faire don à son amant Rasoumovsky de 50,000 hommes libres; et depuis on a forcément inscrit comme serfs les habitants de ce pays, qui étaient jusque-là attachés à leurs chefs militaires, et non point à la glèbe.

DES SERFS.

Aucun homme libre ne peut être réduit à l'état de serf. Depuis l'année 1801, les empereurs ont renoncé à l'usage de donner des serfs en cadeau, quoiqu'il y ait eu des exceptions à cette règle pour la Pologne, où l'on a arbitrairement privé plusieurs villages entiers de leur liberté. L'asservissement volontaire n'est pas valable, et il n'y a plus que les orphelins, recueillis avant l'âge de huit ans, élevés et instruits par un noble, qui puissent être inscrits au nombre de ses serfs.

Les enfants prennent la condition de leur père; ils sont libres s'ils naissent après son émancipation, son entrée au service militaire, ou son envoi en Sibérie. Les femmes libres qui épousent des serfs conservent leur liberté, tout en devant obéissance à leur nouveau maître. Le mariage avec

un homme libre émancipe la fille ou la femme serve.

Il est défendu aux propriétaires d'imposer à leurs serfs des mariages contraires à leurs inclinations; mais il est aussi interdit au clergé de marier des serfs sans l'autorisation de leurs maîtres. Ne pouvant s'allier d'ordinaire qu'entre eux, les serfs appartenant au même propriétaire se trouvent bientôt unis de parenté par des liens qui leur permettent difficilement de contracter de nouveaux mariages. Les petits propriétaires surtout, privés du droit d'acheter des filles chez les voisins, voient leurs serfs condamnés à un célibat perpétuel, et leur bien décroître de plus en plus.

Les serfs fugitifs doivent être rendus à leurs maîtres, quand même ils auraient été plus de dix ans en fuite. S'ils contractent dans cet intervalle des mariages avec des serfs appartenant à d'autres maîtres, ceux-ci, mari ou femme, et leurs enfants, reviennent aux propriétaires des fuyards. Dans le cas où ils se seraient mariés avec d'autres fuyards, ces sortes de familles reviennent en entier au maître du mari, et celui de la femme reçoit l'indemnité fixée par la loi.

Si la femme fugitive se marie à un homme libre, elle reste libre; mais son mari est tenu d'indemniser le propriétaire.

Si un serf a été tué sans préméditation, le meurtrier paye au propriétaire 600 roubles ar-

gent; mais s'il y a eu préméditation, il n'y a pas lieu à indemnité, le criminel étant passible des peines portées par la loi [1].

Le maître d'un navire sur lequel un serf meurt, par suite de son service, est obligé de payer au maître du serf trois ans de rétribution et l'impôt du défunt [2].

Les serfs sont tenus de travailler pour leur maître trois jours de la semaine, qui ne doivent jamais être les dimanches ni les fêtes.

Il est interdit aux maîtres de faire travailler leurs serfs aux mines, à des conditions que ceux-ci n'auraient pas acceptées de plein gré.

Le maître décide, sans appel, les contestations entre les serfs de sa propriété, et leur inflige les peines qu'il veut, sans avoir le droit toutefois de les mutiler ou de mettre leurs jours en danger. Son pouvoir ne va pas jusqu'au châtiment des crimes; qui doivent toujours être portés devant les tribunaux. Il peut également s'en remettre à ceux-ci de la punition de ses gens, pour désobéissance ou délits ordinaires, comme il peut aussi faire soldat ou abandonner à la discrétion du gouvernement un serf de mauvaise conduite.

Le propriétaire peut transporter ses serfs d'une

[1] *Swod*, t. IX, art. 962.

[2] Les propriétaires payent pour leurs serfs près de 8 francs par an d'impôt personnel.

terre à une autre, quelles que soient la distance et la situation des lieux; mais, dans le cas où ses biens seraient hypothéqués, il ne peut le faire qu'avec le consentement des créanciers.

Quiconque n'est pas noble héréditaire ne peut avoir de serfs. Le noble qui n'a pas de terres ne peut posséder des hommes. L'affranchi devenu noble, son fils et son petit-fils ne peuvent posséder les terres où ils ont été serfs.

Il est défendu de faire annoncer dans les journaux aucune vente de serfs sans terres, ou de procéder à ces ventes publiquement sur des foires ou marchés. On ne peut diviser les familles, vendre séparément le mari, la femme ou les enfants non mariés, orphelins ou non.

Le propriétaire doit préserver les serfs de l'indigence. Il paye une amende de 1 rouble 50 cop. argent, pour tout serf pris en flagrant délit de mendicité.

Les serfs ruinés ou maltraités par leur maître sont placés sous tutelle, et certaines cruautés des maîtres envers leurs serfs peuvent être portées devant les tribunaux [1]. Les propriétaires placés sous tutelle ne peuvent pas résider dans leurs biens, mais

[1] On cite un trait étrange de la justice de Nicolas. M. S**, propriétaire du gouvernement de Vitebsk, ayant été assassiné par ses serfs parce qu'il avait voulu violer une de leurs filles, on ordonna une enquête. Vingt nobles, voisins du

ils sont libres de les vendre ou de disposer de leurs revenus. Dans le cas où ils acquerraient de nouveaux serfs, ceux-ci auraient le sort des autres. Les propriétés sur lesquelles s'accumulent des arriérés d'impôts passent sous tutelle jusqu'à l'acquittement entier des dettes.

Les serfs ne peuvent posséder aucun immeuble. Leurs terres et leurs maisons appartiennent à leurs maîtres [1]. Les héritages qui leur reviennent sont vendus à leur profit. Ils peuvent, avec l'autorisation de leurs seigneurs, fonder des fabriques, faire le commerce, et s'inscrire temporairement aux maîtrises.

Le maître peut donner la liberté à ses serfs en masse ou individuellement, avec ou sans terre. L'affranchi est tenu de faire choix d'un état avant le plus prochain recensement ; et, dans le cas contraire, il devient soldat ou colon, et ses enfants en bas âge sont placés dans des écoles militaires. Les enfants qui, dans ce temps, auraient perdu leurs parents, restent libres, à condition de choisir un état dès qu'ils seront devenus majeurs. Si l'acte d'affranchissement n'était pas reconnu valable, l'affranchi retournerait à la servitude, à moins que,

défunt, déposèrent en faveur de sa moralité. L'empereur ordonna de séquestrer les biens de tous ces faux témoins.

[1] *Swod*, t. IX, art. 1047.

dans l'intervalle, il n'eût fait choix d'un état; mais, une fois inscrit dans une profession libre, il conserve son indépendance, et son maître reçoit du gouvernement 114 roubles 28 4/7 cop. pour un homme, et 57 roubles 14 2/7 cop. argent pour une femme.

Les serfs qui tombent en la possession de personnes non chrétiennes deviennent libres en payant 4 roubles 50 cop. argent, par tête, au profit du maître.

Le serf qui dénoncerait, avec preuves, son maître, pour trahison ou attentat contre l'empereur, obtiendrait la liberté, ainsi que toute sa famille [1].

Les serfs faits prisonniers de guerre ne retournent pas à leurs maîtres en recouvrant la liberté.

La condamnation à l'exportation ou aux travaux forcés donne la liberté aux serfs, et leurs femmes peuvent les suivre dans le lieu de leur exil.

Dans une autre occasion [2], je me suis prononcé en faveur du décret du 2 avril 1842, qui donne aux nobles la faculté d'émanciper les serfs, en passant avec eux des conventions librement consenties. Aujourd'hui encore, je maintiens mon opinion dans toute son étendue. J'ai salué ce dé-

[1] *Swod*, art. 1088.

[2] *Esprit de l'économie politique*.

cret comme un acte avant-coureur de l'émancipation des serfs : en effet, si peu que ce soit, c'est beaucoup que d'avoir abordé cette question ; et déjà la crainte de voir le gouvernement trancher un jour ce nœud pousse les nobles à prévenir son intervention directe, et à remédier, d'une manière ou d'une autre, à l'état actuel des choses. Par le moyen que le gouvernement a adopté, il s'est départi l'initiative, et a rejeté la responsabilité sur la noblesse, en ouvrant un champ libre à sa philanthropie. C'est là, de sa part, une politique comme une autre, et qui allége singulièrement sa tâche. Une fois parvenu là, bon gré mal gré, il y aurait de la pusillanimité à reculer, et je m'empare de son décret comme d'une planche de salut. Je le somme, au nom de l'humanité, de faire honneur aux engagements que, moralement, il a contractés à la face du monde entier. Je crois le décret bon, parce qu'il me paraît modéré, et qu'il respecte les prétentions de chacun, laissant aux nobles, comme aux serfs, toute latitude pour stipuler les conventions qu'ils auront reconnues avantageuses. Cette loi est d'autant plus sage qu'elle réserve au gouvernement la faculté de faire, au bout de quelque temps, un choix entre toutes les conventions qui auront été passées, et d'adopter pour modèle celle qui aurait été reconnue la meilleure, et qui pourra être rendue obligatoire. Je pensais bien, d'ailleurs,

et je crois encore que la force des choses commandera impérieusement d'adopter des conditions différentes selon la différence des localités [1].

Jusqu'ici les résultats n'ont pas répondu aux espérances. La noblesse n'a pas mis, à entrer dans la voie qui lui était ouverte, l'empressement qu'on était en droit d'attendre d'elle; le pouvoir n'a pas apporté sur ce point la persévérance nécessaire, et s'est laissé soupçonner de timidité ou de duplicité. Les serfs n'ont pas les lumières suffisantes pour établir les conditions de leur affranchissement, et craindraient de compromettre leur avenir. Ils se méfient du gouvernement plus que de leurs maîtres, et aiment mieux rester serfs que de se mettre sous une dépendance plus grande de l'autorité. Le jour, disent-ils, où nous aurions des différends avec nos maîtres, les juges leur donneraient raison et gain de cause. Ils craignent de ne pouvoir alors suffire à la rapacité de ces magistrats, tandis qu'ils n'ont guère à se plaindre actuellement de la cruauté de leurs seigneurs. La noblesse, de son côté, n'a aucune envie de faire intervenir le gouvernement dans ses relations avec ses paysans;

[1] On m'objecte, on me dit que le serf étant une chose, on ne peut traiter avec lui; qu'étant une propriété lui-même, il ne peut avoir de quoi répondre de ses engagements. L'objection est subtile. Le serf n'est serf qu'autant que la loi le veut bien, et c'est pour lui donner une propriété qu'on l'émancipe.

et celui-ci, marchant à tâtons, n'ose ni venir en aide aux serfs, ni prendre une résolution définitive. La question se voit ainsi indéfiniment ajournée, grâce au mauvais état de l'administration russe, et à la mauvaise foi des employés que la loi de 1842 chargeait de vider les différends entre les affranchis et les nobles. Mais avec la situation déplorable des tribunaux russes, il n'est pas possible de songer non-seulement à une émancipation quelconque, mais l'existence elle-même devient un fardeau. C'est là qu'il faut avant tout porter le scalpel; il faut améliorer l'administration, soit en encourageant les nobles les plus intelligents et les plus probes à y prendre part, soit en y appelant des jeunes gens instruits et de bonne famille. Mais le mal est plus profond qu'on ne le pense; il tient à l'organisation même du gouvernement russe, et c'est dans les hautes régions qu'il faudrait frapper. L'édifice pèche par la base; il est impossible d'améliorer réellement une partie sans refaire le tout. On ne peut émanciper les serfs sans émanciper les nobles, moraliser les sujets sans moraliser le gouvernement. Il faut tout à la fois relever la loi, purifier la législation, perfectionner la procédure, inculquer, à chacun et à tous, le sentiment du devoir, civiliser le peuple, en un mot. Mais ce n'est point une raison de négliger les détails, de renoncer aux

améliorations partielles, parce qu'on ne peut modifier le tout; il faut travailler à l'un et à l'autre en même temps, et commencer par quelque chose.

Ce ne sont pas les moyens qui manquent pour mener à fin une œuvre que Dieu lui-même se chargerait de protéger; et il est bien plus difficile de subsister avec les serfs, que de se tirer des embarras que pourrait faire naître l'affranchissement.

Ne voulût-on décréter la liberté que sur les bases des rapports actuellement existant entre les maîtres et les serfs, qu'on tenterait encore plus qu'il n'est possible de faire. Le serf dit de *barstschina*, ou qui travaille pour le compte de son maître, a trois jours de la semaine pour lui et trois dessiatines de terre en usufruit, une de chaque culture, d'après le système des jachères, qui règne généralement en Russie. Dans certaines provinces, il en a même six, deux de chaque culture [1]. Il a de plus une cabane, des ustensiles de travail, des animaux en propre. Le seigneur le plus avide respecte la propriété mobilière du serf, et le prélèvement des moutons, des poulets, des œufs et de la toile, commence à disparaître. Il déplace bien parfois sa cabane et son champ; mais il ne peut s'empêcher de lui donner l'une et l'autre, étant obligé de

[1] Une dessiatine est un peu plus d'un hectare.

pourvoir à sa subsistance, et trouvant que le mode en usage est encore le plus facile. Les paysans redevanciers jouissent de la totalité des terres du seigneur pour une rétribution minime qui est fixée d'un commnn accord.

Si la loi déclarait cet état de choses fixe et obligatoire, en assurant aux serfs la propriété de leur terrain, en échange du travail ou de la rétribution qu'ils payent, les nobles crieraient à la spoliation, et les mieux pourvus, ceux qui exploitent eux-mêmes leurs terres, se regarderaient comme lésés dans leurs droits. Les plus intelligents, qui seraient disposés à renoncer à leurs droits sur les hommes, ne consentiraient pas à céder à perpétuité la moindre parcelle de leurs terres. Si donc l'état actuel des choses protége évidemment les serfs, comment ne saurait-on trouver des arrangements qui satisfassent les deux parties? Les nobles n'ayant pas de droits sur leurs serfs n'en ont pas sur leur travail, plus que ceux-ci n'ont de droit sur leurs terres. Le pacte est facile à rompre, et le gouvernement peut, en toute justice, prescrire un nouvel ordre de choses. Laissant aux deux parties la faculté de débattre et de fixer leurs rapports, il peut et il doit les y pousser, en se prononçant pour une règle quelconque qui serait imposée de force si, après un certain temps, on ne s'était pas arrangé de gré à gré.

Il n'est pas temps encore, disent les nobles. C'est le cri que pousse le malade à l'aspect de l'instrument du chirurgien, cri qui se change en soupir de soulagement, lorsque l'opérateur a enlevé le membre gangrené. Les serfs, disent-ils encore, ne sont pas aptes à faire un usage convenable de la liberté. Si ce n'est pas là le langage du loup à la brebis, c'est celui de gens prévenus. L'esclavage n'a jamais été l'éducation de la liberté; le gouvernement russe, en interdisant toute instruction aux serfs [1], empêche leur intelligence de concevoir les bienfaits d'une condition libre, et les condamne à un abrutissement qui les fait se complaire dans l'esclavage.

Les nobles russes veulent l'affranchissement des serfs, parce qu'ils rougissent de passer pour des marchands d'esclaves aux yeux de l'Europe civilisée; parce qu'ils commencent à entrevoir quelque profit dans l'émancipation, et à craindre, pour leur propre sûreté, que les serfs ne viennent à s'emparer eux-mêmes de la liberté qu'on leur refuse aujourd'hui. Le gouvernement le veut aussi, afin de se *blanchir* devant l'étranger et d'augmenter ses revenus. Il n'y aurait de la sorte

[1] Le serf ne peut être admis aux écoles publiques qu'après avoir obtenu son émancipation, et il n'a été rien fait dans l'intérêt de l'instruction de cette classe de la population.

que les serfs eux-mêmes qui ne voudraient pas devenir libres; car, à entendre les partisans du *statu quo*, leur état est assuré actuellement, et deviendrait tout à fait précaire le jour de leur affranchissement. Si, en effet, les nobles n'entendent rien céder de leurs terres, en ce cas, certes, la liberté serait une arme dangereuse entre les mains des serfs.

Le gouvernement, d'un côté, n'a pas le courage de prendre une mesure décisive, et, de l'autre, les serfs ne savent pas stipuler en faveur de leurs intérêts. L'empereur, cédant aux influences de l'étranger, voudrait bien se couronner d'un laurier immortel; mais il ne sait ni éviter ni affronter les dangers que présente l'affranchissement, et il se complaît trop bien dans les ténèbres qui l'entourent, pour décréter la liberté qui les dissiperait.

Avant d'émanciper les serfs des nobles, il faudrait affranchir les serfs de la couronne; car tout le monde s'accorde à dire que leur état est plus malheureux que celui des serfs des particuliers. Ils ne peuvent se déplacer à leur gré, ni embrasser l'industrie qui leur convient, ni s'établir là où il leur plaît; et la multiplicité de leurs chefs ne fait que paralyser leur activité, que ruiner leur fortune. Sous les prétextes les plus futiles, tous les employés du gouvernement et employés éligibles les rançonnent à qui mieux mieux, leur

donnant pour motifs de leurs extorsions de hautes raisons gouvernementales qui sont censées échapper à leur intelligence; et l'uniforme ridicule dont on a affublé les paysans-fonctionnaires accroît leur cupidité autant que leur influence.

Les demi-mesures que Nicolas a prises jusqu'ici manquent d'énergie; et, récemment encore, le gouvernement, en se portant garant des engagements que les serfs attachés au service personnel de leurs maîtres auraient contractés pour leur libération, n'a pas su fixer un maximum qui fût obligatoire pour les seigneurs. Il est donc dit que rien de grand ne s'accomplira sous ce régime malheureux, et que l'héritier de la couronne héritera de toutes les difficultés que son père ne sait pas résoudre.

DU CLERGÉ RÉGULIER.

Un homme ne peut entrer dans un couvent avant trente ans, une femme avant quarante. Ils doivent être libres de tout engagement et obligation personnelle, comme du service public, de la dépendance d'un maître, des liens du mariage; n'avoir pas de dettes ou de comptes à régler avec la justice. Dans le cas où deux époux voudraient renoncer au monde à la fois, il faut qu'ils n'aient pas d'enfants en bas âge.

Le moine qui quitte son couvent ne recouvre ni les grades ni les ordres qu'il pouvait avoir acquis au service, et rentre simplement dans la classe qu'il a occupée par droit de naissance. Il ne peut être admis de nouveau au service, ni habiter, avant sept ans, une des capitales, ou le gouvernement dans lequel se trouve le monastère d'où il est sorti.

Les moines exclus du couvent pour inconduite sont à la disposition du gouvernement.

Les moines sont exempts d'impôts, du recrutement et des peines corporelles.

Aucun membre du clergé régulier ne peut ni acquérir ni posséder d'immeubles; il est tenu de s'en défaire à la prise de la tonsure, et n'a point droit de les racheter à sa rentrée dans le monde; mais il peut faire bâtir ou acheter des cellules dans l'intérieur de son monastère. Tout commerce lui est interdit, hormis celui des objets qu'il confectionne lui-même, et qui, avec l'agrément de l'autorité, peuvent être vendus par des religieux âgés. Il lui est interdit de contracter aucun engagement, de recevoir en dépôt d'autres objets que des livres, et de placer aucun capital dans les institutions de crédit.

Les autorités monastiques ont seules le droit de tester. Les biens des simples moines appartiennent, après leur mort, au monastère.

DU CLERGÉ SÉCULIER.

Tout homme, excepté le serf, peut embrasser l'état ecclésiastique, lorsqu'il y a des places vacantes dans le clergé, et lorsque la conduite et l'éducation du postulant sont conformes aux devoirs de ce ministère.

Les diacres qui renoncent à leurs fonctions ne peuvent être admis au service public que six ans, et les prêtres, que dix ans après; ils ne recouvrent pas les droits qu'ils pourraient y avoir acquis précédemment. S'ils ont été exclus du clergé pour inconduite, le terme avant lequel ils ne sauraient être admis au service civil est doublé; il est alors de douze ans pour les diacres, et pour les curés de vingt ans. Quant au service militaire, ils peuvent y être admis immédiatement, mais comme soldats.

Les simples clercs, exclus pour mauvaise conduite, et privés du libre choix d'un état, sont faits soldats, ou, en cas d'incapacité, colons dans les gouvernements les moins peuplés.

Les membres du clergé sont affranchis des impôts, des peines corporelles et du recrutement. Ceux qui sont nobles de naissance, ou le sont devenus par la collation d'un ordre, sont autorisés à posséder des serfs.

Les maisons appartenant aux ecclésiastiques, tant en fonction que retirés du service, sont exemptes de toute contribution, hormis celles pour l'entretien de la rue et l'éclairage public. Il est défendu d'y établir des restaurants ou des cabarets. Aucun membre du clergé ne peut donner de caution valable, ni gérer légalement les affaires des particuliers. Tout genre de commerce qui exige, de ceux qui s'y destinent, une admission ou réception, est interdit au clergé.

DES HABITANTS DES VILLES.

La législation russe entend, par classe moyenne, tous les habitants des villes indistinctement, les négociants comme les ouvriers[1]; à proprement parler, la classe moyenne n'existe pas, à moins qu'on n'y fasse entrer la petite noblesse, le petit clergé, les employés et les négociants.

Les négociants inscrits dans une guilde[2] sont exempts du service militaire et des impôts personnels.

Les bourgeois ne peuvent posséder, dans les ca-

[1] *Swod*, t. IX, art. 459.

[2] Il y a trois guildes de négociants en Russie, qui diffèrent selon les contributions qu'elles payent au gouvernement, la nature et l'importance des affaires commerciales auxquelles l'inscription dans chacune de ces guildes donne droit.

pitales, des maisons d'une valeur de plus de 7,500 roubles argent, s'ils ne sont inscrits dans une guilde. Ils ne peuvent davantage posséder des terres avec des serfs, et ceux-ci doivent, lorsque le cas se présente, être transportés ailleurs ou vendus, dans le cours d'une année, à quelqu'un qui ait le droit de les posséder.

En vertu d'anciens priviléges, la ville de Smolensk conserve, en sa propriété, des terres pourvues de serfs, sous la dépendance de son hôtel de ville. Les Tatares de la Tauride et les *Polovniks* du gouvernement de Vologda sont aussi en dehors de la loi qui vient d'être rapportée.

Les paysans n'ont pas le droit de posséder des maisons dans les capitales.

Les habitants de chaque ville ont la faculté de se réunir, pour se consulter sur leurs intérêts communs. Ces assemblées sont générales, ou partielles et spéciales, soit aux différentes classes d'habitants, comme celles des négociants, des ouvriers, etc., ou bien aux différents quartiers des villes.

Les assemblées générales ont lieu d'ordinaire tous les trois ans, en hiver, quinze jours après celles de la noblesse. Elles peuvent aussi être convoquées, par extraordinaire, dans toutes les circonstances où le besoin s'en ferait sentir.

L'assemblée de chaque ville peut avoir une mai-

son particulière, des archives, un sceau, un secrétaire et une caisse pour les dépenses communales.

Tout bourgeois âgé de 25 ans, et possesseur d'un capital dont l'intérêt se monte au moins à 15 roubles argent, peut prendre une part active à ces réunions. Ceux qui sont moins âgés ou moins riches n'ont que le droit d'y assister. Les paysans, habitants de la ville et y possédant une maison, ne sont pas admis aux assemblées.

Les attributions de ces assemblées sont de délibérer sur les propositions du chef du gouvernement, de lui adresser des présentations pour certaines places, et de lui soumettre des réflexions sur les intérêts de la communauté. Dans le cas où les droits et les avantages du commerce seraient gravement lésés ou compromis, l'assemblée peut en référer directement au ministre des finances.

La commune paye une amende de 60 roubles pour toute décision contraire aux lois. Elle ne comparaît pas devant les tribunaux, et s'y défend par un avocat.

Les communes ont droit à des prairies concédées par le gouvernement. Elles ont la faculté d'ériger des moulins, de construire des canaux et d'établir des banques.

Les élections sont générales pour toute la ville, ou spéciales pour chaque quartier ou chaque corps

d'état. L'assemblée générale nomme le maire de la ville, les bourgmestres, les conseillers de l'hôtel de ville. Elle élit, par arrondissement, les juges verbaux, les députés de l'assemblée, les membres de la commission des logements et de la répartition des contributions. Les élections attribuées à des corps partiels sont celles des courtiers et des notaires, des membres des écoles de commerce, des inspecteurs des écoles primaires, des experts pour les marchandises destinées à l'exportation, des contrôleurs des métaux précieux, des commissaires de la Société de bienfaisance de Moscou, des membres de la navigation fluviale à Tver et à Orel.

Chaque corps d'état, qui a une voix dans la commune, envoie un délégué au conseil municipal, qui, à son tour, compose un comité de six membres. Les marchands, les bourgeois et les ouvriers forment des corporations particulières et élisent des chefs ; chaque guilde a son maire, chaque maîtrise a son ancien, et toutes les maîtrises réunies font le choix d'un syndic. Ces sortes d'élections ont lieu tous les ans. Les contre-maîtres ont aussi leurs élus et fondés de pouvoir. En outre, chaque ville a à élire vingt-quatre jurés pour le recrutement.

Les députés des arrondissements forment, avec les *starostes* et le maire, l'assemblée des députés

qui est chargée de dresser le livre de la commune, où sont inscrits tous les bourgeois de la ville, et d'en donner à ceux-ci des extraits et des attestations.

Les banqueroutiers, les gens condamnés en justice, ne peuvent être admis aux élections; et ceux même qui ne sont que mal famés, ou qui n'inspirent pas de confiance, peuvent en être exclus.

Ceux qui ont introduit une branche nouvelle d'industrie, les maîtres des fabriques de drap qui sont fournisseurs de la couronne, et les chefs des pharmacies, ne sont point obligés au service.

Les marchands de la première guilde ne sont tenus d'accepter que les postes de maire de la ville et d'adjoints des tribunaux de paix. Ceux de la deuxième guilde sont en outre astreints de remplir les charges de bourgmestres et de conseillers (rathmann). Les membres de la troisième guilde ne peuvent refuser les places de député. Les autres postes ne reviennent qu'aux bourgeois proprement dits.

Les élus doivent être confirmés par les autorités préposées aux administrations auxquelles leurs fonctions ressortissent.

Tous ces agents ont des uniformes selon leurs emplois, et ceux qui ont été en fonctions pendant trois sessions les conservent pour toujours. Ils sont affranchis du recrutement tant qu'ils sont

en place, et le deviennent pour toujours quand ils y sont restés pendant trois sessions. Les négociants de la troisième guilde qui occupent des postes équivalents à des grades dans le service public, sont, pendant leur gestion, à l'abri des peines corporelles.

Les élections se font pour trois ans, excepté celles des juges verbaux, des députés et des commissaires de quartiers, qui se renouvellent tous les ans.

Les élus ne touchent pas d'appointements de la couronne, mais bien de la ville même, suivant les dispositions arrêtées par le ministre de l'intérieur.

Le 10 avril 1832, il a été institué une classe particulière de bourgeois, celle des *citoyens honoraires*. Cette qualité est héréditaire ou personnelle. Dans la première catégorie sont compris les enfants des nobles personnels, les négociants décorés, les marchands qui sont restés dix ans dans la première ou vingt ans dans la seconde guilde, sans avoir fait faillite ni avoir été mis en jugement, ceux qui ont été conseillers du commerce ou des manufactures, les docteurs et maîtres ès arts des universités à moins qu'ils n'aiment mieux entrer au service, les artistes de l'Académie des arts, et ceux des théâtres impériaux de la première classe, après quinze ans de service.

Sont citoyens honoraires personnels, les can-

didats et les étudiants gradués des universités, les élèves des écoles de commerce de Saint-Pétersbourg et de Moscou qui ont achevé leurs cours, les acteurs de la première classe après dix ans de service.

L'une et l'autre distinction peut être accordée par le gouvernement aux sommités du commerce et de l'industrie, des sciences et des arts.

Les droits de la bourgeoisie honorifique cessent pour cause de banqueroute frauduleuse, et pour tout crime entraînant la privation des droits civiques. Ils sont suspendus à l'égard de ceux qui passent à une condition servile ou domestique, sans préjudice pour leurs enfants, si la qualité était, en eux, héréditaire.

DES ÉLECTIONS DE LA CAMPAGNE.

Les paysans de la couronne ont seuls le droit des élections publiques. Ils envoient deux délégués au tribunal de conscience, dont l'un est membre du collége de la bienfaisance publique. Ils élisent un *zémski* pour la police locale, des *sotskis* et des *dessiatskis* ou surveillants de cent et de dix maisons.

Ces élections ont également lieu tous les trois ans dans chaque district, et par des délégués, au nombre d'un pour cinq cents maîtres de maison ou de terre. L'électeur doit être âgé de

trente ans au moins, père de famille, et d'une conduite irréprochable. L'éligible doit réunir les mêmes conditions; il peut en outre être noble ou fonctionnaire public, pourvu qu'il consente à remplir une place. Les élections ont lieu dans la ville désignée par l'autorité, et doivent être confirmées par le chef de la province. Les élus ne peuvent être punis sans jugement, ni enrôlés comme soldats; et ceux qui auraient rempli des charges pendant neuf ans, en vertu de trois élections successives, sont, à vie, dispensés du recrutement. Les assesseurs ont des uniformes, et sont salariés par le gouvernement. L'élection des *sotskis* et des *dessiatskis* se fait par le suffrage universel. Les villages qui ont moins de dix ou de cent maisons sont réunis à d'autres avec lesquels ils alternent pour l'élection des *dessiatskis* et des *sotskis*. Les *sotskis* sont élus pour trois ans, et les *dessiatskis* tous les mois. Il y en a indistinctement chez tous les paysans, et ils ont pour mission de remplir les ordres de la police et de veiller à la tranquillité publique. Les propriétaires les désignent à leur gré pour leurs serfs.

Les élections sont locales ou générales; particulières pour chaque village (sélo), ou générales pour l'arrondissement (voloste). Les premières se bornent aux choix des électeurs pour les élections générales, dans la proportion de deux par dix

maisons. Les électeurs forment l'élection générale de la commune, et ont à nommer l'ancien du village, les maires, les percepteurs des contributions, l'inspecteur du magasin des blés, les gardes forestiers, les juges de la conscience, les *starostes* pour l'incendie, les sotskis, et trois candidats aux charges de volostes. Ces élections se font au scrutin, entre les candidats pris parmi les électeurs, à raison de deux sur dix. Chaque collége électoral d'arrondissement élit un maire, des adjoints et des juges, parmi lesquels la chambre des domaines en choisit un pour chaque charge. Les divers élus doivent être âgés de 25 ans; les soldats congédiés sont aptes à remplir ces emplois.

En Sibérie, les élections des paysans ont lieu tous les ans, et se font par des délégués, à raison d'un pour cent habitants. Les charges électives y sont bornées, dans les volostes, à celles du maire, du *staroste* et de l'écrivain, et, dans les villages, à celles des anciens et des dessiatskis. En Sibérie, comme au Caucase, les paysans n'envoient pas de délégués aux tribunaux, et ces charges sont conférées par le gouvernement. Dans les provinces de l'ouest, les élections se font par tous les habitants des villages ou des volostes en commun.

XII.

DU SERVICE PUBLIC.

Le droit de servir son pays n'est pas donné à tout le monde en Russie. Les classes tributaires, les serfs, les affranchis, les bourgeois proprement dits, les marchands de la seconde et de la troisième guilde, sont privés du droit d'entrer au service civil. Cette interdiction ne s'étend pas à l'instruction publique; mais les serfs ne peuvent faire d'études.

La noblesse, au contraire, est obligée de servir, car telle est la volonté du souverain, et par conséquent de l'opinion publique, sa fidèle compagne; il y a une loi, d'ailleurs, qui prive de la noblesse celui dont le père et le grand-père n'auraient pas servi. La conséquence de ce fait est l'encombrement des nobles dans les fonctions civiles, et le manque d'officiers capables dans les rangs de l'armée.

Le service actif ne compte qu'à partir de l'âge

de seize ans. Les jeunes gens qui auraient été élevés à l'étranger, de dix à dix-huit ans, sont privés de la faculté de prendre du service.

Le marchand de la première guilde qui n'y serait pas resté vingt ans, ou qui aurait fait faillite, n'a pas, lui et ses enfants, le droit d'être admis au service civil.

Les diacres qui quittent volontairement l'église ne peuvent être reçus au service que six ans, et les curés que dix ans après. Ceux qui auraient été exclus de l'église pour inconduite, sont astreints au double de ce délai.

Il y a quatorze classes ou *tschinns*, savoir :

		GRADES CIVILS.	GRADES MILITAIRES.
1re	classe.	Chancelier.	Feld-maréchal.
2e	—	Conseiller intime actuel.	Général en chef.
3e	—	Conseiller intime.	Général lieutenant.
4e	—	Conseiller d'État actuel.	Général major.
5e	—	Conseiller d'État.	Brigadier. (Aboli).
6e	—	Conseiller de collége.	Colonel.
7e	—	Conseiller de cour.	Lieutenant-colonel.
8e	—	Assesseur de collége.	Major.
9e	—	Conseiller titulaire.	Capitaine.
10e	—	Secrétaire de collége.	Capitaine en second.
11e	—	» »	» »
12e	—	Secrétaire de gouvernement.	Lieutenant.
13e	—	» »	Sous-lieutenant.
14e	—	Registrateur de collége.	Officier.

Ces grades militaires sont ceux des régiments

de ligne ; dans la garde, les mêmes titres représentent un grade de deux degrés plus élevé, l'artillerie exceptée, où l'avantage n'est que d'un seul grade.

Les membres ordinaires de l'Académie des sciences sont de la sixième, les membres extraordinaires de la septième, et les adjoints de la huitième classe.

Les professeurs des Académies des arts et de médecine sont, s'ils appartiennent au premier degré, de la sixième, ceux du second de la septième, et ceux du troisième degré de la huitième classe.

Le second astronome de l'observatoire est de la septième, et les autres aides du directeur de la huitième classe.

Les professeurs *ordinaires* des universités sont de la septième, les professeurs *extraordinaires* de la huitième, et les *lecteurs* de la dixième classe. L'institut pédagogique, l'école de droit et les lycées d'Odessa et de Tzarskoié-Sélo suivent la même classification. Les professeurs des lycées de Besborodko et de Demidof sont de la huitième classe.

Les directeurs des gymnases sont de la septième, les inspecteurs de la huitième; les maîtres de science du premier degré sont de la neuvième, ceux du second de la dixième, et les maîtres de dessin et d'écriture de la douzième classe.

L'inspecteur du lycée de Tzarskoié-Sélo est de la sixième classe.

Le directeur de l'école de Saint-Pierre et Saint-

Paul est de la huitième classe, qu'il conserve après six ans de service. L'inspecteur est de la neuvième, les maîtres de la dixième, et conservent leurs droits après quatre ans d'exercice.

Tous les professeurs, maîtres et instituteurs sont comptés comme étant au service actif, et avancent selon les règles générales. Les instituteurs privés sont également considérés comme étant au service, et ont les droits de la noblesse personnelle, quand même ils n'auraient aucun grade.

Les maîtres des écoles communales sont compris dans la quatorzième classe, mais n'y sont admis en effet qu'après douze ans de service.

Au Don, les instituteurs des Cosaques ont des grades militaires; leur avancement a lieu néanmoins, non d'après l'ordre militaire, mais d'après les règlements de l'instruction publique.

Les maîtres qui n'ont aucun certificat d'étude acquièrent le grade de la quatorzième classe au bout de trois ans, s'ils sont nobles; au bout de cinq, s'ils sont fils de nobles personnels; au bout de sept, si leurs pères n'ont été revêtus d'aucun grade; et au bout de dix ans, si leurs parents n'ont pas eu de droits au service. Ceux, au contraire, qui ont fait des cours au gymnase sans acquérir de grade, arrivent à la quatorzième classe au bout de deux ans, s'ils sont dans la première catégorie; de trois, s'ils sont dans la deuxième; de cinq, dans la

troisième, et de huit ans, dans la quatrième. Ceux qui ont ainsi obtenu des grades y sont confirmés après un an de service.

Les docteurs en médecine et en chirurgie sont de la septième, les médecins ordinaires de la huitième, les pharmaciens de la neuvième, les vétérinaires de la dixième, les candidats de médecine de la douzième, les aides de la quatorzième classe. Les premiers sont confirmés dans leur *tschinn* après dix ans de service, les seconds après huit ans[1]. Les médecins du premier degré sont admis dans la neuvième classe après trois ans, ceux du deuxième après quatre ans, et ceux du troisième après six ans d'exercice. Les vétérinaires et les pharmaciens employés sont soumis à la même règle. Les dentistes attachés au service public sont reçus dans la quatorzième classe au bout de douze ans de service. Les docteurs sont promus de la huitième à la septième en cinq ans, à la sixième après onze ans, et à la cinquième après quinze ans de service. Les médecins, les vétérinaires et les pharmaciens du premier degré sont promus à la huitième classe après huit ans; ceux du second après neuf ans, et ceux du troisième après dix ans de service. Ces derniers ne peuvent s'élever au-dessus de la huitième classe.

[1] Décret du 24 mai 1834.

Le chambellan est censé être conseiller d'État, et le gentilhomme de la chambre conseiller titulaire. On ne peut être revêtu de ces charges de cour sans avoir acquis les grades correspondant au service actif.

Les valets de chambre de la cour sont promus à la douzième classe au bout de dix ans de service; mais ils ne peuvent, dans cette charge, dépasser la huitième. Les fourriers de la cour et les échansons ne peuvent s'élever au-dessus de la neuvième. Les fourriers de la chambre sont admis dans la sixième en même temps qu'ils reçoivent leur charge. Les grands chantres de la cour sont faits de la douzième classe, après dix ans de service; quand ils ont atteint la neuvième, on les fait passer à quelque autre service.

Les ouvriers maîtres des fabriques peuvent, au bout de douze ans, obtenir le grade de la quatorzième classe, à la condition de rester dans leur profession pendant huit ans.

Les acteurs et artistes des troupes impériales sont comptés comme appartenant au service public. Ils sont divisés en trois classes : les premiers rôles, les solistes, les machinistes, les régisseurs, les chefs d'orchestre, forment la première; les seconds emplois, les souffleurs, les maîtres de garde-robes, sont de la seconde, et les choristes de la troisième.

Les artistes de la première classe, qui ont passé dix ans au théâtre, peuvent entrer au service de l'État, et ont droit à être reçus dans la quatorzième classe après six ans. Ceux qui ont été élevés dans les institutions de la couronne n'acquièrent les mêmes droits qu'au bout de quinze ans de théâtre.

Les chefs des relais sont comptés dans la quatorzième classe.

L'avancement au service dépend de deux conditions : la naissance et les études. Sous ces deux rapports, il y a trois subdivisions :

En ce qui concerne la naissance, on distingue la noblesse héréditaire, la noblesse personnelle et les individus étrangers à la noblesse. Sous le rapport des études, il y a d'abord les personnes qui ont achevé leurs cours aux universités et acquis des grades, celles qui ont fait leurs études dans les gymnases, et enfin celles qui n'ont reçu qu'une éducation privée.

Quiconque n'a pas fait d'études se classe au service en vertu des droits de sa naissance. On entre alors sans distinction, sans aucun grade, et comme simple employé de chancellerie. Mais les nobles héréditaires arrivent à la quatorzième classe au bout de deux ans; les enfants des anciens employés, des marchands de la première guilde et des ecclésiastiques, après quatre ans; et

les enfants de ceux qui n'ont pas eu de grade, en six ans.

Entre la quatorzième et la neuvième classe, tout employé de cette catégorie est tenu de rester quatre ans dans chaque grade, et au moins trois ans en cas de services éminents; mais de la neuvième classe à la huitième, les nobles héréditaires doivent être promus en cinq ans, et les autres en dix ans seulement. Il faut six ans pour monter de la huitième à la septième et de la septième à la sixième, et le même nombre d'années pour passer de la sixième à la cinquième classe. Quand ils se sont distingués, les nobles héréditaires peuvent acquérir la huitième classe en trois ans; mais ceux qui ne le sont pas ont besoin de huit années. La même cause peut, pour les classes supérieures, faire obtenir à tous, et sans distinction d'origine, une diminution de deux ans.

Les jeunes gens qui ont acquis des grades aux universités entrent au service, avec les *tschinns* qui y sont attribués. Le docteur est reçu comme étant de la huitième, le maître ès arts de la neuvième, le candidat de la dixième, et l'étudiant gradué de la douzième classe.

Les académies du culte confèrent des licences du premier et du second degré, qui correspondent aux titres de maître ès arts ou de candidats; et les licenciés qui renoncent à la carrière ecclésiastique

entrent au service civil, avec rang dans la neuvième ou la dixième classe.

Les séminaires confèrent à leurs élèves des licences à deux degrés, dont le premier seulement donne droit à la quatorzième classe.

Le lycée de Tzarskoié-Sélo et l'institut de droit sont autorisés à conférer à leurs élèves des grades jusqu'à la neuvième classe inclusivement; le lycée d'Odessa, celui du prince Besborodko ne dépassent pas la douzième, et celui de Demidof la quatorzième classe.

Les individus lettrés dits de la première catégorie s'élèvent de la quatorzième classe à la douzième, et de la douzième à la dixième, en trois ans; de la dixième à la neuvième, et de la neuvième à la huitième, en quatre ans, s'ils sont nobles d'origine, et en six ans s'ils ne le sont pas; de la huitième à la septième, et de la septième à la sixième, en trois ans, et de la sixième à la cinquième, en quatre ans. Les servives éminents peuvent amener un bénéfice de deux ans pour chaque grade, jusqu'au huitième inclusivement, et d'un an pour les rangs supérieurs.

Les personnes qui n'ont pas suivi les cours des institutions publiques peuvent subir, aux universités, des examens qui leur donnent les droits des hommes lettrés.

Les étudiants qui ont été instruits aux frais

de l'État sont tenus de faire six ans de service.

Dans la seconde classe des lettrés, sont compris les élèves des écoles secondaires, des gymnases, etc. Ils acquièrent la quatorzième classe au bout d'une année de service, s'ils sont nobles; de deux ans, si leurs pères n'étaient que nobles personnels, et de quatre ans s'ils n'avaient aucun titre de noblesse.

Jusqu'à la neuvième classe, ils passent quatre ans dans chaque grade; pour arriver ensuite à la huitième classe, le noble ne met que quatre ans, et les autres dix. Puis il leur faut, à tous, quatre ans pour obtenir les classes supérieures, excepté la cinquième, qui exige six ans de service. Celui qui s'est distingué peut obtenir une diminution d'un an pour chaque grade, de quatre ans même pour l'admission à la huitième classe, s'il n'est pas noble, et de deux ans pour la cinquième.

Les corps des pages, des marins et des porte-enseignes peuvent, dans le cas d'inaptitude au service militaire, placer leurs élèves dans le service civil, en les faisant comprendre parmi les lettrés de la première classe ou de la seconde, d'après l'examen qu'ils ont à subir sur les sciences qui ont fait l'objet de leurs études. Les élèves destinés à la garde ont droit à la dixième et les autres à la douzième classe.

Les militaires passent au service civil avec les

grades qu'ils ont dans l'armée; mais ils n'y obtiennent d'avancement qu'après la promotion de leurs camarades restés au régiment. Ils sont rangés, au service civil, dans la première classe des lettrés s'ils ont été artilleurs, sapeurs de la garde ou officiers d'état-major; les autres sont compris dans la seconde.

Passé la cinquième classe, il n'y a plus de règle pour l'avancement, qui ne dépend alors que de la volonté de l'empereur.

Jusqu'à la septième classe inclusivement, l'avancement ordinaire, ou par ancienneté, dépend du sénat dirigeant, et s'opère par des diplômes que donne cette assemblée. A partir de la sixième classe, l'avancement est soumis à l'empereur, et les diplômes sont contre-signés par lui. L'avancement, pour services éminents, doit être soumis, par chaque ministre, au comité des ministres, et par celui-ci à l'empereur.

Les jeunes gens sont tenus de débuter au service par un emploi dans une province, et d'y passer trois ans. Ils sont sous la surveillance expresse des gouverneurs, qui adressent, sur leur conduite, des rapports à l'empereur lui-même. Le ministère des affaires étrangères est le seul qui, d'emblée, reçoive des commençants.

Les différents emplois, dans l'administration, sont en rapport avec les classes, de manière que

chaque tschinn a droit à certaines fonctions; et l'on ne peut assigner à celui qui en est investi d'emploi inférieur que d'un seul grade, à moins que la personne elle-même préfère une place plus subordonnée; on peut toutefois occuper une place supérieure de deux degrés à son tschinn.

En quittant le service, si on a rempli son devoir d'une manière irréprochable, on est congédié avec le tschinn supérieur, pourvu qu'on soit resté au moins un an dans son grade. La huitième classe, qui confère les droits de la noblesse héréditaire, ne s'accorde aux personnes qui ne sont pas nobles que lorsqu'elles ont fourni dans la neuvième classe le nombre d'années exigées pour elles. Si l'on vient à rentrer au service, on n'y est reçu qu'avec le grade qu'on a effectivement occupé.

Le service, en Sibérie ou au Caucase, et dans certains districts des gouvernements de Viatka, d'Astrakhan, d'Arkhangel, d'Olonetsk, de Vologda, attendu le désagrément du séjour dans ces contrées, donne droit à des priviléges particuliers.

Les individus appartenant aux classes tributaires, mais libres, sont, dans ces provinces, admis au service, et obtiennent la quatorzième classe au bout de huit ans. Ceux qui ont droit au service public, y jouissent d'une diminution de la moitié du temps exigible pour leur admission dans la quatorzième classe. L'indemnité pour frais de route est dou-

ble pour toute la distance entre le lieu du séjour et celui de la destination; l'employé reçoit en outre une subvention qui varie de 100 à 150 roubles argent pour ses frais de déplacement, et il a tous les cinq ans une gratification du tiers du traitement annuel. Les personnes qui ont accepté l'indemnité de déplacement sont tenues de passer trois ans au service, ou, dans le cas contraire, de rembourser à la couronne tout l'argent reçu à ce titre. Sur les trente-cinq ans de service nécessaires pour obtenir l'ordre de Saint-Vladimir, trois ans sont comptés pour quatre; à Astrakhan, quatre années comptent pour cinq. Les malades sont admis dans les hôpitaux, et les enfants des employés sont reçus dans les écoles aux frais de la couronne.

Tout employé qui a fait un service irréprochable de vingt ans, reçoit une pension égale au tiers de ses appointements. Pour trente ans on a les deux tiers, et après trente-cinq ans de service on conserve, à titre de pension, la totalité de son traitement. Sur les deux derniers termes, il est possible d'obtenir un bénéfice de six mois. En cas de santé ruinée pour cause de service, l'employé a droit aux susdites pensions, avec un bénéfice de dix ans : c'est-à-dire qu'il reçoit le tiers des appointements après dix ans, les deux tiers après vingt ans, et la totalité après trente ans de service. En cas de

maladie grave et incurable, comme de paralysie, d'aliénation, de cécité, il conserve le tiers de ses appointements après cinq ans, les deux tiers après dix ans, et la totalité après vingt ans de service. Pour les agents qui n'ont pas eu de traitement fixe, les pensions sont réglées en raison d'un total de 28 roubles 50 cop. argent, par an.

Les employés de l'instruction publique reçoivent, comme pension, un tiers de leurs appointements après quinze ans, deux tiers après vingt ans, et la totalité après vingt-cinq ans de service. Pour chaque période de cinq ans au delà, ils reçoivent, en sus, un cinquième de leur traitement, qu'ils touchent en même temps que la pension, tant qu'ils continuent le même service.

Les employés de la cour conservent, après quinze ans de service, le tiers de leurs appointements, à titre de pension, la moitié après vingt-cinq ans, et la totalité après trente. S'ils font cinquante ans de service, ils reçoivent en outre la totalité de leurs dépenses d'entretien, comme frais de table et autres; pour trente-cinq ans, ils ont droit au tiers, pour quarante ans, à la moitié, et pour quarante-cinq ans, aux deux tiers.

Les artistes des théâtres impériaux gardent, après vingt ans de service, la totalité de leurs appointements, s'ils n'excèdent pas 1142 rou-

bles 80 cop. argent, et la moitié après dix ans.

Le temps passé en congé ou en semestre, au delà de quatre mois pour les employés ordinaires, et de deux mois pour les acteurs, est défalqué du temps effectif du service, et ne compte pas pour les pensions plus que pour les appointements et les grades.

La veuve, sans enfants, d'un employé mort au service, reçoit la moitié de la pension qui serait revenue à son mari. Pour chaque enfant, elle reçoit en outre un tiers de la pension, de sorte que celle qui a trois enfants touche la pension entière. On ne fait pas de distinction entre les enfants de l'employé et ceux d'un autre lit.

Le droit des veuves et des orphelins ne s'étend pas aux pensions que leurs maris ou pères auraient obtenues, de leur vivant, pour quelque acte de distinction particulière.

Les enfants privés de leur mère reçoivent chacun un quart de la pension de leur père; quatre enfants la reçoivent en entier, et un plus grand nombre se la partagent par portions égales. Les enfants devenus majeurs, c'est-à-dire, les garçons à dix-sept ans et les filles à vingt et un, ou pourvus d'un établissement, les filles en se mariant, et les garçons par leur admission dans une institution publique aux frais de la couronne, perdent leurs droits à la pension de leur père.

Sauf quelques exceptions, personne ne peut à la fois jouir d'une pension et de ses appointements. Dans le service militaire, les années passées en campagne sont comptées doubles pour la pension.

Les uniformes des fonctionnaires civils sont verts, excepté ceux du ministère de l'instruction publique, qui sont bleus, et le costume de grande cérémonie des sénateurs, qui est rouge.

Il y a le grand et le petit uniforme: pour le grand, l'habit est à un rang de boutons, avec collet montant, en drap ou en velours brodé en or ou en argent, selon les différents ministères. Il y a ordinairement vingt-cinq boutons, neuf devant, trois sur les parements, trois sur chaque basque et deux sur chaque pan. Les cinq premières classes ont des pantalons blancs avec galons; les cravates doivent être blanches. Les gilets sont en drap blanc, avec des boutons d'uniforme. Les cravates, gilets et pantalons de couleur, sont sévèrement prohibés. Les moustaches et les barbes sont rigoureusement interdites. Nul ne peut rester en habit bourgeois dans les bureaux. Pour le voyage, il y a des redingotes d'uniforme. La broderie des habits a dix variétés, selon les grades. Les employés qui ont des épées d'honneur, acquises au service militaire, les conservent avec l'uniforme civil.

Est-il besoin d'insister sur tout ce qu'il y a de

ridicule dans cette organisation? Pourquoi quatorze classes et non pas quarante-une? quatorze, lorsqu'en réalité il n'y en a que douze? Quelle similitude y a-t-il entre les rangs civils et les grades militaires, sur lesquels les premiers ont été calqués? Le rapport entre le rang et les fonctions est tout à fait arbitraire; aussi se voit-on forcé de s'en écarter à tout moment, et d'admettre des exceptions qui tendent à devenir des règles. Les titres de chef de section, de bureau, ou de département, sonnent-ils moins bien ou imposeraient-ils moins de respect que ceux de conseiller honoraire, conseiller de collége ou de conseiller actuel? Les tschinovniks russes ne sont-ils pas de véritables mandarins chinois? Ils sont, il est vrai, affranchis des coups de bâton; mais alors, comme le disait un homme d'esprit, pourquoi ne pas avancer toute la nation au moins à la quatorzième classe?

Du quatorzième tschinn au huitième, du grade d'officier à celui de major, on est appelé *votre noblesse;* de la huitième à la cinquième classe, *votre haute noblesse;* pour la cinquième, ou le rang de conseiller d'État, il y a une dénomination spéciale, celle de *haute naissance;* de la quatrième à la seconde on est traité d'*excellence*, et dans la seconde et la première, de *haute excellence*. Les adresses des lettres portent ces titres; les soldats,

les laquais et les cochers les ont sans cesse dans la bouche : voilà bien de l'honneur ! Les femmes jouissent aussi des mêmes sobriquets, et s'appellent également « mesdames les conseillères titulaires ou intimes, » comme aussi « mesdames les générales. » Sur la porte de l'une d'elles, je lisais un jour : « Conseillère de collége, Poulette (Kourotschkine); » et une autre, accostée dans la rue par un inconnu, répond fièrement : « Pour qui me prends-tu ? Je suis conseillère d'État ! »

Le fonctionnaire russe le plus élevé ne prend soin que de sa fortune, et ne sert qu'en proportion des avantages matériels qu'il retire de son service. L'honneur et la gloire ne sont rien pour lui, à côté des croix, des tschinns, des roubles et des dessiatines de terre.

Les grades, les crachats eux-mêmes, ne sont que des marche-pieds pour arriver à la fortune. L'aiguillette d'aide de camp de l'empereur et le cordon de Saint-André sont, au sommet de ce mât de cocagne, les seuls prix considérés comme dignes de la peine que les Russes se donnent pour y grimper. La surexcitation de la vanité est en proportion de la multiplicité des distinctions. Là où l'aveugle obéissance est la seule vertu, le mérite individuel n'a pas de valeur. Les intérêts de la patrie ne préoccupent personne; la patrie d'un Russe, c'est l'empereur, et on ne sert celui-ci qu'au-

tant qu'il paye; aussi l'avidité des employés n'est égalée que par la prodigalité du tzar, qui a ruiné la Russie en dons de toute espèce faits à ses affidés. La Pologne, la Bessarabie, le Caucase, sont passés en cadeaux, et on ne saurait compter les millions que Nicolas a prodigués à ses courtisans. Sachant qu'il a beaucoup d'ennemis, il croit ne pas pouvoir s'attacher assez ses créatures, et la sueur du peuple paye leur incapacité et leur insouciance. Les subventions accidentelles et sans cesse répétées, les rentes viagères, le maintien de la totalité des appointements à ceux qui quittent le service; tout cela absorbe la plus grande partie du budget, et fait de la Russie le plus malheureux des pays. — « C'est un pays vraiment infortuné, » s'écriait un jour lord Stevart, après avoir quitté Pétersbourg, où il a été ambassadeur de la Grande-Bretagne.

XIII.

DES ORDRES RUSSES.

Il y a huit ordres en Russie : 1° l'ordre de Saint-André; 2° celui de Sainte Catherine; 3° de Saint-Alexandre-Newsky; 4° de l'Aigle Blanc; 5° de Saint-George ; 6° de Saint-Vladimir; 7° de Sainte-Anne; 8° de Saint-Stanislas.

L'Aigle Blanc et le Saint-Stanislas sont d'origine polonaise; l'ordre de Sainte-Anne est du Holstein; l'ordre de Sainte-Catherine est celui des dames, et a pour grande maîtresse l'impératrice, qui conserve cette dignité jusqu'à sa mort. Le grand maître de tous les autres est l'empereur seul. Tous les grands-ducs de la Russie deviennent, à leur baptême, chevaliers de Saint-André, de Saint-Alexandre, de l'Aigle Blanc et de Sainte-Anne; les princes du sang ne le sont que quand ils ont atteint l'âge de majorité. Les grandes-duchesses reçoivent, au baptême, l'ordre de Sainte-Catherine, et les princesses du sang, à leur majorité.

Un ordre donne, en Russie, les droits de la noblesse héréditaire. Les Baschkires sont exceptés de cette prérogative; ils n'acquièrent par là que la noblesse personnelle [1]. Depuis le 10 avril 1832, les ordres ne confèrent aux marchands russes que les droits héréditaires de *citoyens honoraires*. La noblesse, inhérente à l'ordre, se transmet aux enfants nés avant l'élévation du père, à l'exception pourtant de ceux qui seraient venus au monde dans la condition de serfs ou de tributaires.

Les chevaliers d'un ordre en sont privés, pour crimes et délits contraires à la dignité et à l'honneur, après jugement confirmé par l'empereur. Les officiers dégradés sont privés du droit de porter leurs ordres jusqu'à leur réhabilitation; il en est de même des clercs exclus du service. Le nombre des chevaliers, en général, n'est déterminé pour aucun ordre, mais celui des membres salariés est fixé pour chacun d'eux. A leur réception, tous payent une rétribution, selon la décoration et la classe qu'ils reçoivent. Les étrangers sont affranchis de cet impôt, ainsi que les Circassiens et les personnes qui reçoivent des décorations ornées de diamants. Les étrangers, hors du service, n'ont aucun droit aux revenus affectés à l'ordre dont ils peuvent être revêtus.

[1] Art. 206 du statut des ordres.

L'administration de tous les ordres appartient au chancelier, qui est élu parmi les chevaliers de Saint-André. Il a, pour adjoints, le caissier des ordres et le grand maître des cérémonies, qui est en même temps celui de la cour impériale. Tous les deux portent l'ordre de Saint-André au cou. Les autres ordres ont chacun un maître de cérémonie, qui porte ses insignes de la même manière. Chaque ordre a en outre un secrétaire et deux hérauts portant la croix à la boutonnière. Tous les chevaliers et les officiers ont des mantilles, dont la couleur est déterminée par les statuts.

Chaque ordre a son jour de fête, et le 8 novembre, le jour de Saint-Michel, en Russie, est la fête de tous. Les chevaliers qui résident à Saint-Pétersbourg et à Moscou élisent alors six membres de chaque ordre, préposés à la surveillance et au soin des institutions de bienfaisance situées dans chaque capitale.

L'Académie des sciences est chargée de publier, tous les cinq ans, la liste complète des chevaliers de tous les ordres avec leurs titres, ainsi que le tableau des nouvelles créations et des extinctions.

On ne peut être décoré qu'après quinze ans de service, *excepté* pour des mérites particuliers, ou pour avoir servi, soit en Sibérie, soit au Caucase; dans ces cas, il peut y avoir un bénéfice de cinq ans. En outre, pour être admis à recevoir un

ordre, il faut être au moins de la neuvième classe, ou occuper un poste équivalent à ce rang. A part cela, il y a des conditions particulières de temps et de position au service, pour les différents degrés de chaque ordre. Ainsi on ne peut donner l'ordre de Sainte-Anne de la première classe, ni celui de Saint-Vladimir de la seconde, à qui que ce soit dont le rang ou la fonction sont au-dessous de la quatrième classe; l'ordre de Saint-Stanislas, de la première classe, ne peut être conféré à celui dont la fonction est au-dessous de la cinquième, et le tschinn au-dessous de la quatrième; pas plus que le Saint-Vladimir, de la troisième classe, à ceux dont le rang ou le poste sont au-dessous de la sixième classe.

Au surplus, les décorations russes sont classées d'après leur importance respective, et l'on ne peut enfreindre leur hiérarchie, c'est-à-dire, donner un ordre supérieur à celui qui n'a pas les ordres inférieurs. Néanmoins, des exceptions à toutes ces règles se rencontrent et se pratiquent journellement.

L'ORDRE DE SAINT-ANDRÉ n'a qu'une seule classe; la décoration consiste dans un cordon bleu de ciel, qui se place sur l'épaule droite; le crachat se porte du côté gauche; la croix, suspendue au cordon, est bleue, et posée sur un aigle surmonté de trois couronnes. Elle offre l'image de

la crucification de Saint-André, avec les quatre lettres latines: S. A. P. R. (Sanctus Andreas, patronus Russiæ). Le revers représente une charte, avec l'inscription russe : *Pour foi et fidélité.* Le crachat est en argent avec un champ en or, où l'on voit l'aigle russe, avec la croix de Saint-André entourée de la devise de l'ordre en lettres d'or, sur un champ d'azur.

Le costume se compose d'un long manteau en velours vert, doublé de taffetas blanc, avec des collets, des cordons et des bandoulières en argent. L'étoile de l'ordre est cousue au côté gauche. La surveste est blanche, et le chapeau en velours noir avec une plume rouge, et une croix de Saint-André sur le ruban.

Cet ordre n'est acquis de droit à aucun titre, et ne peut être conféré que par la volonté du souverain.

Les chevaliers de cet ordre doivent occuper des fonctions de la troisième classe, et, par leur promotion, ils acquièrent en même temps les ordres de Saint-Alexandre, de Sainte-Anne et de l'Aigle Blanc. Mais habituellement cet ordre n'est donné qu'à des fonctionnaires de la première ou de la seconde classe, et lorsqu'ils ont tous les ordres inférieurs.

Chaque chevalier paye, à sa nomination, une rétribution de 240 roubles argent[1]. Douze chevaliers,

[1] Le rouble argent vaut environ 4 fr.; le rouble assignat, 1 fr. 11 c.

y compris trois du clergé, touchent entre eux, par année, 6092 roubles argent; 57 roubles 66 cop. chacun.

L'ordre de Saint-André, le premier par sa création comme par son importance, a été institué par Pierre le Grand, au retour de ses voyages à l'étranger. Le premier chevalier fut le comte Feodor Alexéïvitsch Golovine, chancelier, feld-maréchal et grand amiral de Russie, qui, à son tour, en a revêtu Pierre Ier, en récompense de sa mémorable victoire navale sur les Suédois.

L'ordre de Sainte-Catherine a été créé en commémoration de la délivrance de Pierre Ier à la bataille de Pruth, par l'impératrice Catherine Ire. Cet ordre a deux classes, celles de la grande et de la petite croix. Le cordon en est rouge, avec un liseré en argent, et se porte par-dessus l'épaule droite. La croix est blanche, posée dans la main de sainte Catherine; et au centre est une autre petite croix avec des rayons et quatre lettres latines, D. S. F. R. (Domine, salvum fac Regem). Sur la rosace de la croix est inscrite en russe la devise de l'ordre : *Pour amour et patrie.* Le crachat est en argent, avec une croix du même métal dans un champ rouge, entouré de la devise. Le costume est en étoffe d'argent brodé d'or; le schleif et le chapeau sont en velours vert.

La charge de diaconesse de l'ordre appartient à

la personne le plus haut placée de la famille impériale. Elle revient de droit à l'impératrice régnante, lorsque celle de maîtresse de l'ordre est occupée par l'impératrice douairière.

Il y a douze membres de la grande croix, sans compter les dames de la famille impériale, et quatre-vingt-quatorze de la petite. L'ordre ne peut être conféré qu'aux dames nobles.

Il est alloué 1278 roubles argent, par an, pour six dames de la grande croix, et 2428 roubles pour douze de la petite, y compris cinq membres du clergé.

Les obligations des chevalières de cet ordre consistent à remercier Dieu, tous les jours, de la délivrance de Pierre Ier; à lui demander la santé de l'empereur et de sa famille; à lire tous les dimanches trois fois le *Pater noster;* à tâcher de convertir des infidèles à la religion grecque, et à délivrer, à leurs frais, un chrétien des mains des barbares. Ces dames sont en outre chargées de surveiller l'institut de Sainte-Catherine, et celles qui sont décorées de la grande croix peuvent y placer chacune une élève.

L'ordre de Saint-Alexandre-Newsky n'a qu'une seule classe. Le cordon est rouge, et se porte sur l'épaule gauche, avec une croix en or émaillée de rouge, ornée de quatre aigles à deux têtes couronnées. D'un côté est représenté Alexandre à

cheval, et de l'autre est son chiffre latin sous une couronne de prince. Le manteau est en velours rouge doublé de blanc, le surveste en argent, et le chapeau est noir avec une plume blanche.

Douze chevaliers, y compris cinq clercs, reçoivent par an 7014 roubles 28 cop. Chaque chevalier paye à sa réception 180 roubles.

L'ordre de l'Aigle Blanc est aussi d'une seule classe. La décoration se compose d'un cordon bleu foncé, porté sur l'épaule gauche, avec un aigle noir à deux têtes d'or et couronnées, dans lequel on voit une croix rouge avec un aigle blanc à une tête. Le crachat est d'or, et se porte du côté gauche. La devise est, « *Pro fide, rege et lege.* » On paye 150 roubles lorsqu'on y est admis.

L'ordre de Saint-George a été fondé par Catherine II, le 26 novembre 1769. Il a quatre degrés. Pour le premier, le cordon, formé de trois raies noires et deux jaunes, se porte en travers de l'épaule droite, par-dessous l'uniforme. Le crachat est carré, en or, avec un champ d'or, le chiffre de saint George dans un cerceau noir, et la devise russe : *Pour service et courage.* Le crachat se porte du côté gauche. La croix est en émail blanc, avec les armes de Moscou, ou l'image de saint George perçant le dragon. Ce qui distingue le second degré, c'est le crachat et la croix portés au cou. Le troisième porte simplement la

croix au cou, et le quatrième à la boutonnière. Le surveste est en velours orange avec des croix noires. Il existe pour les soldats une subdivision à part, dont la décoration est une croix en argent.

Cet ordre se donne gratis. Les pensions sont de 200 roubles pour les chevaliers de la première classe, de 114 roubles 28 cop. pour ceux de la seconde, de 57 roubles 14 cop. pour ceux de la troisième, et de 28 roubles 57 cop. pour les chevaliers de la quatrième classe. Le chiffre des pensions annuelles de cet ordre s'élève à 10,971 roubles.

L'ordre de Saint-George se donne pour des faits d'armes, comme la prise d'une forteresse ennemie ou la défense d'une des places de l'empire; la capture des navires, des canons, des drapeaux ou des généraux ennemis. Il se donne encore à l'auteur d'un avis qui décide la victoire, à celui qui s'est fait jour à travers les rangs ennemis. Les maréchaux et les généraux en chef peuvent, en temps de guerre, décorer leurs subordonnés de la quatrième et de la cinquième classe de Saint-George, avec ou sans la participation du conseil de l'ordre, composé au moins de sept chevaliers. Les deux premières classes sont conférées par l'empereur lui-même. En outre, l'ordre de Saint-George se donne pour vingt-cinq ans de service militaire, ou pour vingt campagnes de terre et dix-huit sur mer. En ce cas, la croix doit porter une inscription qui l'indique.

L'ORDRE DE SAINT-VLADIMIR a été créé le 22 septembre 1782, en mémoire du vingt et unième anniversaire du couronnement de l'impératrice Catherine II. Il se compose de quatre classes. Le cordon a une raie rouge au milieu de deux raies noires; toutes trois sont d'égale dimension. Il se porte sur l'épaule droite, par-dessus l'habit, si le chevalier n'a pas d'ordre supérieur, et en dessous, sur le gilet, dans le cas où il en aurait un autre plus ancien. Le crachat est octogone, à angles d'or et d'argent alternativement, avec un champ rond et noir entouré d'un cercle noir et orné d'une croix en or, autour de laquelle se trouvent les initiales russes du saint : S. R. K. W. La devise est : *Utilité, honneur et gloire*. Le crachat se porte sur le côté gauche. La croix est rouge, avec le chiffre de saint Vladimir surmonté d'une couronne, d'un côté, et, de l'autre, la date de l'institution de l'ordre.

La seconde classe porte la grande croix au cou, avec un crachat du côté gauche; la troisième, une croix plus petite au cou, et la quatrième à la boutonnière. Quand l'ordre est la récompense de faits militaires, cette dernière est accompagnée d'une rosace.

Cette décoration s'obtient, à part les services connus de l'empereur lui-même, pour avoir rétabli l'ordre dans une partie négligée de l'admi-

nistration; pour avoir animé ou préparé les autres au service; pour avoir débrouillé, terminé ou prévenu des procès. On l'obtient encore pour avoir sauvé dix personnes, et pour être venu au secours d'une localité dans la famine, ou en proie à toute autre calamité publique; pour avoir contribué à faire régner l'abondance dans son pays par ses travaux agricoles; pour tout projet qui aura rapporté à la couronne au moins 30,000 roubles argent; pour une invention qui aura servi à l'accroissement de la richesse nationale; pour tout ouvrage adopté comme classique; pour trente-cinq ans de service civil, actif, irréprochable et zélé, ou seulement vingt-cinq dans les provinces transcaucasiennes. Tout témoignage suprême de satisfaction abrége d'un an ce délai. Le médecin qui, dans une année, aura vacciné 3,000 personnes, jouit de la même prérogative.

Ont droit au même ordre : les nobles qui auront occupé trois fois des fonctions électives, et qui auront été élus, une quatrième fois, aux fonctions de maréchaux de la noblesse, de curateurs du gymnase, de députés ou de secrétaires; les bourgeois qui auront rempli la même condition dans les quarantaines. Si les uns ou les autres avaient, durant leurs fonctions, obtenu cette décoration à titre de distinction spéciale, la loi se trouverait, par cela même, accomplie à leur égard.

Il est assigné au payement des pensions pour

chaque classe de l'ordre, 1714 roubles 28 1/7 cop. argent. Les chevaliers de la première classe reçoivent 171 roubles 42 6/7 cop.; ceux de la seconde, 85 roubles 71 3/7 cop.; ceux de la troisième, 57 roubles 14 2/7 cop.; et ceux de la quatrième, 28 roubles 57 1/7 cop. argent.

A la mort d'un chevalier, sa femme jouit de la pension pendant un an seulement. Les chevaliers des deux premiers degrés ont entrée à la cour de pair avec les fonctionnaires de la quatrième classe, et ceux des deux autres avec les employés de la sixième classe.

Les chevaliers du premier degré payent, à leur réception, 180 roubles; ceux du second, 60 roubles; du troisième, 30 roubles; et du quatrième, 9 roubles argent. Ceux qui ont été décorés pour trente-cinq ans de service ne payent rien.

Le général en chef d'une armée est autorisé, en temps de guerre, à créer, de son propre gré, des chevaliers de la quatrième classe, avec rosace, pour des faits d'armes éclatants.

L'Ordre de Sainte-Anne est également composé de quatre classes. Pour la première, le cordon est rouge, avec un liseré jaune, et se porte de gauche à droite. La croix est rouge, avec l'image de sainte Anne d'un côté et son chiffre de l'autre. Le crachat en argent, porté à droite, a pour devise : *Amantibus justitiam, pietatem, fidem.* La seconde classe

porte la croix au cou; la troisième, à la boutonnière, et la quatrième sur l'épée ou le sabre, sans ruban, et telle qu'elle se voit sur le crachat. Cette dernière se conserve avec les ordres supérieurs. On ajoute, dans la première et la seconde classe, une couronne à la croix, ce qui forme une distinction particulière; et, dans la troisième classe, une rosace, pour les faits d'armes; dans la quatrième, l'inscription, « Pour bravoure, » qui se place sur l'arme ornée de la croix. Il y a, en outre, une cinquième subdivision pour les soldats qui ont fait vingt ans de service. C'est une médaille dorée, avec l'image de la croix, attachée par un ruban rouge et jaune.

Cet ordre a été adjoint aux ordres russes le 5 avril 1797; mais la fête s'en célèbre le 3 février, en mémoire d'Anna Pétrovna.

Il peut être conféré à tout ecclésiastique qui aura converti au moins cent individus non chrétiens ou cent hérétiques, fait rentrer dans l'obéissance des paysans révoltés ou donné le bon exemple aux soldats; à celui qui se sera distingué dans les sciences, qui aura érigé des couvents ou des églises autrement qu'aux frais de la couronne, qui aura rempli avec distinction, pendant au moins cinq ans, des charges gratuites. Il est accordé aux militaires, pour le commandement d'un corps détaché, plus fort qu'une compagnie ou un

escadron, ou bien de mille recrues, même en plusieurs détachements; sous la condition, toutefois, dans le premier cas, que ce corps aura conservé, pendant trois ans, une place distinguée parmi les troupes, et que le nombre des malades ou des exclus pour inconduite n'aura pas dépassé 1 p. cent.

Dans le service civil, cet ordre peut être accordé à quiconque, dans trois ans, aura arrangé amiablement dix procès engagés sur une valeur suffisante pour qu'il y eût appel au sénat; à celui qui, dans les fonctions de juge de paix, aura concilié tous les différends portés devant lui, et n'en aura laissé aucun prendre une marche judiciaire. On y a droit également quand on a assuré le sort des veuves et des orphelins, et dévoilé celui des pauvres; quand on a procuré au gouvernement un avantage particulier et imprévu; quand on a exposé sa vie ou sa fortune pour le bien public; dirigé, sans secours de l'autorité, une pension publique de jeunes gens, pendant dix ans, à la satisfaction générale. L'instituteur privé reçoit cet ordre, après quinze ans de travail, s'il est noble héréditaire; après vingt ans, s'il est noble personnel; et après vingt-cinq ans, s'il n'est ni l'un ni l'autre.

Les présentations pour cet ordre ont lieu par le chapitre, et sont décidées au scrutin dans le conseil, qui est composé de douze chevaliers, les plus anciens de chaque degré, qui se trouvent

présents à Saint-Pétersbourg, au mois de décembre de chaque année.

Le général en chef d'une armée peut, à la guerre, conférer les deuxième, troisième et quatrième degrés de cet ordre.

Dans la première classe, vingt commandeurs, dont quatre ecclésiastiques, reçoivent chacun 228 roubles 57 1/7 cop. argent de pension; vingt-deux autres, dont quatre ecclésiastiques, touchent 114 roubles 28 4/7 cop. argent.

Dans la seconde classe, vingt commandeurs, dont deux ecclésiastiques, reçoivent 100 roubles argent; quarante-deux, dont huit clercs, 71 roubles 42 6/7 cop.; et trente-six pensionnaires, dont six clercs, 71 roubles 42 6/7 cop. argent.

Dans la troisième classe, quatre-vingt-dix chevaliers reçoivent 57 roubles 14 2/7 cop.; quatre-vingt-dix autres, 42 roubles 85 5/4 cop.

Dans la quatrième classe, quatre-vingt-dix chevaliers touchent 34 roubles 28 4/7 cop.; et quatre-vingt-dix autres, 28 roubles 57 1/7 cop. argent.

Les chevaliers de la première classe payent, à leur nomination, 60 roubles, et, à chaque promotion, 75 roubles; ceux de la seconde, 30 roubles; ceux de la troisième, 18 roubles; et ceux de la quatrième, 9 roubles argent.

L'ORDRE DE SAINT-STANISLAS est établi pour récompenser ceux qui auront contribué au bien de

l'empire russe et du royaume de Pologne, *qui en est inséparable* (art. 621), par des services tels qu'ils auront attiré l'attention de l'empereur.

Il y a trois degrés; il en a été aboli un, le quatrième ou le deuxième, le 28 mai 1839. Ceux qui l'avaient jusque-là ont conservé le droit de porter un crachat avec la croix au cou. Cet ordre vient après celui de Sainte-Anne. Les chevaliers de la première classe de ce dernier ordre ne portent, en même temps, ni le cordon ni le crachat de Saint-Stanislas, mais la croix au cou.

La croix est rouge, émaillée rouge, à quatre branches divisées chacune en deux et ornées de petites boules en or. A leur réunion se trouvent des demi-cercles en or. Au milieu, il y a un cercle rond en émail blanc, avec un liseré vert et un laurier de la même couleur qui porte en rouge le chiffre latin: SS. Dans les coins de la croix, des quatre côtés, se trouvent des aigles russes à deux têtes en or. Le revers est en or avec rebord blanc, et le chiffre.

Le cordon est rouge, large de deux pouces et demi, avec un double liseré blanc, et se porte sur l'épaule droite; le crachat se met du côté gauche. Il est en argent avec huit rayons, et le rebord, semblable à celui de la croix, porte la devise: *Præmiando incitat.*

La décoration du second degré se porte au cou,

et a deux subdivisions, l'une avec et l'autre sans couronne. Celle du troisième se porte à la boutonnière.

La fête de l'ordre a lieu le $\frac{24 \text{ avril}}{7 \text{ mai}}$. Le premier et le second degré sont laissés à la disposition de l'empereur. Le troisième, à part les services connus de S. M., se confère, pour des actes de bienfaisance, à ceux qui ont sacrifié leur fortune au bien public ou à celui du service; aux personnes qui ont géré un emploi utile sans rétribution, ou un emploi en dehors de leurs fonctions ordinaires, pendant un an. Il s'accorde également pour des inventions et des ouvrages d'une utilité incontestable, pour la mise en ordre d'un travail embrouillé, pour la découverte des abus graves ou des crimes. Il peut être donné à un instituteur privé, pour quinze ans de service, s'il est noble héréditaire; pour douze ans, s'il est noble personnel; et pour 25 ans, s'il n'est pas noble.

Celui qui, d'après les statuts, aura mérité l'ordre, a la faculté de le solliciter, par l'entremise de ses supérieurs, s'il est ou a été au service, ou du chef du gouvernement, s'il est en retraite. Ce troisième degré peut être conféré par un conseil composé de douze chevaliers de chaque degré, sous la présidence d'un grand-cordon, par une nomination au scrutin, dont le résultat est soumis à la décision de l'empereur.

Le chef d'une armée active peut, pour de beaux faits d'armes, conférer le Saint-Stanislas de la seconde et de la troisième classe.

Lors de sa promotion, tout chevalier du premier degré paye 90 roubles; celui du second, 30; celui du troisième, 15 roubles argent. Cet argent est destiné à des œuvres de bienfaisance indiquées par l'empereur.

Les personnes qui ont reçu cet ordre depuis le $\frac{17}{29}$ novembre 1831, jour de son annexion aux décorations russes, sont, par là même, nobles héréditaires; celles qui l'ont obtenu auparavant, ne le sont que si elles sont décorées du premier degré. Les ecclésiastiques russes ne reçoivent pas cet ordre, et les membres du clergé catholique romain n'acquièrent, avec cette décoration, que le droit de noblesse *personnelle* [1]. Les marchands sont nobles personnels s'ils ont obtenu cette décoration avant le $\frac{10}{22}$ avril 1832, et citoyens honoraires héréditaires s'ils ne l'ont eue que depuis.

Il y a trente pensionnaires du premier degré à 142 roubles 85 5/7 cop. argent par an; soixante du second, à 114 roubles 28 4/7 cop.; quatre-

[1] La loi russe est assez naïve pour le dire, et ne l'est pas assez pour ajouter que c'est parce que les ecclésiastiques romains ne sont pas susceptibles d'avoir des enfants. (Décret du 28 mai 1839.—Svod., t. I, liv. VI, art. 682.)

vingt-dix du troisième degré à 85 roubles 71 3/7 cop. chacun.

Le pensionnaire qui passe à un degré supérieur perd la pension qu'il touchait, et doit attendre son tour pour la pension du nouveau degré. Il doit renvoyer au chapitre les insignes qu'il avait portés jusque-là. Il en est de même quand un chevalier meurt; et si les insignes étaient alors perdus, les héritiers en restitueraient la valeur. Les chevaliers qui se font moines perdent l'ordre et la pension. A la mort du chevalier pensionné, sa femme jouit de la pension pendant un an.

Les héritiers d'un militaire, tué à la guerre, sont exemptés de l'obligation de renvoyer ses insignes ou d'en restituer la valeur.

La DÉCORATION DU SERVICE IRRÉPROCHABLE n'est pas un ordre; c'est une simple marque de distinction. Elle se compose d'une boucle dorée, carrée, avec un laurier, dans le milieu duquel se trouve un chiffre romain, indiquant les années de service. Elle se place sur un ruban des ordres de Saint-George, pour les militaires, et de Saint-Vladimir, pour les fonctionnaires civils. Cette décoration a été instituée le 22 août 1827, en commémoration du couronnement de l'empereur Nicolas, qui a eu lieu le même jour de l'année précédente. Elle se confère le jour anniversaire de son institution, et se porte au-dessous

des ordres véritables, comme leur étant inférieure. Elle se donne pour quinze ans de service, et se renouvelle tous les cinq ans.

Les chevaliers de Saint-George, après vingt-cinq ans de service, et de Saint-Vladimir, après trente-cinq ans, pas plus que les chevaliers des ordres les plus importants, ne sont dispensés de porter cette boucle, qu'il est prescrit de mettre au-dessous de la seconde boutonnière.

Les artistes n'ont droit à cette distinction que pour le temps passé au service à partir de leur réception dans un ordre de chevalerie [1]. Les maîtres de relais et les individus qui n'ont pas de tschinn effectif n'y ont pas droit.

Il n'y a aucune espèce de diminution à obtenir dans les termes voulus pour la boucle. On retranche, du temps de service ainsi calculé, les congés de plus de vingt-neuf jours; le service d'un employé qui, dans l'espace de quinze ans, aura changé trois fois de genre de service, est déclaré non valable, toutes les fois qu'il sera resté moins de trois ans dans le même poste. Tout retard dans un semestre peut faire perdre une année de service, à moins de causes graves admises par l'autorité; un retard de quatre mois prive totale-

[1] Une disposition générale défend de donner un ordre avant qu'on ait reçu la boucle.

ment du droit à la boucle. Les réprimandes inscrites dans les états de service emportent la perte d'une année, et les arrêts, accompagnés de la formalité, retardent l'obtention de la décoration de trois ans. L'institution prive de leurs droits à cet insigne ceux qui ont été mis en jugement et n'en sont pas sortis justifiés, soit qu'ils aient été laissés sous le coup du soupçon, soit qu'un manifeste impérial les ait amnistiés, ou ait suspendu toute action de la justice à leur égard; mais si, après cela, ils remplissent quinze années de service irréprochable, la boucle leur sera conférée. Ceux qui ont été élargis, faute de preuves contre eux, sont considérés comme innocents.

La collation définitive de la boucle appartient à un conseil composé de généraux en chef ou de conseillers intimes actuels, élus par l'empereur, sous la présidence du plus ancien d'entre eux, ou du plus ancien fonctionnaire de la première classe, s'il s'en trouve. Ce conseil s'assemble tous les ans, au plus tard le 20 juillet, et siége au palais d'hiver. La sanction de l'empereur est nécessaire à ses décisions, pour les rendre valables.

On paye trois roubles argent pour chaque boucle. Il est permis aux personnes qui en sont revêtues de la placer dans leurs armes et sur leurs cachets.

La boucle n'est pas retirée à celui qui l'a ob-

tenue, pour des méfaits qui en eussent empêché l'obtention; mais elle n'est point remplacée, pour le coupable, par celle qui lui serait revenue pour les cinq ans dans l'espace desquels il aura été en faute. S'il fait cinq autres années de service irréprochable, on lui confère la boucle pour cette période. Si le méfait est commis avant l'obtention de la boucle, mais après le temps accompli pour l'obtenir, le cas est soumis à la décision de l'empereur.

La marque Marie a été érigée le 14 octobre 1828, en mémoire de l'impératrice Marie Feodorovna, mère de Nicolas. Elle se confère aux dames, pour service irréprochable. Elle est de deux degrés : le premier porte la décoration à l'épaule, et le second au sein. Pour celui-là, la croix est à quatre branches, et en or émaillé de bleu ; elle porte le chiffre de Marie Feodorovna ; au centre est un laurier avec le nombre des années de service en chiffres romains. L'insigne du second degré est un médaillon bleu avec les deux chiffres. Le ruban est celui de l'ordre de Saint-Vladimir. Cette décoration est destinée aux dames dites des classes, aux maîtresses, directrices et inspectrices des institutions qui étaient sous la surveillance immédiate de l'impératrice-mère. Le premier degré se donne aux dames qui ont passé dans ces fonctions 25 ans et au-dessus, et le second à celles qui y

ont été de 15 à 25 ans. Tous les cinq ans le chiffre se renouvelle. Les titres à la réception de cette décoration sont discutés en un conseil érigé auprès des institutions de bienfaisance, et dont les décisions sont confirmées par l'empereur. Cette marque de distinction ne se perd jamais.

Les officiers de l'armée reçoivent des sabres et des épées en or, ornés parfois de stras, sans aucun frais, avec une inscription constatant leur bravoure. Les généraux en chef des grandes armées peuvent en accorder pour des actions d'éclat et faits éminents.

Pour avoir sauvé la vie à des personnes en péril, on obtient des médailles en or et en argent, avec des rubans de Saint-Vladimir.

Les maires des paroisses qui restent, avec distinction, neuf ans dans leurs charges, et sont réélus pour trois autres années, reçoivent des médailles qu'ils portent au cou, s'ils ne sont pas nobles. Les vaccinateurs sont aussi récompensés par des médailles. Les planteurs distingués, au Caucase et dans la Nouvelle Russie, les paysans qui excellent dans la culture de la pomme de terre, les ouvriers supérieurs des fabriques, les juifs établis sur les terres de la couronne et qui se distinguent dans l'économie agricole, ont droit aux mêmes récompenses. Les pilotes, les employés des quarantaines, les instituteurs après dix ans de fonc-

tions, obtiennent des médailles avec des rubans de Saint-Alexandre. Les chefs des paysans, pour neuf ans de service, en ont aussi avec des rubans de Sainte-Anne.

Les médailles obtenues quand on a sauvé la vie à quelqu'un, ou pour tout autre acte d'humanité, ne sont sujettes à aucun impôt. Les autres payent, d'après leurs rubans ou leurs formes, de 7 à 150 roubles argent de contribution. Les personnes ayant des médailles qui se portent au cou sont exemptes du recrutement. Les autres le sont des peines corporelles.

Il y a en outre des *kaftans* de distinction en drap, velours ou damas, qui sont d'uniforme ou non. Ces kaftans sont destinés particulièrement aux fonctionnaires paysans.

XIV.

DES HAUTES COURS ADMINISTRATIVES, LÉGISLATIVES ET JUDICIAIRES.

LE CONSEIL DE L'EMPIRE.

Les attributions du conseil de l'empire comprennent toute affaire qui exige la promulgation d'une loi nouvelle, la modification, l'explication ou le complément d'une loi existante; toute mesure extraordinaire dans le domaine de l'administration intérieure ou de la politique extérieure, comme la paix ou la guerre, quand elle peut être sujette à un examen préalable; les questions spéciales en matière de finances, la fixation du budget et le règlement des impôts, l'expropriation des particuliers pour cause d'intérêt public, ou le passage d'une propriété de la couronne en la possession des particuliers, les brevets d'invention, etc. Ce conseil prononce sur la concession et le retrait des lettres de noblesse, et dirige l'instruction contre

les ministres et les gouverneurs généraux accusés, avec l'autorisation de l'empereur. Il connaît des procès sur lesquels le sénat a été partagé, ou dont la conclusion n'a pas obtenu la sanction du ministre de la justice.

Le conseil de l'empire se divise en départements, que nous appellerons aussi sections, ou se réunit en assemblée générale; les membres des divers départements sont membres de l'assemblée générale, à laquelle sont adjoints en outre des personnes prises en dehors.

Il y a cinq départements : 1° celui de la justice; 2° de la guerre; 3° du culte et des affaires civiles; 4° de l'économie, et 5° des affaires de la Pologne.

Le personnel des départements est nommé tous les six mois, par l'empereur lui-même, et se compose d'un président et d'au moins trois membres pour chaque département. Les sections peuvent appeler dans leur sein et consulter les personnes dont ils veulent réclamer les lumières. Pour les affaires qui concernent à la fois plusieurs départements, ceux-ci ont droit de se réunir et de délibérer en commun.

Les membres du conseil de l'empire peuvent en même temps être investis de toute autre charge, dans l'ordre judiciaire ou administratif. Les ministres sont de droit membres du conseil de l'empire, mais ils ne peuvent être nommés présidents

dans les sections. Le président de l'assemblée générale est l'empereur lui-même, et, en son absence, celui qu'il veut bien désigner une fois tous les ans. Le vice-président est celui des présidents de département qui est le plus ancien en grade.

L'assemblée générale siége dans l'ordre suivant: le président occupe le milieu de la salle; à sa droite sont placés les membres qui ne font pas partie des départements; à sa gauche, les ministres, et vis-à-vis de lui les membres des sections, leurs présidents en tête. Au milieu, en face du président, se trouve le secrétaire de l'empire, assisté d'un secrétaire d'État et de deux aides.

Les orateurs parlent debout. Si plusieurs membres réclament la parole à la fois, elle est accordée au plus ancien en grade. Les amendements aux projets mis en délibération doivent être présentés par écrit. Les votes sont inscrits à côté du nom de chaque membre, et les décisions sont consignées dans un procès-verbal. On fait connaître à la fin de chaque séance l'ordre du jour de la suivante. Dans les départements, on prend rang d'après les tchinns.

Les affaires où il s'agit de quelque mesure extraordinaire arrivent directement à l'assemblée générale, sur la décision de l'empereur. Les départements y envoient celles sur lesquelles leurs membres n'ont pu s'entendre, ou pour lesquelles

ils ont pris une décision qui casse un arrêt du sénat, ou qui les met en désaccord avec le ministre dont émane l'affaire en question.

Le conseil de l'empire peut renvoyer au sénat les affaires dans lesquelles celui-ci n'aurait pas pris en considération quelque pièce importante, afin qu'elle y soit revue de nouveau.

Le secrétaire de l'empire soumet les décisions du conseil à la confirmation de l'empereur. Les affaires de Pologne lui sont déférées en procès-verbal, toutes les fois qu'elles n'ont pas été débattues dans l'assemblée générale ; et les autres sous forme de mémoires, signés par le président ou le vice-président, et par le secrétaire de l'empire. La volonté de l'empereur décide l'affaire définitivement, lors même qu'il se prononcerait pour l'opinion de la minorité. En cas d'absence prolongée de l'empereur, S. M. désigne elle-même l'étendue du pouvoir que le conseil de l'empire est appelé à exercer pendant ce temps.

Près du conseil se trouve une chancellerie, sous les ordres du secrétaire de l'empire. Elle se compose de sept sections, dont chacune a pour chef un secrétaire d'État, excepté les deux dernières, celle des archives et celle des affaires du secrétariat de l'empire, qui sont régies par des aides.

LE COMITÉ DES MINISTRES.

Le comité des ministres est composé de tous les ministres et chefs des administrations séparées, complétant l'organisation ministérielle, tels que le chef de l'état-major de la marine, celui des voies et communications, des postes, le contrôleur de l'empire; etc., et en outre des présidents des départements au conseil de l'empire et des personnes spécialement désignées par l'empereur.

Le président est élu par le souverain ; à défaut de quoi la présidence, comme en cas de maladie du titulaire, appartient au membre le plus ancien en grade.

Le comité s'assemble deux fois par semaine en hiver, à 11 heures du matin, et une fois par semaine en été, à 10 heures. Le président peut, en cas d'affaire majeure, convoquer une réunion extraordinaire. Les membres siégent selon leur ancienneté en grade.

Les attributions du comité des ministres comprennent toute affaire qui demande l'action combinée ou le concours de plusieurs ministères, qui embarrasse un ministre ou excède sa compétence, et nécessite la résolution suprême. En outre, les ministres sont tenus de soumettre au comité des comptes rendus, pour chaque année de leur admi-

nistration, comme d'en référer à sa décision pour les cas extraordinaires, les affaires qui concernent la sécurité publique ou la subsistance du peuple, les causes des hérétiques, les réprimandes à faire aux gouverneurs, les récompenses et pensions à accorder aux employés civils.

Le général gouverneur de la Finlande est également autorisé à déférer au comité toute affaire qui demande le concours des deux administrations, sans exiger de modifications à la législation du duché.

Les décisions du comité ne reçoivent force de loi qu'après la sanction de l'empereur. Il n'y a d'exemptées de cette règle que les décisions unanimes du comité, concernant les pensions et les secours momentanés aux employés, et les affaires des hérétiques, sauf les cas extraordinaires. Les changements à faire dans la législation sont préalablement soumis à la deuxième section de la chancellerie de l'empereur, spécialement chargée de la rédaction des lois.

Le comité des ministres n'exerce pas de pouvoir exécutif, et laisse le soin de remplir ses décisions à celui des ministres dans la compétence duquel se trouve l'affaire en litige.

La chancellerie du comité est composée de plusieurs sections, d'un bureau d'expédition générale et d'une division des archives.

LE SÉNAT.

Le sénat est la haute cour judiciaire de la Russie ; dispensateur et directeur de la justice, il veille à l'exécution des lois et à la régularité dans l'administration.

Ses membres sont nommés par l'empereur, parmi les dignitaires des trois premières classes, soit civils, soit militaires. Le président est l'empereur lui-même ; les ministres y siégent, mais non pas leurs suppléants. Les généraux gouverneurs et les gouverneurs militaires y ont accès.

Le sénat se divise en onze départements, dont six résident à Saint-Pétersbourg, trois à Moscou et deux à Varsovie. Les présidents sont désignés par l'empereur. Le nombre des sénateurs est illimité, mais le minimum des membres qui doivent être présents pour que les délibérations aient leur cours est fixé à trois pour les départements de Saint-Pétersbourg et de Moscou, et à cinq pour ceux de Varsovie. Le ministre de la justice complète ce nombre au besoin par le plus jeune des sénateurs des départements correspondants. Dans chaque département siége un grand procureur, qui veille à la régularité des affaires.

Le premier département est chargé de la promulgation des lois et de leur expédition aux autorités

compétentes, de la vérification des droits civiques autres que ceux des nobles et des serfs, de la naturalisation des étrangers, de la surveillance des élections, de la nomination et de la démission des employés. Il vide tous les conflits qui peuvent s'élever entre les différents tribunaux, et connaît des procès entre la couronne et les particuliers.

Les deuxième, troisième et quatrième départements à Saint-Pétersbourg, le septième et le huitième à Moscou, et le neuvième à Varsovie, connaissent, en appel, des affaires civiles; le cinquième à Pétersbourg, le sixième à Moscou, et le dixième à Varsovie, sont chargés des affaires criminelles. Chacun de ces départements exerce la juridiction sur un nombre défini de gouvernements qui forment son ressort. Les attributions du département d'arpentage sont suffisamment indiquées par son nom, et s'étendent à tout l'empire.

Les départements se réunissent dans certains cas, et forment des assemblées générales : il y en a deux à Saint-Pétersbourg, composées, l'une des trois premiers, et l'autre des trois derniers départements, sous la présidence du plus ancien président, et sous la surveillance du ministre de la justice. Les trois départements de Moscou forment une seule assemblée générale, ainsi que les deux de Varsovie, sous la présidence du lieutenant du royaume. Les sénateurs honoraires n'y sont pas admis.

Les assemblées générales connaissent de toutes les affaires sur lesquelles on n'a pas pu s'entendre dans les départements.

La première, à Saint-Pétersbourg, juge en outre les sénateurs coupables, décide de l'avancement des employés jusqu'à la sixième classe, et confirme les titres des nobles. Les sénateurs les plus anciens en grade remplacent les présidents, en cas d'absence, aux assemblées générales, comme dans les réunions particulières. Les ministres siégent dans le premier département, et le ministre de la justice, avec son suppléant, assiste aux assemblées générales.

Celles-ci ont lieu une fois par semaine. Le ministre de la justice fait en outre convoquer les sénateurs en séance extraordinaire, pour toute affaire qui ne souffre pas de remise. Les séances s'ouvrent à dix heures. Toutes les semaines, le ministre de la justice fait son rapport à l'empereur sur les membres absents ou qui se sont trouvés en retard. Les sénateurs investis de quelque charge particulière ne peuvent manquer aux assemblées générales, et doivent au moins venir deux fois par semaine dans les départements. Les ministres et les gouverneurs sont seuls exemptés de cette obligation. Les vacances du sénat ont lieu en été; les affaires ne sont soumises aux assemblées que par extraits. Dans les départements, elles se

décident à l'unanimité. S'il s'élève un désaccord sur la manière dont les questions doivent être posées, et qu'il ne puisse être décidé à la simple majorité, on appelle alors à voter le plus jeune membre d'un autre département. Le sénateur qui n'adopte pas l'opinion de la majorité est autorisé à émettre la sienne par écrit, mais dans un délai de huit jours au plus, pour les départements, et à la séance suivante, pour les assemblées générales. Ses collègues peuvent alors revenir sur leur vote. Les membres absents, lors des réunions des départements, sont tenus de faire connaître leur opinion; mais il n'en est pas de même aux assemblées générales. La voix d'un ministre ne compte pas dans les affaires qu'il a présentées lui-même au sénat, ou qui rentrent dans les attributions de son ministère. Le grand procureur cherche, par écrit, à concilier les opinions; s'il n'y parvient pas, il porte l'affaire en litige devant l'assemblée générale. La même chose arrive également lorsque le procureur n'adopte pas, pour sa part, la décision du département; mais il doit préalablement demander l'autorisation du ministre de la justice.

Dans les assemblées générales, la majorité est des deux tiers des voix. Si elle ne peut y être obtenue, le ministre de la justice en réfère à une consultation des grands procureurs réunis, et assistés de son adjoint et d'un jurisconsulte. Quinze jours

leur sont accordés pour étudier la question. En cas de partage, la voix du ministre est prépondérante. Lorsque les mêmes cas se présentent au sénat de Moscou, la consultation a lieu à Saint-Pétersbourg. L'affaire est ensuite reportée à l'assemblée générale; et s'il ne s'y produit pas de majorité, ou bien si le ministre de la justice conserve une opinion différente de celle qui prévaut, alors il en réfère à l'empereur par l'entremise du conseil de l'empire.

Le sénat ne reconnaît, au-dessus de lui, d'autre pouvoir que celui de l'empereur. Les autorités subordonnées ne peuvent différer l'exécution de ses décrets que lorsqu'il y a contradiction dans les prescriptions, et alors elles sont tenues de soumettre la difficulté au sénat lui-même. Celui-ci peut faire parvenir à S. M. des observations sur les lois existantes, par l'entremise du ministre de la justice, en tant qu'elles exigent un complément, une explication ou une modification, par suite d'autres lois contradictoires; mais il lui est strictement interdit de se prévaloir de la clémence impériale, dans les cas particuliers, pour autoriser des exceptions aux lois, ou de se permettre aucune observation sur des lois nouvellement promulguées par l'empereur.

Si le sénat découvre quelques abus dans les ministères, il avertit les ministres; et s'il n'en ob-

tient pas des explications satisfaisantes, il en réfère à S. M. Il envoie des réprimandes aux gouverneurs, pour les négligences commises sans mauvaise intention, et, en cas de récidive, il les publie; mais si elles sont de nature à attirer une peine, il demande l'autorisation de l'empereur. Le sénat ne peut de lui-même ni changer *une lettre* aux lois existantes, ni modifier ses propres dispositions, sans l'autorisation de l'empereur. Il n'y a pas d'appel contre le sénat, si ce n'est à l'empereur, qui fait alors revoir l'affaire par l'assemblée générale du sénat, si elle a été décidée dans un département, et par le conseil de l'empire, si elle a été discutée en assemblée générale. Quiconque porterait contre le sénat une plainte mal fondée, serait mis en jugement. Aussi le plaignant doit-il, en tout cas, certifier par écrit qu'il connaît les rigueurs des lois existantes à ce sujet.

« Tout sénateur, comme un digne enfant de son pays, ayant toujours en vue son devoir envers Dieu, l'État et la loi, doit se rappeler que l'obligation qui lui est imposée comme juge consiste à considérer sa patrie comme sa famille, et l'honneur comme un ami; à examiner avec soin les demandes qui lui sont faites, à rectifier ses erreurs, à changer et poursuivre les juges suspects, et surtout à rechercher les moyens d'établir la vérité, et non pas de gagner du temps.

« Tout sénateur est obligé, comme à un devoir de conscience, de faire son rapport sur tout le mal qui se commet dans le pays, et sur toutes les violations de la loi qui parviennent à sa connaissance. » (Swod., t. Ier, liv. 3, sect. 1, art. 247 et 248.)

Chaque département a sa chancellerie. La première assemblée générale de Saint-Pétersbourg et celle de Moscou ont en outre chacune une chancellerie particulière. Elles sont sous les ordres des grands procureurs désignés par le ministre de la justice, qui est le chef suprême de toutes les chancelleries du sénat.

La plus grande anomalie qui existe dans l'organisation du sénat, c'est le pouvoir exorbitant attribué au ministère public, qui peut suspendre ou annuler par son véto les décisions de la majorité, dans les départements, par la voix du grand procureur, et de l'unanimité dans les assemblées générales, par la voix du ministre de la justice. La cause en est-elle que les sénateurs, pris au hasard dans l'armée ou l'administration civile, sont ignorants en matière de droit ? Mais si l'on ne peut ni ne sait remédier à ce mal, faudrait-il au moins ne pas prendre les ministres de la justice parmi les généraux ou les diplomates, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici ; et alors même qu'on en aurait de savants, faudrait-il borner leur droit de paralyser les décisions du sénat aux cas de violation des lois, et surtout ne pas

laisser traîner les affaires en longueur, en accordant des délais aux procureurs et aux ministres pour formuler leur opinion. Les sénateurs russes ne sont pas à l'épreuve des offres d'argent plus ou moins adroitement faites; mais il est plus facile encore de corrompre un seul individu qu'une assemblée, et les procureurs impériaux sont en effet, en Russie, au sénat comme dans les gouvernements, les seuls dispensateurs de la justice.

LE SYNODE.

Il est actuellement composé de huit membres et de quatre adjoints, d'une chancellerie, de l'administration de l'instruction ecclésiastique, de l'administration ecclésiastique, et de la chancellerie du grand procureur du synode.

Les éparchies se divisent en trois classes. La première comprend les quatre métropolities de Kiev, de Novgorod, de Moscou et de Pétersbourg. La seconde classe contient dix-huit archevêchés, et la troisième vingt-six évêchés et les trois éparchies de la Géorgie.

L'instruction ecclésiastique est distribuée en trois arrondissements, ceux de Kiev, de Moscou et de Pétersbourg, avec autant d'académies, et quarante-cinq séminaires.

XV.

DES MINISTÈRES

Il y a neuf ministères en Russie : 1° le ministère de l'intérieur; 2° celui des finances; 3° de l'instruction publique; 4° de la justice; 5° des domaines; 6° de la guerre; 7° des affaires étrangères; 8° de la cour; 9° de la marine. De plus, il y a trois administrations qui sont à l'égal des ministères, savoir : 1° le contrôle de l'empire; 2° le département des voies de communication et d'édifices publics; 3° celui des postes.

Il y a dans chaque ministère plusieurs directions, qu'on appelle en Russie des départements, le conseil du ministre et la chancellerie du ministère. Les directions se divisent en sections, et les sections en bureaux. Le conseil du ministre se compose de tous les directeurs et du ministre en second, sous la présidence du ministre. L'empereur peut y adjoindre des membres parti-

culiers, et le conseil lui-même peut mander dans son sein les personnes étrangères au ministère dont il aurait besoin de prendre l'avis. Chaque direction peut aussi se réunir en *assemblée générale*, composée de tous les chefs de section présidés par le directeur, qui peut, avec l'autorisation du ministre, appeler à la réunion, pour les questions scientifique, artistique et industrielle, des personnes prises en dehors de l'administration. La plupart des directions ont des chancelleries particulières.

Les ministres sont choisis par l'empereur; les directeurs, par le ministre, avec l'assentiment de l'empereur; les autres fonctionnaires sont placés et déplacés, sur la présentation du directeur, par le ministre; et les employés tout à fait subalternes le sont par le directeur seul.

Le pouvoir des ministres est exclusivement exécutif. Ils ne peuvent modifier aucune loi, et sont tenus, pour tout ce qui concerne la législation, d'avoir recours au conseil de l'empire. Lorsqu'ils rencontrent, dans la sphère de leurs attributions, des difficultés qu'il ne leur appartient pas de résoudre par eux-mêmes; lorsqu'ils sentent la nécessité de quelques changements, ou bien qu'il leur faut prendre des mesures qui demandent le concours des autres pouvoirs, ils ont à en référer au sénat, et, dans les circonstances graves, à l'empereur, par l'entremise du comité des ministres. Ils

ont recours également au sénat pour tous les objets de sa compétence, tels que le mouvement des employés et les causes judiciaires.

Chaque année, le 1er août, tous les ministres présentent au ministre des finances le relevé des dépenses nécessaires pour leur département. Celui-ci en réfère au conseil de l'empire, et, sur son autorisation, ouvre les crédits demandés. Chaque mois, les ministres donnent avis au trésor des sommes qui leur sont nécessaires.

La responsabilité ministérielle est encourue dans deux cas: lorsque le ministre s'écarte arbitrairement des lois, ou lorsqu'il occasionne des abus ou commet des dommages par sa négligence. Il n'a pas à répondre des effets fâcheux des mesures qu'il a proposées, mais qui ont été approuvées par le sénat ou l'empereur. En cas d'abus, S. M. décide, s'il y a lieu, à poursuivre; et c'est le conseil de l'empire qui se charge de l'enquête et de l'instruction. Si celles-ci démontrent que le ministre s'est rendu indigne de la confiance de l'empereur, on le destitue; et si elles signalent des faits graves, on le fait comparaître devant le tribunal criminel.

Les ministres en second remplacent les ministres pendant leur absence ou maladie, siégent au conseil, et peuvent diriger telle partie du département que leurs chefs veulent leur confier. Le plus souvent, ce sont les affaires qui ne présentent

pas assez d'intérêt pour que les ministres s'en occupent eux-mêmes qui leur sont ainsi renvoyées. Ils sont censés acquérir, dans ce poste, les capacités nécessaires pour devenir ministres à leur tour: cela réussit assez mal à l'égard des personnes qui n'ont pas acquis auparavant une certaine instruction; et, pour celles qui sont aptes à gérer un ministère, le temps passé dans ce poste secondaire est dépensé en pure perte, et l'emploi lui-même n'est qu'un embarras de plus pour l'administration générale. Si les pays civilisés se passent bien de ces doublures de ministre, pourquoi la Russie ne le pourrait-elle pas? et là même, du moment que les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, n'ont pas besoin de ces sortes de collaborateurs, pourquoi les ministres de l'intérieur ou des finances ne pourraient-ils s'en passer?

Le MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR se compose de six directions, d'une section particulière de statistique avec sa chancellerie, d'un conseil de médecine, d'une chancellerie, et d'un conseil ordinaire.

La *direction de la police exécutive* est chargée de l'ordre intérieur, de la police judiciaire et pénale, de la rentrée des contributions.

La *direction économique* s'occupe des subsistances, concourt à l'entretien de l'armée, surveille les magasins de blé, fait les relevés des récoltes, les plans des villes et villages, règle ce qui concerne

les foires et marchés. Elle est également chargée des institutions de bienfaisance, des maisons de correction et des sociétés d'assurance.

La *direction des cultes étrangers* a trois sections, et un bureau au lieu de chancellerie.

La *direction de médecine* s'occupe du placement et de la surveillance des médecins, vétérinaires, pharmaciens et sages-femmes. Elle a dans ses attributions les hôpitaux civils, les eaux minérales, la vaccine et les quarantaines.

La *direction des préparations médicales* est chargée d'approvisionner l'armée, la flotte et quelques établissements de l'administration civile, de médicaments et d'instruments de chirurgie; elle a également l'entretien des pharmacies de la couronne, des magasins et des jardins médicinaux. L'assemblée générale de la direction se compose, sous la présidence du directeur, de trois conseillers, dont l'un s'appelle l'ancien et doit être médecin ou apothicaire.

La *direction des affaires générales* reçoit les ordres du souverain et en assure l'exécution, prend les dispositions nécessaires pour les voyages de l'empereur, s'occupe de la promotion des gouverneurs; elle est chargée en outre des affaires secrètes et pressées, de la naturalisation des étrangers, des élections, et des crimes contre la religion du pays.

Le *conseil de médecine* est la cour suprême en

matière de médecine scientifique et légale. Son président doit être médecin et choisi par l'empereur, sur la présentation du ministre. Les directeurs des divisions médicales des ministères de l'intérieur et de la guerre, le médecin en chef de l'état-major de la flotte, et le médecin inspecteur du conseil de tutelle, sont membres de ce conseil, ainsi qu'un médecin du ministère de l'instruction publique. Les autres membres sont élus par le conseil lui-même, et confirmés par le ministre. Parmi ceux-ci, le conseil a à faire choix d'un secrétaire. Il se réunit deux fois par semaine, à moins d'événements particuliers. Il a une chancellerie, dont les sections ont pour chefs des médecins. Au conseil appartient la censure des ouvrages et des prospectus de médecine, celle des livres traitant de cuisine et de chimie économique; il est chargé de l'appréciation des découvertes en médecine, de la publication des instructions nécessaires en cas de maladies contagieuses, de l'examen des médecins venant de l'étranger, de la vérification des enquêtes faites sur les personnes atteintes de mort subite, etc.

La *section de statistique* fait partie du conseil du ministère. Le ministre en second en est le président; les directeurs en font partie; le ministre leur adjoint des membres de son conseil; des étrangers peuvent y être appelés pour donner

des renseignements; la section a des correspondants qu'elle choisit elle-même. Un de ses membres, désigné par le ministre, est chargé de son administration. Elle siége une fois par semaine, et a une chancellerie, un architecte, un géomètre, et un bureau de dessin. Elle est chargée de la vérification des plans des villes nouvelles, des projets de divisions territoriales de l'empire, etc.

Le MINISTÈRE DES FINANCES se compose de la direction des manufactures et du commerce intérieur, de celles du commerce extérieur, des contributions et redevances, de la trésorerie, de l'administration des monnaies, mines et salines, avec le corps des mines et l'état-major des ingénieurs des mines. Il a de plus trois chancelleries: la chancellerie générale, la chancellerie secrète, et celle du crédit.

La *direction des manufactures et du commerce intérieur* a près d'elle un *conseil* spécial dit *des manufactures*, qui, sous la présidence du chef de la direction, se compose de personnes versées dans cette partie, prises dans la noblesse et le négoce, six dans chaque classe, de deux professeurs de chimie et de minéralogie, et d'un technologue. Ce conseil a une section à Moscou, des comités et des correspondants dans les autres villes. La section de Moscou se compose de quatre nobles, de quatre marchands, d'un chimiste et

d'un mécanicien; son président est en même temps celui du comité de l'approvisionnement de l'armée en draps. Le directeur du conseil de Saint-Pétersbourg est le chef de la première section de la direction; un employé du comité est celui de la section de Moscou. Les membres n'ont pas d'appointements.

Les fonctions du conseil des manufactures consistent à compléter les renseignements statistiques des gouverneurs pour ce qui concerne les fabriques, à veiller sur le développement et l'amélioration des manufactures, à délivrer les brevets, les priviléges, etc.

Le *conseil du commerce* est composé de quatre négociants de la première guilde adonnés au commerce intérieur, de quatre autres s'occupant du commerce extérieur, et de quatre négociants étrangers. Ils sont choisis par le ministre des finances, parmi vingt-quatre candidats élus par la société des commerçants. Le ministre peut, du consentement de l'assemblée et avec l'autorisation de l'empereur, y adjoindre des personnes dont il aura jugé le concours utile.

Il y a des sections de ce conseil à Moscou, Riga, Arkhangel, Odessa, Taganrog. Elles sont composées de négociants de la première et de la seconde guilde et de commerçants étrangers, deux de chaque catégorie, choisis par le chef de chaque

gouvernement, sur douze personnes présentées par l'assemblée des commerçants. Le nombre des membres peut, au besoin, être porté de six à douze, mais ne peut dépasser ce chiffre.

Les chefs des directions des manufactures et du commerce extérieur siégent au conseil. Lorsqu'il s'agit de questions qui leur sont communes, le conseil du commerce peut se réunir avec celui des manufactures.

Le *comité savant du corps des ingénieurs des mines* veille à l'exploitation des mines; il correspond avec les savants étrangers et les employés du ministère résidant à l'étranger; il est aussi chargé de la rédaction du *Journal des mines*. Un général d'artillerie et un amiral sont au nombre des membres du comité, qui, tous, doivent être confirmés par l'empereur. Les chefs des mines d'Oural et d'Altaï prennent part aux séances du comité, lorsqu'ils se trouvent à Saint-Pétersbourg.

La *chancellerie générale du ministère des finances* se compose de deux sections, dont la première a autant de bureaux qu'il y a de directions, excepté la direction de la trésorerie, à laquelle est exclusivement réservée la seconde section, avec trois bureaux.

Il est censé exister, auprès de la chancellerie, un comité savant du ministère, composé de trois membres et un secrétaire, pour débattre les pro-

jets et les institutions de finance, et pour répandre l'instruction financière parmi les employés; mais ce comité n'a jamais été réuni.

Le ministère de l'instruction publique se compose d'une direction, d'une chancellerie et d'un conseil du ministre, qui se nomme aussi l'administration principale des écoles. L'administration de la censure relève également de ce département.

La *direction de l'instruction publique* se compose de quatre sections et d'une chancellerie ayant ses archives, sa caisse, un magasin de livres, un architecte, un bibliothécaire, un médecin. Elle a près d'elle une commission archéologique et la rédaction du *Journal ministériel*.

La première section comprend trois bureaux. Le premier est chargé des affaires des arrondissements de Saint-Pétersbourg et de Dorpat, et de l'institut pédagogique; le second, des arrondissements de Kiev et de la Russie Blanche; le troisième, de l'arrondissement de Moscou, et des académies de médecine et de chirurgie de Moscou et de Vilna.

La seconde section se divise en deux bureaux: le premier a, dans ses attributions, les affaires de l'Académie des sciences, les observatoires de Poulkov et de Vilna, la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, le musée de Roumiantzof, l'arrondissement de Kazan et les écoles de la Sibérie. Le

second bureau est chargé des affaires de l'arrondissement de Kharkov, de celui d'Odessa, des écoles transcaucasiennes, et de la partie médicale des universités.

La troisième section règle ce qui concerne l'arrondissement de Varsovie, et se divise en deux bureaux. La quatrième est celle de la comptabilité, et comprend trois bureaux.

L'assemblée générale de la direction de l'instruction publique se compose du directeur et du vice-directeur, des chefs de section et du chef de la chancellerie. En cas de besoin, le directeur peut y mander des savants et des artistes.

Le *Journal du ministère* a pour objet principal de publier les ordonnances qui sont du ressort de ce département, et de constater l'état de l'instruction publique dans les diverses institutions. La rédaction en est confiée à un rédacteur en chef et à un aide, qui, tous les deux, sont désignés par le ministre; il y a en outre quelques employés, dont le nombre est également fixé par lui, et dont le choix appartient au chef de la direction, sous son approbation.

L'entretien, l'éclairage, le chauffage des bâtiments ministériels, les gages des serviteurs, sont prélevés sur les revenus que produisent le Stschoukine-Dvor (le marché aux fruits), et les boutiques situées dans les édifices appartenant à la direction.

Le MINISTÈRE DES DOMAINES se compose de trois directions. Entre les deux premières sont répartis les domaines de l'empire, d'après les gouvernements où ils sont situés. La troisième est chargée de répandre l'instruction agricole, d'opérer le cadastre et d'inspecter les géomètres. Chaque direction a sa chancellerie. Le conseil du ministère est formé des directeurs, y compris celui de la chancellerie, et d'au moins cinq membres. La chancellerie du ministère a deux sections, outre une division spéciale pour le défrichement des environs de Saint-Pétersbourg.

Auprès de ce ministère il y a également un comité savant, présidé par le chef de la troisième direction, et composé de trois sections, l'une pour l'agriculture, l'autre pour les forêts, la troisième pour le cadastre. Un corps d'agents forestiers se trouve placé sous l'autorité du ministre des domaines.

Le MINISTÈRE DE LA JUSTICE se compose d'une direction et d'une chancellerie. La direction a cinq sections : 1° la section exécutive ; 2° celle des affaires criminelles ; 3° celle des affaires civiles des gouvernements de la Grande Russie ; 4° celle des affaires civiles des autres gouvernements ; et 5° la section des comptes.

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES comprend un conseil, une chancellerie, la direction des af-

faires extérieures, celle des relations intérieures, une direction de l'économie et des comptes, une autre du cérémonial, la direction des affaires asiatiques, les archives de l'État, celles de Saint-Pétersbourg et celles de Moscou.

Le MINISTÈRE DE LA GUERRE a un conseil militaire composé de neuf membres, non compris le président qui est le ministre lui-même, l'auditoriat général composé de même, la chancellerie du ministère, celle de l'empereur dite de campagne, et neuf directions : 1° celle de l'état-major, qui a trois sections et un dépôt topographique militaire; 2° celle des inspections, ayant cinq sections; 3° celle de l'artillerie, composée de sept sections; 4° celle du génie, ayant trois sections; 5° celle du commissariat des guerres, qui comprend six sections; 6° celle des vivres et des approvisionnements; 7° celle des colonies militaires; 8° celle du service de santé; 9° celle de l'auditoriat.

Ce ministère a dans ses attributions l'académie militaire, l'académie médico-chirurgicale, le comité militaire savant, composé de neuf membres et un directeur, le comité de la censure militaire, formé de six membres et un président, le comité savant de médecine militaire, la rédaction de l'*Invalide*, etc.

Le MINISTÈRE DE LA MARINE est sous les ordres du chef de l'état-major de la marine. Il comprend

un conseil dit de l'amirauté, un comité savant, une chancellerie du ministère et une autre de l'empereur, dite de campagne, un auditoriat général, et en outre les directions suivantes: celle des inspections, celle des travaux hydrographiques, celle de l'auditoriat, celle des bâtiments, l'administration générale des hôpitaux, l'administration de l'intendance générale de la flotte, les directions de l'artillerie, du commissariat, des constructions navales et des forêts de la marine.

Le MINISTÈRE DE LA COUR comprend le chapitre des ordres avec ses bureaux d'expédition; la direction des apanages, qui a quatre sections et dix-neuf comptoirs dans les provinces, a été, depuis le passage de son chef, M. Pérovsky, au ministère de l'intérieur, réunie à ce département. Le ministère de la cour a de plus dans ses attributions : le cabinet de S. M., la chancellerie, qui se divise en trois sections, le contrôle du ministère, le comptoir de la cour, celui de l'intendance de la couronne, celui des écuries, l'école d'architecture monumentale à Moscou, le comptoir de chasse, la direction des théâtres de Saint-Pétersbourg et de Moscou, le comptoir des palais de Moscou, avec la *chambre des armes*, l'administration des palais deZarskoitélo, de Péterhof et de Gatschina, l'académie des arts et le jardin botanique.

Nous passerons sous silence l'organisation des

administrations ayant rang de ministère, pour nous arrêter à la chancellerie de l'empereur et à la commission des requêtes, qui ont une plus haute importance.

La CHANCELLERIE DE L'EMPEREUR doit le jour à Nicolas, et peut donner au juste la mesure de son esprit administratif et organisateur. Elle est composée de six sections, dont chacune a pour chef un secrétaire d'État. La première section est chargée de la correspondance avec les ministères, et de la confection des rescrits qui accompagnent les gratifications de l'empereur, la collation des ordres, aussi bien que la manifestation de la simple gratitude impériale. Ces pièces pourront former un jour une collection curieuse de preuves servant à établir la nullité des hommes et des actes de ce règne. Ces sortes de bulletins, aussi pompeux que vides, au lieu d'être consacrés à des actes méritoires, ne constatent que des services vulgaires, et qui, dans les autres pays, ne sont l'objet d'aucune rémunération, en dehors des appointements ordinaires. Ce qui exerce surtout l'intelligence des rédacteurs de ces rescrits, c'est la question de savoir s'ils doivent faire dire à l'empereur, pour tel ou tel, « le bienveillant » tout court, et pour tel autre, « le bienveillant à toujours. »

La seconde section s'occupe de la *confection des lois*, comme si c'était à la chancellerie de l'empe-

reur et à une seule de ses sections à faire des lois. Aussi les codes de Nicolas ne sont pas des lois nouvellement faites, ou bien empruntées aux pays étrangers et adaptées à la Russie, mais simplement un ramas indigeste d'oukases surannés, compulsés et rhabillés au gré du pouvoir.

La troisième section est celle de la *police secrète*.

La quatrième est chargée des institutions de bienfaisance créées par l'impératrice mère.

La cinquième est le *ministère des domaines*, qui s'y est égaré par hasard.

La sixième enfin est la chancellerie de campagne de l'empereur.

La COMMISSION DES REQUÊTES a été instituée pour faire droit aux plaintes et suppliques adressées à S. M., et est composée d'un président et de quelques membres désignés par l'empereur; le plus important est le secrétaire d'État chargé de la réception des pétitions. Il a auprès de lui une chancellerie particulière, qui jouit des prérogatives d'une chancellerie impériale.

Les pétitions doivent être adressées au secrétaire d'État ou à l'empereur, signées par le pétitionnaire, avec l'indication de son état et de son domicile. Elles peuvent être faites sur papier libre.

Le délai dans lequel on peut porter plainte contre les décisions des tribunaux, est limité à un an pour les personnes qui résident à l'intérieur

de l'empire, et à deux pour celles qui séjournent à l'étranger, à moins toutefois que la réclamation ne s'appuie sur la découverte de nouveaux documents, ou sur la preuve que ceux précédemment produits étaient faux.

La commission ne s'occupe pas des affaires décidées au plénum du sénat, au conseil de l'empire ou au comité des ministres, sauf cependant le cas où des serfs réclament leur liberté, ou bien quand il s'agit des droits des nobles et des mineurs, d'affaires déférées à la commission par ordre spécial de l'empereur, et de celles enfin où, indépendamment de la sentence, l'exposé des faits est contesté.

Les dénonciations qui n'ont pas un rapport intime avec le sujet de la pétition ne sont pas prises en considération par la commission, qui les renvoie à l'autorité qu'elles regardent, ou bien à la police secrète. Les demandes de décorations, les plaintes contre les supérieurs, sont renvoyées aux chefs qu'elles concernent. Les demandes d'audience, adressées à l'empereur, ne lui sont présentées que lorsqu'il est question de graves révélations. Les suppliques pour gratifications et secours pécuniaires, quand elles émanent de hauts fonctionnaires, doivent être soumises à l'empereur. Les sollicitations pour que l'empereur tienne des enfants sur les fonts baptismaux ne sont re-

mises à S. M. que lorsque les services des pétitionnaires paraissent à la commission devoir leur donner des droits.

Toutes les décisions de la commission doivent être soumises à l'empereur, ainsi que les affaires qui n'ont pas pu, dans son sein, être décidées à l'unanimité.

La commission adresse les projets qu'elle reçoit des particuliers aux ministères compétents; lorsque ceux-ci rejettent des propositions que la commission juge importantes, elle peut alors demander à l'empereur l'autorisation de les porter au conseil de l'empire.

XV.

DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE.

La Russie est divisée en cinquante-trois gouvernements, dont quarante-trois sont régis d'après un mode général, et les autres ont une administration particulière, tels que la Sibérie, le Caucase avec leurs subdivisions, la Bessarabie, les pays Cosaques et ceux des peuplades errantes. Quant aux droits spéciaux de certaines provinces incorporées à l'empire russe, sous la condition expresse de la conservation de leurs priviléges, Nicolas en a fait table rase. Lorsqu'à son avénement au trône, il s'est agi de refondre les lois de l'empire en un seul corps de législation, M. Spéransky fut chargé de cette œuvre; et l'on fit venir à Saint-Pétersbourg un député de chaque province jouissant de droits particuliers, afin de concerter avec eux la nouvelle collection des lois.

M. Spéransky, homme de bonne foi et de lumières, originaire lui-même de Kiev, avait l'intention de maintenir les droits provinciaux, n'y voyant rien d'incompatible avec l'autocratie, ni

rien de contraire aux intérêts du gouvernement russe : tenant compte des différences d'origine et de civilisation, il voulait perpétuer dans la législation les variétés auxquelles elles avaient donné lieu. La Pologne, cette aînée des nations européennes dans l'œuvre de la liberté, avait doté la Lithuanie et la Russie Blanche, alors que ces deux pays faisaient partie du royaume, d'institutions libérales, telles que la publicité des débats judiciaires; et ces provinces avaient continué d'en jouir jusqu'à la fin du règne d'Alexandre.

Plus tard, lorsque la Pologne eut payé de son indépendance sa gloire et ses fautes en matière de liberté, la réaction se fit sentir sur les pays qui lui avaient appartenu. M. Khavransky, général gouverneur de Vitebsk, homme d'un esprit borné et d'un dévouement illimité, sut persuader à M. Chadoursky, maréchal de noblesse, de demander l'annexion complète de ce gouvernement à la Russie. Le pouvoir accueillit cette proposition avec délire, comme si elle eût été l'expression du vœu général de la noblesse, et bientôt on répéta le même stratagème avec le gouvernement de Mohilev. Toute cette contrée fut ainsi frustrée de ses droits particuliers; les lois polonaises y furent remplacées par les lois russes; et comme celles-ci diffèrent des autres jusque dans les dispositions qui règlent l'héritage, il en résulta une grande per-

turbation dans toutes les transactions. M. Bibikof, général gouverneur de Kiev, y mit moins de ménagement encore. Sans avoir recours à l'intermédiaire d'un maréchal de noblesse, il demanda de son propre gré, à l'empereur, que les provinces confiées à son administration fussent admises à jouir des *bienfaits* de la législation russe. Un décret impérial fit droit à cette requête; et, comme M. le général gouverneur se vantait un jour chez lui de cette mesure, un propriétaire de la province, M. le comte de B**, lui répondit en face qu'il n'y avait pas de quoi tant s'applaudir; «car c'était bien plus aux Russes, dit-il, à emprunter la législation polonaise, qu'à la Pologne à subir la leur.»

Les gouvernements de Kharkov, de Poltava, de Tschernigov, ne tardèrent pas à avoir le même sort. La procédure orale y fut remplacée par la procédure écrite; les *posovs*, ou le droit appartenant au dernier sujet d'appeler en justice le premier fonctionnaire, fut aboli. Spéransky en eut le cœur navré, et les députés furent renvoyés dans leurs foyers, excepté ceux des provinces de la Baltique, qui avaient de puissants protecteurs à la cour; mais leur tour paraît devoir venir bientôt. M. Ouvarof, le ministre de l'instruction publique, y travaille de tout son pouvoir, et l'empereur lui prête à cet égard une oreille bienveillante. L'élément, la langue, les lois russes y prennent

de plus en plus le dessus sur l'élément, la langue et les lois allemandes; et, quelque digne que soit l'attitude des patriotes de ces pays, ils ne sont rien moins que rassurés sur l'avenir qui les attend. La Finlande seule a conservé ses droits intacts, et a même un sénat particulier, tandis que les provinces de la Baltique ne peuvent en appeler qu'à celui de Saint-Pétersbourg. Il est digne de remarque toutefois, que l'esprit de corps et la méfiance envers les juges russes sont si grands parmi les Allemands, qu'on cite peu de cas où ils en aient appelé au sénat russe, tant ils tiennent à vider leurs différends chez eux.

Sous le rapport administratif, la Russie se divise en gouvernements généraux et en gouvernements simples. Les premiers sont ceux qui ont pour chefs des généraux gouverneurs, auxquels sont subordonnés les gouverneurs civils, tandis que, dans les gouvernements simples, ceux-ci ne relèvent que du ministère de l'intérieur. Les gouvernements généraux se composent tantôt d'un seul et tantôt de plusieurs gouvernements. Ainsi les deux capitales, Moscou et Saint-Pétersbourg, de même qu'Orenbourg, forment chacun un gouvernement général isolé, tandis que la Petite Russie, la Nouvelle Russie, la Russie Blanche, la Sibérie de l'Est, la Sibérie de l'Ouest, les provinces allemandes, la Finlande, se composent de trois ou

quatre gouvernements. Le général gouverneur de Kharkov a dans sa dépendance les gouvernements de Kharkov, de Tchernigov et de Poltava; celui de Kiev a la Podolie, la Kiovie et la Volhynie; celui de Vitebsk a Mohilev, Smolensk et Vitebsk. Vilna, Minsk, Grodno et Kovno forment une province à part.

On chercherait en vain à s'expliquer la nécessité des généraux gouverneurs [1]. La position limitrophe de quelques-unes des provinces confiées à leurs soins amène bien des conflits avec l'étranger, et fait naître des questions d'une certaine importance; mais les gouverneurs civils sauraient tout aussi bien pourvoir à leur solution. Ces mêmes provinces, pour la plupart conquises, sont sujettes à des troubles; mais le pouvoir discrétionnaire des généraux gouverneurs les augmente plus qu'il ne les étouffe, lors même que ces dignitaires ne se plaisent pas à les simuler pour avoir une occasion de se faire valoir. A une certaine époque, on avait pensé à étendre cette institution à toute la Russie; mais on recula devant les clameurs que ce projet souleva parmi les nationaux; et, du moment que les deux tiers de la Russie peuvent se passer de généraux gouverneurs, on

[1] Leur inutilité vient d'être signalée dans un ouvrage remarquable récemment publié à Paris, sous le titre de : *Système de législation, d'administration et de politique de la Russie en 1844, par un homme d'État russe.*

ne voit pas de raison pour que le reste de l'empire soit soumis à leur autorité. Ces postes sont de simples sinécures confiées, pour la plupart du temps, à des généraux tout à fait étrangers à l'administration civile, et qui sont une source d'abus infinis et de formalités inutiles. Le gouverneur civil, qui se trouve sous la dépendance d'un général gouverneur, voit son activité et son autorité paralysées, lors même qu'il saurait se maintenir en bons rapports avec son supérieur; ce qui lui est presque impossible, grâce au chef de la chancellerie du général gouverneur, personnage plus influent que le général lui-même, dont il est le factotum, et qui trouve dans les récriminations contre les gouverneurs civils une source abondante de revenus illicites : aussi ces plaintes ne discontinuent-elles jamais, et vont-elles se multipliant au gré des cupides employés de la chancellerie. L'ordre public, les bons rapports entre les chefs, le respect de l'autorité, tout se trouve de la sorte gravement compromis par suite de la présence des généraux gouverneurs, véritables padischahs, qui, réunissant le pouvoir civil et le pouvoir militaire, peuvent mettre en danger l'empire lui-même, si jamais l'éloignement de la capitale leur insinuait le désir de se rendre indépendants.

Voici comment la législation russe définit les devoirs des gouverneurs civils : « Les gouverneurs

civils, étant les chefs immédiats des gouvernements qui leur sont confiés par la volonté *suprême* de S. M. l'empereur, sont les premiers gardiens de l'inviolabilité des droits de l'*autocratie*, des oukases du sénat dirigeant, et des ordres émanant des autorités supérieures. Chargés de veiller, par un soin constant et toujours diligent, au bien-être des habitants de toutes les classes, et d'entrer dans leur position et leurs besoins, ils doivent maintenir partout la tranquillité publique, la sécurité de chacun et de tous, l'exécution des règlements, l'ordre et la bienséance. Il leur appartient de prendre les mesures nécessaires pour garantir la santé publique, pour assurer les subsistances dans leur gouvernement, pour secourir les indigents et les malades. Ils surveillent la prompte administration de la justice et l'exécution immédiate de toutes les ordonnances et prescriptions légales. »

Ils ne peuvent ni changer les lois, ni s'écarter de leurs dispositions, ni punir personne sans jugement, et doivent soumettre à l'agrément de l'autorité supérieure toutes les mesures extraordinaires qu'ils croient utiles de prendre dans l'intérêt de la prospérité publique.

Ils sont chargés de faire publier, partout et sans délai, les lois, manifestes et ordres de toute espèce, aussitôt après leur lecture au *goubernium*. En cas de réception d'ordres spéciaux de l'empereur, ils

ont à informer S. M. et le ministre compétent de la suite qui leur aura été donnée.

Ils ont à maintenir dans la voie de l'ordre, de la légalité et des convenances, les autorités publiques qui sont sous leur dépendance; ils se font rendre compte de la gestion des fonds mis à la disposition de ces mêmes autorités; ils surveillent la rentrée des contributions et des arriérés.

Pour les cas extraordinaires et d'extrême urgence, le gouverneur a droit de convoquer au *goubernium* les chambres de finance, des domaines, civile et criminelle, sous la présidence du procureur du gouvernement. Il doit alors informer le sénat et le ministère dans les attributions duquel se trouve l'affaire en litige, de la décision qu'aura prise cette assemblée générale.

Il est chargé de recueillir des renseignements exacts sur la moralité et la capacité des employés de son gouvernement; il veille à ce que leurs absences ne soient pas trop longues et trop fréquentes; il présente aux récompenses ceux qui s'en sont rendus dignes, exclut du service, quand sa compétence va jusque-là, ceux qui se sont rendus coupables d'abus, ou il les fait mettre en jugement. Les jeunes gens sortant des universités, et qui commencent leur service dans la province, sont spécialement confiés à ses soins *paternels*.

Le gouverneur civil a la haute surveillance sur

les élections de la noblesse, sans avoir droit de les influencer en aucune façon, et sans pouvoir y prendre une part directe, lors même qu'il serait noble du gouvernement qu'il administre. Il communique au maréchal la liste des nobles mis en jugement, et qui, par suite, sont exclus des élections ; il fait prêter serment à ceux qui se présentent pour y voter, installe les élus dans leurs fonctions, ou fait son rapport aux ministres ou au sénat sur ceux dont la nomination a besoin d'être confirmée par l'empereur. Il fait part au maréchal, le cas échéant, des obstacles qui empêchent les élus d'entrer en fonctions, et soumet à son assentiment les employés qu'il présente pour les places auxquelles la noblesse n'a pas pourvu, les prenant de préférence parmi les nobles du gouvernement.

Les gouverneurs doivent protéger la religion et l'Église, empêcher la propagation des hérésies et contribuer à leur extirpation, sévir contre les individus qui troubleraient les offices et les cérémonies religieuses, veiller enfin à ce que, pendant les jours de fête, les travaux soient interrompus.

Ils sont les gardiens des droits dévolus à chaque classe, et chargés d'empêcher que personne n'usurpe des prérogatives qui ne lui sont pas attribuées par les lois. Ainsi, ils ont soin qu'il ne soit pas infligé de peines corporelles à ceux qui en

sont exempts; que les paysans ne soient pas maltraités ou surchargés de travail et de redevances; que les livres de noblesse soient entretenus en bon état par les députés, et qu'il ne se commette pas d'erreurs dans les certificats de noblesse que les maréchaux délivrent. Ils veillent à ce que les couvents et les églises jouissent des terres et des avantages qui leur sont concédés, à ce que les ecclésiastiques soient exempts d'impôts, et, en cas de procès, représentés devant les tribunaux par des députés de leur état. Ils ont à garantir les droits des étrangers, à faire adresser des rapports par les autorités locales aux autorités supérieures, sur leur moralité et leur conduite; ils font prêter serment à ceux d'entre eux qui désirent être naturalisés, et en instruisent l'autorité supérieure.

Chefs suprêmes de la police dans leur gouvernement, ils en dirigent l'action dans toutes ses parties, et veillent sur la moralité de la province confiée à leurs soins; ils doivent mettre ordre à toute espèce d'abus, étouffer, à leur germe, les révoltes et les pillages, sévir contre la débauche et la dissipation, l'ivrognerie et les jeux prohibés. Ils ont à prévenir le vagabondage et à réprimer la mendicité; à cet effet, ils renvoient les mendiants aux lieux dont ils sont originaires, leur procurant un travail qui leur rapporte de quoi faire la route, et placent au collége de la bienfaisance publique

ceux d'entre eux qui n'ont ni maîtres ni parents.

Ils exercent une vigilance particulière sur les personnes placées, par ordre suprême, sous la surveillance spéciale, et tiennent au courant de leur conduite la troisième section de la chancellerie de l'empereur, ainsi que le ministre de l'intérieur, qui en instruit S. M.

Ils doivent empêcher la formation des sociétés secrètes, et mettre en jugement leurs fondateurs, en instruisant sans délai le ministre de l'intérieur de la nature de ces sociétés, et des mesures prises à leur égard.

Ils ont à prévenir la circulation des livres et des estampes non autorisés par la censure. Ils ne peuvent permettre l'établissement d'aucune imprimerie ou lithographie sans le consentement du ministre, pas plus que celui d'aucune loterie sur des objets dont la valeur serait au-dessus de trois cents roubles argent.

Ils sont chargés d'assurer la liberté du commerce des grains, de prévenir les accaparements, et de faire afficher trois ou quatre fois par an les taxes établies d'après les prix du marché. Ils surveillent l'établissement et l'entretien des magasins de blé, et sont, pour cela, présidents de la *commission des subsistances*. Ils veillent également à la bonne qualité des vivres, à l'exécution des lois

sanitaires, à l'enterrement des morts et au bon état des hôpitaux.

En cas d'apparition de maladie épidémique, ils en instruisent immédiatement l'empereur par l'entremise du ministère, et le tiennent au courant de la marche du fléau, par des rapports hebdomadaires. Dans les cas graves, ils établissent un comité de quarantaine avec un tribunal militaire, pour juger les délits contre les précautions sanitaires. Ils doivent s'efforcer de propager la vaccine par tous les moyens, faire en sorte qu'il y ait au moins un homme sur mille qui sache vacciner; et, à cet effet, ils le font instruire gratuitement.

Les gouverneurs civils ont soin de l'embellissement des villes, de leur pavage, de l'entretien des édifices publics, de la construction des églises. Ils sont présidents du *comité des bâtiments*, et veillent à ce que les constructions se fassent dans l'ordre prescrit. Ils dirigent les expropriations, et fixent les dédommagements à accorder aux propriétaires. Ils s'occupent des voies et communications, font construire et réparer les grandes routes aux frais de la couronne, et les chemins vicinaux aux frais des communes. Une commission particulière leur est adjointe à cet effet.

Ils autorisent l'établissement de nouvelles fabriques, ainsi que celui des foires et des marchés; ils se tiennent au courant du mouvement indus-

triel dans leur gouvernement, et en instruisent le ministre des finances.

Ils président le comité chargé de faire les relevés statistiques de la situation du gouvernement sous tous les rapports. Ces documents se publient en entier ou en partie dans la gazette du gouvernement, et le gouverneur est obligé de les envoyer au ministère de l'intérieur, et de les soumettre par extraits à l'empereur, dans le cas où celui-ci viendrait à passer dans sa circonscription.

Les gouverneurs sont tenus d'accorder une attention particulière à la levée des recrues, et ils président à cette fin le comité du recrutement. Ils prennent des mesures pour que les nouveaux soldats soient défrayés dans leur route.

Ils surveillent l'administration des tutelles sous lesquelles ont été placés les propriétaires cruels, les aliénés et les prodigues; l'interdit, l'évaluation et la mise en vente des propriétés grevées sont également de leur ressort.

Ils dirigent les affaires criminelles, suivent l'instruction, pressent le jugement, et assurent l'exécution des sentences, sans pouvoir en suspendre les effets, à moins de preuves suffisantes, mais avec le droit de les faire reviser par une commission.

Les affaires civiles ne leur sont soumises que lorsque la couronne y est intéressée; mais ils ont

à faire droit aux plaintes qui leur parviennent sur la négligence des tribunaux.

Tout gouverneur civil doit, lorsqu'il entre en fonctions ou qu'il en sort, adresser au ministre de l'intérieur et au général gouverneur, s'il y en a un, un rapport sur l'état dans lequel il laisse son gouvernement, et un autre à son successeur, ou bien au vice-gouverneur qui le remplace. Ce document doit constater le nombre des affaires en instance dans les différents ressorts, l'état des subsistances, celui des arriérés pour le payement des contributions; il indique les vues et projets d'amélioration à introduire dans les différentes parties de l'administration.

Le nouveau gouverneur examine, à son installation, toutes les parties de l'administration, et prend des dispositions pour remédier aux maux qu'il aura reconnus dans chacune d'elles. Puis il parcourt son gouvernement en une seule ou en plusieurs fois, vérifie, sur les lieux, l'exactitude des renseignements qu'il aura recueillis auprès des différentes autorités, et prescrit les améliorations qu'il aura trouvées nécessaires. Il fait droit aux plaintes et réclamations légitimes, et ordonne aux autorités compétentes de mettre un terme aux abus. Il s'enquiert des souffrances des habitants, porte son attention sur l'état des industries, et constate les moyens de les faire prospérer. Des

observations qu'il aura recueillies de la sorte, il compose un mémoire qu'il adresse à l'empereur en personne, et dont une copie est envoyée au ministre, et une autre, s'il y a lieu, au général gouverneur.

Le gouverneur renouvelle cette visite de la province tous les ans ou tous les deux ans, suivant son étendue, l'importance et la facilité du travail; et il consigne ses observations dans le rapport qu'il fait, vers le 1er mars de chaque année, à l'empereur, et qui est, pour ainsi dire, la statistique annuelle du gouvernement. En outre, il adresse à S. M. des rapports spéciaux à des époques différentes, savoir : sur les dépenses occasionnées par la levée des recrues, dans les six semaines qui suivent le recrutement; sur les contributions ordinaires, à la fin de l'année, et les impôts extraordinaires, après leur prélèvement. Il informe, tous les quinze jours, la troisième section de la chancellerie de l'empereur de tous les événements particuliers. Tous les quatre mois, il instruit le ministère de la suite donnée aux ordres de l'empereur et du sénat; tous les six mois, il lui rend compte des prisonniers retenus depuis plus d'un an, et à la fin de l'année il lui envoie la table des affaires qui ont été traitées.

Telles sont les immenses attributions des gouverneurs; dûment exercée, leur mission aurait pu

être d'une grande utilité pour le pays; mais, malheureusement, ces fonctions sont conférées le plus souvent à des hommes incapables, soit que l'intrigue et la protection président à leur distribution, soit qu'il y ait, en Russie, pénurie complète d'hommes probes et éclairés. Il est de fait que les abus les plus criants se commettent tous les jours, dans le ressort de l'administration intérieure; les gouverneurs ne sont pas plus intègres et désintéressés que les autres fonctionnaires russes, mais ils sont tout aussi ignorants et insouciants. Il serait trop long de rapporter les preuves innombrables et inouïes de leurs prévarications; et, ne pouvant les dénoncer tous, il ne serait pas juste d'appeler le châtiment sur les uns et de l'épargner aux autres. Il suffit de dire que l'un emprunte de l'argent pour ne pas le rendre, à celui auquel il peut être utile; qu'un autre se fait approvisionner gratis par des marchands qu'il autorise tacitement à débiter de la drogue; qu'un troisième reçoit de l'argent du fermier des eaux-de-vie pour le laisser mettre de l'eau dans son vin; qu'un quatrième se fait adjuger des constructions à des prix indus; qu'un cinquième met aux enchères les propriétés des mineurs, sans en avoir prévenu le public, afin de les faire acheter à bon compte par ses émissaires; qu'un sixième emploie les paysans de la couronne à construire une chaus-

sée conduisant à une terre qu'il vient d'acheter, avec l'argent qu'il s'est fait donner par des hérétiques pour avoir fait mettre en liberté leur chef. Et ce ne sont pas là des faits isolés, qui ne soient propres qu'à quelques-uns des gouverneurs; mais le plus grand nombre d'entre eux se rendent coupables de la plupart de ces extorsions, ou d'autres analogues, sans qu'on sévisse jamais contre eux; car, lors même qu'on les poursuit, ils trouvent des protecteurs qui les sauvent. Cette plaie hideuse et large de la Russie, la dilapidation partout présente, tient, disons-le hautement, autant au peu de sécurité des citoyens, qu'à l'immoralité privée des fonctionnaires. Là où le caprice de l'absolutisme dispose, à lui seul, du sort de chacun et de tous, où personne n'est assuré ni de sa vie, ni de sa fortune; là, dis-je, tout le monde ne songe qu'au présent, ne cherche qu'à s'enrichir au plus tôt, afin qu'il lui reste le plus possible, au moment d'une destitution qui peut le frapper d'une manière inattendue, pour des faits, le plus souvent, indépendants de sa volonté; tandis que, par une conséquence rigoureuse, les abus véritables passent inaperçus. Quant à l'incapacité et à la négligence des gouverneurs, ce seul mot les peint suffisamment : Comme un gouverneur se plaignait de ce que les affaires ne marchaient pas, quelqu'un lui objecta qu'il faudrait que, lui-même, il lût les papiers qu'il

signait ; à quoi il répondit qu'il l'avait bien essayé, mais que les choses allaient plus mal encore.

Les gouverneurs sont dignement secondés par les différents employés et agents qui sont sous leurs ordres ; gens sans instruction, sans principes, il n'y a pas d'abus et de malversation qu'on n'obtienne d'eux pour de l'argent. Pour ne citer qu'un fait entre mille, un tribunal de district, payé par un accusé, le renvoyait de la plainte portée contre lui, par le motif, disait-il, qu'il n'y avait pas de moyen de communication entre les deux rives du fleuve que le plaignant aurait dû avoir traversé pour que son accusation pût être justifiée. Celui-ci n'eut pas de peine à détruire ce mensonge par le témoignage de ceux même qui l'avançaient. Prétextant une affaire de commerce, il vint demander, au tribunal saisi de la plainte, un certificat attestant qu'il y avait sur le fleuve en question un bac qui permettait de faire les transports voulus de blé et de farine, tout le temps que la rivière n'était pas gelée. Pour dix roubles assignats, il obtînt l'attestation qu'il demandait.

Mais, sans anticiper, arrêtons-nous quelque peu sur l'organisation des différentes autorités provinciales.

Chaque gouverneur civil a une chancellerie chargée des correspondances relatives à la réunion

24.

des assemblées de la noblesse, à la rémunération de leurs employés, à l'inspection du gouvernement par son chef, au recrutement et au mouvement des troupes, à la censure, etc.

Chaque gouvernement a un *goubernium (goubernskoïé pravlénié)*, sous la présidence du gouverneur. Le vice-gouverneur en est le premier conseiller. Il se compose d'une chancellerie, d'un bureau des archives, d'une typographie, d'un architecte et de deux arpenteurs. Il est chargé de la publication des lois, de la nomination, de l'avancement et de la mise à la retraite des fonctionnaires de la province. Ses attributions s'étendent également au mouvement général des affaires, au maintien de l'ordre et aux soins qu'exige la santé publique, à la mise en tutelle des biens, à la vérification des recensements, à la surveillance des paysans fuyards et des déserteurs. Il donne suite aux plaintes des particuliers contre les autorités locales, et est sous la dépendance immédiate du sénat dirigeant. La chancellerie du goubernium se compose de quatre sections, excepté à Saint-Pétersbourg et à Moscou, où il y en a cinq.

La *cour criminelle et la cour civile* du gouvernement se composent chacune d'un président, avec son suppléant, et d'un nombre fixe d'assesseurs. Dans quelques endroits, il y a en outre des conseillers. Dans les deux capitales, les cours civiles

se divisent en deux départements, dont chacun a un président spécial, et le nombre de membres suffisant pour former un tribunal complet. Dans les gouvernements d'Astrakhan, d'Arkhangel, d'Olonetzk, de Perm et de Viatka, les deux cours n'en forment qu'une seule.

Les présidents sont nommés par l'autorité supérieure, sur une liste de candidats élus par les assemblées de la noblesse

Dans les gouvernements de l'Est, ils sont désignés par le ministre de la justice; pour ceux d'Astrakhan, d'Arkhangel, etc., le sénat, à chaque vacance, propose deux candidats à l'empereur, qui choisit entre eux. Leurs suppléants sont désignés par le ministre de la justice dans les gouvernements de l'Est, et ailleurs par le sénat, sur la proposition du ministre. Les assesseurs des cours sont choisis, deux par la noblesse et deux par les assemblées des villes. Dans les gouvernements de Viatka, d'Arkhangel et d'Olonetzk, les assesseurs de la noblesse sont désignés par le pouvoir central; dans celui d'Astrakhan, par l'autorité locale, et confirmés par le sénat.

Le *tribunal de conscience* se compose d'un juge président et de six assesseurs. Le juge est élu par la noblesse, et les assesseurs par la noblesse, le corps des marchands et celui des paysans. Dans les gouvernements d'Arkhangel, de Viatka et de

Perm, le juge et les deux assesseurs sont désignés par le gouvernement; le premier remplit les fonctions de maréchal de la noblesse. Les difficultés entre enfants et parents sont de la compétence exclusive du tribunal de conscience. Ses jugements ne sont exécutoires qu'après la confirmation du gouverneur civil. En cas de désaccord entre le tribunal et le gouverneur, l'affaire est portée au sénat. Dans la Petite Russie, le tribunal de conscience est représenté par un tribunal dit des Trois (tréteiskii soud), que les deux parties choisissent volontairement, et sur la sentence duquel il n'y a pas d'appel.

La police locale est confiée au tribunal de canton, qui se compose d'un président appelé *ispravnik* et de quelques assesseurs. Ce tribunal a une chancellerie, divisée en deux bureaux. Les districts sont partagés en sections, *stan*, qui ont leurs chefs spéciaux appelés *stanavoï pristav*, sous les ordres desquels se trouvent des *sotski* et des *dessiatski*. L'ispravnik et le doyen des assesseurs sont désignés par la noblesse, le stanovoï par la couronne; et les assesseurs sont choisis par les paysans de la couronne et les cultivateurs libres, parmi les nobles du gouvernement.

Passons à l'administration particulière de certaines provinces.

La Sibérie est divisée en deux parties, celle

de l'Est et celle de l'Ouest, qui ont chacune une administration à part. Celle de l'Ouest réside à Omsk, et s'étend aux gouvernements de Tobolsk, de Tomsk, et aux Kirguises; celle de l'Est a sa résidence à Irkoutsk, et comprend les gouvernements d'Irkoutsk, d'Énisséisk, la province de Iakoutsk, le cercle d'Okhotsk, de Kamtschatka et de Troïtzko-Savsk.

L'administration supérieure de chacune des deux parties se compose d'un général gouverneur et de son conseil, formé de six conseillers, dont trois sont présentés par le général gouverneur, et les trois autres par les ministres de l'intérieur, des finances et de la justice, à la nomination de l'empereur.

En cas d'absence ou de maladie, le général gouverneur est remplacé au conseil par un des gouverneurs civils qu'il désigne à cet effet. Chaque gouvernement est administré par un gouverneur civil et un conseil composé, sous sa présidence, des présidents du goubernium, de la chambre de finance, du tribunal et du procureur du gouvernement. Chaque arrondissement a un chef spécial, et un conseil formé des chefs des différentes branches de l'administration locale, du maire, du juge, de l'ispravnik, du trésorier, et du substitut du procureur.

Les indigènes de la Sibérie ont une administra-

tion différente, suivant leur genre de vie et le mode de leurs occupations. Les peuplades errantes sont régies par une *stepnaïa douma*, ou une chambre des steppes, composée de *taïscha*, *saïssani*, *schoulengui*, etc., à laquelle appartient la haute administration de plusieurs tribus réunies. Les peuplades séparées ont des strostas avec leurs adjoints, qu'elles appellent dans leur langue des *darougua* ou des *taïscha*. Tous ces chefs sont élus par les indigènes eux-mêmes.

Le gouverneur civil de Tomsk est désigné par le ministre des finances, parce qu'il est en même temps préposé aux mines d'Altaï, qui sont sous la dépendance de ce ministère.

Les Kirguises sont régis par un général-major, et par une administration que préside un colonel ou un lieutenant-colonel, et composée de quatre conseillers, dont un est Kirguise, d'un assesseur, d'un substitut de procureur, et d'une chancellerie. Ces autorités résident à Omsk.

La province de Iakoutsk a un chef et une administration composée de trois conseillers et d'un substitut de procureur, présidée par le chef de la province.

L'administration d'Okhotsk est confiée à un employé de la flotte, assisté d'un conseil composé du plus ancien officier de l'armée de mer, après le chef, du juge de l'arrondissement et de

l'ispravnik. Elle relève du général-gouverneur d'Irkoutsk, ainsi que le Kamtschatka, qui a aussi un chef particulier.

La surveillance du cordon de la frontière chinoise de Troïtzko-Savsk est confiée à un chef (major), assisté d'un conseiller et de six assesseurs. Le chef est désigné par le ministre des affaires étrangères.

Le Caucase se divise en province Caucasienne et en pays Transcaucasien, qui, l'une et l'autre, relèvent du général en chef du Caucase. La province caucasienne a son chef-lieu à Stavropol, et est administrée par un employé militaire supérieur, dont les droits correspondent à ceux d'un gouverneur militaire, et par un conseil composé du gouverneur civil, président du goubernium, du maréchal de la noblesse, des présidents des tribunaux, de celui de la chambre des finances et de la cour des domaines, et du procureur de la province.

Les arrondissements sont régis par un chef militaire, et un conseil composé du major de la place, du maréchal du district, du maire, de l'ispravnik, etc.

Le pays Transcaucasien se compose du gouvernement de la Géorgie-Iméritie et de la province Caspienne. Le chef du corps d'armée du Caucase est aussi celui de l'administration. Il est assisté d'un

conseil où siégent le gouverneur militaire de Tiflis, des membres désignés par l'empereur, et les fonctionnaires qui peuvent y être appelés lorsqu'il s'occupe des affaires qui les concernent. Si le président ne croit pas devoir se ranger à l'opinion de la majorité du conseil, il en réfère au sénat ou aux ministres compétents; il peut aussi mettre immédiatement à exécution l'opinion de la minorité, ou même d'un seul membre, en prenant le tout sous sa responsabilité, et en informant, sans délai, le ministre que concerne l'affaire en litige, des raisons qui lui ont fait prendre cette résolution. Depuis la nomination d'un lieutenant du Caucase, le pouvoir du chef de ce corps d'armée, qui réunit les deux titres, a été augmenté outre mesure.

Un gouverneur civil est à la tête du gouvernement de la Géorgie-Imérétie. La province Caspienne a un chef particulier. Les arrondissements ont chacun un administrateur spécial et un suppléant. Ils sont divisés en sections, régies par des assesseurs.

Les Cosaques du Don sont administrés par un ataman qui, comme les généraux-gouverneurs, réunit en lui l'autorité civile et militaire. Il préside le gouvernement militaire, qui est composé du chef de l'état-major, du doyen des membres, de quatre assesseurs, et qui se divise en quatre bureaux et une section de comptabilité et de con-

trôle. Le gouvernement militaire a le droit de déférer au sénat les ordres qu'il reçoit de l'ataman et auxquels il refuse son approbation, sans pouvoir toutefois en arrêter la mise à exécution. Le chef de l'état-major remplace l'ataman en cas de maladie, d'absence ou d'intérim.

Il y a un tribunal civil et un tribunal criminel, composés chacun d'un ancien, de deux adjoints et de trois assesseurs cosaques, élus par les chefs militaires tous les trois ans; le procureur et deux substituts sont indépendants de l'armée et nommés par le sénat, sur la présentation du ministre de la justice. Le contrôleur est désigné également par le sénat, sur la présentation du contrôleur de l'empire.

Le pays des Cosaques du Don a sept arrondissements et autant d'administrations spéciales, plus celle des Kalmouks. Les tribunaux des cercles sont composés chacun d'un juge, officier militaire, de deux assesseurs, employés civils (à Tscherkask il y en a trois), et de deux Cosaques; il a une chancellerie. L'administration du pays des Kalmouks est formée d'un juge, deux assesseurs et deux députés; elle a également une chancellerie. Celle des *stanitza* se compose d'un ataman et de deux juges, nommés par les habitants tous les trois ans.

Les Cosaques d'Asor sont sous les ordres du général-gouverneur de la Nouvelle Russie. Ils ont

à leur tête un ataman, et sont régis, pour les affaires administratives, par une chancellerie militaire.

Les Cosaques de la mer Noire sont sous l'autorité du général en chef du corps d'armée du Caucase. Leur ataman a les attributions d'un général de division, pour les affaires militaires, et celles d'un gouverneur, pour les affaires civiles.

Les Cosaques d'Orenbourg dépendent du chef du corps d'armée d'Orenbourg, ceux d'Astrakhan du gouvernement militaire de cette ville. Leur ataman est élu par eux et confirmé par l'empereur.

Les Cosaques d'Oural relèvent aussi du général-gouverneur d'Orenbourg.

Parmi les Cosaques de Sibérie, on distingue les Cosaques de ville et ceux de ligne. Les premiers sont chargés de la police des villes, et sont à la disposition des autorités civiles. Les Cosaques de ligne sont soumis aux ordres de la chancellerie militaire de la Sibérie, qui a son siége à Omsk, et à ceux de l'officier commandant le corps d'armée de la Sibérie.

XVI.

LÉGISLATION PÉNALE.

Le code pénal russe définit les crimes et les délits ainsi qu'il suit : « Toute action défendue « par la loi sous la *peur* d'une peine est un *crime ;* « et tout acte défendu sous la *peur* d'une légère « punition corporelle, ou d'une correction de po- « lice, s'appelle délit. » — C'est se prononcer assez ouvertement pour le système d'intimidation qui, comme le disait Hegel, dans un de ses cours sur la philosophie du droit, à Berlin, est un *bâton devant un chien.*

Tout vol et toute escroquerie dont la valeur ne dépasse pas vingt roubles assignation, l'ivrognerie et les coups donnés dans une querelle, quand ils n'ont point de gravité, font partie des délits.

Sont réputés complices d'un crime, tous ceux qui y ont coopéré ou qui l'ont facilité par leurs actes, leurs paroles ou leurs *écrits.* La complicité morale est ainsi établie et en même temps laissée à l'arbitraire des juges. Ceux qui ont pro-

voqué le crime sont punis plus sévèrement que ceux qui ont participé à son accomplissement, sauf les cas où la loi a stipulé, pour certains crimes, l'égalité de la peine.

La *peine de mort* a été abolie par les décrets de 1753 et 1754, hors les cas de crimes politiques, qui seront portés devant le *tribunal pénal suprême*. C'est le contraire de ce qui se pratique dans le monde civilisé. Là, la peine de mort est conservée pour les meurtres, et abolie pour les crimes politiques. En Russie, aimer son pays et lui vouloir du bien, autrement que ne l'entend le gouvernement, est un crime plus grand que de tuer son semblable. Par qui sont déterminés les crimes qui doivent être portés devant le tribunal suprême? Par l'autorité seule; et quel est ce tribunal extraordinaire? Il se compose, pour chaque cas particulier, des membres que l'empereur choisit, seul, dans le conseil de l'empire, le sénat, ou parmi les autres dignitaires de la cour et de l'État. C'est donc une des parties qui se trouve en même temps juge, et ce juge ne peut être que partial.

Aucune loi fixe ne détermine, pour les condamnés à la peine capitale, le mode de supplice. Il est abandonné à la volonté des juges, pour chaque cas particulier. Le tribunal suprême peut, à son gré, ordonner que l'on soit enterré vif, écartelé

ou pendu. C'est là donner assurément trop d'étendue au pouvoir discrétionnaire. Ainsi, le 15 septembre 1764, le sous-lieutenant Mirovitsch eut la tête coupée; le 10 novembre 1771, deux des principaux complices de la révolte qui éclata à Moscou, à l'occasion de la peste, furent pendus. Le 10 janvier 1755, Pougatschef et Perfilief furent écartelés, et leurs complices pendus ou décapités. Le 13 juillet 1826, cinq des conjurés du 14 décembre ont été pendus.

Il n'est pas même nécessaire qu'il y ait eu arrêt de mort pour qu'un criminel meure. Le bourreau peut tuer un homme, d'un seul coup de knout ou de pleite. On peut laisser mourir le condamné sous les verges; on n'a pour cela qu'à dire au médecin qui assiste le patient de fermer les yeux, en le dispensant ainsi de toute responsabilité. Le bourreau peut enfin, par maladresse volontaire ou involontaire, en brisant l'épée du noble qui subit sa condamnation, la casser sur sa tête, au lieu de la casser au-dessus de sa tête, et appuyer un peu trop fort, sans avoir précisément reçu là-dessus des instructions catégoriques. Le fait s'est présenté en 1836: M. Pavlof poignarda M. Aprélef au sortir de l'église, où celui-ci venait de se marier à Mlle K., après avoir promis d'épouser la sœur de M. Pavlof, qu'il avait séduite. Par ordre de l'empereur, ce dernier fut jugé en vingt-quatre

heures et condamné à la dégradation ; le bourreau lui enfonça le crâne en cassant son épée.

Tout homme qui, de quelque manière que ce soit, a connaissance d'un complot politique, est tenu de le dénoncer, sous peine de passer pour complice et d'être traité comme tel. L'oukase du 25 janvier 1715 dit : « Quiconque est un vrai chrétien et un serviteur fidèle de son souverain et de sa patrie peut, sans aucun doute, dénoncer verbalement ou par écrit les *affaires nécessaires et importantes*, et nommément les suivantes : 1° toute trame méchante contre la personne de S. M., et la trahison ; 2° la révolte ou l'insurrection. » De là les crimes dits des *deux points*. En 1730, on a adjoint au premier la médisance contre S. M. et la maison impériale.

La parenté n'exempte de cette obligation à aucun degré. Les serfs reçoivent leur liberté pour avoir dénoncé leurs maîtres, s'ils conspiraient contre le souverain. Toute autre dénonciation de leur part, contre leur seigneur, ne doit pas être accueillie. Il en est de même des enfants vis-à-vis de leurs pères. La religion n'a pas davantage trouvé grâce devant cette loi, qui ne respecte pas la sainteté de la confession, et ordonne à tout curé de dénoncer celui qui lui avouerait une conjuration.

La peine de mort est appliquée, sans distinc-

tion, à la rébellion à main armée ou avec violence; à la trahison, crime qui consiste à avoir prêté à l'ennemi quelque aide ou coopération, ou entretenu avec lui des intelligences; à la reddition, par un chef, des forts ou des vaisseaux qui lui ont été confiés, sans qu'il y ait eu nécessité absolue; à ceux enfin qui, par des cris, auraient semé une frayeur panique dans les rangs de l'armée.

La peine de mort peut aussi être prononcée par les tribunaux militaires, devant lesquels les bourgeois peuvent être renvoyés pour infraction aux quarantaines.

Les paroles offensantes contre les membres de la famille impériale, tant écrites que *proférées de vive voix*, constituent le crime de lèse-majesté, qui est puni de mort toutes les fois qu'il est porté devant le tribunal suprême; mais, devant les tribunaux ordinaires, il n'est passible que des peines qui remplacent la peine de mort, telles que celles du knout ou des travaux forcés. Il en est de même de tous les crimes contre les *deux points*.

La *mort politique* emporte la privation des droits de cité. Celui qui y est condamné est couché sur l'échafaud ou placé sous la potence, et puis expédié aux travaux forcés. Les décrets de 1753 et 1754 ont limité ces simulacres de la peine capitale aux crimes purement politiques portés devant le tribunal suprême.

La *confiscation des biens*, au profit de la couronne, a été abolie par l'article 23 de la charte octroyée à la noblesse le 21 avril 1785; elle ne devait plus avoir lieu qu'au profit des héritiers du condamné. Le 6 mai 1802, cette disposition a été étendue aux autres classes du peuple. Les biens des criminels condamnés à mort et exécutés passent à leurs héritiers, comme s'ils étaient décédés naturellement. Il en est de même des cas de mort civile (Swod., t. XIV, art. 167 et 168).

Les décrets de 1809, 1810 et 1820 ont rétabli la confiscation des biens immeubles, au profit de la couronne, contre les nobles des provinces limitrophes qui, pendant une insurrection, se retireraient sans autorisation à l'étranger.

La loi du 2 avril 1722 dit que les marins russes qui, sans permission du gouvernement, prendront du service, et s'obligeront à résider à l'étranger, seront considérés comme déserteurs; et elle ajoute que ceux qui, après avoir pris du service à l'étranger, avec l'agrément du gouvernement, ne reviendront pas, au premier appel qui leur sera signifié, seront traités sans miséricorde. La loi de 1762, enfin, pose en général que tous les Russes qui ne rentreraient pas en Russie, lorsqu'il sera publié que le bien de l'État l'exige, verront leurs biens séquestrés. Nicolas, par son oukase du 15 septembre 1836, a ordonné que, « dans le cas où le

gouvernement reconnaîtra la nécessité de mettre à exécution les lois précitées, il sera adressé, à l'individu dont il s'agira, un ordre de rappel en règle, et, *qu'il s'y rende ou qu'il ne s'y rende pas, il sera prononcé sur lui un jugement, et donné suite à l'affaire, d'après les lois.*» Dracon était plus clair dans ses décrets sanguinaires.

L'oukase du 17 avril 1834 ordonne le séquestre des biens de ceux qui restent à l'étranger, au delà des termes voulus par les lois.

Toute cette complication dans les lois n'est que la conséquence de l'arbitraire le plus aveugle. Ainsi, pendant que les meurtriers de Pierre III et de Paul Ier, les Orlof, les Pahlen, les Bennigsen, les Ouvarof, les Zoubof, n'ont trouvé que des honneurs pour prix de leur meurtre, les conjurés de 1825, qui n'ont pas réussi dans leur tentative, l'ont expiée sur la potence. De même, en tout temps, on a accueilli les émigrés étrangers avec une rare hospitalité, on a même comblé de faveurs ceux qui ont déserté les rangs de leur armée; tandis qu'on ose appeler crime de haute trahison la simple émigration des sujets russes, et l'on sévit, avec la dernière rigueur, contre ceux que leurs intérêts obligent de s'établir à l'étranger, pendant que la législation russe naturalise, avec la plus grande facilité, tous ceux qui veulent se fixer en Russie. La loi dit, en effet, que tout étranger, s'il

n'est juif ou derviche, peut immédiatement se faire sujet russe, en prêtant le serment voulu de fidélité. Neuf mois après sa déclaration, il doit être admis aux droits de la bourgeoisie, et, une fois même naturalisé, il peut renoncer à son titre de Russe, en payant l'impôt de trois années.

La privation de la noblesse entraîne la séquestration des biens jusqu'au pardon des condamnés, qui leur fait recouvrer leurs propriétés, ou jusqu'à leur mort, après laquelle leur fortune est restituée à leur famille. Cette loi ne s'étend pas aux biens meubles et immeubles, pour la possession desquels il n'est pas nécessaire d'avoir un titre de noblesse: ceux-là restent à la disposition des condamnés, qui peuvent même en acquérir d'autres dans ces conditions.

Le mariage de l'homme qui vient à être privé des droits civiques est rompu, et sa femme est libre d'en contracter un nouveau. Si le criminel était gracié avant que sa femme eût formé d'autres liens, l'époux reprendrait ses droits. Les enfants, nés avant la condamnation du père, restent dans la classe à laquelle il a appartenu, et ceux qui lui naissent après suivent sa nouvelle condition. Ce fait s'est présenté, entre autres, pour les fils du général Rosen, condamné à la Sibérie, pour l'insurrection de 1825; son fils aîné est resté baron, et ceux qui lui sont nés en Sibérie y ont été co-

lons; puis, lorsque le père a passé comme soldat au Caucase, ils ont, par une grâce particulière de l'empereur, été faits cantonistes, ou enfants de troupe.

La femme et les enfants du condamné conservent leurs droits de propriété, lors même qu'ils le suivraient en exil; mais ils ne peuvent, dans ce cas, revenir en Russie avant sa réhabilitation ou sa mort; le dévouement est ainsi puni à l'égal du crime.

Le *knout* est la peine qui vient immédiatement après la peine de mort, et qui est censée l'avoir remplacée. Il est infligé pour les crimes politiques des *deux points*, qu'on n'a pas voulu renvoyer au tribunal suprême, et qui auraient, en ce cas, encouru la peine capitale; pour sacrilége, violation de tombeaux, vol d'objets appartenant à une église, dans l'église même; pour des paroles injurieuses contre la Trinité, les livres saints et la non révélation de ces propos. On punit du fouet les Hébreux, les mahométans et les païens qui convertiraient un chrétien à leur foi, par la force ou la ruse. On applique la même peine au meurtre avec préméditation, à l'enlèvement d'un homme libre vendu comme serf, au vol d'enfants, à la contrefaçon des décrets de l'empereur ou du sénat, ou à l'usage qu'auraient fait de pareils actes des héritiers qui en connaissaient l'origine illicite;

à la fabrication de fausses monnaies nationales ou étrangères, à la falsification des assignats et des papiers de crédit russes; à l'introduction de faux assignats russes fabriqués à l'étranger, à la refonte des monnaies russes, sauf celle de platine. Le knout est la peine dont est puni le viol commis contre une jeune fille, une femme mariée, une veuve ou un homme; il est également donné aux serfs de la personne violée qui ne se seraient pas opposés à la consommation du crime, et qui n'auraient pas défendu leur maîtresse; la loi l'inflige aussi aux brigands, aux négriers, à ceux qui cachent les malfaiteurs, aux incendiaires, aux complices et non révélateurs de tous ces crimes.

Le meurtre d'un parent ou d'un chef n'est pas puni plus sévèrement que les meurtres ordinaires (Loi du 1er janvier 1835). Le meurtrier, qui se livre de son propre mouvement à la justice, obtient la commutation du knout en *pleite*, ou martinet.

Le nombre des coups de knout est fixé par les juges, spécialement pour chaque condamné. Il leur est toutefois interdit de joindre à leurs sentences les termes jadis usuels de « fouetter sans pitié ou avec cruauté. » Depuis le décret du 25 décembre 1817, on n'arrache plus les narines aux criminels; mais ceux qui ont subi la peine du knout, voleurs ou meurtriers indistinctement, sont marqués, sur le front et les joues, des lettres

russes : B. O. P. (V. O. R.), qui veulent dire voleur.

Après le juge, le bourreau peut aggraver ou atténuer le supplice ; son pouvoir, à cet égard, surpasse même celui du magistrat ; car il dépend de lui, sinon de tuer le patient, au moins de le torturer à l'infini, comme il peut aussi ne lui faire que fort peu de mal ; et c'est ce qui a ordinairement lieu toutes les fois qu'il trouve, dans la bouche du condamné, une pièce de monnaie qui en vaille la peine. Les âmes charitables ne manquent jamais de remplir les mains de celui qu'on mène au supplice, et celui-ci n'a rien de plus empressé que de passer la meilleure pièce dans sa bouche.

La peine du knout entraîne toujours, après elle, celle des travaux forcés, qu'on subit en Sibérie, dans les mines et dans les fabriques. Les Tatares des gouvernements de Kasan, de Simbirsk et d'Orenbourg subissent cette peine dans les forteresses de la Finlande.

Le fouet ou knout est fait de cuir tressé, et a la forme triangulaire ; c'est, comme on le sait, celle qui cause les blessures les plus dangereuses.

La *pleite* ou le martinet se compose de lanières de cuir brut très-grosses, lâches, et d'une longueur démesurée ; elle enlève facilement, à chaque coup, des lambeaux de chair. L'exécution a lieu publi-

quement ou simplement à la police. Dans le premier cas, la peine s'appelle *supplice*, et, dans le second, *correction*. Appliquée publiquement, elle est suivie de l'exil en Sibérie, où le condamné est traité comme colon.

On encourt ce châtiment: en frappant quelqu'un dans un lieu public, en déchirant ou détruisant les décrets du gouvernement [1], en s'opposant à l'action des autorités légales [2], ou à l'exécution publique d'un condamné [3].

Quiconque prive un homme d'un membre est puni de la pleite. Il en est de même de celui qui se mutile lui-même pour éviter le recrutement. Le nombre des coups est fixé, pour ce cas, de vingt-cinq à cinquante; et si l'individu se rétablit de ses blessures, il est fait soldat.

Pour vol d'objets évalués plus de trente roubles argent, les coupables sont punis de la pleite à la police, faits soldats ou exilés en Sibérie. Pour tout vol d'une valeur de six à trente roubles, on donne la pleite, sans exiler les coupables. Au-dessous de six roubles, le vol est puni de la détention dans une maison de correction.

[1] Les cas graves entraînent le knout.

[2] Si on le fait à main armée, on reçoit le knout.

[3] L'ouverture des prisons par la force, et la mise en liberté des détenus, sont punis du knout.

Le faux serment et le faux témoignage sont punis de la pleite.

Toutes ces peines, aussi barbares que ridicules, n'intimident pas les malfaiteurs, et ne corrigent pas même ceux qui les ont subies. Le fouet ne laisse pas de trace, comme disent les criminels eux-mêmes, tandis qu'au moins les narines arrachées faisaient porter aux condamnés une marque éternelle d'infamie qu'ils s'appliquaient à effacer par leur bonne conduite; aussi étaient-ils réputés les hommes les plus probes des mines comme des colonies. Loin de nous toutefois de vouloir le rétablissement de cette barbare mutilation! nous voudrions au contraire l'abolition du knout et de la pleite, et, sinon le rétablissement de la peine de mort, au moins l'organisation d'un système pénitentiaire mieux combiné pour l'amélioration des criminels. Il y a longtemps qu'on est revenu sur l'horreur qu'inspirait le travail dans les mines. Le simple exil en Sibérie n'effraye pas les personnes sans profession et sans propriétés. Les colons y reçoivent des terres en abondance, et le pays n'est pas inhabitable partout. Les mauvais traitements qui accompagnent et suivent les expéditions des condamnés ne répugnent qu'aux hommes plus ou moins bien élevés. C'est d'ailleurs le lieu de dire un mot de la Sibérie, de ce pays d'exil et de supplices.

Les condamnés à la déportation y vont à pied; les chariots ne sont autorisés que pour les malades. Ils ont des baguettes de fer aux mains, les nobles seuls exceptés; les meurtriers et les grands criminels sont enchaînés. Toute tentative de fuite est punie de châtiments corporels, même sur les nobles. Au lieu de numéros, on donne des noms propres aux exilés, mais autres que ceux qu'ils ont portés avant leur condamnation. S'ils les changeaient entre eux, ils seraient punis de cinq ans de travaux forcés en sus de leur peine.

A Kasan, se réunissent les exilés venant de la plupart des gouvernements. Cette ville a, à cet effet, un bureau d'expédition des exilés, qui est autorisé à retenir pour les salines d'Iletz un nombre indéterminé de condamnés aux travaux forcés ou simplement à l'exil; à Perm, on peut en retenir pour la fabrication du vin, et même pour le collége de bienfaisance publique.

A Tobolsk siége le comité des exilés, composé d'un chef, de ses assesseurs, et d'une chancellerie ayant deux sections. Il dépend du gouvernement civil de Tobolsk, et a des bureaux d'expédition dans plusieurs villes.

A leur arrivée en Sibérie, les criminels sont distribués, d'après leurs facultés, entre différents genres de travaux. Les uns sont employés aux mines, soit qu'ils y aient été condamnés spéciale-

ment, soit qu'ayant subi la peine du martinet, on les reconnaisse propres à ces sortes de travaux ; soit enfin qu'il y ait simplement disette d'ouvriers : mais, en ce cas, ils ne sont astreints au travail des mines que pour un an seulement, qui leur compte pour deux ans d'exil, et avec une paye double. S'ils commettent quelque nouveau délit, ils y restent deux ans de plus, lors même que le tribunal n'aurait pas prononcé contre eux la peine des travaux forcés.

Ceux qui savent un métier sont faits ouvriers ; d'autres deviennent colons, et d'autres enfin laquais. Les exilés destinés à être domestiques sont répartis entre les habitants qui en demandent. Ceux-ci doivent les nourrir, et leur payer au moins 1 1/2 rouble argent d'appointements par mois et d'avance. Le terme de cette peine est de huit ans, à l'expiration desquels ces valets forcés peuvent se faire paysans, serfs, de la couronne.

La durée habituelle des travaux forcés est de vingt ans; après quoi les condamnés peuvent s'établir librement dans les mines auxquelles ils ont travaillé, ou bien dans d'autres ateliers. Les condamnés employés comme ouvriers dans les fabriques de drap n'y restent que dix ans. Les travaux aux forteresses sont considérés comme les plus rudes.

Les estropiés et les incurables forment une catégorie particulière.

Les colons ne sont exempts d'impôt que pendant trois ans; les sept autres, ils payent la moitié de la contribution personnelle. A l'expiration de leur peine, ils payent la totalité de l'impôt. Après vingt ans de séjour en Sibérie, ils sont soumis au recrutement.

Les serfs envoyés en Sibérie, sur la demande de leurs maîtres, y sont expédiés aux dépens de ceux-ci, et y sont distribués dans les villages pour le travail des champs.

Les exilés peuvent se marier en Sibérie, tant à des personnes libres qu'à d'autres condamnés. La femme libre qui pour la première fois se marie à un exilé, reçoit 50 roubles argent de gratification, et l'homme libre qui prend une femme exilée en reçoit 15.

Les condamnés politiques restent, en Sibérie, sous la surveillance spéciale de la troisième section de la chancellerie de l'empereur.

Passer aux verges est une peine militaire qui n'est applicable aux autres individus que lorsqu'ils deviennent justiciables des tribunaux militaires, comme pour infraction aux quarantaines, ou pour rébellion des serfs envers leurs maîtres. On range en ligne tout un bataillon armé de verges; le condamné, les mains liées par-devant à la crosse d'un fusil, est mené tout le long de la ligne, précédé d'un tambour qui couvre ses cris, jusqu'à ce qu'il

ait reçu le nombre de coups fixé par le jugement, ce qui n'arrive presque jamais; car peu d'hommes peuvent en supporter plus de quatre à cinq cents, et le plus souvent on condamne à un nombre supérieur. Lorsqu'il ne peut plus marcher, on porte le supplicié sur un brancard, si toutefois sa vie n'est pas encore en danger. Le plus souvent on mène le moribond à l'hôpital, où il reste jusqu'à son rétablissement, après quoi on lui inflige le même supplice, et ainsi de suite jusqu'au complément des coups fixés par la sentence. La loi pénale russe donne à cette peine le nom allemand de *spitzruthen*, en mémoire de son origine autrichienne; mais on la désigne habituellement par ces mots : « Chasser à travers les rangs. »

On est fait soldat à perpétuité ou à temps. Dans ce second cas même, il est défendu par la loi de fixer un terme à la peine, sa durée dépendant de la conduite du condamné, de la disposition de ses chefs, ou de la faveur dont il jouit. On lui ravit ainsi sa dernière consolation, la perspective d'expier son crime, en même temps qu'on renverse cette première règle du droit, la proportionnalité des peines aux délits. Que la bonne conduite du condamné puisse abréger son châtiment, et son inconduite l'empirer, cela se conçoit; mais qu'au moins le juge qui le prononce en fixe la durée! Quant à la peine en elle-même, nous

n'en disons mot : son absurdité saute aux yeux ; mais elle est conséquente avec tout l'esprit de la législation pénale russe, qui tantôt prive des criminels de la noblesse, comme si les autres classes du peuple devaient se considérer comme trop heureuses de recevoir un criminel dans leur sein ; tantôt fait passer, pour des délits plus ou moins graves, les militaires de la garde dans les régiments de ligne, comme si ceux-ci n'avaient pas dans leurs rangs des gens honorables. En imposant le service militaire comme une flétrissure, la loi ne s'arrête nullement à cette considération, qu'elle porte atteinte à l'honneur des drapeaux ; et, en remplaçant la peine de mort par celle des verges, elle ne fait que couronner son œuvre de barbarie.

Les employés pour crimes commis au service, tels que dilapidations, insubordination, abus de pouvoir, sont faits soldats. Les hérétiques qui cherchent des prosélytes ou qui se mutilent, encourent la même peine, mais ils s'en libèrent en embrassant la religion grecque. Tout homme exempt des peines corporelles et condamné à l'exil, en Sibérie, peut être fait soldat, s'il n'a pas plus de 35 ans. Par contre, tout homme impropre au service militaire, et qui y a été condamné pour crime, est exilé en Sibérie.

La volonté impériale est enfin l'arbitre suprême

de cette peine. Il arrive souvent à l'empereur Nicolas, en visitant les prisons, de trouver des détenus qui lui plaisent par leur taille, et qu'il désigne aussitôt pour être faits soldats, sans s'enquérir du motif de leur incarcération, sans savoir s'ils sont là pour assassinat, ou simplement sous prévention, ou bien pour un délit de peu d'importance. La loi laisse au gouvernement la faculté de faire soldats les paysans condamnés à l'exil par leurs communes ou leurs maîtres.

Dans les prisons, les femmes doivent être séparées des hommes; les nobles, les employés, les bourgeois et les étrangers, des prisonniers de basse classe. On ne doit pas confondre les accusés avec les condamnés, ni même ceux qui ne sont l'objet que de soupçons, avec ceux dont la culpabilité est plus probable; les criminels importants sont séparés de ceux qui le sont moins. Les enfants, les détenus pour dettes et les coaccusés doivent enfin être renfermés à part. Les ecclésiastiques, passibles d'emprisonnement, sont envoyés au consistoire.

Les détenus sont, en règle générale, nourris aux frais de l'État. Les employés et les nobles ne le sont que s'ils manquent de moyens d'existence. En ce cas, il leur est alloué sept copeks argent par jour, et même vingt en Géorgie. Les enfants, au-dessous de dix ans, reçoivent la moitié de la paye

ordinaire; et les prisonniers pour dettes, le double, aux frais de leurs créanciers, qui doivent payer d'avance, pour tel terme qu'ils veulent; mais s'ils omettent de le faire, les détenus sont mis en liberté le lendemain même.

Pour prévenir l'évasion des détenus, comme pour punir toute tentative de ce genre, il est permis de leur mettre les fers aux bras et aux jambes. Les femmes ne les ont jamais qu'aux mains. Ces chaînes ne peuvent excéder le poids de cinq livres russes et demie, et doivent être revêtues de cuir dans la partie qui s'adapte aux pieds. Les personnes exemptes des peines corporelles ou mineures sont également dispensées des fers. Une fois par mois, il est prescrit, pour empêcher les évasions, de raser la moitié de la tête aux détenus, excepté aux prisonniers pour dettes, aux femmes, aux personnes exemptes des peines corporelles, et à celles qui ne sont que pour un certain temps aux arrêts.

Les vagabonds et les gens sans profession, les condamnés à l'exil, sans addition de peine infamante, quand ils n'en sont pas exempts par leur condition, et qu'ils ne peuvent être faits soldats, les individus condamnés aux travaux dans une forteresse, ou à la réclusion dans les maisons de force, sont expédiés aux *compagnies de travail*, ainsi que ceux qui y ont été spécialement

envoyés, pour inconduite, de la part de leur commune ou de leurs seigneurs.

Il y a vingt-sept de ces compagnies, dans vingt-sept villes de gouvernement. Les prisonniers qui y sont incorporés sont soumis à la discipline, et ont des uniformes militaires d'après les deux catégories de vagabonds ou de criminels. Ils sont employés aux travaux publics, ou, faute d'occupation de ce genre, à des travaux de commande, à raison de 6 copecks argent par jour.

Le duel est puni, en Russie, comme un meurtre, si mort s'en est suivie; comme une mutilation, s'il n'en est résulté que des blessures. Quiconque s'est rendu sur le terrain et a apprêté son arme, est privé des droits de cité et exilé en Sibérie. Les témoins sont punis comme complices des crimes qui ont été le résultat du duel.

La tentative de suicide est punie comme une tentative de meurtre.

Les coups portés sur la tête, sur le visage ou dans quelques parties dangereuses, constituent une offense grave, justiciable des tribunaux criminels. Les offenses par paroles ou par écrit sont appelées simples. Les peines sont, pour l'offense grave, la demande de pardon, l'amende, les dommages-intérêts, l'arrestation, l'éloignement du service ou le châtiment corporel, suivant la classe à laquelle appartient le coupable; l'offense sim-

ple ne donne lieu qu'à des dommages-intérêts.

Toute offense envers un bourgeois est punie d'une amende égale à la quotité de sa contribution annuelle. Les coups sont taxés au double, ainsi que les offenses faites aux femmes des bourgeois; et, dans le cas où celles-ci payent par elles-mêmes un impôt, l'amende est augmentée d'autant. Les filles reçoivent en pareil cas une indemnité quatre fois plus forte que celle qui serait attribuée à leurs parents; pour les fils en bas âge, l'indemnité est réduite à moitié.

Les offenses graves faites au clergé sont punies du double de l'amende fixée pour les bourgeois. Les dommages-intérêts, pour offense à des nobles, sont réglés d'après les appointements que ceux-ci reçoivent au service, ou qu'ils y recevraient d'après leur grade.

Les offenses simples se prescrivent par un an, les offenses graves par deux ans.

Tout calomniateur doit rétracter ses paroles, et est passible en outre de deux ans d'emprisonnement. L'auteur d'un libelle est puni comme s'il avait commis le crime qu'il a reproché à son adversaire, et son pamphlet est brûlé en place publique.

Outre l'envoi en Sibérie et dans les colonies, on peut être simplement consigné dans une résidence déterminée, comme il y a aussi l'exil dans les pro-

vinces de l'intérieur, ou celui d'un seigneur dans ses terres. La loi dit, assez naïvement, que ces sortes d'exils ont lieu d'après un jugement, ou bien encore suivant une disposition du gouvernement. Il en est de même du renvoi des étrangers à la frontière, qui ne dépend que de la police secrète.

Les nobles, tant héréditaires que personnels, les négociants des deux premières *guildes*, et ceux de la troisième qui ont occupé, dans l'administration municipale, des postes équivalant à une classe quelconque du service public, le clergé tant séculier que régulier, avec ses femmes et ses enfants, sont exempts des peines corporelles, qu'on remplace ordinairement par la dégradation militaire, toutes les fois que les coupables n'ont pas été condamnés à l'exil ou aux travaux forcés. Tous les individus, ainsi que leurs femmes, sont à l'abri des marques infamantes.

En cas de maladie d'un condamné, l'exécution de la peine corporelle est remise jusqu'à son rétablissement; et si sa santé ne lui permet pas de la subir du tout, il peut en être dispensé, avec l'assentiment des autorités. Les femmes enceintes ne subissent leur peine que quarante jours après leurs couches, et les femmes qui ont des enfants à la mamelle jouissent d'une remise d'un an et demi.

26.

Les enfants, au-dessous de dix ans, ne sont passibles d'aucune peine, et les crimes qu'ils commettent ne doivent en rien porter préjudice à leur avenir. Les enfants de dix à quatorze ans ne peuvent être condamnés ni aux travaux forcés, ni au knout, ni à la pleite publiquement administrée. De quatorze à dix-sept ans, ils sont passibles des travaux forcés, mais ne subissent pas de peines corporelles infamantes. De onze à quinze ans, ils encourent, pour des délits de peu d'importance, les verges; de quinze à dix-sept ans, la pleite à la police.

Les vieillards de soixante-dix ans et au-dessus sont dispensés des peines corporelles et des marques infamantes. Les aliénés et les individus qui ont agi en état de somnambulisme ne sont pas punissables; ils sont seulement détenus dans des maisons de fous : les premiers, deux ans, et les seconds, six semaines après leur guérison.

Tout meurtre sans préméditation est puni de la réclusion dans un couvent.

Le droit de légitime défense s'étend à celui qui voit la vie d'un autre en danger, ou qui défend une femme menacée de violences. Les crimes imposés par la force ne sont pas punissables dans la personne de celui qui n'en a été que l'instrument.

La prescription est acquise au bout de dix ans

révolus, après la perpétration du crime, sauf pour les cas d'abandon de la religion et de désertion militaire.

Celui qui dénonce des faussaires ou des contrebandiers est, par cela même, à l'abri des poursuites qu'il aurait encourues comme leur complice; mais le criminel dont la faute est avérée, n'obtient pas de soulagement à sa peine.

L'ivrognerie est une circonstance aggravante, dans toute espèce de crime commis avec préméditation, et n'est jamais une considération atténuante.

Toute dénonciation anonyme reste sans effet, mais on ne demande aucun serment au dénonciateur. Les enfants ne sont pas reçus à dénoncer leurs pères pour des crimes privés. En 1822, le conseil de l'empire a exempté les femmes de l'obligation de dénoncer leurs maris pour vol. Les magistrats qui dirigent de fausses accusations, dans de mauvaises intentions, sont punis des peines portées contre les crimes qu'ils ont reprochés à des innocents.

Les déclarations de l'accusé devant le tribunal, si elles sont conformes aux faits établis, sont considérées comme la meilleure preuve de sa culpabilité. Mais ces aveux ne sont pas indispensables pour que la condamnation soit prononcée.

Ne sont pas admis comme témoins : les enfants

au-dessous de quinze ans, les aliénés, les sourds et muets, les hommes privés des droits civils et de l'honneur, ceux qui n'ont jamais été reçus à la communion, les étrangers dont la conduite est inconnue, les parents, les amis et les ennemis déclarés des accusés. Les parents peuvent pourtant déposer contre leurs enfants.

Tout juge intéressé dans la cause peut être récusé et obligé de s'abstenir, sur la requête des parties.

La procédure criminelle est gratuite, et se fait sur papier libre; mais les frais de route des magistrats instructeurs et des témoins sont à la charge des accusés.

Lorsque les faits de la cause sont de nature à entraîner un supplice, le procès, après avoir été jugé au tribunal de première instance (*zémskïi soud*), doit être soumis à la révision de la cour criminelle, établie au chef-lieu du gouvernement, dans tous les cas, qu'il y ait eu condamnation ou acquittement. Les jugements qui ne prononcent que des peines correctionnelles, ne sont déférés aux tribunaux supérieurs que par l'appel des condamnés.

L'arrêt de la cour criminelle doit être soumis au gouverneur civil de la province; s'il le sanctionne, il est mis immédiatement à exécution; dans le cas contraire, il est soumis à la révision du sénat.

Le sénat ne peut intervenir dans une affaire dont le jugement a été confirmé par le gouverneur, que lorsqu'il y a eu violation des lois ou des règles de la procédure, ou bien en vertu d'un ordre spécial de l'empereur ; et, dans ce cas, il ne peut qu'alléger la peine.

Les jugements qui condamnent les nobles à la privation de leurs droits doivent toujours être revisés par le sénat. Les procès pour meurtre de personnes nobles doivent aussi lui être soumis, lors même que la cour criminelle aurait acquitté les accusés. Les accusations capitales où sont impliqués des *citoyens honoraires*, et des employés qui n'auraient pas encore atteint la quatorzième classe, lui sont également déférées.

Quant au condamné roturier, il peut porter plainte au sénat contre la cour criminelle ; mais l'arrêt de celle-ci, quand il prescrit l'exil, est mis à exécution aussitôt qu'il a été rendu. Dès ce jour, le condamné appartient à l'autorité des exilés de Tobolsk.

Le sénat connaît de toute affaire dans laquelle des nobles seraient impliqués avec des serfs, et de toutes celles où on aurait condamné neuf personnes à la fois aux peines corporelles.

Les titres de noblesse, les ordres et les kaftans de distinction ne peuvent être enlevés à personne,

sans que la sentence ait été confirmée par l'empereur.

Si les titres des nobles accusés sont contestables, sans qu'il y ait de preuves de leur nullité, il leur est fait remise de l'application des peines corporelles.

Mieux que tous les raisonnements, l'anecdote suivante fera ressortir les ridicules de la procédure criminelle suivie en Russie. Le fait s'est passé dans le gouvernement de Tver.

Un paysan se prit de querelle avec un autre pour une affaire d'intérêt. Il le laissa partir tranquillement de chez lui, puis, appelant à son aide son ouvrier, il courut à travers champs, devança son homme, et l'assomma sur le grand chemin. Il était nuit. Une femme passant sur la route reconnut un des assassins, au moment où ils prenaient la fuite, sans qu'elle eût vu toutefois commettre le crime. On arrêta les deux coupables, et, de plus, trois jeunes gens qui, ce jour-là, étaient absents du village.

Ainsi que cela se pratique en pareil cas, on obligea les accusés à tenir le cadavre par les pieds, pour observer en cet instant leurs physionomies. Celles des trois jeunes gens ne trahirent aucune émotion, tandis que le véritable assassin devenait tout pâle et tout tremblant, au moindre contact avec le corps de la victime. Mais il était riche; il

fit des dons considérables aux juges et greffiers, et, contrairement à l'usage et à la loi, on l'avait enfermé dans la même pièce avec son complice. Un jour il lui dit qu'il était ridicule de se perdre tous deux, et que, s'il voulait prendre sur lui seul le crime, il lui donnerait cent roubles pour récompense. L'ouvrier y consentit. Sur ces entrefaites, le gouverneur civil, M. B***, vint visiter la prison; et, entrant dans la cellule des assassins en question, il leur reprocha avec énergie de ne pas faire l'aveu de leur crime. Le maître s'écria alors qu'il était innocent, et que son ouvrier seul avait commis l'assassinat pour lequel ils étaient détenus. Questionné à son tour, celui-ci s'avoua seul coupable. Les employés qui suivaient le gouverneur, tout disposés en faveur du généreux paysan, se saisirent de cet aveu, et demandèrent à leur chef s'il fallait en dresser procès-verbal. Le gouverneur y consentit, et, après son départ, l'ouvrier réclama le prix de son dévouement; mais le maître lui dit que, puisqu'il avait eu la bêtise d'avouer avant de tenir son argent, il ne l'aurait pas. L'ouvrier s'empressa aussitôt de dénoncer le tout au tribunal et de rétracter ses aveux; mais il fut condamné pour *dépositions contradictoires*, knouté et envoyé en Sibérie, tandis que le principal auteur du crime jouit maintenant encore de sa liberté.

La loi défend de toucher à un cadavre avant que le genre de mort ait été constaté. Une paysanne se fourre la tête dans le poêle d'un bain russe, et y reste asphyxiée. Son mari arrive, la retire par les pieds, et, la voyant morte, va chercher la justice, qui commence par emmener l'homme en prison, disant qu'il était défendu de remuer un corps mort avant l'arrivée des magistrats.

Un ispravnik chargé de faire fustiger un paysan convaincu d'un délit, s'empare de son homonyme, qui se laisse battre, et ne fait constater la méprise qu'après avoir reçu les coups. Le grave magistrat ne s'embarrasse pas pour si peu de chose; il envoie chercher le véritable coupable, et fait recommencer le supplice.

Ce sont, pour la plupart du temps, des gens tout à fait ignorants, des paysans n'ayant aucune notion du droit, qui instruisent les premiers les affaires criminelles. Le procès-verbal doit être signé par l'accusé; et lorsque celui-ci ne sait ni lire ni écrire, ce qui est très-fréquent, on l'oblige à y apposer trois croix, ce qu'il fait ordinairement en aveugle, car on ne lui laisse pas le temps de la réflexion, et on lui enjoint de signer *quand même*. Comme toutes les croix se ressemblent, les substitutions deviennent faciles, et on a vu, grâce à ces ridicules signatures, des innocents aller en

Sibérie à la place des coupables. Heureusement, sur la route, les gouverneurs, en inspectant les convois des criminels, leur demandent s'ils ont des sujets de plainte; et lorsqu'ils leur en produisent de fondées, ils les retiennent et font reviser leurs affaires. Il arrive de la sorte que justice est rendue aux innocents.

A huis clos, il ne peut y avoir de justice; et tant qu'il n'y aura pas de publicité en Russie, il n'y aura que les juges qui gagneront aux procès.

A Klimovitschi, le secrétaire du tribunal de la banlieue était chargé, en l'absence des juges, d'instruire une affaire qui concernait une jeune fille. Il s'aperçut qu'elle était vierge, et lui offrit de la sauver au prix de son déshonneur. Le crime fut consommé séance tenante. Au moment où la jeune fille sortait, on remarqua des traces de sang à sa robe, et cet indice trahit les coupables. Le procureur de l'endroit donna suite à cette affaire, et le secrétaire fut destitué. Mais combien d'autres faits de même nature ou pires encore doivent passer inaperçus!

XVIII.

DE LA LITTÉRATURE RUSSE.

Y a-t-il ou non une littérature russe? Telle est la question qu'on entend souvent faire, et non pas seulement par des hommes qui ne savent vous dire autre chose sur la Russie que ce refrain perpétuel : « Il y fait bien froid; » ou bien par ceux encore qui poussent la naïveté jusqu'à vous demander « s'il est bien vrai que les Russes soient chrétiens ? »

Des personnes de beaucoup d'esprit et d'un grand savoir ne sont nullement en peine pour trancher cette question d'une manière négative. « En fait de littérature slave, disait un jour un Français célèbre, il n'y a que la traduction des fables de la Fontaine. » L'honorable pair se trompait de peu : la Russie a eu dans Kryloff son la Fontaine, que des poëtes distingués se sont plu à traduire en français comme en italien.

On nous permettra d'être plus réservé, et de ne

répondre que d'une manière évasive. Nous dirons donc qu'il y a au moins autant, sinon plus de raisons, pour admettre que pour nier l'existence d'une littérature russe. Si des productions littéraires, quelle qu'en soit la valeur, peuvent constituer une littérature, la Russie en a une incontestablement; si, au contraire, on n'entend donner le nom de littérature qu'à une série de compositions qui bravent le temps et les révolutions du goût, qui soient à l'épreuve du progrès des lumières, nous avouerons qu'elle a fort peu et presque point de celles-là.

La littérature est, en Russie, à peu près ce qu'était autrefois en France la littérature romane. De même que celle-ci fut intermédiaire entre la littérature latine et la littérature française, de même, en Russie, la littérature actuellement existante peut être considérée comme intermédiaire entre la littérature slave et celle que la Russie pourra posséder d'ici à quelque temps. Il semblera peut-être étrange que nous parlions d'une littérature slave en opposition avec une littérature russe, lorsque la première ne se compose, en Russie, presque exclusivement que de livres sacrés; mais, là comme ailleurs, les moines ont été longtemps les seuls dépositaires des lumières, les seuls hommes de lettres; leur langue, ou celle de l'Église, qui a pris naissance chez les Slaves du Danube, a

été la première langue écrite, et conserve encore aujourd'hui sur la langue parlée, ou la langue russe proprement dite, une influence aussi funeste qu'elle a été bienfaisante dans le principe, en initiant tout d'un coup les Russes aux beautés des Écritures sacrées. La langue profane a bien de la peine aujourd'hui à se faire jour à travers cet argot ecclésiastique.

La langue russe est loin encore d'être formée, et il ne peut y avoir de littérature sans un idiome bien élaboré. En France, en Angleterre, en Allemagne, on peut créer des mots nouveaux, introduire de nouvelles expressions; mais les auteurs d'il y a un siècle seront lus pendant des siècles encore, tandis qu'il n'est pas probable que les auteurs russes qu'on lit actuellement le soient encore dans cent ans. Ils seront relégués parmi les curiosités historiques, consultés, goûtés même peut-être pour l'originalité ou le fond de leurs idées, mais non assurément pour la forme dont ils les auront revêtues. Pareil sort est déjà advenu aux plus anciens d'entre eux.

La langue russe n'a pas encore reçu son cachet définitif : amalgame de mots slaves, étrangers et russes, l'usage n'a pas consacré les uns, rejeté définitivement les autres, créé assez de termes nouveaux ou nationaux pour les idées nouvelles ou étrangères. Ainsi, entre autres, les auteurs

russes sont divisés en deux camps, qui se font une guerre acharnée sur la question de savoir s'il faut préférer le *sei* à l'*éto*, deux mots qui veulent dire parfaitement la même chose (ils équivalent au mot français *ce*), et qui, tous deux, sont également peu harmonieux, mais dont le premier est plus slave, et le second plus russe. Ce sont là les mots d'ordre de deux partis et de deux écoles : l'école slave et l'école russe. Cette division se retrouve même en politique : les *Slaves* sont en tout dévoués aux anciens usages, ennemis de Pierre le Grand et de la civilisation européenne.

Les règles de la grammaire russe sont très-peu fixes, passablement arbitraires et confuses, ce qui fait qu'il n'y a peut-être pas dans le pays cent personnes qui écrivent leur langue correctement; les auteurs eux-mêmes varient plus ou moins dans leur orthographe. Plusieurs lettres grecques ont été exclues de la langue russe, par ordonnance de Pierre le Grand; la lettre *jate* (*e* dérivé de l'*i*) est encore une source de difficultés infinies pour tout le monde; et son utilité étant presque nulle, il y a lieu de croire que quelque homme influent la fera disparaître, pour complaire à ceux qu'elle embarrasse. Il y a encore deux *i* dans l'alphabet russe, l'*i de dix* et l'*i de huit*, noms qui leur viennent de ce que les Slaves se sont servis des lettres

comme de chiffres ; le premier se met de rigueur devant les voyelles ; il aura assurément le sort de l'*epsilon*, qui a été banni de l'usage par Pierre Ier ; l'*f* et l'*y* grec sont aussi à peu près superflus.

La langue russe est inabordable pour les étrangers, parce qu'elle ne présente aucune conformité avec les autres langues. Elle est d'une harmonie douteuse et d'une richesse équivoque, mais facilement maniable et susceptible de devenir très-expressive. Elle est peu sonore par plusieurs raisons : la multiplicité des sons discordants, des *stscha*, de *y*, de *kh*, puis encore la prédominance des consonnes sur les voyelles, et des syllabes dures sur les syllabes douces. Son abondance ne consiste qu'en doubles emplois ou en mots parfaitement équivalents, ce qui ne constitue nullement la richesse. Une langue ne peut s'appeler riche que lorsqu'elle est propre à rendre par des mots différents toutes les nuances des idées, toutes les variations des sentiments; et le russe est trop peu cultivé pour rivaliser en cela avec les langues étrangères. Ses synonymes ne se distinguent, pour la plupart, que par le genre de style dans lequel ils s'emploient. Les mots slaves appartiennent à un ordre plus élevé de composition, comme à la haute poésie, tandis que leurs équivalents en russe sont réservés à la prose. Le plus souvent c'est le seul et même mot auquel les Russes ont

ajouté une voyelle, ce qui forme précisément le caractère distinctif du génie de leur langue. Ainsi *breg* en slavon, la rive, se dit *bereg* en russe; *vlas*, cheveu, est en russe *volos*. Les premiers ne sont usités qu'en poésie. Les exigences du rhythme font souvent préférer les mots slaves à ceux de l'idiome moderne, et s'opposent ainsi à l'unité du langage.

La langue russe a pourtant un avantage, qui consiste dans la facilité des constructions qu'elle possède, comme le grec et le latin, et qu'elle doit surtout à l'existence des déclinaisons; cette liberté permet de distribuer les mots dans la phrase, selon la portée des expressions et la force des idées.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la littérature russe est dans son enfance; car elle ne peut mettre en avant que des poëtes, et la poésie a toujours été le premier pas d'un peuple dans la carrière des lettres. Il n'y a pas un seul philosophe russe; Karamzine est l'unique historien de son pays, et lui-même, au jugement de beaucoup de gens, est un conteur agréable, plutôt qu'un profond historien : cette opinion, je ne la partage nullement, car je pense que si Karamzine n'est pas le Niebuhr de la Russie, il a plus d'un droit à en être appelé le Gibbon, si tant est qu'il faille absolument juger par comparaison du connu à l'inconnu. Les autres

historiens russes ne sont que des annalistes ou des compilateurs.

Karamzine est généralement considéré, et à bon droit, comme le réformateur de la langue russe. C'est lui qui, le premier, a eu le courage d'y introduire des tournures de phrases étrangères, mais tout à fait indispensables. Supérieur par le style à Lomonossof, il lui est souvent inférieur pour l'enchaînement logique des idées; quoique les subtilités historiques de Lomonossof soient parfois empreintes de paradoxe.

L'histoire de Karamzine présente un mélange bizarre de libéralisme et de servilisme, également dissimulés et déguisés. Quoi de plus naïf que cette maxime par lui professée : que les peuples sauvages aiment la liberté et l'indépendance, et les peuples civilisés l'ordre et le repos? Ailleurs, en peignant les cruautés d'Ivan IV, dont le règne a inspiré ses plus belles pages, on l'entend s'écrier que les Russes périssaient pour l'absolutisme comme les Spartiates aux Thermopyles!

Le roman vient de naître à peine en Russie, et ne peut revendiquer encore un seul ouvrage classique. On cite pourtant, dans ce genre, quelques productions distinguées, telles que *Jurii, Miloslavsky* et *Roslavlef*, de Zagoskine ; la *Maison de glace*, de Lajeschnikof; la *Famille des Kholmski;* les *Ames mortes*, de Gogol. En revanche, il y a toute une ruche de nouvellistes, à la tête desquels

il faut placer : M. Pavlof, dont le *Yatagan* et le *Démon* sont d'assez belles productions pour ne déparer aucune littérature ; M. Dahl, plus national que son nom ; le comte Sallohub, le gentleman des auteurs russes ; le très-abondant Marlinski, qui n'est autre qu'Alexandre Bestouschef, exilé en Sibérie par suite de la révolte de 1825, et tué au Caucase ; le patriotique Glinka, etc., etc.

Sous le rapport de la science, la pénurie est complète. L'*Histoire universelle* de Kaïdanof n'est même pas un bon livre d'étude. La *Statistique russe*, de M. Arsénief, et son *Histoire de la Grèce*, prouvent seulement ce qu'il aurait pu faire, s'il avait osé écrire ; sa *Géographie* ne prouve même pas cela. En politique, il n'y a absolument rien. Pour la jurisprudence, on cite avec éloge l'*Encyclopédie* de M. Névoline. M. Mouravief s'est fait une spécialité par des écrits théologiques. M. Norof a publié des *voyages* en Sicile, à Jérusalem et en Égypte, où le biblisme se mêle agréablement avec l'archéologie. M. Levchine a donné une description des steppes des Kirguises-Kaïssaks, qui a été traduite en français. Le père Hyacinthe a étudié la Chine sous toutes ses faces, grâce au séjour prolongé qu'il a fait dans le Céleste Empire, en qualité de missionnaire russe. Aussi est-il devenu une autorité pour tout ce qui concerne la langue, la littérature et les mœurs chinoises.

Le journalisme est dans un état de dégradation inouïe. L'*Abeille du Nord*, le seul journal quotidien, non officiel, qui s'intitule journal politique, n'ose ou ne sait publier aucunes nouvelles du pays, et est plus que circonspect pour celles de l'étranger. Il nage dans un égout de polémique plate et basse, se nourrit de viles flatteries adressées au gouvernement russe, et se met au supplice pour fermer la route à toute intelligence qui sort de son ornière, à toute âme libre et à tout cœur tant soit peu indépendant. MM. Gretsch et Boulgarine sont à la tête de cette feuille. On cite le premier comme excellent *puriste*, mais romancier plus que médiocre; le second est un nouvelliste qui vise au piquant, sans sortir du trivial. Ils ne sont Russes ni l'un ni l'autre, ce qui ne les empêche pas d'être les plus grands patriotes de la Russie; l'un est d'origine allemande, et l'autre d'origine polonaise. Ceci soit dit sans préjudice pour l'Allemagne ou la Pologne : le génie et la bassesse sont de tous les pays.

Si la Russie n'a qu'un journal quotidien, qui ne soit pas officiel, en revanche, le nombre des *Revues* mensuelles est considérable; elles contiennent souvent des articles précieux, parmi d'autres insignifiants, nuls ou mauvais. La *Bibliothèque de lecture*, rédigée par M. Sinkovsky; les *Annales patriotiques*, rédigées par l'infatigable M. Kraëfsky,

et le *Moscovite*, qui vient de passer de M. Pogodine à M. Kiréïévsky, sont les plus estimables de ces publications; mais leur forme encyclopédique et volumineuse témoigne de l'enfance de ce genre de littérature. Le *Télégraphe de Moscou*, de M. Polévoï, a noblement marqué dans l'histoire du journalisme russe, et a été supprimé pour son libéralisme! Le *Fils de la patrie* et le *Courrier russe* ont clos leur triste carrière. Le *Phare*, de M. Korsakof, est un sujet de raillerie, pour M. Boulgarine lui-même; il obscurcit plus qu'il n'éclaire. Le *Contemporain*, de M. Pletnef, ne répond pas aux légitimes espérances qu'a données le fondateur de cette revue trimestrielle, Pouschkine, et n'est plus en rapport avec son nom. La *Gazette littéraire*, qui rappelle par son titre celle qu'ont fondée Pouschkine et le baron Delweg, paraît trois fois la semaine, se tient à l'écart de l'obscurantisme des Gretsch et des Boulgarine, et se rapproche en cela des *Annales patriotiques*.

A côté de MM. Gretsch et Boulgarine, se placent, à la tête du journalisme russe, MM. Polévoï et Sinkovsky, qui représentent une nuance moins sombre et plus consolante. M. Sinkovsky ne manque ni de science ni de finesse d'esprit. M. Polévoï s'est fait par lui-même une instruction à l'usage de la masse des lecteurs russes. Il a publié une

Histoire de Russie, inachevée et imparfaite, une grande quantité de contes et de pièces de théâtre, où le patriotisme se marie avec une courtisanerie qui descend jusqu'à la servilité. Tels sont *Pauline la Sibérienne*, le *Grand-Père de la flotte russe*, *Igolkine*, etc. Son drame de la *Mort, ou l'Honneur*, fait exception à cette triste règle, et est libéral sans être national. M. Polévoï est, du reste, un écrivain qui mérite plus qu'un autre de l'indulgence, grâce à son état de fortune. Il faut aussi lui rendre cette justice, que, lorsqu'il a eu le loisir de soigner ses articles de critique, il s'est élevé au-dessus de la médiocrité.

Mais revenons à la poésie, qui seule a atteint un assez haut degré de développement en Russie. Je ne parlerai ici ni de Lomonossof, aussi profond qu'universel, qui, le même jour, faisait des observations astronomiques et écrivait des pages d'histoire ou de philosophie, fruits de ses études en Allemagne, ou bien encore des odes de commande; ni de Soumarokof, aussi fade que vieux; ni de Trédiakovski, aussi ridicule que plat; ni de Fon-Visine, ce pamphlétaire du siècle de Catherine II, aussi spirituel que mordant. Sa *Grammaire de la cour*, plusieurs comédies, et ses *Lettres sur la France*, bravent le temps et la révolution que la langue russe a subie depuis son époque. Je ne m'arrêterai pas davantage à Dmitrief,

dont les fables sont meilleures que ses odes; pas même à Derjavine, à qui il n'a manqué que la science pour être le Goëthe russe; non plus qu'à Kniajuine, le père de la comédie russe; ni à Ozerof, le vrai créateur de la tragédie dans son pays, et dont le *Dmitri Donskoi*, le *Fingal*, l'*OEdipe*, sont de dignes imitations des théâtres étrangers. Malheureusement ces pièces ne présentent pas plus le cachet de l'originalité que celui du génie, et ne se distinguent ni par l'intrigue ni par les caractères.

Tous ces auteurs appartiennent à des siècles antérieurs, et leur langue a tellement vieilli, qu'elle ne laisse que le regret de voir tant de belles idées et d'heureux sentiments condamnés à l'oubli.

Pouschkine, Krylof et Griboïédof sont les trois dignes représentants de la littérature russe moderne; tous trois sont morts dans le courant du règne actuel. Griboïédof a été assassiné en Perse, où il remplissait les fonctions de chargé d'affaires. Pouschkine a succombé dans un duel en 1836; et Krylof s'est éteint paisiblement, comme il a vécu, au milieu de l'estime générale. La cour a fait de splendides obsèques à cet homme qui ne lui portait pas ombrage.

Krylof est le la Fontaine russe, dans toute la gloire et l'éclat de ce nom; c'est le bon et le pur, le profond et le malicieux fabuliste, dont les imitations ne sont égalées que par ses productions

originales, et qui laisse loin derrière lui les fables de Khémnitzer et d'Ismaïlof.

Griboïédof a fait un chef d'œuvre : le *Malheur de l'esprit*. On pourrait dire, en un sens, qu'il a ouvert, mais il est plus juste de dire qu'il a fermé, l'arène de la comédie, en tant qu'il y a atteint une hauteur à laquelle ne s'est élevé personne, ni avant, ni après lui. Il a, par son chef-d'œuvre, épuisé, pour ainsi dire, la comédie russe, et l'a rendue impossible, pour le temps au moins où les mœurs seront telles qu'il les a dépeintes. Il a si bien saisi et reproduit les travers de ses compatriotes, qu'il n'a rien laissé à faire, même au génie, qui se voit réduit à attendre que le temps, en réformant les caractères, ait détruit la ressemblance des portraits de Griboïédof. Déjà cette ressemblance commence à s'effacer, pour quelques-uns, dont les originaux deviennent plus rares; mais le héros principal de la comédie n'a rien perdu de l'intérêt qu'il inspire. Si Famoussof le boyard, Scalosoub le militaire ont vieilli un peu, au souffle de la civilisation, les Tschatski n'ont fait que se multiplier, et l'on ne rencontre que trop de ces jeunes gens russes qui, en revenant de l'étranger, trouvent leur pays insupportable et le quittent, si ce n'est pour toujours, au moins pour le plus longtemps possible. Moltschaline est le digne représentant des employés russes; son nom même,

qui veut dire *se taire*, exprime à merveille la qualité qui doit distinguer, en Russie, tout employé, et que Griboïédof a si bien rendue dans ce vers :

« Il ne faut pas oser avoir une opinion à soi. »

Son dialogue avec Tschatski révèle un peintre de mœurs distingué.

Tschatski. Nous n'avons pu trouver à nous dire deux mots, Dmitri Alexandrowitsch; quel est donc votre genre de vie ?

Moltschaline. Comme par le passé.

Tschatski. Et jadis comment viviez-vous? aujourd'hui comme hier; de la plume aux cartes, et des cartes aux plumes : le flux et le reflux ont leur heure fixée ?

Moltschaline. Depuis que je compte aux archives, j'ai reçu trois récompenses.

Tschatski. Les rangs et la grandeur vous ont tenté ?

Moltschaline. Chacun a son talent.

Tschatski. Le vôtre?

Moltschaline. J'en ai deux : la sobriété et la régularité.

Tschatski. Deux magnifiques, et qui valent tous les nôtres.

Moltschaline. Les rangs ne vous ont pas souri. Vous n'avez pas eu de succès au service?

Tschatski. Les rangs se donnent par les hommes, et les hommes sont sujets à se tromper. »

Les demoiselles russes sont très-bien saisies dans ce peu de mots :

« Nos filles savent se parer de taffetas et de crêpe ; elles ne

disent pas un mot avec simplicité, mais toujours avec une minauderie charmante; elles vous chantent les romances françaises en prenant les notes les plus hautes; elles s'attachent aux militaires, parce qu'elles sont *patriotes*.

« Et nos vieux donc? Quand une fois ils se montent la tête, s'attablent pour parler affaires, chaque mot est un verdict; car ils sont tous de *race*, et parfois ils discourent sur le gouvernement de telle façon que, si quelqu'un les épiait, malheur à eux!

L'imagination révoltée de Tschatski s'attaque à tous les abus de la Russie; elle les flétrit sans pitié, et sans l'autorisation de la censure :

« Je me serais dévoué à la fable; la fable c'est ma passion; railleries perpétuelles sur les lions et les aigles! On a beau dire que ce sont là des animaux, ce sont pourtant des tzars. »

Tschatski passe en revue ses anciennes connaissances de Moscou, les ridiculisant toutes; et, tandis qu'il stigmatise l'un après l'autre les travers de la Russie, Famoussof ne cesse de le sermonner :

« Laisse là tes idées libérales, ne régis pas tes biens avec négligence, et avant tout va servir. — Je suis prêt à servir, répond-il; mais il me répugne de m'asservir. »

On a reproché au *Malheur de l'esprit* de ne pas avoir d'intrigue; mais il y a tant de malice, tant de verve, tant d'esprit répandus sur toute cette pièce, que ce défaut est presque insensible.

Pour rivaliser avec Griboïédof, il faut s'adresser à une autre sphère et à d'autres caractères. C'est

ce qu'a compris et exécuté avec succès M. Gogol, qui, dans sa patrie, la Petite Russie, et dans son imagination méridionale, a trouvé une source abondante d'inspiration. Son *Réviseur* est riche en caractères grotesques et en scènes comiques. La nature s'y montre dans tous ses traits saillants, sans parure et sans fard, une nature burlesque que l'auteur ne prend soin ni de dissimuler ni d'embellir, dans ce qu'elle peut avoir de répugnant.

Pouschkine est le représentant de l'esprit russe, le chef de la littérature de son pays. Instruit, noble, chaleureux, persécuté, il réunissait en lui toutes les conditions du succès, et la mort est venue le ravir au milieu de ses plus beaux triomphes, au moment où, après avoir été l'ornement de la Russie, il en devenait l'appui et le fanal.

Exilé trois fois de la capitale, errant dans les lieux où a été banni Ovide, sa muse conversait dignement avec le poëte latin, et exhalait sa peine dans une épître touchante qu'il adressait à Jasykof.

« A JASYKOF.

« De tout temps un doux lien unit les poëtes entre eux : ils sont prêtres des mêmes muses, la même flamme les agite. Étrangers les uns aux autres par le sort, ils sont parents par l'inspiration. Je le jure par l'ombre d'Ovide, Jasykof, je te

suis proche. Il y a longtemps que je serais, un matin, allé, sur la route de Dorpat, porter vers ton chevet hospitalier mon lourd bâton, et j'en serais revenu le cœur plein du tableau de tes jours sans soucis, de ton entretien librement animé, et des retentissements de ta lyre sonore. Mais le sort se joue de moi méchamment : il y a longtemps que j'erre sans toit, au souffle du despotisme. En m'endormant, je ne sais où je m'éveillerai ! Aujourd'hui, seul dans un exil sombre, je traîne des jours de misère. Entends, poëte, mon appel ; ne trompe point mes espérances. Dans le village où se cachait l'élève de Pierre, l'esclave aimé des *tzars et des tzarines*, et leur hôte oublié, mon aïeul l'Arabe, dans les lieux où, ne songeant plus à la cour et aux promesses somptueuses d'Élisabeth, il pensait, sous l'ombre des allées de tilleul, dans des étés froids, à son Afrique lointaine, je t'attends. »

Russlan et Ludmila a été le premier poëme de Pousckine ; le *Prisonnier du Caucase*, les *Bohémiens*, *Pultava*, la *Fontaine de Bakhschissaraï*, les *Deux frères brigands*, le *comte Nouline*, sont venus après. Le *Prisonnier du Caucase* est une de ses meilleures productions, quoique lui-même il l'ait toujours considérée comme un travail de jeune homme. Les différentes traductions qui en ont été faites ne donnent qu'une faible idée de l'original. La nature y a été saisie d'une manière ravissante, une des plus belles natures du monde, celle du Caucase ; et l'amour vierge et noble de la fille des montagnes embellit admirablement ce tableau. Il faut entendre son langage passionné et

tendre, voluptueux et chaste, la voir verser le lait au prisonnier russe, scier ses fers, lui donner la liberté, et rester sans lui.

Les mœurs guerrières des Circassiens sont aussi peintes à merveille dans ce poëme.

« Il contemplait des heures entières, comme parfois l'agile Circassien, dans un vaste désert, en bonnet à long poil, en bourka noire, se penchant sur le pommeau de la selle, s'appuyant sur l'étrier d'un pied svelte, volait au gré de son coursier, s'habituant d'avance à la guerre.

« Il admirait la beauté de sa mise simple et guerrière. Le Tscherkesse est couvert d'armes : il en est fier et ravi. Il porte la cotte de mailles, le fusil, le carquois, l'arc de Kouban, le poignard et la *schaschka* (le sabre), la fidèle compagne de ses peines et de ses loisirs. Rien ne le fatigue, aucun bruit ne trahit sa présence. A pied ou à cheval, il est toujours le même, invincible et indomptable ! Terreur des Cosaques insouciants, sa richesse est un cheval fougueux, élève des troupeaux de montagne, compagnon fidèle et patient.

« A quoi songes-tu, Cosaque? Tu rappelles à ton souvenir les années passées, ton bivouac dans un camp tumultueux, les cris vainqueurs des régiments, et la patrie? Rêve perfide! Adieu les libres *stanitza*, le foyer paternel, le Don silencieux, la guerre et les filles vermeilles ! Sur la rive aborde l'ennemi secret, la flèche sort du carquois, vole, et le Cosaque tombe sur le mont ensanglanté. »

Pultava nous retrace l'ambition et la perfidie de Mazeppa, l'amour du septuagénaire pour sa filleule, la princesse Marie Kotshoubeï, à qui la

splendeur du grand hetman fait oublier les cheveux blancs du vieillard. En regard, le poëte nous montre la grandeur et la puissance de Kotschoubeï, sa soif de vengeance contre le ravisseur de sa fille, son ancien ami, celui qui lui avait confié tous les secrets de son âme rancuneuse et fière, même le souvenir de ce festin où Pierre l'avait tenu par la barbe, offense que Mazeppa avait juré de laver dans le sang du tzar, et son complot avec le roi de Suède. Kotschoubeï dénonce le tout à Pierre, et c'est un aspirant à la main de sa fille, un jeune et noble Cosaque qui porte au tzar sa lettre cachée dans son schako, ce schako qui ne tombera qu'avec sa tête. Le chevaleresque Pierre renvoie la dénonciation à Mazeppa lui-même, et le laisse maître du sort de Kotschoubeï. Le prince est jeté dans un cachot, et, à son tour, on veut lui arracher ses secrets, le secret de son trésor. « Trois trésors ont été la consolation de ma vie, répond Kotschoubéï à Orlik, le confident de Mazeppa ; mon premier trésor était mon honneur : la torture me l'a enlevé ; mon second trésor, l'honneur de ma fille bien-aimée : tremblant, je veillais sur celui-là nuit et jour, Mazeppa l'a volé ; mais j'ai conservé mon troisième trésor, ma sainte vengeance, et je m'apprête à la porter à Dieu. »

La tête de Kotschoubeï tombe, Mazeppa triomphe ; mais la journée de Pultava renverse ses pro-

jets, et il fuit sur les traces du roi batailleur, « qui veut forcer le sort à tourner comme un régiment au gré du tambour. » Après le supplice de son père, Marie a quitté la maison de son époux, comme elle avait fui la maison paternelle pour s'allier au farouche hetman. Dans la nuit qui suit la bataille de Pultava, elle lui apparaît en songe, pâle, en haillons, et folle.

Eugène Onéguine est un roman en vers, plein de naturel et d'une charmante gaieté, tableau des mœurs de la province, et dont les héros plaisent autant qu'ils intéressent. Le récit du duel de Lénski avec Onéguine a surtout été dicté par l'inspiration; on dirait que Pouschkine y a prévu sa propre mort, en retraçant celle du poëte Lénski; aussi ces vers ne mourront jamais, et seront toujours chéris des Russes. Le double intérêt qui s'y attache nous porte à traduire cette pièce curieuse.

« Les pistolets ont brillé, le marteau frappe avec bruit contre la baguette, les balles s'enfoncent dans le canon cannelé, et le chien a résonné une première fois. La poudre en sillons gris se répand sur la batterie. La pierre dentelée, solidement affermie, se dresse de nouveau. Derrière un pieu se place, confus, le voisin Guillot. Les deux adversaires jettent leurs manteaux. Zaretski a mesuré trente-deux pas, avec une exactitude merveilleuse; il a placé les amis aux deux extrémités, et chacun a pris son pistolet.

« Maintenant, rapprochez-vous! De sang-froid, sans viser

encore, les combattants, d'une démarche assurée, lentement, également, firent quatre pas, quatre pas vers la mort. Alors Eugène, sans cesser d'avancer, commença le premier à lever doucement son pistolet. Ils firent cinq pas encore, et Lénski, fermant l'œil gauche, se mit aussi à viser; mais à l'instant Onéguine tire... Les heures dernières ont sonné, le poëte laisse tomber son arme en silence.

« Il pose doucement la main sur la poitrine. L'œil terne exprime la mort, non la souffrance. C'est ainsi que lentement, sur la pente des montagnes luisantes d'étincelles au soleil, tombe l'avalanche de neige. Saisi d'un froid subit, Onéguine se précipite vers le jeune homme, le regarde, l'appelle... en vain. Il n'est plus. Le jeune chantre a trouvé une fin prématurée. La tempête a soufflé, une fleur charmante s'est fanée dès l'aurore! Le feu s'est éteint sur l'autel!

« Il était couché sans mouvement, et l'immobilité terne de son front avait quelque chose d'étrange. Il était blessé sous la poitrine, d'outre en outre, et le sang coulait fumant de sa blessure. Dans ce cœur, il y a un moment à peine, battaient l'inspiration, la haine, l'espérance et l'amour. La vie jouait dans ce corps, le sang bouillait. Maintenant, comme dans une maison déserte, tout y est tranquille et sombre; le silence y règne à jamais. Les volets sont fermés, les vitres sont blanchies de craie. La maîtresse du logis en a disparu; elle s'est retirée, mais où? Dieu le sait. On a perdu jusqu'à ses traces.

« Il est agréable d'exciter, par une épigramme effrontée, un ennemi imprévoyant, de voir comment, avec obstination, courbant ses cornes en furie, il se mire involontairement et a honte de se reconnaître. Il est plus doux, amis, si bêtement il beugle : « C'est moi! » il est plus doux encore de lui apprêter

en silence une tombe honnête, et de viser lentement au front pâle, à une noble distance; et pourtant l'envoyer à ses pères ne peut vous rendre heureux.

« Et si, devant votre pistolet, tombe un jeune ami qui, le verre en main, vous aura offensé par un regard peu modeste, ou par une réponse inconsidérée, ou par tout autre rien, ou même qui, dans une colère subite, vous aura fièrement défié au combat; dites! quel sentiment s'emparera de votre âme, lorsque, immobile par terre devant vous, avec la mort au front, il se roidira par degrés, et restera sourd et silencieux à votre appel désespéré?

« Livré aux angoisses du remords, serrant de la main le pistolet, Eugène regarde Linski. «Il est mort, s'écria le témoin; — mort! » Terrassé par cette exclamation terrible, Onéguine s'éloigne en tremblant et appelle ses gens. Zaretski dépose avec précaution le cadavre glacé sur un traîneau; il mène chez lui le funèbre trésor. Les chevaux, sentant la mort, hennissent, se cabrent, couvrent d'une blanche écume le frein d'acier, et s'envolent comme un trait.

« Mes amis, vous regrettez le poëte! Dans l'éclat des espérances joyeuses, trompant le monde, sortant à peine des vêtements d'adolescent, il s'est éteint. Où est l'agitation brûlante, où est le noble feu des pensées et des sentiments élevés, tendres et courageux! Où sont les désirs orageux de l'amour, la soif des connaissances et du travail, la crainte du vice et de la honte, et vous, rêves traditionnels, prestiges d'une vie céleste, songes d'une sainte poésie!

« Peut-être était-il né pour le bonheur des hommes, ou au moins pour la gloire. Sa lyre, maintenant silencieuse, pouvait

retentir dans les siècles par des accents sonores et sans fin. Peut-être la place du poëte était-elle marquée haut sur l'échelle du monde. Il se peut que son ombre de martyr ait emporté avec elle un saint mystère; pour nous est perdue une voix créatrice, et, à travers la tombe, l'hymne des temps, la bénédiction des peuples ne pourra l'atteindre.

« Mais il se peut aussi qu'un sort commun attendît le poëte. Les années de la jeunesse auraient passé; le feu de l'âme se serait refroidi en lui; il aurait beaucoup changé, délaissé les muses; il se serait marié, puis, vivant à la campagne, heureux et trompé, il aurait porté une robe de tricot, et aurait connu le positif de la vie; il aurait eu la goutte à quarante ans; mangeant, buvant, s'ennuyant, engraissant, vieillissant, il serait mort enfin dans son lit, au milieu des enfants, des femmes criardes et des médecins. »

Les derniers moments de Pouschkine furent empoisonnés par la pensée d'un malheur domestique; malheur vrai ou faux, c'est ce qu'on n'a pu découvrir. On ne sait s'il faut accuser son imagination, ses ennemis ou sa femme, de l'avoir poussé dans la tombe. Tous peut-être y ont contribué. Il lui fut adressé sur l'infidélité réelle ou prétendue de sa femme des lettres anonymes qui le poussèrent à provoquer son rival, son propre beau-frère, et celui-ci eut le malheur de le blesser mortellement.

Pouschkine avait du sang africain dans les veines; il avait pour bisaïeul un nègre au service de Pierre Ier (le général Hannibal). De là peut-être

l'exaltation, qui était un des secrets de son génie, et pour laquelle on n'a pas su avoir assez de ménagements. Il était aussi libéral qu'on peut l'être sous la verge de fer du gouvernement russe; mais il était encore plus patriote que libéral. Son poste de gentilhomme n'a pas fait oublier sa persécution, pas plus que ses vers *aux calomniateurs de la Russie* n'ont détruit l'effet de ses poésies libérales. Son ode sur *la liberté*, sa *généalogie* sont les plus curieuses de ses pièces inédites. Sa satire sur Ouvarof, le ministre de l'instruction publique, n'a pas non plus été reproduite dans la collection de ses œuvres complètes. Pour la faire passer, il s'est servi d'un stratagème: l'intitulant *la Mort de Lucullus, traduction du latin*, il l'envoya à une Revue de Moscou, qui s'empressa de la publier. Appelé devant le ministre de la police, et sommé de dire sur qui il avait fait ses vers: « Sur vous-même, Monsieur le Comte, » répondit-il; et comme celui-ci se mit à rire, il lui demanda pourquoi M. Ouvarof n'en avait pas fait autant, lorsqu'on lui avait rapporté que la satire était dirigée contre lui. Le comte Benckendorf rapporta le tout à l'empereur, disant qu'après une réplique aussi spirituelle, il n'avait pas eu le courage de faire des reproches au poëte.

Ses contes en vers sont de ceux qu'on lit et relit avec un charme toujours nouveau; ses épi-

tres sont aussi belles que nombreuses; mais sa prose ne me paraît pas être à la hauteur de sa poésie; je sais d'ailleurs que tout le monde ne partage pas cette opinion. Ses nouvelles en prose ne présentent pas, je crois, le cachet particulier de son génie, quoique sa *Fille du capitaine*, sa *Dame de pique* et quelques autres occupent dans la littérature russe une place remarquable. Son *Histoire de Pierre le Grand* est restée à l'état de projet, et celle de la *Révolte de Pougatschef*, toute remarquable qu'elle soit, n'a pas révélé dans l'auteur un Tacite. Pouschkine s'est essayé dans la tragédie, en donnant *Boris Godounof*, où l'on trouve des vers sublimes mêlés à de la prose. Toutes ses productions lyriques sont autant de titres à la gloire. Son élégie sur la mort de Chénier est remplie de profonds enseignements aux despotes.

« Sois fier et réjouis-toi, poëte; tu n'as pas courbé une tête obéissante devant l'opprobre de tes jours; tu as méprisé le tyran puissant; ton flambeau éclatant de terreur a éclairé d'une lumière cruelle le conseil des chefs sans gloire..... Ton vers a sifflé sur leurs têtes.....

« Sois fier, ô chantre..... Et toi, bête féroce, joue avec ma tête: elle est dans tes griffes. Mais écoute, sache-le, athée: mon cri, mon rire furieux te poursuivent! Bois notre sang, vis de meurtres: tu n'es qu'un pygmée, qu'un lâche pygmée. Et l'heure viendra, et elle n'est pas loin. Le tyran tombera! L'indignation bondira enfin. Les soupirs de la patrie réveil-

leront le sort lassé. Je m'en vais, il est temps; mais tu me suivras, je t'attends. »

Plus haut Pouschkine fait dire à Chénier :

« Je ne vous verrai pas, ô jours de gloire et de bonheur! la hache m'attend. Je traîne mes dernières heures. Demain le supplice! D'une main solennelle, le bourreau lèvera ma tête par les cheveux au-dessus d'une foule indifférente. Adieu, amis! Mes cendres privées d'asile ne reposeront pas dans le jardin où nous passions des jours sans souci, au milieu des sciences et des fêtes, et où nous désignions d'avance la place de nos urnes. Mais, amis, si mon souvenir vous est sacré, remplissez mon dernier désir : pleurez mon sort en silence. Craignez d'attirer les soupçons par des larmes. Dans notre siècle, vous le savez, les pleurs sont un crime. Un frère n'ose aujourd'hui regretter un frère.

« Une prière encore: vous avez ouï cent fois ces vers, créations négligées, pensées volantes, traditions éparses de toute majeunesse. Amis, ces feuilles renferment toute ma vie, espoirs et rêves, larmes et amours. Retrouvez-les, je vous prie, chez *Abel et Fanni;* ramassez ces tributs offerts à une muse innocente. Le monde sévère, la fière renommée ne les connaîtront point. Hélas! ma tête tombera avant le temps; mon génie peu mûr n'a pas créé pour la gloire des œuvres élevées; je mourrai bientôt tout entier. Mais, pieux envers mon ombre, conservez, amis, mon manuscrit pour vous. Quand l'orage aura passé, rassemblez-vous parfois en cercle religieux pour lire mon rouleau fidèle, et, après avoir longtemps écouté, dites : « C'est lui, voici son discours. » Et moi oubliant mon sommeil sépulcral, j'entrerai sans être vu et prendrai place parmi vous; je m'oublierai en vous écoutant, je me désaltérerai à vos larmes, et peut-être serai-je

consolé par l'amour; peut-être ma *captive* triste et pâle, écoutant mes chants d'amour..... Mais brisant soudain son doux chant, le poëte pencha sa tête pensive. »

Le Noyé, le Chevalier de cuivre, la Nymphe, une des dernières pièces de Pouschkine, approchent de la perfection. Si, dans ses poëmes, il peut passer pour un imitateur de lord Byron, sa *Nymphe* rappelle Goëthe, par la profondeur des pensées et le fini des vers. Des critiques mal instruits ont dit de Pouschkine qu'il s'était fait une tâche facile, celle de transporter dans sa langue les idées des autres peuples. Ceux qui ont parlé ainsi n'avaient pas à vaincre la même difficulté que le poëte russe; ils écrivaient dans une langue toute faite, et ne se sont pas élevés au-dessus de la médiocrité. Pouschkine est sous tous les rapports un poëte national; dans ses vers on se sent vivre en Russie, on y respire un air russe; soit qu'il prône ou qu'il flagelle son pays, ami flatteur ou conseiller sévère, les Russes l'aiment également et honorent en lui leur plus grande gloire. C'est aussi lui qui, après Karamzine, a le plus contribué à la formation de la langue russe.

Pour accomplir toutefois nos devoirs de critique, nous dirons que ses vers sont encombrés de slavonismes; et c'est là un tort qu'il s'est souvent reproché à la fin de sa carrière, et qu'il a cherché

à éviter dans ses dernières compositions. N'ayant ni rival qui pût exciter son zèle, ni maître qui eût pu lui servir de modèle, ni critique qui valût la peine qu'il s'arrêtât à ses dires[1], il a parfois négligé son style, et s'est permis des licences qui nuisent à la pureté classique. La paresse d'esprit assez commune aux Russes a aussi contribué pour sa part à ce résultat. Là où le sujet tenait son esprit en haleine, il a su donner à ses vers un poli admirable, et ce sont ceux qui, de son propre aveu, lui ont coûté le plus de peine. Chez lui, le sentiment et l'esprit l'emportent sur l'imagination; des réflexions heureuses se mêlent à une sensibilité forte et chaleureuse, mais rarement romanesque. Il passait aussi trop souvent d'une idée à une autre sans aucune transition.

Ryléiéf a été le poëte et le martyr de la liberté; poëte forcément circonspect, il est vrai, mais non moins cher aux amis de cette noble cause; car s'il est beau de voir la poésie en lutte ouverte avec le pouvoir, il n'est pas moins curieux de la voir respirer librement dans les fers. Ryléiéf a été d'ailleurs homme d'action; il a montré du cœur dans toutes les circonstances, et

[1] L'aveugle acharnement de M. Boulgarine contre lui n'a servi qu'à déshonorer celui-ci et qu'à révolter Pouschkine.

si sa fin malheureuse [1] ne doit pas faire estimer son mérite littéraire au-dessus de ce qu'il vaut, celui-ci est assez beau pour dominer la voix des serviles courtisans qui se font un devoir de déprécier le talent de tout homme condamné par le pouvoir, et pour imposer silence aux esclaves, qui ne peuvent reconnaître les sacrifices dont ils ne sont pas dignes. Si c'est un défaut que d'exagérer son propre mérite, ne pas reconnaître celui des autres est l'indice le plus certain de l'ignorance.

Les vers de Ryléiéf respirent toujours un saint amour pour la liberté, un profond mépris pour la tyrannie. Le sujet en est de préférence emprunté à la cause de l'indépendance. *Vaïnarovsky* en a été le champion dans la Petite Russie, et la confession de Nalivaïko est celle du poëte lui-même :

« Ne dis pas, ô père saint, dit le conspirateur au prêtre, que ce soit un péché terrible.... Je sais quel sort attend celui qui, le premier, se lève contre les oppresseurs des peuples.... Mais où donc et quand la liberté a-t-elle été achetée sans sacrifices ?.... Ma mère et ma sœur m'ont chanté un passé immortel !... »

« Soit, j'accomplirai, mon fils, le désir de ton âme, dit Ro-

[1] Il a été pendu comme un des chefs de la conspiration de 1825.

gnéda à Isiaslav. Que mon récit souffle en toi l'esprit de Rogovold, qu'il allume en ton sang l'ardeur pour les grandes actions, l'amour pour ton pays natal, et le mépris des oppresseurs. »

Kazlof, cavalier élégant dans sa jeunesse, aveugle la plus grande partie de sa vie, dictait, comme Milton, ses vers à ses filles. Son esprit et son cœur avaient gagné en force et en beauté tout ce que son corps avait perdu le jour où il fut frappé de paralysie.

Mort pour ce monde, il s'était exilé dans les régions de la pensée; y concentrant ses souvenirs et se rappelant ses sensations passées, il s'est souvent élevé, dans la poésie, à une grande hauteur, soit qu'il ait retracé les tableaux de la nature, soit qu'il ait reproduit les situations de la vie active, soit enfin qu'il ait chanté les rêves de son imagination. La tristesse en lui se mêle toujours au plaisir, le regret à l'amour, la haine à la résignation, et ces contrastes produisent un mélange séduisant par son originalité. *Tschernetz* (le pénitent noir), et *la Princesse Dolgorouky* sont deux de ses poëmes qui échapperont justement à l'oubli.

Joukovsky est un traducteur correct, un poëte incolore et un prosaïste peu célèbre. Son *Chantre dans le camp russe* lui a valu une grande popularité depuis 1812. Ses traductions de Schiller et

de Byron sont des meilleures. Il achève en ce moment une traduction de l'Odyssée. C'est lui qui a dirigé l'instruction du grand-duc héritier de la couronne.

Jasykof a chanté avec un rare talent les plaisirs de Bacchus et les mœurs des étudiants allemands, parmi lesquels il a puisé des principes estimables qui ont dirigé sa vie comme sa poésie. Il est toujours resté fidèle à la maxime qu'il a rendue dans ces beaux vers :

> « La pourpre te sourit-elle joyeusement? la sentence de l'arbitraire est-elle terrible? sois innocent comme une colombe, fier et impétueux comme l'aigle. Alors des sons mystérieux et doux s'élèveront de tes cordes harmonieuses : charmé par ces accents, l'esclave oubliera ses souffrances et le roi Saül leur prêtera l'oreille. »

Ce n'est pas un mince mérite que celui de n'avoir jamais flatté le pouvoir ; mais ce n'est point le seul de Jasykof, et ses chansons vivront aussi longtemps que le souvenir de la vie universitaire.

On a souvent fait ressortir le rapport intime qui semble exister entre la vie, les capacités d'un homme et le sens littéral de son nom. Les noms propres des Russes ont pour la plupart une signification quelconque. Pouschkine veut dire canon; Jasykof, langue; Joukovsky, bourdon. De cette

façon, Pouschkine pourrait passer pour le canon d'alarme, car c'est de lui que date une ère nouvelle dans la littérature russe, et Joukovsky a dit de Jasykof que son nom lui a été donné pour la pureté de son langage.

Baratynsky est le plus célèbre des disciples de Pouschkine. Sa jeunesse a été aussi malheureuse que sa vie ensuite a été résignée. Après avoir été neuf ans soldat en Finlande, il a passé le reste de ses jours dans une paisible retraite, et est venu mourir à Naples. Il a enrichi la langue russe de plusieurs mots heureux, et la littérature d'une quantité de poésies remarquables. *Edda*, *la Bohémienne*, ses vers *sur la mort de Goëthe*, vivront longtemps encore.

SUR LA MORT DE GŒTHE.

« Elle apparut, et le grand vieillard ferma en paix ses yeux d'aigle. Il mourut calme, après avoir accompli dans ce monde tout ce qui est de ce monde. Ne pleurez point sur la tombe sublime, ne regrettez pas que le crâne du génie soit l'héritage des vers.

« Il s'est éteint; mais rien sous le soleil des vivants n'a échappé à son attention, et son cœur a eu de l'écho pour tout ce qui parle au cœur. Il a parcouru le monde sur les ailes de sa pensée, et n'a trouvé de bornes que dans ce qui n'a pas de limites.

« Tout servait d'aliment à son esprit : les œuvres des sages, les

créations des arts inspirés, les traditions des siècles passés et les espérances des temps à venir. A son gré, il pouvait pénétrer, par la pensée, dans la chaumière du pauvre comme dans le palais du roi.

«Il vivait d'une même vie avec la nature entière. Il entendait le mouvement du ruisseau, il comprenait le bruissement des feuilles, et sentait grandir les plantes. Pour lui le livre des étoiles n'avait point de secret, et la vague des mers conversait avec lui.

«Il a observé et analysé l'homme tout entier. Et si le créateur a borné à cette vie terrestre notre existence passagère; si rien ne nous attend au delà du cercueil, après le monde des faits, sa tombe justifiera le créateur.

«Mais s'il nous est donné de vivre après la tombe, lui, qui a respiré en plein la vie d'ici-bas, et qui a, en sons profonds et sonores, rendu à la terre tout ce qui est de la terre, il s'élèvera avec une âme sereine devant l'Éternel, et rien de terrestre ne le troublera dans le ciel.»

Les qualités de cœur ont valu à M. Baratynsky l'amour de tous ceux qui l'ont approché, et la sévérité que l'empereur Alexandre déploya contre lui, ne fit qu'accroître l'intérêt que lui portaient des hommes estimables.

Il avait onze ans, lorsque les cadets du corps des pages, séduits par le fameux drame de Schiller, formèrent une bande de brigands, dont le plus

âgé, le capitaine, avait quatorze ans. Ces jeunes fous s'amusaient à dévaliser les passants et à déposer intacts dans le grenier de leur hôtel les objets enlevés. Ils continuèrent ces espiégleries pendant six mois, sans que l'autorité préposée à leur surveillance, et chargée de leur éducation, se doutât de la moindre chose. Enfin, pris sur le fait, ils furent tous exclus des pages. Baratynsky était du nombre. Parvenu à l'âge de dix-huit ans, il demanda du service, et ne l'obtenant pas, il s'offrit à entrer comme simple soldat dans un régiment. L'empereur eut la cruauté de le maintenir dans cette situation, neuf ans consécutifs.

En vain la Russie retentissait de la gloire du jeune poëte, en vain les plus hauts fonctionnaires intervenaient pour lui, le tzar resta inébranlable. Le prince Galitzine, ministre de l'instruction publique, demandait tous les ans sa grâce le vendredi saint; il finit par la demander seule, à l'exclusion de toute autre. Alexandre répondait toujours : « Comment veux-tu que je porte l'épaulette avec un homme qui a volé? » Baratynsky n'était pas homme alors : il n'avait pas volé; il avait expié volontairement une faute d'enfance. Ces considérations ne purent convaincre l'empereur, jusqu'à ce qu'enfin, cédant aux prières de Diebitsch, il fit Baratynsky officier. Celui-ci ne porta pas l'épaulette et donna aussitôt

sa démission. Les hommes qui sortent de la foule s'en distinguent même dans leurs écarts; et si j'ai tant tenu à publier ce fait, c'est parce que les défenseurs du pouvoir se sont parfois plu à le dénaturer.

Vénévitinof et Lermontof sont deux autres poëtes dont le pays a eu à déplorer la mort prématurée, et dont les débuts promettaient un brillant avenir.

Vénévitinof a pressenti sa fin dans ces vers :

« Oh ! non, ami, tes paroles sont inutiles; les pressentiments ne mentent pas, et il y a longtemps que je me suis habitué à comprendre leur langage. L'âme m'a dit, il y a longtemps : Tu traverseras le monde comme l'éclair; il t'est donné de tout sentir, mais tu ne jouiras pas de la vie. »

Lermontof, pour avoir chanté la mort de Pouschkine, se vit exiler au Caucase, et y fut tué dans un duel, comme son illustre maître.

Le prince Viazemsky et le baron Delweg ont publié plusieurs poésies estimables. Khomiakof a écrit deux tragédies assez remarquables : *Dmitri le pseudonyme* et *Jermak*.

Tépliakof a laissé, après lui, deux volumes de poésie goûtés par beaucoup de monde.

Mme Rostoptschine s'est essayée dans la poésie légère avec la grâce qui la caractérise.

M. Vénédictof a abandonné sa lyre au moment où il en avait tiré quelques sons harmonieux.

Le nombre des jeunes poëtes est considérable, et l'avenir réserve sans doute à quelques-uns d'entre eux une place distinguée dans la littérature.

Le principal obstacle à son développement, c'est la censure. À la rigueur des lois qui la régissent, il faut ajouter l'arbitraire qui y règne, comme dans toutes les parties de l'administration russe. De même que la grande responsabilité qui pèse sur les généraux les empêche souvent de prendre des décisions utiles et de gagner des batailles ; de même, celle à laquelle sont sujets les censeurs arrête toute activité intellectuelle : car ils aiment mieux souvent supprimer une œuvre que de la laisser passer, dans la crainte d'avoir à s'en repentir. Leur ligne de conduite n'est tracée que d'une manière vague et dans des termes généraux. Ils ont à sauvegarder les intérêts de Dieu et de son représentant sur la terre : les moines veillent au premier, tous ont l'œil sur le second. M. Delarue, ayant traduit en russe les vers de Victor Hugo (à une belle) : « Si j'étais roi, si j'étais Dieu ! » fut dénoncé par le métropolitain de Saint-Pétersbourg et persécuté au service. L'ambassadeur de Saxe attira l'attention de l'empereur sur un article de M. Tschédaef, à qui on fit défense de rien écrire.

Une des filles de l'empereur mit sous les yeux de son père un feuilleton de l'*Invalide*, qui racon-

tait les débuts d'une artiste italienne, alors qu'ils avaient été retardés, et le pauvre auteur, qui n'avait fait son article que de commande et d'avance, passa plus d'un mois au corps de garde.

MM. Gretsch, Boulgarine et Voiéikof, eux-mêmes, n'ont pas échappé à pareille rigueur, et ils ont été enfermés pour s'être combattus dans une polémique trop virulente. Le comte Kleinmichel a fait mettre aux arrêts un auteur qui s'était moqué de la cravate d'un officier des voies et communications. Les censeurs eux-mêmes sont souvent soumis à la même peine ou à pire encore : celui qui avait laissé passer l'article de M. Tschédaef a été enfermé dans un couvent. Aussi sont-ils circonspects jusqu'au ridicule. Dans ce vers que nous avons cité de Pouschkine : « J'erre au gré du despotisme, » le mot de despotisme fut rayé, et le poëte le remplaça par celui d'*intempérie* qui ne fait pas rime. Dans le vers de Jasykof : « La pourpre te sourit-elle joyeusement, » le mot d'*aurore* a été substitué à celui de pourpre.

Comme on le voit, la censure russe n'est pas seulement préventive, elle est aussi répressive ; et la responsabilité atteint l'auteur, lors même que son œuvre aurait été autorisée. On se compromet par ses écrits plus que par ses paroles, et, en Russie, un homme compromis est un homme perdu, car il ne peut se relever que par l'abaisse-

ment. Le triste sort de la plupart des auteurs russes n'est propre qu'à dégoûter de cette carrière ceux qui sont les plus capables d'y briller. On ne s'engage pas volontiers sur la trace des martyrs, et leurs lauriers ne séduisent pas tout le monde. Quand on voit des hommes se perdre par leur talent, ceux qui en ont l'enterrent ou croisent leurs bras dans une inactivité désespérée. S'il faut du calme et du repos pour qu'une littérature prospère, il lui faut aussi de la liberté. On gémit et on se plaint sous le joug, mais on ne chante ni ne rêve, et on ne médite que péniblement. Les lettres demandent aussi une protection éclairée, et les philosophes couronnés deviennent bien rares dans notre temps ; la main qui manie un glaive est rarement assez légère pour une plume. Si les productions littéraires éclairent un peuple, il faut aussi que le peuple soit éclairé à son tour pour faire avancer la littérature, pour encourager les auteurs, en distinguant le mérite, en l'appréciant à sa juste valeur; et les Russes sont à cet égard trop sévères et trop indulgents à la fois. Les uns n'ont du goût que pour la littérature étrangère, et les autres se contentent des productions les plus médiocres. En un mot : *Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

XIX.

SITUATION INDUSTRIELLE.

L'agriculture est, en Russie, à l'état primitif et dans une infériorité alarmante. Les disettes sont périodiques; plus ou moins générales, elles reviennent régulièrement tous les cinq ou six ans, et mettent chaque fois le pays à deux doigts de sa perte.

La faute n'en est pas, comme on serait tenté de le croire, aux rigueurs et aux inconstances du climat, mais bien à l'état désespérant de la culture, qui n'a pas encore profité en Russie des progrès qu'elle a faits ailleurs; cela tient aussi à l'insuffisance des voies de communication, qui fait que souvent des parties de cet empire regorgent de blés, tandis que d'autres souffrent de la famine, sans que les premières puissent venir en aide aux secondes. C'est à cette dernière cause qu'il faut attribuer encore, en grande partie, les différences énormes qui se remarquent dans les prix des céréales; elles sont

quelquefois de 1 à 10, non-seulement d'après les années, mais même d'après les localités.

Le pâturage, cette mamelle de l'agriculture, n'est l'objet d'aucun soin. Les prairies artificielles sont généralement inconnues, et les irrigations ainsi que les dessèchements le sont encore plus. Le bétail gaspille les herbages, et le foin qu'on recueille est mal séché et mal conservé.

La simple routine préside à toutes les opérations de l'agriculture. On sème, on fauche et on récolte, non pas en temps opportun, mais aux époques où on le faisait jadis, et à partir de certains jours de fête, qui sont plus ou moins mobiles, suivant l'ancien calendrier, en vigueur dans ce pays.

Après le servage, l'usage des jachères, qui domine en Russie, est la cause principale du malaise de l'agriculture. Avec ce système, les fourrages ne peuvent prospérer, et par conséquent le bétail ne saurait atteindre la quantité ni acquérir la qualité désirables. Les accidents de la température influent diversement sur les différentes plantes agricoles, et là où elles ne sont pas variées, il n'y a aucun remède aux disettes qui affectent tous les produits à la fois. Le manque de bras n'est pas un obstacle à l'introduction d'un meilleur assolement; car il est plus lucratif de cultiver peu de terrain, mais bien, que d'en cultiver beaucoup, mais mal.

Le bétail est dans un état d'infériorité inouie.

Pour la plupart, les vaches russes ressemblent à des chèvres, et les chevaux employés à la culture sont de la taille des ânes. Dans le gouvernement d'Arkhangel seulement, se conserve le bétail de Kholmogor, qui est d'origine hollandaise et anglaise; au midi, on trouve des races hongroises; mais ces deux qualités supérieures de bêtes à cornes n'ont pas été répandues dans l'empire et sont restées confinées dans les localités où elles ont été importées. La brebis russe mange juste autant qu'elle rapporte; les moutons des Kirguises et de la Crimée ne servent qu'à la nourriture, et leurs peaux, à la confection des pelisses; leur toison n'est bonne qu'à la fabrication des feutres. Les mérinos ne se trouvent que chez quelques propriétaires riches, et les races sicilienne et saxonne n'existent que dans certaines provinces.

La plus grande quantité du bétail vient dans les steppes, où elle n'est d'aucune utilité pour l'agriculture. C'est de là que la Russie tire presque la totalité des suifs et des peaux qu'elle exporte. C'est aussi chez les peuples pasteurs que le cheval est le plus répandu; il fait toute la richesse des Kirguises et des Kalmouks. Il y a des Kirguises qui entretiennent des troupeaux de 10,000 chevaux, paissant par bandes, suivant leur âge, et gardés par des étalons en place de bergers. Les provinces du Caucase et du Don ont aussi des

haras nombreux et excellents. Les gouvernements de Perm et de Viatka possèdent des chevaux de trait, renommés pour leur agilité et qui y ont été transportés de l'île d'Oesel. La couronne entretient des haras bien montés pour la cour et l'armée, et, sous ce rapport, l'industrie privée n'est pas restée en arrière. Il y a des foires de chevaux à Moscou, Lebedeine, Kharkov, Koursk, etc., et les cavaleries allemandes viennent se remonter en Russie. Les courses n'ont pas encore pris toute l'importance désirable.

Les forêts occupent une superficie de 23 millions et demi de dessiatines, dont un million est en bois propre à la marine. C'est dans la Sibérie, le long du fleuve Ob, que ce dernier se conserve intact. Ce pays est également riche en cèdres. Les colonies russes, en Amérique, fournissent, pour la construction de certaines parties des navires, surtout des proues, un bois recherché et que l'on nomme odoriférant. Au midi de la Russie, les forêts disparaissent de plus en plus, et la cherté du bois devient déjà sensible dans les pays attenant aux grandes voies de canalisation et où la construction des barques en emploie une grande quantité. Aussi faut-il désirer avec impatience que les bateaux à vapeur viennent remplacer les barques. Il en a déjà été établi sur la Volga, de Nijni à Astrakhan, sur l'Oural et le Dnieper, au-dessus

des cataractes, et il est question d'en construire pour le Kour et l'ensemble des canaux de Marie. Mais les habitudes invétérées dans le peuple et le peu d'importance du commerce intérieur seront, longtemps, des obstacles puissants au développement désirable de la navigation à vapeur.

Il n'y a que peu d'années que le gouvernement a ouvert les yeux sur les calamités qui attendent le pays à la suite de la destruction des forêts; mais les mesures qu'il a prises sont insuffisantes, mal conçues, et plus mal exécutées encore. Elles ne s'étendent pas d'ailleurs aux forêts des particuliers, dont la plupart sont possédées en commun, et où chacun des propriétaires cherche à abattre le plus possible. Le vol du bois est pratiqué ouvertement, partout et sur une grande échelle. Aucune parcimonie ne préside à l'emploi des arbres, tant pour l'extraction du goudron ou de la poix, que pour l'enlèvement de l'écorce qui sert à la confection des chaussures généralement usitées chez le bas peuple. Les incendies sont aussi très-fréquents, et on ne songe souvent à les éteindre que lorsqu'ils s'approchent des habitations. L'emploi du torph, du charbon de terre et de tout ce qui peut faire économiser le bois n'est pas répandu. Il a été pourtant pris, dans l'intérêt de l'instruction forestière, quelques dispositions qui promettent d'être utiles; des écoles ont été, à cet effet, érigées à Pé-

tersbourg, à Tzarkoi-Sélo, ainsi que deux cours spéciaux à Mittau.

L'éducation des abeilles est répandue dans tout l'empire, et se pratique avec succès, même en Sibérie, où le miel n'a cependant pas le parfum qui le distingue ailleurs. Il y a des provinces qui gagnent des millions par cette seule industrie, car la consommation est prodigieuse; le miel remplace le sucre dans les classes peu aisées; l'hydromel a de tout temps été la boisson favorite des Slaves, et devient celle des mahométans. Les églises consomment beaucoup de cierges, et la Russie exporte encore de la cire à l'étranger.

La culture de la soie, au contraire, n'a pu réussir jusqu'ici; et le gouvernement, après s'en être occupé exclusivement, l'a abandonnée à l'industrie privée, qui n'espère obtenir des résultats satisfaisants qu'au Caucase; les essais faits dans les gouvernements d'Astrakhan, d'Ekatérinoslav, de Kiev, etc., n'ont pas été couronnés de succès. Le manque de connaissances et de goût pour cette occupation a été un obstacle au moins tout aussi puissant que le climat.

La vigne se cultive et le vin se fabrique avec autant de négligence que d'ignorance. Le Caucase, la Crimée, le Don ont des vignobles qui, exploités par des mains habiles, auraient pu donner des résultats satisfaisants.

La chasse et la pêche sont, pour la Russie, une source considérable de richesse, mais qu'il serait téméraire de vouloir évaluer en chiffres, même d'une manière approximative. La chasse est surtout importante en Sibérie, où elle fait l'occupation exclusive de plusieurs peuplades, dont quelques-unes acquittent leurs impôts en fourrures. Les insulaires sont libres de toute contribution, mais à la condition de chasser pour le compte de la Compagnie Américaine, qui leur fournit les ustensiles nécessaires et leur achète les animaux à un taux fixe. Tous ces pays abondent en bêtes fauves, et des espèces les plus renommées pour leur fourrure; mais cette richesse est sujette à de grandes variations, et subit en outre une diminution de plus en plus sensible. L'intervention du gouvernement est devenue absolument nécessaire, tant pour prévenir la destruction complète des animaux que pour en régulariser l'exploitation.

La pêche la plus considérable se fait dans la mer Caspienne et les fleuves qui y versent leurs eaux, surtout la Volga, cette mère des fleuves russes. Après avoir été soumise au monopole du gouvernement, la pêche est devenue en grande partie libre; mais la manipulation du poisson exige de grands perfectionnements.

Les mines sont destinées à remplir une place importante dans les ressources de la Russie, et sont

déjà d'un grand profit pour la couronne, comme pour quelques particuliers. L'Oural est riche en or, en platine, métal qui est un produit exclusif de la Russie, en fer et en cuivre. On y trouve aussi de l'argent, du malachite et des pierres précieuses. En Sibérie, les mines d'Altaï et de Nertschinsk sont surtout riches en argent. Les premières le sont aussi en cuivre, comme les secondes en vif-argent. En Finlande, on ne trouve que peu d'argent, mais beaucoup de cuivre et de fer; il y a seize mines de ce dernier métal. En Géorgie, les mines d'argent ont été fermées, mais celles de cuivre sont assez importantes. La province de Baka, nouvellement acquise de la Perse, abonde en soufre et en naphte. On évalue la totalité des produits des mines à environ cent soixante-cinq millions de francs par an. De 1823 à 1836, on avait retiré cinq mille cent cinquante pouds [1] d'or, et mille deux cent cinquante-neuf pouds de platine. L'extraction du sel est de trente millions de pouds par an.

Malgré tous les efforts du gouvernement et les illusions des patriotes, l'industrie russe est encore dans son enfance. Les anciens procédés, les vieilles routines sont suivis de préférence dans les fabriques. Le goût et les connaissances tech-

[1] Le poud est de 20 kilogrammes.

niques manquent aux manufacturiers, parce qu'ils ne reçoivent aucune instruction spéciale et que la civilisation générale leur fait défaut. Le gouvernement ne songe pas assez à répandre les écoles normales d'arts et métiers, et à mettre les connaissances industrielles à la portée des ouvriers, ainsi que cela se pratique dans les pays civilisés. Les efforts qu'il a faits dans ce but, soit en créant des établissements nouveaux, soit en introduisant dans les écoles existantes des cours de chimie, de technologie et de dessin, s'adressent à des enfants et non à des hommes faits; ainsi, entre autres, les enfants trouvés, à Moscou, ont des maîtres pour toutes ces sciences, et parmi eux, c'est le plus petit nombre qui suit la carrière industrielle.

Le gouvernement russe se borne simplement à garantir les fabricants contre toute concurrence étrangère, ce qui les fait persévérer dans leur apathie et leur incapacité. Pour protéger trois ou quatre mille fabricants, il impose des privations pénibles, des dépenses excessives à des millions de consommateurs, et, malgré toute cette protection factice, les fabricants russes ne peuvent rivaliser avec ceux de l'étranger. La matière première, la main-d'œuvre, l'entretien sont cinq fois moins chers en Russie qu'en Angleterre, et, nonobstant cet immense avantage, les objets de fabrication

russe sont de cinquante et de cent pour cent plus chers que les produits des manufactures anglaises. Les industriels étrangers ne viennent pas volontiers s'établir en Russie, quoique les capitaux y rapportent le double et le triple de ce qu'ils produisent dans les autres pays. La cause en est dans l'absence de sécurité pour les propriétés, dans l'état fâcheux de la législation et de la procédure judiciaire, dans le peu de considération dont jouissent les industriels, soit auprès du gouvernement, soit dans l'opinion publique.

Tant que la concurrence étrangère ne viendra pas exciter les fabricants russes à mieux produire, et tant que l'instruction ne sera pas descendue jusqu'à eux, on ne peut se flatter de voir prospérer les industries, même celles qui sont en quelque sorte une propriété exceptionnelle de la Russie. Ainsi le chanvre, le cuir, les métaux que la Russie produit, en quantité ou en qualité supérieures aux autres pays, n'y sont pas encore devenus l'objet d'une parfaite élaboration. On ne sait y faire ni le cuir verni, ni le cuir pour voitures; si la toile à voiles y est de bonne qualité, les toiles fines y viennent de l'étranger. Les imitations en bronze sont toutes de serviles copies, et ne peuvent soutenir de comparaison avec celles de la France. Le mauvais goût des soieries dépasse tout ce qu'on peut se figurer, et leur qualité est no-

toirement très-inférieure. En draps, on ne fait avec succès que les qualités les plus communes, et leur excessif bon marché seul leur permet de rivaliser avec les draps de l'étranger. Ce produit s'exporte principalement en Chine; mais, pour les qualités supérieures, on est obligé d'y joindre des draps étrangers. En 1839, il existait déjà cinq cent cinquante fabriques de laine. La fabrication du coton a pris un grand développement depuis l'année 1825, et, en quatorze ans, l'importation et la fabrication ont sextuplé; la première s'est élevée à un million de pouds, et la seconde est arrivée à représenter une valeur de pl s de cent millions de roubles assignats. Les fab ques nationales de soie emploient pour quatre millions de roubles de soie brute, et il entre dans la consommation pour quinze millions de roubles assignats de soieries étrangères. Il y a plus de deux mille fabriques de cuir, et près de deux cents de sucre de betterave, chiffre qui a dépassé celui des autres fabriques de sucre. Les produits tirés du lin représentent une valeur de vingt-cinq millions de roubles assignats.

Des routes impraticables et mauvaises dans la plus grande partie, médiocres seulement en quelques endroits, des mers inaccessibles toute une moitié de l'année, des principes invétérés de mauvaise foi parmi les marchands, des lois élas-

tiques et mal conçues sur les banqueroutes, le défaut d'instruction, le manque de crédit, l'absence de toute considération pour la classe des négociants, claquemurés dans une caste, à l'instar des castes indiennes; en voilà mille fois plus qu'il ne faut pour paralyser toute espèce de commerce. L'existence des foires, dont on se plaît à faire ressortir les opérations colossales, est encore une preuve de l'instabilité et de l'insuffisance des opérations commerciales.

Tout le commerce extérieur de la Russie est entre les mains des étrangers. La navigation est principalement desservie par leurs navires; des étrangers sont à la tête des premières maisons de commerce, et à Pétersbourg seulement on en compte trois mille. En Asie même, le commerce ne se fait que par l'entremise des indigènes qui viennent chercher les marchandises russes à la foire de Nijni, et ce sont eux encore qui conduisent les caravanes. Les marchands russes sont si pauvres en capitaux que les négociants du dehors sont obligés, non-seulement de faire des crédits d'un an pour le payement de ce qu'ils leur vendent, mais même de leur avancer d'autant le prix convenu des marchandises qu'ils leur achètent.

Le système prohibitif entrave tous les mouvements du commerce extérieur. Un État ne vend qu'en proportion de ce qu'il achète, et la

Russie, en refusant les produits de l'étranger, resserre par là sa propre exportation, la monnaie n'étant pas souvent plus demandée que tout autre produit. La concurrence anglaise supplante de plus en plus le commerce russe sur tous les marchés de l'Asie, et la Russie se voit réduite à n'y vendre que des produits bruts. En Chine, l'Angleterre lui apprête un coup dont elle ne se relèvera jamais peut-être. Les îles Aléoutes, les colonies russes, en Amérique, s'appauvrissent plus qu'elles n'enrichissent la compagnie qui les exploite.

XX.

DE L'ARMÉE.

La Russie croit avoir résolu ce problème : que le bâton peut et doit, dans l'armée, remplacer l'honneur. « Le bâton, disait un professeur de tactique russe, donne de l'ardeur au soldat. » On le considère comme le meilleur moyen pour mener les troupes au feu. Un jour, au Caucase, les Russes, assaillis par la mitraille, refusaient d'avancer. Le général Viliaminof s'assied sur un tambour, en première ligne, et appelle hors des rangs quelques soldats qu'il fait fustiger. Puis il commande au bataillon d'avancer, et les Russes chassèrent les Circassiens. Depuis ce trait, Viliaminof est passé maître dans la tactique russe. C'est là un exemple entre mille, et le prince Schakhovskoy a usé du même procédé avec ses grenadiers au pont d'Ostrolenka. « Comment peut-il en être autrement? disent les officiers russes ; le bâton est une chose sûre et positive; on ne lui échappe

pas, et son effet est terrible ; tandis que la balle de l'ennemi est incertaine ; l'on peut en outre résister à celui-ci, mais non pas à son chef. »—« C'est la chair qui se révolte dans l'homme ; c'est donc la chair qu'il faut dompter, » disait le professeur cité plus haut. C'est d'après la même maxime apparemment qu'il a persuadé un jour à un officier russe de faire, contre lui-même, à ses chefs, un rapport dans lequel il s'accusait d'ivrognerie, et ses supérieurs le mirent en effet aux arrêts pour six mois. Qu'y a-t-il de plus barbare que de battre un homme ? Rien, si ce n'est de se faire l'apologiste d'un tel procédé, de l'ériger en système.

Nous nous permettrons de demander au docte professeur comment il se fait que, dans la garde russe, où le bâton devient de plus en plus rare, et ne peut, ou du moins ne devrait pas être infligé sans jugement, l'esprit de corps et la morale du soldat aient fait de grands progrès ? Pourquoi, du temps de Catherine, où le bâton était très-peu usité, le soldat russe était renommé pour sa valeur ? Pourquoi enfin l'armée qui a gagné le plus de victoires, l'armée française, n'a jamais connu un usage aussi indigne ? Comment se fait-il encore que généralement, en temps de guerre, on se voie forcé de changer de manière d'être avec le soldat, et d'être beaucoup moins cruel dans tout ce qui touche à la discipline ? C'est qu'un jour de bataille on

ne distingue pas la balle ennemie de la sienne, et plus d'un outrage peut être vengé dans le sang de l'officier trop injuste ou trop sévère, sans qu'il soit possible de reconnaître le coupable.

On ne saurait se figurer tous les mauvais traitements auxquels le soldat russe est exposé de la part de ses chefs, petits et grands. Sans solde, sans nourriture convenable, accablé d'avanies et de coups, il est dévoué d'avance à l'hôpital et à une mort prématurée. Aussi l'armée russe perd presque autant d'hommes, en temps de paix qu'en temps de guerre, et les recrutements n'ont jamais discontinué depuis le règne de Nicolas.

Après le manque d'instruction dans les officiers, le côté faible de l'armée russe est dans le peu d'intelligence de ses soldats; et la supériorité de l'armée française est due précisément à la réunion de ces deux moyens de succès. Nous ne sommes plus dans les temps où la force physique décidait seule de la victoire, et les baïonnettes intelligentes ont aujourd'hui une prépondérance incontestable. C'est l'intelligence des soldats français qui a métamorphosé l'art militaire. Guidés par elle, les soldats français, pendant la grande révolution, ne pouvant résister aux nombreuses cohortes de leurs ennemis coalisés, sortaient des rangs et se dispersaient en tirailleurs; la valeur des masses fut paralysée par cette innovation. A Tilsitt, Napo-

léon trahit à Alexandre ce grand secret de la tactique française. Les Prussiens l'imitèrent d'abord; les Russes l'adoptèrent ensuite; mais l'intelligence qui avait inventé ce moyen, et qui peut inventer autre chose tous les jours, cette intelligence qui apprend au soldat à se tirer de tout danger, et qui l'assiste dans toutes les difficultés, ne s'emprunte pas; elle se développe naturellement, et n'a pas jusqu'ici été balancée avec succès par cet instinct sauvage des Russes, instinct de conservation et de divination que l'ennemi a souvent eu l'occasion d'admirer en eux. L'intelligence ne leur manque pas non plus; tout homme courageux est intelligent, et personne ne refuse le courage au soldat russe. Son esprit est simplement opprimé sous le bâton; et si jamais il avait pour chefs des hommes capables de l'apprécier, il serait le premier soldat du monde. Il en est en cela de l'armée comme de toute la nation.

Un officier russe, résidant à Paris, fit, sur l'esprit de l'armée française, un rapport qui plut beaucoup à l'empereur. Sa Majesté le décora, et voulant faire profiter son armée, en partie au moins, de cet esprit si vanté, il y introduisit le *pas libre*, qui, en fait, contraste singulièrement avec son nom. On ne peut rien voir de plus gêné que ce pas, et de plus régulièrement saccadé que le mouvement du bras qui l'accompagne.

Ce sont les chefs qui font l'armée. La meilleure armée du monde était l'armée prussienne sous Frédéric II, l'armée française sous Napoléon, l'armée russe sous Souvorof. Or, ce qui manque précisément à l'armée russe aujourd'hui, ce sont de bons officiers et des généraux habiles. En Russie, le génie a besoin d'être noble pour sortir des rangs obscurs de l'armée et se mettre à sa tête; et les nobles militaires, lors même qu'ils prennent leur carrière au sérieux, ne sont pas aussi bien partagés par le génie que par l'organisation sociale.

Si l'on prend isolément les différentes armes dont se compose l'armée russe, on trouvera que son artillerie est très-bonne, manœuvrant avec célérité, mais avec plus de résolution que de précision; elle tire assez bien pour une bataille, assez mal dans un siége. La cavalerie russe est des mieux montées, et ne cède le pas qu'à la cavalerie hongroise; elle excelle surtout dans l'alignement; mais les soldats sont trop gênés dans leurs habits, faits en bloc, pour être bien à cheval. Les Cosaques sont une cavalerie particulière à la Russie, et qu'on a vainement voulu imiter ailleurs, en Autriche, par exemple, et en France, sous Napoléon. C'est tout un peuple à cheval; chaque individu prend l'habitude de monter dès son enfance, et ne fait qu'un avec son coursier. Les Cosaques sont d'une grande uti-

lité pour le service des avant-postes, pour reconnaître et harceler l'ennemi; mais en masse, ils sont sans valeur : une compagnie d'infanterie régulière repousse facilement l'attaque de tout un régiment de Cosaques. L'infanterie russe est justement renommée pour sa fermeté et sa tenacité. Généralement, en corps, le soldat russe est excellent; mais, pris isolément, il se perd. Plus qu'un autre, il lui faut sentir le contact de son voisin et entendre la voix de son chef. C'est une machine endurcie aux fatigues, docile au premier signe, unique dans son genre pour la précision des mouvements, mais qui ne vaut plus rien dès que son ressort se dérange. Tout corps russe, sans officiers, est un corps sans âme. « Tuez les noirs, » disaient les Turcs, en parlant des officiers russes, « et les gris (les soldats) seront perdus. »

Les Russes ont une tactique à eux. Ils sont trop *Romains* pour reconnaître en cette matière la supériorité des autres nations, ou pour adopter tous leurs principes. Ainsi, ils désapprouvent le système de Napoléon de marcher au cœur d'un pays, en laissant de côté les places fortes. La capitale, selon eux, n'est pas un point stratégique; et, pour preuve, ils nomment Moscou qui n'a pas entraîné l'empire dans sa chute. La prise de cette ville a pourtant été un coup de foudre pour la Russie; tout peuple d'ailleurs ne peut

faire le sacrifice de sa capitale, et n'a pas non plus à son service un hiver rigoureux qui assure la désorganisation d'une armée ennemie mal approvisionnée. A quoi donc ont servi les siéges des forteresses turques en 1828, si ce n'est à prolonger la guerre et à accroître les désastres?

Un autre point également important en tactique, la concentration des masses, est généralement ignoré des généraux russes. Paskévitsch seul l'a tant soit peu pratiqué au début de la campagne de Pologne. C'est à Souvorof que les Russes font perpétuellement appel, pour ce qui est de l'art militaire, et c'est à lui qu'on attribue l'honneur d'avoir le mieux compris l'esprit du soldat russe. Il faisait de chair humaine l'amorce de ses canons, ne ménageait pas les troupes, marchait à la victoire sur des monceaux de cadavres, et engageait, un jour de bataille, jusqu'au dernier de ses soldats; faisant ainsi dépendre, d'un seul coup de main, le sort d'une campagne, d'une guerre, d'un pays. Cette tactique est trop cruelle ou trop téméraire pour être recommandable, et c'est la seule chose que les partisans de Souvorof lui empruntent, incapables de s'approprier ce qu'il y avait de mieux en lui; ce principe, par exemple, qu'il faut détruire, à son germe, tout rassemblement de l'ennemi, en se portant sur le point où il se forme avec une grande célérité, et avant qu'il ne soit devenu menaçant.

On fait encore si bon marché des hommes en Russie, que plus d'une fois, à Leipsick, à Varna, au Caucase, lorsqu'un détachement russe, prêt à succomber, pouvait entraîner la perte d'un corps entier, ou seulement compromettre la victoire, on a lâché des bordées de mitraille qui abattaient les Russes aussi bien que les ennemis.

Nulle part la manie des parades, des exercices de tout genre et de toute dénomination, n'est poussée aussi loin qu'en Russie. L'excès du bien lui-même est un mal, et le bien dont il s'agit ici est très-douteux; car l'utilité pratique n'est pas ce qu'on a le plus en vue dans ces sortes de manœuvres. Il faut avoir vu le fantassin russe lever sa jambe, pendant un quart d'heure, pour la poser ensuite à terre avec la même formalité et la même lenteur; avoir assisté aux exercices les plus compliqués que font à pied les cavaliers les plus lourds; il faut voir l'officier russe à la tête de son peloton, se tordre comme un cheval de brancard, pour se convaincre qu'un homme d'aucune autre nation ne voudrait s'astreindre à une pareille manœuvre, qui tient souvent de la dégradation et mène à l'abrutissement. C'est là ce qui forme par excellence le divertissement favori, comme l'occupation la plus assidue, de Nicolas, aussi bien que de tous les princes de la famille impériale. C'est l'art, et le seul art, dans lequel ils excellent.

Un corps de près de cent mille hommes est spécialement réservé aux menus plaisirs de l'empereur, et ces plaisirs sont des plus chers, car la garde absorbe la plus grande partie des forces matérielles et morales de la Russie. C'est là que se ruinent les fils des plus riches familles, et chaque régiment de la garde coûte près de deux fois autant qu'un régiment de ligne. Si l'empereur voulait au moins partager ses faveurs entre les différents corps de l'armée, et les appeler les uns après les autres en garnison dans sa résidence, ils s'amélioreraient tous, sous le rapport de la tenue et de l'élégance, et le pays ne ferait qu'y gagner.

Le recrutement s'exerce tous les ans; les levées sont de cinq recrues sur mille âmes; il y a en outre des recrutements extraordinaires aux époques et dans les proportions qu'on veut bien leur assigner.

Tous les individus sujets à l'impôt personnel le sont aussi au recrutement, tels que les paysans de toute espèce, et les bourgeois proprement dits. En sont exempts : les marchands des trois guildes, les voiturins qui s'inscrivent comme commerçants, les bourgeois qui occupent des fonctions électives ou qui font le commerce au Caucase, au delà de la ligne des quarantaines; les paysans de la couronne qui ont occupé des charges publiques pendant neuf ans, les élèves des maisons des orphe-

lins et des enfants trouvés, à moins qu'ils ne soient condamnés à être soldats; ceux de la ferme agricole du ministère des domaines, et ceux de l'école des apanages, s'ils sont devenus inspecteurs de culture, pendant toute la durée de leur charge; les fils du maire de *voloste*, tant qu'ils ne sont pas séparés de leur père. Sont en outre dispensés du recrutement, les indigènes de la Sibérie, les Samoïèdes du gouvernement d'Arkhangel et les colons de certaines catégories.

Les habitants d'Arkhangel, ceux du pays qui confine l'Autriche et la Prusse, sur une étendue de cent verstes, les cultivateurs libres du gouvernement de Mohilev, les Tatares du gouvernement d'Astrakhan, les étrangers établis dans la Tauride, les ouvriers de Narva et de certains pays peu peuplés, jouissent de la prérogative de se libérer en payant 300 roubles argent pour chaque recrue. Les Lopares du district de Kola, les élèves qui ont achevé leurs cours à l'institut technologique, peuvent se racheter pour 150 roubles argent.

L'âge voulu pour être soldat est fixé de 20 à 35 ans. Les nobles qui veulent faire soldats quelques-uns de leurs serfs, en sus de leur contribution, peuvent les faire admettre de 18 à 40 ans.

Dans la même famille, le célibataire passe avant le fils marié, le plus âgé avant le plus jeune, celui

qui n'a pas d'enfants avant celui qui en a. Entre ceux qui sont mariés et ont des enfants, les parents décident, et, à leur défaut, le sort prononce. On peut, d'un commun consentement, faire des exceptions à ces règles. La famille qui n'a qu'un seul ouvrier ne donne pas de recrues, à moins qu'il n'y ait un tiers des familles dans ce cas, et alors on prélève une recrue sur toutes ces familles réunies.

Dans chaque gouvernement, il y a un comité qui désigne les lieux où doivent être établis les bureaux de recrutement (rekroutskoié prissoutstvié). Il y en a jusqu'à quatre dans les gouvernements les plus peuplés, et il doit toujours s'en trouver un au chef-lieu. Ce dernier se compose du président de la chambre des finances, du maréchal du district, du conseiller de la chambre des finances qui dirige la section de la révision, d'un employé militaire et d'un employé de médecine.

Les bourgeois de chaque ville, les paysans de la couronne dans chaque réunion de villages, les propriétés de chaque seigneur, dans le même gouvernement, forment des arrondissements particuliers de recrutement. Si un arrondissement de bourgeois n'a pas le nombre voulu d'habitants pour fournir une recrue, il reste débiteur de l'État d'une fraction proportionnelle à sa population,

et il s'acquitte au prochain recrutement, ou lorsqu'il arrive à devoir un homme entier. Si l'arrondissement est composé de paysans de la couronne, il s'acquitte en argent, et si la part qui lui revient est au-dessus d'un quart de recrue, il est obligé d'avancer un homme dont on lui tient compte au recrutement suivant.

Les villages russes du Caucase, qui ont souffert de l'insurrection des montagnards et qui ont eu des hommes tués, blessés ou enlevés, sont autorisés à remplacer leurs recrues par des prisonniers tscherkesses, à raison de deux pour un.

Chaque recrue doit avoir 2 archines 3 verschoks. Certains districts de Vologda, d'Arkhangel et de Perm, jouissent de la remise d'un verschok. Aux recrues admises on rase le front, et, à celles qu'on refuse, le derrière de la tête. Les paysans du même arrondissement peuvent se remplacer les uns les autres, et tout homme libre peut se faire remplaçant à prix d'argent.

XXI.

LE CAUCASE.

Le Caucase a plusieurs points de ressemblance avec l'Algérie. Ici, comme là, le christianisme est aux prises avec l'islamisme, la civilisation en lutte avec la barbarie. Le climat de ces deux pays incultes est également funeste aux Européens; la chaleur et la fièvre y déciment leurs rangs. Cette ressemblance se retrouve en partie jusque dans les habitudes et les mœurs des deux contrées, jusque dans les armes et les étoffes qui révèlent les mêmes goûts. L'Orient, l'islamisme, le génie turc impriment partout le même cachet. Abdel-Kader, enfin, le chef des Arabes, a un digne et heureux rival dans Schamile, le chef des Circassiens, et le pouvoir moral que ces deux hommes extraordinaires exercent sur leur peuple inspire du respect, même à leurs ennemis. Mais là s'arrête la ressemblance; le Circassien est autrement terrible que l'Arabe, et le Caucase est autrement

montagneux que l'Algérie. Aussi, tandis que les troupes françaises, en Afrique, ont très-peu souffert de l'ennemi, il n'y a pas de crête, de défilé, de ruisseau, dans le Caucase, qui n'ait été imprégné du sang russe. Les Circassiens défendent avec opiniâtreté chaque parcelle de leur sol, et sont loin encore de reconnaître la supériorité des armes et de la civilisation russes. Il en résulte que, pendant qu'Alger n'est tout simplement qu'un moyen d'occuper l'armée française, une occasion de distinction et d'avancement pour ses officiers, le Caucase est, pour l'armée russe, une tombe toujours ouverte qui engloutit ses officiers, use ses généraux, et nous craignons fort que tout le courage et l'énergie que les Russes déploient dans cette guerre ne soient dépensés en pure perte.

Rien n'excite tant la commisération que de voir le soldat russe, ce blond enfant du désert des neiges, en lutte avec le fils des montagnes, souple comme le daim, vigoureux comme le roc et prompt comme l'éclair. Rien n'est plus triste que de voir la tactique russe aux prises avec la sauvage bravoure des Circassiens. Les dispositions et les prévisions les plus savantes se trouvent mises en défaut par les brusques mouvements des Tscherkesses, qui n'ont que leur ruse et leur courage pour tactique. On n'a pas, on ne peut pas avoir une seule carte topographique du Caucase, qui échappe à

toute espèce d'appréciation, ou du moins aux moyens que les Russes emploient pour lever des plans, et l'intérieur du pays est totalement inconnu sous tous les rapports. Personne n'a pénétré dans le creux des montagnes; les indigènes eux-mêmes n'en connaissent que des parties ou n'ont de l'ensemble que des idées confus es, et s émissaires les plus entreprenants n'ont pu en explorer que quelques localités. Les troupes russes marchent donc à tâtons et au hasard, tandis que les Circassiens agissent en parfaite connaissance de cause. Comme la foudre, ils tombent sur les colonnes russes, alors qu'ils ont le nombre et le terrain pour eux, et, comme la foudre, ils disparaissent presque aussitôt dans les fentes de leurs rochers; souvent ils se cachent dans les joncs qui couvrent les rives de leurs fleuves et qui forment, pour ainsi dire, des forêts impénétrables; de là, ils attaquent tantôt la tête des colonnes russes, tantôt la queue qu'ils parviennent à détruire, ou simplement ils envoient quelques balles qui frappent toujours juste, et vont chercher de préférence les officiers; puis ils s'enfoncent dans les joncs, et toute tentative pour les retrouver reste infructueuse. D'autres fois, ils se cachent dans ces forêts sombres et épaisses que la nature a fait croître comme pour leur défense; les Russes, avant de se hasarder à y pénétrer, lancent force boulets,

puis y envoient des tirailleurs. Rien ne révèle la présence de l'ennemi; la colonne s'engage dans le bois, et aussitôt les arbres s'animent, les balles pleuvent, les soldats russes tombent en masse ou sont forcés de prendre la fuite.

Les Circassiens ne s'aventurent que rarement dans la plaine, leurs tentatives de ce genre leur ayant souvent coûté très-cher. En 1828, ils passèrent le Couban au nombre de 12,000. Les Cosaques de la mer Noire, prévenus de leur attaque, les reçurent, en cette occasion, avec de la mitraille à une portée meurtrière, et leur ayant coupé la retraite, en firent un affreux carnage. Ce qui ne périt pas de leur main, alla se noyer dans le Couban ou s'enfoncer dans les marais qui se trouvent de l'autre côté du fleuve. Le nombre des chevaliers cuirassés qui périrent dans cette affaire fut surtout considérable. On rapporte qu'en cette occasion, les Circassiens avaient couru au combat en caressant leur sabre contre la manche de leur habit et au cri de: « Viens Marie derrière le Couban; » désignant par ce nom les femmes cosaques qui les tentent plus que les leurs, si renommées pour leur beauté. Il est vrai que cette singularité se retrouve parmi les peuples policés, le type étranger l'emportant souvent, grâce à l'attrait de la nouveauté, sur la beauté véritable.

En 1838, au mois de septembre, on a vu les

Circassiens tomber à l'improviste sur Kislovodsk, encore rempli des baigneurs qui venaient y faire usage des eaux minérales. Ils saccagèrent les deux maisons les plus avancées dans la plaine, en tuèrent les habitants, massacrèrent le petit corps de gardes qui se trouvait à côté, et repartirent enchantés de ce hardi coup de main; mais les piquets avaient déjà instruit le général Sass de cette attaque. Prompt comme l'éclair, il leur coupe la route avec une poignée de Cosaques de ligne, et quatre cents Tscherkesses payèrent de leur vie cette téméraire excursion.

Ce n'est que lorsque les Russes sont rentrés dans leurs quartiers d'hiver, que les Circassiens s'essayent à l'attaque des forts, en bandes nombreuses. Le courage des garnisons russes a souvent dû, dans ces cas, suppléer le nombre. Aujourd'hui, les montagnards ont aussi appris à faire un meilleur usage du canon; autrefois, les pièces russes qui leur tombaient entre les mains leur étaient enlevées dès la première affaire et retournées contre eux-mêmes.

Les Circassiens peuvent être cités comme d'habiles tireurs, et les officiers russes sont les premières victimes de leur adresse. Il en périt un nombre considérable et tout à fait disproportionné avec celui des soldats. Souvent on s'est vu obligé de leur faire revêtir la capote de ces der-

niers, pour les soustraire aux balles de l'ennemi; mais cette précaution répugne à leur valeur, et tant qu'elle n'est que facultative, les officiers non-seulement la dédaignent, mais mettent même de l'ostentation dans leur mise. Le bonnet blanc est celui qu'ils préfèrent, et un justaucorps en damas du pays est leur costume habituel. La discipline leur laisse toute latitude à ce sujet.

Le fusil circassien est extraordinairement long et s'adapte à un appui ou à la poignée même du sabre qu'on enfonce dans la terre; il est très-juste; sa balle est petite et en cuivre. Le plomb, comme la poudre, manquent aux indigènes; aussi les voit-on donner un bœuf pour un demi-kilogramme de poudre, et affronter les plus grands périls dans l'attaque des forts où les magasins de munitions leur promettent un précieux butin. Le sabre circassien est d'une trempe merveilleuse, arrondi comme un demi-sabre et sans poignée pour garantir la main. Les Russes n'ont pas cru pouvoir mieux faire que de l'adopter, pour certains corps de leur cavalerie, et, au Caucase, leurs officiers s'en servent de préférence.

Dans l'armée russe, les Cosaques, dits de ligne, sont la troupe qui tient le mieux tête aux Circassiens. Habitant côte à côte avec eux, ils ont pris leurs usages, leur costume, leurs armes, et rivalisent avec eux d'adresse comme de vitesse. Les

Cosaques de la mer Noire, quoique moins utiles, ont su se faire respecter, ce qui n'est pas du tout le cas avec leurs confrères du Don, devenus un objet de raillerie pour les Tscherkesses, tant à cause de leurs vestes rouges que de leur mollesse toute féminine; les montagnards les massacrent comme des moutons. Le fantassin russe est vraiment à plaindre, dans cette guerre si peu faite à sa nature. Quand il ne sent pas le coude de son voisin, il est perdu; là où il ne s'agit plus d'enfoncer ou de repousser des masses par des masses, il n'a que faire. La guerre de partisans, la guerre de tirailleurs le prend au dépourvu. Son havresac sur le dos, armé d'un mauvais fusil, qu'il tire à tout hasard, d'un sabre qui n'en mérite pas le nom, la baïonnette lui est de peu d'utilité, et on a vu plus d'un soldat tomber sous le sabre du Circassien qu'il avait percé de sa baïonnette, parce qu'il ne savait pas la retirer assez vite. A côté d'un tel adversaire, le Circassien est un héros de la fable; manquant rarement son homme, se servant du pistolet après avoir déchargé son fusil, jouant du poignard aussi bien que du sabre, né, élevé à la guerre et pour la guerre, c'est en outre une bête féroce, se plaisant dans le carnage, indomptable et intraitable. Courageux comme sa lame, agile comme son cheval, se nourrissant avec une poignée de riz, fanatique

comme le musulman, sanguinaire comme un païen, combattant pour son indépendance au milieu de montagnes inaccessibles, il peut se flatter de faire repentir quiconque tenterait de l'asservir. La violence ne peut rien sur lui ; il se plaît à la vue du sang ; sur la tombe de chaque frère tué par un chrétien, il met un signe qu'il ne fait disparaître que lorsqu'il a vengé cette mort par le trépas d'un ennemi. La civilisation avec toutes ses séductions n'a pas d'attrait pour ces hommes, et ils ferment avec soin leur cœur à tout sentiment qui pourrait compromettre leur indépendance. Les Circassiens, enrôlés dans les troupes russes, conservent toute leur nationalité et le plus vif amour de la patrie. Les enfants même, qui, transportés à Saint-Pétersbourg, élevés dans la religion grecque, étaient envoyés ensuite comme missionnaires dans leur pays, jetaient leur évangile dans le premier fleuve circassien, et rentraient au sein de leurs foyers avec les sentiments qu'ils en avaient emportés, souvent accrus d'une haine plus forte encore pour les Russes ; d'autres fois, leurs frères ont fait des cartouches avec les bibles des émissaires russes. Aussi s'est-on convaincu qu'il valait mieux tolérer leur religion, et les cadets circassiens, à Pétersbourg, ont un moullah, qui vient leur enseigner leur foi.

Divisés en peuplades indépendantes les unes

des autres, obéissant parfois seulement aux ordres d'un prophète, d'un moullah qu'ils croient inspiré, ou d'un prince qui sait prendre de l'empire sur eux, si jamais ils oubliaient leurs querelles intestines, pour se ranger sous une même bannière, nulle puissance au monde ne pourrait les vaincre. Aussi, ce que les Russes ont de mieux à faire, ce n'est pas de laisser croître l'influence de Schamile, dans l'espérance que la sévérité dont il use, pour maintenir sous son autorité les différentes tribus qui lui obéissent, poussera celles-ci à secouer son joug et à se défaire de lui, mais bien d'attiser et utiliser, par tous leurs moyens, les discordes de ces peuplades et de leurs chefs; car la haine est si terrible entre ces sauvages, qu'on a vu des Circassiens passer dans les rangs russes pour combattre leurs anciens amis, leurs frères, leurs oncles, avec un acharnement qui n'avait pas d'égal.

Tout Circassien porte les armes, et on a souvent trouvé, parmi les morts, des femmes qui avaient étonné les Russes par leur valeur. Aussi n'est-il pas plus possible de préciser le nombre de leurs combattants que celui des habitants eux-mêmes. Qu'on ne porte le premier qu'à un million seulement, c'est assurément plus qu'il ne faut encore pour paralyser, dans une contrée aussi montueuse, toutes les entreprises de l'armée russe, lors même qu'elle serait portée au double

ou au triple du corps actuellement employé au Caucase.

Dans cette guerre on ne fait pas de quartier; l'esclavage le plus dur attend les prisonniers russes, et, pour ne pas donner aux Circassiens des moyens pécuniaires de prolonger la guerre, le gouvernement a adopté le principe de ne pas les racheter. En traitant les prisonniers tcherkesses mieux qu'on ne le fait encore, car on manque rarement de les rouer de coups dès qu'on les prend, on pourrait espérer d'en voir augmenter le nombre. En attendant, le courage et le fanatisme du Circassien font qu'il aime mieux souvent se tuer lui-même que de se rendre aux Russes. Un jour, un Circassien, après avoir vu périr sous lui son cheval, se trouve entouré par une vingtaine d'officiers de la garde russe. Résolument, il leur présente le canon de son fusil, faisant mine de tuer le premier qui s'avancera sur lui. Les officiers se consultent pour savoir si l'un d'entre eux ira affronter le danger, ou bien si, en se précipitant tous, ils laisseront à leur brave adversaire le choix de sa victime. Ce dernier parti est celui qu'ils adoptent; mais, au premier mouvement qu'ils font en avant, le Circassien jette son arme à terre et se perce de son poignard. En ramassant son fusil, on trouva qu'il n'était même pas chargé.

Les Circassiens font du fusil ce que les Européens font de l'épée ou du sabre ; ils s'en servent en guise d'arme blanche avec une adresse particulière. Les Cosaques de ligne les imitent en cela, comme dans le reste, et on montre encore une montagne sur laquelle, des deux parts, on a combattu au fusil avec un égal acharnement. Au moment où trois cents Cosaques de ligne atteignaient le sommet, ils virent accourir à eux plusieurs milliers de Circassiens. L'officier voulut fuir ; mais son frère le retint, et cette poignée de braves reçut l'attaque avec courage. Ils périrent tous, et, lorsqu'on vint visiter le champ de bataille, on trouva que les Cosaques avaient vendu cher leur vie, car ils s'étaient fait une ceinture de cadavres ennemis. Le plus vieux des Cosaques, en même temps le plus habile à manier le fusil, était tombé le plus loin dans les rangs de l'ennemi, après avoir cassé son arme en plusieurs endroits ; et mort, sa main tenait encore la barbe d'un Tscherkesse. Le soldat russe, de son côté, se sert de la crosse presque aussi bien que le Circassien emploie le canon ; il la préfère à la baïonnette, avec laquelle, dit-il, on ne peut tuer qu'un homme à la fois, tandis qu'avec la crosse, on en abat deux et trois d'un seul coup. Aussi, un jour de bataille, la plupart des crosses russes sont brisées, et le soldat demande souvent à l'officier

la permission de retourner le fusil. Les Polonais avaient la même prédilection pour le combat à la crosse, qui est devenue ainsi, pour les Slaves, une arme de prédilection; et il faut en effet une certaine force pour s'en servir avec facilité.

Depuis l'annexion de la Géorgie et la cession des provinces persanes, les Russes occupent les deux faces de la chaîne du Caucase, qu'ils tiennent ainsi cernée des deux parts. L'intérieur des montagnes est composé de rochers arides, tout au plus propres à nourrir les troupeaux qui servent à l'entretien des pauvres peuplades tscherkesses. Y a-t-il là vraiment de quoi tenter les conquérants, surtout lorsque la guerre, dans ces pays, demande tant de sacrifices en hommes et en argent? Je ne fais aucun doute que, si on laissait les montagnards en repos, ils ne restassent tranquilles, et n'entretinssent volontiers avec les Russes des relations paisibles et profitables pour les deux parties. Les trêves, quelque courtes et passagères qu'elles aient été, me confirment dans cette opinion. Ce sont toujours les vexations et les rapines des employés russes qui ont provoqué le soulèvement des indigènes, et il faut bien que les abus aient été atroces pour pousser les Circassiens à préférer les calamités de la guerre au repos de la paix. C'est pour cette cause que le Daghestan, de province soumise, est devenu le repaire des plus

horribles ennemis de la Russie; que les Tschtschentz se sont soulevés plus de sept fois, dans l'espace de dix ans, et que le lieu où réside Schamile a été plus de cinq fois dans la possession des Russes, sans qu'ils aient pu le conserver. Les Circassiens qui habitent le pied des montagnes reconnaissent ostensiblement le pouvoir de la Russie; mais, dans les intervalles entre deux campagnes, ils prêtent main-forte aux montagnards et les secondent dans l'attaque des forts. Si on ne leur donnait plus aucun sujet de plainte, ils ne s'exposeraient pas à des tentatives que les Russes peuvent châtier sévèrement. Jusqu'ici on a trop facilement accordé des capitulations, tandis qu'une répression énergique des soulèvements aurait pour effet immanquable d'abréger les calamités de la guerre.

Avec les moyens et les hommes d'aujourd'hui, la guerre du Caucase est donc une guerre stérile, et l'obstination que met le gouvernement russe à la continuer n'aboutira qu'à une effusion de sang inutile, qu'à envenimer les animosités et à rendre tout rapprochement impossible. La guerre qu'il devrait faire avant tout, c'est à ses propres employés, qui sont ses plus grands ennemis, et qui, après avoir provoqué la lutte, la rendent si funeste, en pillant et volant sans pitié. Ils vendent à l'ennemi jusqu'à de la poudre. Ils cachent le nombre

des morts, et le corps d'armée du Caucase est si mal approvisionné qu'il n'y a seulement pas un seul appareil de chirurgie qui mérite ce nom. Les généraux, de leur côté, traînent la guerre en longueur, pour conserver une source de fortune et d'avancement, et, tant qu'il n'y aura pas de soldats qui sachent tirer, les pertes seront toujours du côté des Russes, leur artillerie ne leur servant de rien dans cette guerre toute irrégulière.

Au début du règne actuel, se trouvait au Caucase le général Yermolov, dont le nom seul était pour les Circassiens un sujet de terreur, comme il est resté pour les Russes un objet de vénération. L'intrigue le fit rappeler. Son élève, le général Vilianinof, aurait pu continuer son système et rendre sa retraite moins sensible, s'il eût été libre de ses actions; mais, entravé par le général en chef, le baron Rosen et par le ministère, il dut se borner à l'exécution de leurs ordres. La négligence et les abus reprochés au général Rosen amenèrent sa destitution. Le général Golovine, qui le remplaça, sut, pendant son commandement au Caucase, y maintenir la supériorité des armes russes, et élever quelques forts avancés, parmi lesquels celui qui porte son nom est d'une grande utilité. Dégoûté bientôt d'un poste plus pénible que glorieux, il céda sa place au baron de Neidhardt, dont le pédantisme allemand s'attacha

à des bagatelles et compromit les points importants. Les espérances du pays se sont ranimées à la nomination du comte Vorontzof qui, pourvu d'un pouvoir discrétionnaire, a sur tous ses devanciers un immense avantage. Ayant fait preuve de quelque habileté militaire dans la campagne de France, et de quelque savoir administratif, dans son poste de gouverneur général de la Nouvelle-Russie, il paraît légitimer le choix qu'on a fait de lui. Mais un défaut qui lui est propre, c'est d'être aussi malheureux dans le choix de ses agents qu'opiniâtre à les maintenir. Or, tous les maux du Caucase découlent précisément de la mauvaise foi des fonctionnaires qui y ont été employés jusqu'ici; et comme on compte plus sur les mesures administratives que sur les entreprises militaires du comte Vorontzof, il y a lieu de craindre que ses efforts ne soient pas toujours couronnés de succès. Son entrée en fonctions a été signalée par une disposition qu'on ne saurait blâmer avec trop de rigueur. Longtemps avant sa nomination, des chefs circassiens sollicitaient l'autorisation de faire la traite des esclaves dans la mer Noire. Moins par humanité que pour ne pas leur donner le moyen de s'enrichir, on leur refusait leur demande. En y obtempérant, le comte Vorontzof croit les avoir disposés en faveur de la Russie; mais la reconnaissance tscherkesse n'est pas chose

sur laquelle les Russes puissent compter, et il est à regretter qu'un homme civilisé ait cru devoir céder à des considérations peu courageuses, pour autoriser la violation d'une loi d'humanité, et rétablir la traite des blancs, alors que le gouvernement russe proteste contre la traite des noirs.

Schamile paraît être un de ces hommes supérieurs que les guerres d'indépendance ont souvent fait surgir de leur sein. Il a déjà plus d'une fois fait cruellement repentir les Russes de l'avoir laissé retourner dans ses montagnes. Fait prisonnier en 1828, à côté de Kasi-Moula, son maître et son prédécesseur, il a longtemps été retenu dans un fort russe, et n'a été élargi, avec d'autres prisonniers, que parce qu'on les croyait tous inoffensifs. Son fils est depuis tombé entre les mains des Russes, qui le font élever avec les cadets de Saint-Pétersbourg. Ce chef exerce une influence magique sur ses compatriotes, par la force et par l'or autant que par son ascendant moral. Chaste, comme tous les hommes à grande mission, il dédaigne la loi du prophète, qui l'autorise à entretenir un nombreux harem, et consacre ses richesses à défrayer ses gardes du corps qui lui servent à pousser les peuplades circassiennes contre les Russes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Paris.—Typographie Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

Livre 2